



BLEU BUDGETAIRE JEUNESSE 2022

LA JEUNESSE C'EST CAPITAL(E)

LA POLITIQUE DE LA COLLECTIVITE PARISIENNE
EN DIRECTION DE LA JEUNESSE :
UNE MOBILISATION TRANSVERSALE

SOMMAIRE

EDITO	3
SYNTHESE	5
UNE APPROCHE TRANSVERSALE DES POLITIQUES DE JEUNESSE	11
PARTIS PRIS METHODOLOGIQUES	13
CHAPITRE 1 : FONCTIONNEMENT	15
AXE 1 : ACCOMPAGNER LES JEUNES PARISIEN·NE·S VERS L'AUTONOMIE	16
1. Soutenir les parcours éducatifs	19
2. Accompagner l'insertion professionnelle des jeunes	30
3. Déverrouiller l'accès au logement	53
4. Veiller à la santé des jeunes Parisien·ne·s	62
5. Favoriser la mobilité des jeunes Parisien·ne·s	72
6. Faciliter l'accès à l'information	73
AXE 2 : SOUTENIR L'ENGAGEMENT DES JEUNES ET FAVORISER L'ACCES AUX DROITS	77
1. Une organisation transversale et territorialisée	79
2. Encourager la participation et l'engagement	81
3. Soutenir les jeunes dans leurs projets	89
4. Promouvoir l'accès aux droits et l'égalité	97
5. Des lieux pour les jeunes	102
6. Partager l'espace public	112
7. L'émancipation par les loisirs, les sports et la culture	117
8. Paris, ville monde	142
9. Dépenses diverses de fonctionnement de l'axe 2, liées à des investissements	145
AXE 3 : SECURISER LES PARCOURS DE VIE DES JEUNES	147
1. Les actions socio-éducatives des Foyers de Jeunes Travailleurs	149
2. L'accès à l'autonomie des jeunes en situation de handicap	150
3. La prévention spécialisée	155
4. L'insertion professionnelle	156
5. Les prises en charge « Jeune Majeur » au titre de l'ASE	158
6. L'accompagnement des jeunes en souffrance	160
7. Les dispositifs de prévention de la récidive et d'insertion	161
8. Les structures d'accompagnement des jeunes en rupture ou sans domicile fixe	168
9. Les aides financières	174
10. Les aides alimentaires	178
CHAPITRE 2 : INVESTISSEMENT	179
1. Le développement de l'offre de logements	181
2. Des aménagements urbains aux pratiques sportives	183
3. Les autres dépenses d'investissement	184
ANNEXE 1 : DIRECTIONS PARISIENNES	187
ANNEXE 2 : QUI SONT LES JEUNES PARISIEN·NE·S ?	188

Paris compte plus de 630 000 Parisiennes et Parisiens âgés de 11 à 30 ans. S'y ajoutent près de 300 000 jeunes de 16 à 25 ans qui fréquentent quotidiennement la Capitale sans pour autant y résider, que ce soit pour étudier, travailler ou profiter des nombreuses offres sportives, culturelles et de loisirs.

Le Bleu Budgétaire Jeunesse, désormais annuel, rend compte de l'effort consacré par la Ville de Paris à sa jeunesse dans tous les secteurs de l'action publique parisienne. En recensant les aides, dispositifs et investissements portés par l'ensemble des directions de la Ville de Paris, et qui bénéficient intégralement ou de manière significative aux jeunes de 11 à 30 ans, il constitue un véritable outil au service de la transversalité des politiques publiques.

Cette édition 2022 est une photographie de l'année précédente, à l'aune de laquelle il convient donc de rapporter les données budgétaires présentées. En 2021, les jeunes demeurent fortement exposés à la crise sanitaire, économique et sociale. 20 % des actifs-ves de 16-25 ans sont au chômage. Les files de distributions alimentaires ne désemplissent pas. Entre janvier et décembre, le taux d'anxiété des 18-24 ans passe de 29 à 44 %, celui des pensées suicidaires double pour atteindre les 21 % en fin d'année.

Dans ce contexte de 2021, et ce document budgétaire en témoigne, le service public parisien a amplifié ses efforts pour protéger et accompagner ses jeunes usagères et usagers.

Pour les protéger contre la précarité et les inégalités persistantes d'abord. Sur les 203,18 millions d'euros de dépenses de fonctionnement consacrées aux jeunes de 11 à 30 ans (+ 8,55 % par rapport à 2020), plus de la moitié concernent des dépenses d'action sociale et de solidarité afin de sécuriser des parcours de vie fragilisés par la crise, et de répondre à des situations de vulnérabilité comme dans le cas de la prise en charge des jeunes majeur-es au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, dont le budget a augmenté de près de 16 % en 2021.

Pour accompagner les jeunes, ensuite, dans leur accès à l'autonomie et soutenir leurs engagements. En matière d'investissement par exemple, 18 millions d'euros ont notamment été affectés à la construction de nouvelles places en Foyers de Jeunes Travailleurs-euses (FJT) et en résidences étudiantes. L'année 2021 a surtout été celle de l'ouverture en régie d'un nouvel équipement public dédié à la jeunesse : Quartier Jeunes – QJ. Paris est fière de ce nouveau service public auquel concourent plusieurs directions de la Ville, mais aussi le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ), la Mission Locale de Paris, de nombreuses associations locales et plusieurs partenaires institutionnels. Depuis son ouverture, plus de 50 000 jeunes ont ainsi pu découvrir des métiers, des formations, des offres de stage, d'apprentissage ou d'emploi, mais aussi des opportunités de missions en Service Civique ou encore des bons plans en matière de pratiques culturelles et sportives.

Les jeunes ont des attentes, Paris a donc des atouts. Nombre d'entre eux sont rapportés dans le cadre de ce document budgétaire, mais bien des initiatives de débats, d'échanges ou de projets ont pu se tenir sans pouvoir nécessairement se traduire financièrement dans un tel document. Pour autant, aux côtés des dispositifs et des aides rapportés dans ce Bleu Budgétaire, ces dynamiques d'éducation populaire demeurent indispensables pour permettre à la jeunesse de profiter de la liberté de ses rêves et de l'énergie du bonheur auxquelles la destine son âge.

Hélène BIDARD

Adjointe à la Maire de Paris

Chargée de l'égalité femmes – hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire.

SYNTHESE

Le Bleu Budgétaire Jeunesse synthétise l'ensemble de l'effort de la Ville de Paris en faveur de la jeunesse et comptabilise les crédits inscrits au budget de la collectivité parisienne, au titre de l'année 2021 (CA 2021).

Ainsi, le recensement mené cette année par la Mission Jeunesse et Citoyenneté de la Direction de la Jeunesse et des Sports auprès de l'ensemble des directions et services de la Ville met, de nouveau, en lumière l'engagement massif de la collectivité en direction des jeunes Parisien-ne-s. Le précédent exercice de ce type datait de décembre 2021 et portait sur le Compte Administratif de 2020.

En 2021, la contribution des directions de la Ville de Paris en dépenses d'investissement et de fonctionnement en faveur de la jeunesse s'élève à un total de 226 210 148 € dont 203 176 886 € en fonctionnement.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport à l'édition précédente (187 181 304 € en 2020) est notamment due à l'augmentation des crédits dépensés dans le cadre des contrats « Jeune Majeur-e » au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

A l'instar des éditions précédentes du Bleu Budgétaire Jeunesse, le choix a été fait de séparer les dépenses de fonctionnement de celles d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement

L'édition 2022 du Bleu Budgétaire Jeunesse¹ fait apparaître un effort de la collectivité à hauteur de **203 176 886 € pour les seules dépenses de fonctionnement** (hors dépenses de personnel), bénéficiant intégralement, ou de manière significative, aux jeunes Parisien-ne-s âgé-es de 11 à 30 ans. Ce montant est en augmentation (+ 8,55 % environ) par rapport à celui de l'édition précédente.

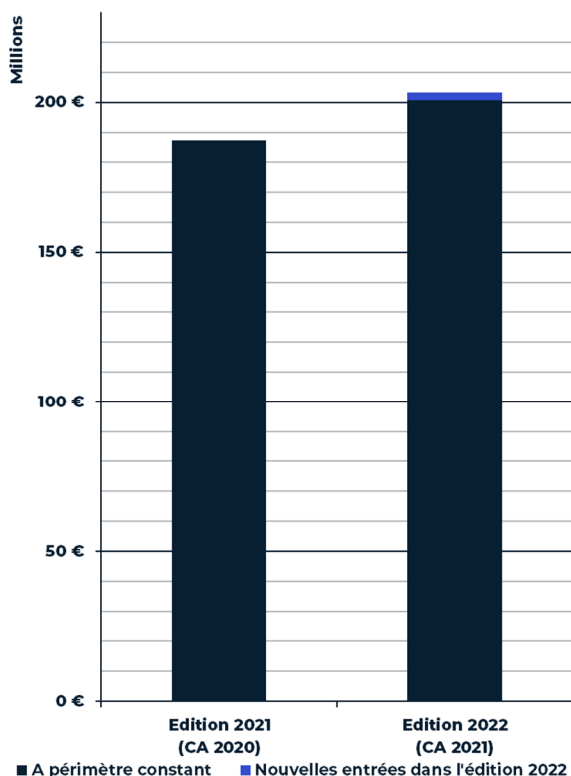
L'augmentation globale du CA 2021 par rapport au CA 2020 résulte pour l'essentiel des prises en charge « Jeune Majeur-e » au titre de l'ASE dont le budget de 80 millions d'euros (M€) est en augmentation de 15,94 % par rapport à l'édition précédente et représente 39,37 % des dépenses de fonctionnement recensées dans cette édition mais également, dans une moindre mesure, au caractère dynamique du périmètre du Bleu Budgétaire Jeunesse et du volume de données communiquées par **plus d'une quinzaine de directions** (toutes mentionnées dans le document).

Si certains dispositifs ont connu une augmentation conséquente de leur budget (notamment les prises en charge « Jeune Majeur-e » au titre de l'ASE, + 11 M€ ; l'apprentissage, + 1 M€) ou de leur part « jeunes » (les centres d'activité de jour pour personnes en situation de handicap, + 2,5 M€ ; les Centre Paris Anim', + 1 M€), à l'inverse, d'autres ont connu une diminution conjoncturelle due, entre autres, à une part plus faible de jeunes bénéficiaires du dispositif (les parcours emploi compétences, - 1 M€), aux modalités de financement pluriannuel du dispositif (l'Aide à l'installation dans un logement pour les étudiant-es, - 2 M€) ou à des ajustements de périmètre d'une édition à l'autre (les Cours d'Adultes de Paris, - 2 M€).

In fine, dispositif par dispositif et à l'exception des variations indiquées ci-dessus, les dépenses de fonctionnement comptabilisées sont relativement stables. Cependant, 2020 ayant été une année particulière du fait de la crise sanitaire, une analyse comparative des variations annuelles des dispositifs avec l'année 2021 reste difficile.

¹ Qui s'appuie sur les données budgétaires du compte administratif de l'année 2021.

Comparaison des éditions 2021 et 2022 du Bleu Budgétaire Jeunesse



Fonctionnement	Edition 2021 (CA 2020)	Edition 2022 (CA 2021)
A périmètre constant	187 181 304 €	200 602 919 €
Nouvelles entrées dans l'édition 2022 du Bleu	-	2 573 967 €
Total	187 181 304 €	203 176 886 €

Des entrées et des sorties de dispositifs

➤ Dispositifs sortants

Certains dispositifs, qui disposaient de notices spécifiques lors des éditions précédentes, ont été fusionnés à la demande des directions qui les pilotent. Par ailleurs, certaines actions mises en œuvre par des associations subventionnées n'ont pas été reconduites en 2021.

➤ Dispositifs entrant dans le Bleu Budgétaire Jeunesse

Pour l'édition 2022 du Bleu Budgétaire Jeunesse, 18 nouveaux dispositifs ont été recensés et représentent 2 573 967 € de dépenses supplémentaires en faveur des jeunes. Ces nouvelles entrées correspondent soit :

- à des dispositifs déjà existants mais dont la part jeune n'avait pu être établie, jugée non suffisamment significative ou simplement non communiquée par les directions sollicitées ;
- à des dispositifs venant en remplacer d'autres (par exemple le « Kit Asso » qui a remplacé le « Kit à se Lancer » et « L'Appel à Projet Initiatives Etudiantes ») ;
- à de nouveaux dispositifs dédiés au moins en partie aux jeunes. C'est le cas notamment de QJ et de l'Académie du Climat.

A l'instar du traitement proposé en 2021, ce nouvel exercice s'est attaché à ordonner les dépenses engagées en les regroupant de **manière thématique** et en les adossant aux différentes réalités de vie de la jeunesse parisienne.² Trois axes thématiques de l'action de la Ville ont été ainsi retenus :

- **accompagner les jeunes Parisien-ne-s vers l'autonomie ;**
- **soutenir l'engagement des jeunes et favoriser l'accès aux droits ;**
- **sécuriser les parcours de vie des jeunes.**

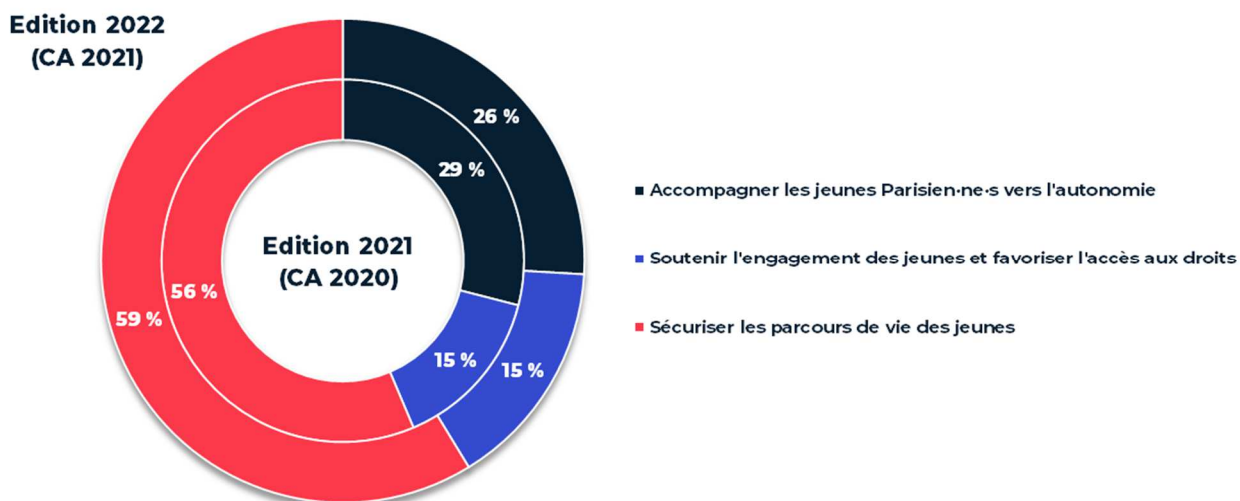
D'une année sur l'autre, sauf évolution de périmètre, les dépenses de fonctionnement engagées pour chacun de ces trois axes restent sensiblement comparables.

² Se reporter aux partis pris méthodologiques présentés en page 13.

Pour cette édition 2022, la classification par axe thématique des dispositifs qui existait déjà lors de l'édition précédente est restée inchangée. Le premier axe thématique relatif à l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie connaît ainsi peu de variation, à l'instar de l'axe 2 « Soutenir l'engagement des jeunes et favoriser l'accès aux droits ». L'axe 3 « Sécuriser les parcours de vie des jeunes » montre une augmentation de plus de 13 millions d'euros (+ 13,07 %) du fait notamment de l'augmentation des crédits dépensés dans le cadre des contrats « Jeune Majeur-e » au titre de l'ASE.

La répartition, entre ces trois axes, des 203 176 886 € engagés en 2021 est illustrée par le graphique ci-dessous :

Répartition des dépenses de fonctionnement par axe thématique³

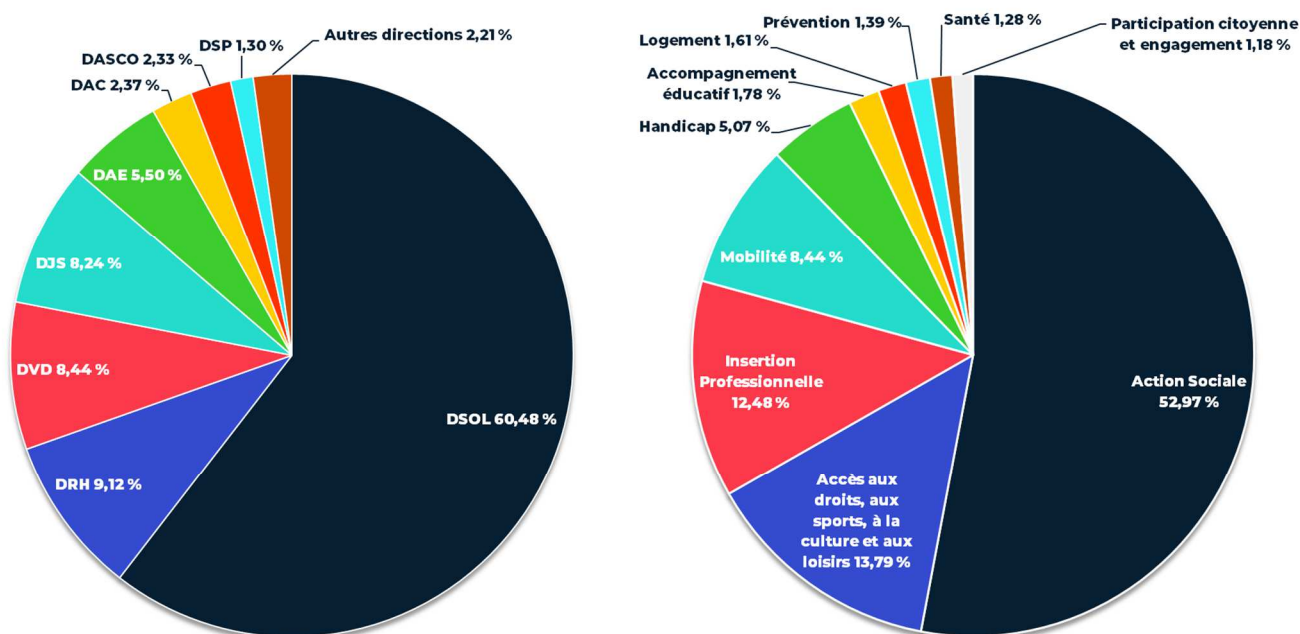


Fonctionnement par axe thématique	Edition 2021 (CA 2020)	Edition 2022 (CA 2021)	Evolution
Accompagner les jeunes Parisien·ne·s vers l'autonomie	54 267 343 €	52 681 418 €	- 2,92 %
Soutenir l'engagement des jeunes et favoriser l'accès aux droits	27 393 938 €	31 184 378 €	+ 13,84 %
Sécuriser les parcours de vie des jeunes	105 520 023 €	119 311 090 €	+ 13,07 %
Total fonctionnement	187 181 304 €	203 176 886 €	+ 8,55 %

³ Le cercle intérieur indique la répartition des dépenses de fonctionnement par axe thématique de l'édition 2021 et le cercle extérieur celle de l'édition 2022 du Bleu Budgétaire Jeunesse.

Si l'édition 2022 du Bleu Budgétaire Jeunesse valorise l'action de l'ensemble des directions de la Ville de Paris, **cinq d'entre elles (DSOL, DRH, DVD, DJS et DAE) concentrent plus de 90 % des dépenses de fonctionnement.** En termes de thématiques des actions portées, les dépenses de fonctionnement correspondent d'abord à l'action sociale, à l'accès aux droits, aux sports, à la culture et aux loisirs, à l'insertion professionnelle et à la mobilité.

Poids relatif des directions et des thématiques dans les dépenses de fonctionnement⁴



Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement recensées dans l'édition 2022 du Bleu Budgétaire Jeunesse 2021 totalisent **23 033 262 € contre 30 513 516 € l'édition précédente**. Sur la base d'un comparatif avec les dépenses d'investissement recensées lors des éditions 2015⁵ (43 913 348 €), 2016⁶ (27 059 621 €), 2018⁷ (34 637 670 €) et 2020⁸ (36 410 424 €), qui couvraient la mandature précédente, on constate que l'effort d'investissement de la collectivité en direction de la jeunesse est nécessairement fluctuant d'une année sur l'autre, en fonction des livraisons d'équipements, mais qu'il se situe dans une fourchette relativement stable de 20 à 40 millions d'euros par an.

La variation importante des dépenses d'investissement mesurée d'une année sur l'autre (liée notamment au mode de calcul retenu qui consiste à les comptabiliser au moment de la livraison des équipements) invite à ne pas sur-interpréter les variations constatées. De la même manière, il serait hasardeux de comparer d'une année sur l'autre l'addition des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour en déduire une évolution de l'engagement de la Ville sur les politiques de jeunesse.

Pour l'édition 2022, **ces investissements sont, à nouveau, portés essentiellement par la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH) pour la création de logements** en Foyer de Jeunes Travailleurs et en résidences étudiantes. La rénovation des équipements jeunesse et l'effort d'investissement pour la création de QJ et de l'Académie du Climat complètent ces dépenses.

⁴ Pour une meilleure lisibilité, les directions contribuant pour moins de 1 % des dépenses de fonctionnement ont été regroupées dans une entrée « Autres directions » dans ce graphique. Pour en avoir une vision exhaustive, se référer au tableau suivant. Les acronymes des directions sont détaillés dans l'Annexe 1.

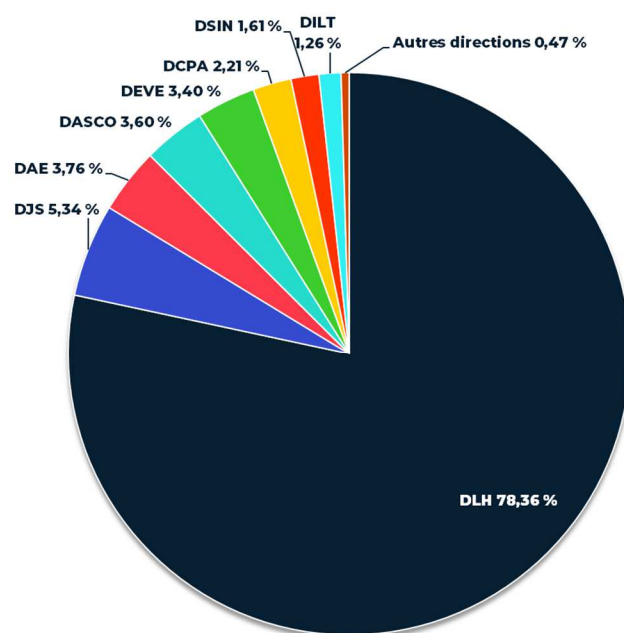
⁵ Sur la base du Compte Administratif 2014.

⁶ Sur la base du Compte Administratif 2015.

⁷ Sur la base du Compte Administratif 2017.

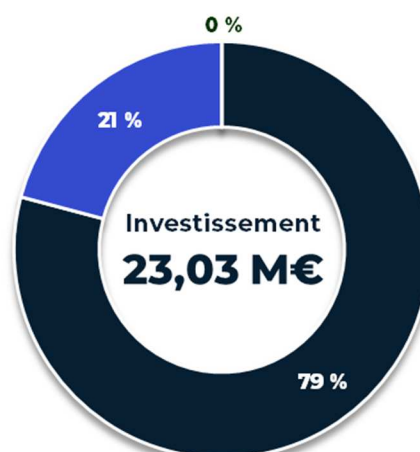
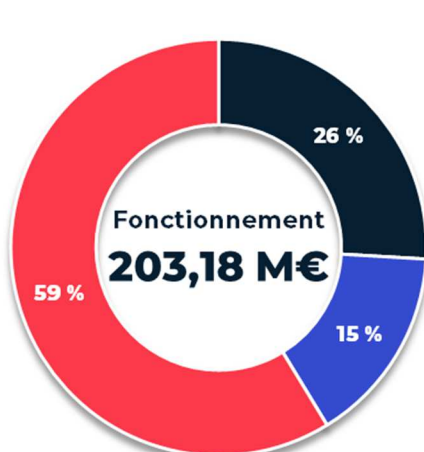
⁸ Sur la base du Compte Administratif 2019.

Poids relatif des directions dans les dépenses d'investissement⁹



Les dépenses d'investissement participent très largement à la mise en œuvre de l'axe 1 « Accompagner les jeunes Parisien·ne·s vers l'autonomie » qui représente 79 % du total des dépenses en investissement des différentes directions auprès des jeunes. Cette part est cependant en forte baisse par rapport à l'édition précédente (92 %) du fait d'un double facteur : une baisse des dépenses de la DLH (liées au nombre de livraison des logements en 2021) et l'investissement pour les deux nouveaux équipements QJ et l'Académie du Climat qui contribuent à la mise en œuvre de l'axe 2 « Soutenir l'engagement des jeunes et favoriser l'accès aux droits ».

Répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement par axe thématique



■ Accompagner les jeunes Parisien·ne·s vers l'autonomie ■ Soutenir l'engagement des jeunes et favoriser l'accès aux droits ■ Sécuriser les parcours de vie des jeunes

⁹ Pour une meilleure lisibilité, les directions contribuant pour moins de 1 % des dépenses d'investissement ont été regroupées dans une entrée « Autres directions » dans ce graphique. Pour en avoir une vision exhaustive, se référer au tableau suivant. Les acronymes des directions sont détaillés dans l'Annexe 1.

	Fonctionnement		Investissement	
DAC	4 818 654 €	2,37 %	-	-
DAE	11 177 365 €	5,50 %	866 036 €	3,76 %
DAJ	158 605 €	0,08 %	-	-
DASCO	4 743 853 €	2,33 %	828 517 €	3,60 %
DCPA	-	-	509 412 €	2,21 %
DDCT	1 223 760 €	0,60 %	-	-
DEVE	411 927 €	0,20 %	782 507 €	3,40 %
DFA	-	-	-	-
DFPE	1 255 823 €	0,62 %	-	-
DGJOPGE	233 160 €	0,11 %	-	-
DGRI	31 000 €	0,02 %	-	-
DICOM	67 000 €	0,03 %	40 000 €	0,17 %
DILT	58 242 €	0,03 %	290 211 €	1,26 %
DJS	16 749 002 €	8,24 %	1 230 653 €	5,34 %
DLH	25 800 €	0,01 %	18 048 617 €	78,36 %
DPE	-	-	-	-
DPMP	952 860 €	0,47 %	-	-
DRH	18 521 971 €	9,12 %	-	-
DSIN	-	-	370 000 €	1,61 %
DSOL	122 890 553 €	60,48 %	63 921 €	0,28 %
DSP	2 644 245 €	1,30 %	3 388 €	0,01 %
DTEC	-	-	-	-
DU	-	-	-	-
DVD	17 148 822 €	8,44 %	-	-
SG	-	-	-	-
Paris Musée	64 244 €	0,03 %	-	-
Total	203 176 886 €	100 %	23 033 262 €	100 %

UNE APPROCHE TRANSVERSALE

DES POLITIQUES DE JEUNESSE

La Ville de Paris déploie à l'attention des jeunes, de 11-30 ans, une **large palette de services, d'actions et de prestations adaptées à la diversité des âges et des situations vécues**. De la préadolescence à l'âge adulte et en fonction de leurs situations familiales et sociales, les jeunes Parisien·ne·s trouvent dans ces politiques publiques des outils indispensables à leur construction individuelle et à leur parcours vers l'autonomie, tout en favorisant la prise de responsabilité et en encourageant leurs initiatives et leur engagement citoyen.

Pour en améliorer la lisibilité, une **Mission Jeunesse**¹⁰ a été créée en 2012 au sein de la Direction de la Jeunesse et des Sports avec pour objectif de contribuer à une meilleure connaissance partagée de l'action des différents services. En lien avec l'APUR, la Mission Jeunesse a permis la publication d'un **Portrait social et démographique des 16-25 ans à Paris**, depuis 2012 et actualisé au fil des ans¹¹.

Depuis décembre 2013, un **Bleu Budgétaire Jeunesse** est présenté au Conseil de Paris afin d'offrir un aperçu, le plus complet possible, de l'effort fourni par la collectivité en direction des jeunes de 11 à 30 ans. La rédaction de ce Bleu Budgétaire Jeunesse a été reconduite périodiquement¹² depuis cette date afin de permettre un suivi régulier des politiques de jeunesse de la Ville de Paris et de rendre compte de leur évolution.

Avec la Mission Jeunesse et Citoyenneté, la DJS poursuit l'objectif d'éclairer les différents services et délégations de la Ville intervenant pour la jeunesse afin de renforcer la **cohérence de l'ensemble des actions engagées par la collectivité** en faveur des jeunes, dans le but notamment de ne pas résumer l'action de la Ville à la juxtaposition d'un ensemble de dispositifs et à leur comptabilisation *ex post*. La structuration du présent Bleu Budgétaire Jeunesse répond ainsi à cette recherche de cohérence et de formalisation des politiques de jeunesse parisiennes en présentant les actions de la collectivité au travers d'axes thématiques (« *Accompagner les jeunes Parisien·ne·s vers l'autonomie* » ; « *Soutenir l'engagement des jeunes et favoriser l'accès aux droits* » ; « *Sécuriser les parcours de vie des jeunes* »).

La réalisation du Bleu Budgétaire Jeunesse est l'occasion d'inscrire la jeunesse comme un objet de travail transversal qui concerne l'ensemble des services de la collectivité parisienne et qui reprend un certain nombre d'engagements portés par la collectivité dans le cadre notamment du Contrat de ville, du Schéma de prévention et de protection de l'enfance ou encore du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.

Par ailleurs, cette logique de transversalité est également impulsée au niveau des territoires par l'élaboration et l'animation de réseaux d'acteurs et d'actrices jeunesse autour des **Contrats jeunesse d'arrondissement** qui permettent, sur la base d'un diagnostic partagé par de nombreux·euses partenaires, d'adapter la politique de la Ville de Paris aux spécificités des territoires. Ces contrats ont été renouvelés en 2022.

Cette approche transversale des politiques de jeunesse s'illustre particulièrement dans le fonctionnement de deux nouveaux équipements de la Ville de Paris : l'Académie du Climat et Quartier Jeunes (QJ).

- Pour répondre aux besoins qui ont émergé suite à la crise sanitaire, la Maire de Paris a annoncé en janvier 2021 l'ouverture d'un nouveau lieu qui propose des solutions concrètes à la jeunesse francilienne. **QJ** (pour « Quartier Jeunes ») est un lieu d'accueil universel pensé pour tous les jeunes de 16 à 30 ans et qui leur permet de trouver des solutions personnalisées et des réponses concrètes dans tous les domaines de la vie : emploi, orientation, métier,

¹⁰ Devenue « Mission jeunesse et citoyenneté » en février 2014 avec l'entrée dans son périmètre de l'animation du Conseil Parisien de la Jeunesse et la gestion du Service Civique pour l'ensemble de la collectivité.

¹¹ Pour télécharger l'édition 2022 de l'étude : <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/jeunes-paris-metropole-grand-paris-portrait-social-demographique-4e-edition>.

¹² En 2014, 2015, 2016, 2018, 2020 et 2021.

engagement, santé, accès au droit, logement, vacances, culture, loisirs, sport, etc. (ouverture le 1^{er} septembre 2021). Ce nouvel équipement de la collectivité a été le fruit d'un travail partenarial conséquent. (Voir page 102)

- Créée par la Ville de Paris à la suite des marches de la jeunesse pour le climat, l'**Académie du Climat**,¹³ située au 2 place Baudoyer, dans les locaux de l'ancienne mairie du 4^{ème} arrondissement, a pour ambition de devenir un lieu de sensibilisation, de formation et de mobilisation autour des questions socio-environnementales, notamment pour les jeunes de 9 à 25 ans. L'Académie du Climat a ouvert ses portes le 15 septembre 2021. (Voir page 105)

¹³ <https://www.academieduclimat.paris/>

PARTIS PRIS METHODOLOGIQUES

Depuis 2013, la collectivité parisienne recense de nombreux dispositifs et actions en faveur de la jeunesse au travers d'un outil transversal : le Bleu Budgétaire Jeunesse. Il est réalisé par la Direction de la Jeunesse et des Sports (Mission Jeunesse et Citoyenneté, Service des Politiques de Jeunesse, Sous-Direction de la Jeunesse) sur la base du compte administratif de l'année précédente, grâce aux données communiquées par les directions de la Ville de Paris (voir Annexe 3). Cet outil est présenté au Conseil de Paris en annexe du projet de budget primitif afin de mieux identifier et décrire les politiques publiques mises en œuvre ainsi que le public bénéficiaire.

Cet outil permet de mesurer, de la manière la plus complète possible, **l'action de la Ville de Paris et de ses principaux établissements publics (Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et Etablissement Public Paris Musées) déployée en direction des habitant-e-s âgé-e-s de 11 à 30 ans**. Ce bornage de la tranche d'âge considérée peut paraître artificiel du fait de son étendue, mais correspond à ce temps de la vie des jeunes où le processus d'accès à **l'autonomie** est en cours. Celui-ci s'étend de l'entrée au collège jusqu'à l'arrivée à une situation stabilisée, dans laquelle les jeunes sont en capacité de pourvoir par elles-eux-mêmes à leurs besoins (sortie des études, décohabitation, entrée dans un emploi stable, etc.). Cette appréciation s'appuie notamment sur les données fournies par l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) sur la jeunesse parisienne et synthétisées en annexe (voir Annexe 2).

Au-delà du recensement et de la valorisation des contributions de nombreuses directions, délégations et établissements de la Ville aux politiques de jeunesse parisiennes, le Bleu Budgétaire Jeunesse est un outil permettant précisément de mettre en évidence les enjeux d'une approche transversale et intégrée des politiques s'adressant à la jeunesse.

De manière à restituer une image la plus complète et fidèle possible de l'action de la collectivité, le Bleu Budgétaire Jeunesse s'attache à comptabiliser de manière constante :

- **les dépenses de fonctionnement des dispositifs dédiés intégralement aux jeunes de 11 à 30 ans ;**
- **les dépenses de fonctionnement des dispositifs de droit commun proratisées en fonction de la part représentée par le public jeune** lorsque celui-ci en bénéficie en grande partie ou de manière significative ;
- **les dépenses d'investissement** qui sont comptabilisées, soit l'année de la livraison pour un nouvel équipement, soit sur l'exercice comptable observé pour les travaux de rénovation, le versement de subventions d'équipement ou les menues dépenses d'investissement directement liées au fonctionnement d'un dispositif ;
- **les dépenses liées au personnel** mobilisé pour la gestion et la mise en œuvre des politiques de jeunesse. Ces dépenses sont quantifiées en appliquant aux effectifs communiqués par les directions les coûts moyens par catégorie de personnel appliqués par la DFA¹⁴. Tous les services n'étant pas en capacité de réaliser cet exercice, ces dépenses sont indiquées lorsque cela est possible au regard de chaque dispositif mais ne sont pas consolidées de manière globale et n'entrent pas dans le calcul des dépenses de fonctionnement recensées par le Bleu Budgétaire Jeunesse ;
- **les contributions en nature** (comme les mises à disposition de locaux ou les abandons de recettes) sont également indiquées lorsqu'elles représentent un soutien matériel significatif.

Il n'est cependant pas possible de comptabiliser l'impact de l'ensemble des mesures tarifaires (abandons de recettes correspondant à des gratuités ou à des tarifs réduits) bénéficiant directement aux jeunes du seul fait de leur âge ou de leur statut (collégien-ne, lycéen-ne, étudiant-e). De même, les recettes résultant de dispositifs ou politiques de jeunesse ne sont pas comptabilisées.

Par ailleurs, conformément à la méthodologie assumée depuis 2013, les dépenses obligatoires afférentes à la politique éducative de la collectivité, liées notamment à ses compétences en matière de gestion du patrimoine scolaire (collèges, lycées municipaux et écoles supérieures de la Ville de Paris), et de la protection de l'enfance n'ont pas été intégrées au Bleu Budgétaire Jeunesse.

¹⁴ Estimation réalisée sur la base du nombre d'ETP par catégorie de personnel fourni par les directions, le cas échéant proratisés en fonction du nombre de jeunes bénéficiant du dispositif lorsqu'il s'agit d'un dispositif de droit commun. Les coûts théoriques définis par la Direction des Finances et des Achats en 2021 ont été appliqués. Pour la catégorie A, le coût d'un attaché des administrations parisiennes (76 607 €) a été retenu, pour la catégorie B, celui d'un secrétaire administratif (54 758 €) et pour la catégorie C, celui d'un adjoint administratif (43 444 €). Pour les emplois aidés, le coût de 20 147 € a été retenu.

Une exception est faite concernant la prise en charge des jeunes majeur·es dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance (ASE) qui contribue très directement à leur accompagnement vers l'autonomie.

De manière générale, mesurer les efforts consentis par la collectivité en faveur d'un public en fonction de son âge repose sur une **double contrainte**. Il s'agit, d'une part, **d'apprécier la pertinence d'isoler le public considéré** de l'ensemble des bénéficiaires d'un dispositif de droit commun. D'autre part, cela nécessite **d'être en capacité, le cas échéant, d'estimer la part de ce public spécifique**. Par souci de transparence, les quantifications qui sont le fruit d'une estimation sont explicitement présentées comme telles dans le présent document.

Ces partis pris permettent à l'édition 2022 de s'inscrire dans une continuité méthodologique avec celles des années précédentes, ce qui facilite les comparaisons d'un exercice à l'autre sans pour autant les permettre totalement.

Pour la présente édition et à l'instar de la précédente, certains services ont été en capacité de transmettre des informations affinées sur le nombre de jeunes bénéficiaires de leurs dispositifs, nombre qui a alors été pris en compte dans les **calculs des montants** associés aux dispositifs conformément à la méthodologie de l'exercice. Des variations de dépenses pour un même dispositif entre les deux dernières éditions du Bleu Budgétaire Jeunesse peuvent ainsi être dues à **une proratisation** en fonction du nombre de jeunes touché·e·s et non systématiquement à une réduction du budget alloué.

Par ailleurs, afin de permettre une lecture analytique plus fine des crédits affectés aux politiques de jeunesse, cette nouvelle édition s'attache à valoriser financièrement les subventions allouées à des structures spécifiques à l'emplacement de la notice s'y référant et non pas, comme cela était le cas dans les éditions précédentes, à l'emplacement de l'appel à projet ou du dispositif de subventionnement de droit commun. Il est ainsi attendu de légères variations dans la synthèse budgétaire par thématique. Par exemple, la subvention de la DJS au CIDJ (68 000 €) était valorisée dans l'édition 2021 au sein de l'axe 2 avec l'ensemble des subventions de la DJS au titre de la jeunesse (page 94). Dans l'édition 2022, cette subvention est valorisée au sein de l'axe 1 dans la fiche relative à l'Information Jeunesse (page 73). La présente édition indique l'emplacement de valorisation d'un budget si celui-ci est mentionné en différentes notices du Bleu Budgétaire Jeunesse.

Comme pour les précédents Bleus Budgétaires Jeunesse (2016, 2018, 2020 et 2021), les dépenses d'investissement ont été isolées dans un chapitre spécifique. En effet, celles-ci sont essentiellement liées aux livraisons d'équipements qui connaissent une forte variation d'un exercice à l'autre, notamment du fait de la temporalité différente des travaux selon leur nature (création d'équipement, reconfiguration, rénovations, etc.). Ce choix méthodologique permet également une lecture facilitée de l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Un choix méthodologique notable continue de prévaloir dans cette édition : celui d'une **présentation thématique de l'action de la Ville adaptée à la réalité des parcours de vie des jeunes Parisien·ne·s**¹⁵ plutôt qu'à une logique organisationnelle qui porterait la focale sur les directions et services. Le résultat illustre ainsi de manière plus lisible, l'importance, la pertinence, la diversité et souvent la cohérence, des actions mises en place par la collectivité en faveur des jeunes Parisien·ne·s. Par ailleurs, afin de prendre en compte l'organisation actuelle de la Ville de Paris, le choix a été fait de flécher les montants vers les nouvelles directions de la Ville pilotant les dispositifs même si celles-ci n'étaient pas encore créées en 2021. Il est ainsi fait mention de la DSP, de la DPMP et de la DSOL en lieu et place de la DASES, de la DPSP et du CASVP. De même, sont fléchés vers la DSP des dispositifs qui étaient pilotés en 2021 par la DFPE mais dont la DSP a repris la compétence en 2022.

Comme les années précédentes, cette 8^{ème} édition du Bleu Budgétaire Jeunesse a bénéficié de la très forte mobilisation des directions de la Ville et permet ainsi de disposer d'informations relativement complètes et actualisées par l'ensemble des services. Il s'agit d'une photographie qui, prise dans sa globalité, représente assez fidèlement l'engagement de la collectivité en direction des jeunes et qui a vocation à s'affiner au fil des années, au plus près de l'évolution des politiques publiques parisiennes.

¹⁵ Pour un rapide portrait sociodémographique des jeunes Parisien·ne·s, se référer à l'annexe 2 « Qui sont les jeunes Parisien·ne·s ? ».

CHAPITRE 1 :

FONCTIONNEMENT

AXE 1 : ACCOMPAGNER LES JEUNES

PARISIEN·NE·S VERS L'AUTONOMIE

Un parcours jalonné d'étapes charnières

Le passage de l'adolescence à la vie adulte est par définition un « cheminement » ou un processus qui s'inscrit dans le temps, où l'on observe des changements sociaux. Des étapes charnières communes ponctuent cette mutation notamment par le biais d'une indépendance financière à l'égard des parents, de décohabitation, de capacité à concrétiser ses projets personnels et à participer à la vie de la cité.

L'autonomie est une démarche dont on considère généralement qu'elle se consolide entre 16 et 25 ans¹⁶. Néanmoins, les inégalités face à l'emploi, la conjoncture économique et sociale, la difficulté à se loger, ainsi que les spécificités de la capitale contribuent souvent à étendre cette tranche d'âge à 30 ans.

Ainsi, si l'éducation et l'environnement jouent un rôle dans ce processus, le parcours vers l'autonomie peut être entendu comme la « **capacité de faire des choix et donc de s'engager librement, indépendamment de son environnement** ». ¹⁷ Lorsque l'on interroge les jeunes, ils·elles définissent eux·elles-mêmes l'accès à l'autonomie comme reposant sur un triptyque : « l'intégration sociale », c'est-à-dire de disposer d'un travail, par des revenus minima pour assurer leur propre existence (en particulier pour les 21-25 ans) et, enfin, par le fait de ne plus vivre chez ses parents¹⁸.

Autonomes plus précocement et dépendants plus longtemps, les jeunes demandent à pouvoir maîtriser leur destin, tout en formulant des attentes fortes de soutien. Leur long processus d'accès à l'autonomie et leur intégration sociale se réalisent désormais par la médiation des adultes (parents, enseignant·es et autres professionnel·le·s), censés accompagner, souvent par l'intermédiaire de dispositifs institutionnels.

Les politiques en faveur des jeunes

Accéder à l'indépendance reste problématique pour les jeunes dans leur ensemble. Face aux difficultés rencontrées, les politiques publiques mettent en œuvre divers types de soutiens tels que des aides spécifiques au logement ou encore les dispositifs d'accompagnement à la recherche d'un emploi stable. En outre, certain·es autres jeunes, se retrouvent marginalisé·es par manque d'accompagnement dès lors qu'ils·elles n'ont pas eu accès à des cursus de formation, accentuant de surcroît le risque de précarisation d'une population déjà fragilisée sur les plans sociaux, économiques et culturels.

Les politiques françaises à l'attention des jeunes adultes relèvent généralement de mesures familialisées (système d'allocations familiales reçues par les parents jusqu'aux 20 ans de leur enfant à charge, ou sous forme d'allégements fiscaux divers quand l'enfant reste à charge ; bourses allouées établies sur la base de critères sociaux prenant majoritairement en compte les revenus parentaux, etc.) et rendent parfois les premiers pas vers l'autonomie plus complexe.

L'attribution des aides directes aux jeunes est un autre exemple de ce parcours sinueux, car avant la majorité, et parfois même après, les aides financières sont versées directement aux familles. Et surtout elles sont peu nombreuses.

Devenir autonome à Paris

Ces différentes étapes vers l'autonomie sont franchies avec plus ou moins de facilité et peuvent être plus ou moins bien vécues par les jeunes Parisien·ne·s. Par exemple, la décohabitation résidentielle des jeunes Parisien·ne·s reste relativement précoce par rapport à celle de leurs homologues francilien·nes : 55 % des 16-25 ans ne vivent plus chez leurs parents, tandis que les proportions s'inversent à l'échelle de la Métropole du Grand Paris et de l'Ile-de-France (deux tiers des jeunes vivent chez leurs

¹⁶ Fin de scolarité obligatoire (16 ans) et éligibilité au RSA (25 ans). A noter que la loi pour une Ecole de la confiance du 26 juillet 2019 prolonge l'instruction obligatoire par une obligation de formation pour tous les jeunes de 16 à 18 ans.

¹⁷ Rapport sur les aides sociales et fiscales en faveur des étudiants par l'Inspection Générale des Finances (N°2013-M-007-03) et l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche (N°2013-092), tome 2, novembre 2013.

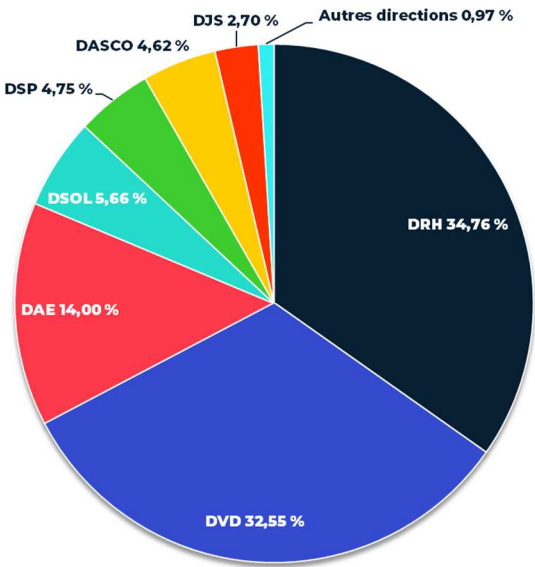
¹⁸ Sondage Sofres de 2000.

parents).¹⁹ Mais cette différence s'explique pour grande partie par l'arrivée massive de jeunes en provenance d'autres départements ou depuis l'étranger, venu-e-s s'installer dans la capitale pour y poursuivre leurs études ou y trouver un emploi. Si on ne considère que les jeunes Parisien-ne-s dont les parents vivent également à Paris, le tableau est sensiblement différent²⁰ et la décohabitation de plus en plus difficile.²¹

La capacité des jeunes Parisien-ne-s à s'assumer financièrement ne va pas non plus de soi. Si, de manière générale, le temps de transition entre la fin de la formation et l'accès à un emploi stable est de plus en plus long. L'obtention d'un emploi stable, qui symbolise l'émancipation sociale et familiale, s'effectue en moyenne au-delà de 25 ans. Ainsi, l'âge moyen d'accès à un premier emploi à durée indéterminée s'effectue à 27 ans en 2019.²² La crise sanitaire de 2020 n'a fait qu'accentuer les difficultés économiques (bas niveaux de rémunération des débutant-e-s, coût de la vie parisienne) rencontrées par la jeunesse parisienne.

Pour toutes ces raisons, la Ville de Paris a fait le choix d'adopter une vision non uniforme de la jeunesse parisienne, de **prendre en compte la diversité des situations et des parcours**²³ et de favoriser les possibilités pour chaque jeune de renforcer sa capacité à se construire et à faire ses propres choix. Dès lors, certains dispositifs ne s'adressent qu'à une partie d'entre eux-elles ou sont fléchés prioritairement vers les jeunes qui en ont le plus besoin²⁴.

Poids relatif des directions et des thématiques dans les dépenses de l'axe 1²⁵



	Axe 1	
DRH	18 310 658 €	34,76 %
DVD	17 148 822 €	32,55 %
DAE	7 373 496 €	14,00 %
DSOL	2 982 045 €	5,66 %
DSP	2 500 076 €	4,75 %
DASCO	2 433 081 €	4,62 %
DJS	1 421 000 €	2,70 %
DDCT	451 440 €	0,86 %
DFPE	35 000 €	0,07 %
DLH	25 800 €	0,05 %
Total	52 681 418 €	100 %

¹⁹ « Les jeunes à Paris et dans la Métropole du Grand Paris. Portrait social et démographique », Apur, 2022.

²⁰ Voir par exemple la Note Rapide n°701 de l'IAU-IdF de septembre 2015 : « Les jeunes Franciliens peinent à quitter le logement de leurs parents ».

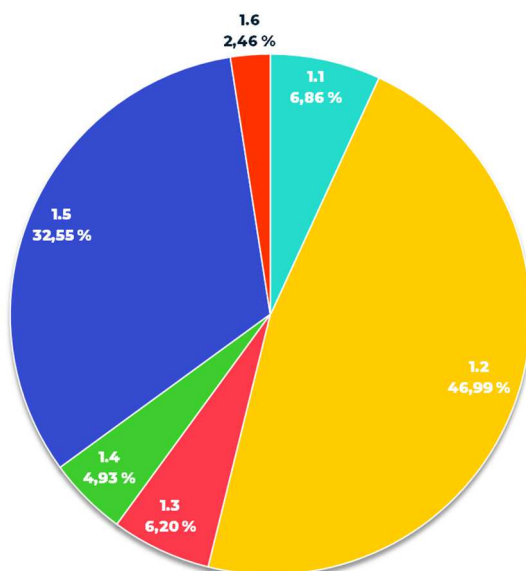
²¹ « En 2018, 46 % des jeunes âgé-e-s de 25 ans né-e-s à Paris vivent encore chez leurs parents, alors qu'ils n'étaient que 32 % en 1999. », Apur, 2022.

²² Apur, 2022.

²³ Se référer à l'Annexe 2 de ce document pour un rapide portrait de la jeunesse parisienne.

²⁴ Voir notamment les dispositifs et politiques décrits dans l'axe 3.

²⁵ Pour une meilleure lisibilité, les directions contribuant pour moins de 1 % des dépenses de l'axe 1 ont été regroupées dans une entrée « Autres directions » dans ce graphique. Pour en avoir une vision exhaustive, se référer au tableau suivant. Les acronymes des directions sont détaillés dans l'Annexe 1.



1.1	Soutenir les parcours éducatifs	3 615 757 €
1.2	Accompagner l'insertion professionnelle des jeunes	24 753 924 €
1.3	Déverrouiller l'accès au logement	3 265 839 €
1.4	Veiller à la santé des jeunes Parisien·ne·s	2 599 076 €
1.5	Favoriser la mobilité des jeunes Parisien·ne·s	17 148 822 €
1.6	Faciliter l'accès à l'information	1 298 000 €
Total		52 681 418 €

Comme dans le Bleu Budgétaire Jeunesse précédent, l'accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes est le premier poste de dépense de cet axe. La DRH est la direction qui y contribue le plus par le recrutement de stagiaires, d'apprenti·e·s et de jeunes en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC). La DVD est la deuxième contributrice, la gratuité des transports contribuant à l'autonomie des jeunes en favorisant leur mobilité.

1. Soutenir les parcours éducatifs

a) Les années collège-lycée

Le soutien aux projets éducatifs en collège

(collégien·nes parisien·nes)²⁶

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DASCO	842 654 €	-

Objet du dispositif

L'engagement de la Ville de Paris pour la réussite éducative des collégiennes et des collégiens parisien·nes se traduit notamment par un soutien financier important aux établissements pour la réalisation de leurs projets éducatifs. Les 114 collèges parisiens en bénéficient.

Les chef·fe·s d'établissement sélectionnent les projets présentés par leurs équipes pédagogiques au regard des **axes éducatifs prioritaires** de la collectivité parisienne : la promotion du vivre ensemble, l'éducation à l'égalité et la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discriminations ; les activités artistiques, la découverte du patrimoine métropolitain et les pratiques sportives ; l'éducation au développement durable et à la protection de l'environnement ; l'éducation aux sciences et les projets relatifs au numérique ; les échanges européens, voyages et sorties scolaires.

Modalités de financement

La dotation forfaitaire attribuée par établissement prend en compte la géographie prioritaire de l'Education nationale et des quartiers populaires. Elle est calculée en fonction du groupe académique auquel appartient le collège tout en tenant compte du classement en Réseau d'Education Prioritaire (REP), de l'existence de classes en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

Les projets impliquent les élèves et les équipes pédagogiques, mais également les familles, les associations, les acteur·rice·s du quartier et diverses institutions. Les 114 collèges parisiens sont dotés à hauteur de 1 400 000 €. 842 654 € ont été versés aux établissements en prenant en compte les reliquats non dépensés l'année précédente.

Nombre de bénéficiaires

Pour l'année scolaire 2021-2022, les établissements ont mis en œuvre 877 projets/actions éducatives au bénéfice de 54 023 collégien·ne·s.

Le dispositif Action Collégiens

(collégien·nes parisien·nes des QPV)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DASCO	1 114 897 €	2 792 658 €

Objet du dispositif

La Ville de Paris développe dans certains collèges le dispositif de prévention éducative et d'accompagnement à la scolarité « Action collégiens²⁷ » afin de **prévenir le décrochage scolaire des élèves**.

Cette intervention éducative consiste à organiser des activités dans le collège, mais aussi à l'extérieur, lors des congés scolaires et à l'occasion de sorties. L'accompagnement individualisé des collégien·ne·s est adapté à leurs besoins. L'équipe éducative

²⁶ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DASCO 109.

²⁷ <https://www.paris.fr/pages/colleges-2090#la-prevention-educative-par-l-action-collégiens>

propose un accueil quotidien en « club ludothèque », un accompagnement à la scolarité, des sorties culturelles et de loisirs, dont certaines en soirée, des week-ends et des séjours de vacances.

Au sein de chaque collège concerné, un·e adjoint·e éducatif·ve mène un **travail de médiation, d'information et d'accompagnement des élèves les plus en difficulté en concertation avec les bénéficiaires, leur famille et la communauté éducative**. Il·elle dispose à cet effet d'un local appelé « club ludothèque » ouvert pendant les récréations et la pause méridienne. Le club est également ouvert pendant les heures libres de l'emploi du temps des élèves pour des actions d'accompagnement à la scolarité.

Coordination du dispositif

41 établissements situés dans les périmètres de la politique de la Ville ou des réseaux de réussite scolaire bénéficient du dispositif « Action Collégiens ». En articulation avec les personnel·les enseignant·es et d'éducation, les coordinateur·rice·s pédagogiques et adjoint·es éducatif·ve·s de la Ville (53 ETP) y conduisent les actions suivantes : **club collégiens ; aide aux devoirs ; tutorat ; sorties ; séjours et week-ends ; médiation ponctuelle ; rencontre des familles ; prise en charge des élèves exclu·es temporairement**.

Disposant d'un local dédié au sein des établissements, il·elles interviennent tant sur temps scolaire (accompagnement scolaire, ludothèque, club, etc.) qu'extrascolaire (séjours de petites et grandes vacances, week-ends, soirées, etc.).

Nombre de bénéficiaires

En tout, 15 139 actions ont été réalisées sur l'année scolaire 2021-2022, dans les domaines mentionnés.

118 élèves exclu·es temporairement ont été pris·es en charge au centre Patay, il·elle·s venaient de 40 collèges de 16 arrondissements différents.

En 2021-2022, 7 578 collégien·ne·s dont 3 953 collégiennes ont bénéficié du dispositif.

Financement

La dépense de fonctionnement 2021 comprend le fonctionnement du dispositif et les frais liés aux séjours, soit 114 897 €.

Ce montant est en hausse par rapport à l'année précédente car les séjours et week-ends, avaient été annulés du fait de la crise sanitaire.

Evolutions

De nouvelles thématiques prioritaires ont été déclinée à partir de septembre 2021, en lien avec le nouveau Projet éducatif de territoire (PEDT 2021-2026) : prévention des conduites à risques, continuité éducative (parcours scolaires et périscolaires), éducation aux médias (utilisation des réseaux sociaux), développement des compétences psychosociales pour favoriser une citoyenneté active et favoriser l'accès à la culture.

A l'horizon 2024, les missions des coordinateur·rice·s du dispositif sont amenées à évoluer pour une couverture territoriale plus large afin de faire bénéficier les 114 collèges d'actions éducatives ciblées.

Paris Collège Familles

(collégien·ne·s parisien·ne·s)²⁸

Directions	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DASCO	38 500 €	-
DFPE	35 000 €	-
Total	70 000 €	-

Objet du dispositif

Depuis 2011, le dispositif « Paris Collèges Familles », copiloté par la DASCO et la DFPE, vise à **encourager le rapprochement des familles** de collégien·ne·s **de l'institution scolaire** et particulièrement celles qui en sont les plus éloignées, **en particulier celles**

²⁸ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DFPE-DASCO 187.

rencontrant des difficultés socioéconomiques, et à renforcer leur implication afin de favoriser la réussite scolaire de leur(s) enfant(s).

Ce dispositif se décline en actions co-construites par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et notamment les parents avec l'aide d'associations tierces.

Cette action est mise en œuvre opérationnellement par des centres sociaux et des structures associatives sur le territoire, auprès des établissements scolaires du second degré et dans les établissements de proximité.

Les objectifs de l'action sont de favoriser le dialogue entre les familles et la communauté scolaire du collège et induire une relation de confiance mutuelle ; répondre aux préoccupations des parents sur la scolarité de leur(s) enfant(s) et leur rendre le collège plus accessible et compréhensible ; permettre aux parents et à l'équipe du collège d'échanger sur la scolarité des enfants (sommeil, nutrition, réseaux sociaux et écrans, outils scolaires, relations entre collégien·ne·s, relations affectives, etc.) ; travailler sur les représentations des parents sur le collège et celles des équipes du collège sur les parents ; consolider les réseaux de solidarité et d'entraide locaux ; rapprocher au sein de la communauté scolaire les familles et les équipes éducatives ; échanger avec les parents sur les questions qui ont une incidence sur la scolarité des enfants ; soutenir les parents dans leurs demandes de rencontre des enseignant·e·s ; rendre l'école plus accessible et compréhensible pour les familles, en animant des « espaces parents » et en favorisant les rencontres entre parents ; consolider les liens sociaux dans le quartier.

Les modalités d'actions reposent sur **le partenariat entre un collège volontaire et une structure associative compétente dans le soutien à la fonction parentale** et souhaitent développer des actions au sein de l'établissement scolaire. Les actions sont mises en œuvre au sein des collèges volontaires dès la rentrée scolaire, en partenariat avec les membres de la communauté éducative du collège. Elles aboutissent à au moins une action ou un événement par trimestre, organisés conjointement par l'association et le collège.

Les principales thématiques développées dans Paris Collèges Familles sont : la vie au collège ; l'accompagnement dans la scolarité ; l'orientation ; la gestion des écrans et l'usage des outils numériques pour communiquer avec le collège ; l'adolescence : l'autorité parentale et les relations filles-garçons.

17 structures associatives sont soutenues pour la mise en œuvre de l'accompagnement auprès des familles.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, 22 collèges ont bénéficié du dispositif Paris Collèges Familles et ces actions ont bénéficié à 528 familles. Sur les 22 collèges, 12 sont en Réseaux d'Education Prioritaire et 7 en Quartiers Politique de la Ville.

Financement

En 2021, le dispositif a été financé à hauteur de 73 500 € (35 000 € par la DFPE et 38 500 € par la DASCO).

Effets liés à la crise sanitaire

En 2020 et 2021 une diminution des actions en présentiel au sein des collèges et la mise en place de nouvelles actions à distance a été constatée. En 2022, un certain « retour à la normale » a eu lieu.

Le programme d'action d'accompagnement à la scolarité

(jeunes de 6 à 12 ans)²⁹

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSOL	80 000 €	-

Objet du dispositif

La Ville de Paris finance 21 associations qui mènent, hors temps scolaire, en direction d'enfants scolarisé-e-s du CP à la Cinquième, des **actions d'aide aux devoirs et des activités culturelles pour favoriser leur réussite scolaire**. Pour mettre en œuvre leurs actions, ces associations s'appuient principalement sur des équipes de bénévoles.

Nombre de bénéficiaires

Pour l'année scolaire 2020 -2021, 1 424 jeunes ont bénéficié de ces actions.

Financement

En 2021, la Ville de Paris soutient ce dispositif à hauteur de 80 000 € pour l'ensemble des actions (subventions votées en 2021 pour l'année scolaire 2020-2021). Contrairement à l'édition précédente du Bleu Budgétaire Jeunesse, il n'a pas été possible ici de proratiser ces subventions aux seul-e-s bénéficiaires agé-e-s de 11 à 12 ans.

Parallèlement, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Paris soutient parfois les mêmes associations dans le cadre des Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS). L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) peut également cofinancer certaines associations dans le cadre de la politique de la Ville.

Les stages de Troisième

(collégien-ne-s parisien-ne-s de Troisième)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DASCO	-	151 827 €

Objet du dispositif

Le stage de Troisième³⁰ est une **séquence d'observation qui permet de découvrir le monde du travail**. Cette première immersion d'une semaine à la rencontre de professionnel-le-s et de leurs métiers aide les adolescent-e-s à se projeter dans des choix professionnels et à préparer leur orientation.

La **recherche d'un stage** d'une semaine en cours de Troisième, en vue de découvrir le monde du travail, est un **exercice clivant** pour beaucoup de collégien-ne-s car le rôle du réseau familial et social y est prépondérant. Les élèves des quartiers populaires sont davantage confronté-e-s à la difficulté de trouver un stage que les autres. C'est pourquoi la Ville de Paris, depuis 2015, s'est **fixé l'objectif de proposer 1 000 stages de Troisième par an dans ses services**.

Nombre de bénéficiaires

Pour l'année scolaire 2020-2021, l'objectif n'a pu être atteint avec 602 offres de stages, et 370 stages réellement effectués. Sur l'année scolaire 2021-2022, l'objectif n'a pas non plus été atteint avec 724 offres de stages créés par les directions (283 REP et 441 hors REP) et 812 stages réellement effectués (en y intégrant les stages de la DFPE non enregistrés dans l'application).

Sur les 1 000 stages, l'objectif était aussi d'y attirer 420 élèves issu-e-s de collèges en réussite éducative. 223 stages ont été pourvus par ces derniers.

²⁹ Les délibérations de la Ville de Paris portent les références : 2021 DASES 127, 2021 DASES 133, 2021 DDCT 9, 2021 DDCT 39, 2021 DDCT 40, 2021 DDCT 6, 2021 DDCT 27 et 2021 DDCT 73.

³⁰ <https://www.monstage.paris/>

De nombreux stages n'ont pu avoir lieu à cause des confinements, ce qui réduit un peu le taux de réalisation par rapport au nombre d'offres. L'Education nationale ayant déclaré ces stages facultatifs, certains collèges ont annulé la semaine de stage d'observation prévue.

Evolutions et effets liés à la crise sanitaire

En 2021, l'impact du contexte sanitaire a été moindre qu'en 2020 mais il est à noter des annulations de stages et des reports de dates de stage de certains collèges parisiens. La réduction de la durée des stages s'est maintenue dans certains services de la Ville de Paris, plus spécifiquement dans les services administratifs où le télétravail s'est généralisé (possibilité de raccourcir la durée des stages à 3 ou 4 jours dans des services administratifs où une partie du personnel est en télétravail plusieurs jours par semaine).

Remarque

Comme pour l'édition précédente du Bleu Budgétaire Jeunesse, le choix a été fait ici de ne pas associer de coût à l'accueil des stagiaires de Troisième dont la gestion relève du fonctionnement courant des directions de la Ville. Aussi, le coût de cette mesure peut être estimé à 151 827 € de frais de personnel, correspondant à 2,7 ETP. Par ailleurs, les stagiaires et les tuteur-rices ne sont pas rémunéré-e-s dans ce cadre.

Le dispositif parisien de réussite éducative

(jeunes de 2 à 16 ans, vivant en quartier prioritaire de la politique de la Ville et/ou scolarisé-e-s dans un établissement scolaire relevant de l'éducation prioritaire)³¹

Directions	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DDCT	160 530 €*	70 293 €*
DASCO	90 967 €*	-
DSOL	53 510 €*	-
Total	305 007 €*	70 293 €*

* Part du dispositif bénéficiant aux jeunes de 11 à 30 ans.

Objet du dispositif

Le programme de réussite éducative à Paris³² (PRE) vise à **apporter un soutien éducatif, périscolaire, culturel, social et sanitaire aux élèves relevant des premier et second degrés, et ce dès la maternelle**. Son action s'adresse aux enfants et adolescent-e-s vivant dans les quartiers inscrits dans la politique de la Ville et/ou scolarisé-e-s dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire. Ce soutien prend la forme de **parcours individualisés mis en place avec l'accord des parents et d'activités se déroulant essentiellement en dehors du temps scolaire**. Ces parcours contribuent à la réussite scolaire et éducative des jeunes en vue de leur épanouissement.

Evolutions liées à la crise sanitaire

Le numérique est un nouvel axe de travail intégré au dispositif depuis la crise sanitaire : accompagnement des familles, sensibilisation aux usages, équipement ciblé.

Nombre de bénéficiaires

Pour l'année scolaire 2020-2021, 1 140 élèves ont bénéficié du programme dont 610 jeunes de 11 à 30 ans (53,51 %).

Financement

La Ville de Paris soutient le dispositif de réussite éducative à hauteur de 570 000 € (300 000 € DDCT, 170 000 € DASCO et 100 000 € DSOL). La part jeune (hors élèves du 1^{er} degré) est estimée à 305 007 €.

³¹ Le dispositif parisien de réussite éducative s'inscrit dans le cadre du contrat de ville.

³² <https://www.paris.fr/pages/qu-est-ce-que-le-programme-de-reussite-educative-4902>

Tou-te-s au collège, c'est les vacances ! (TAC)

(collégien·ne·s parisien·ne·s)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DASCO	201 929 €	Non estimable

Objet du dispositif

« Tou-te-s au collège, c'est les vacances ! » (TAC)³³ est un **dispositif extrascolaire gratuit, d'accompagnement éducatif et à la scolarité**, déclaré auprès du SDJES ACM BAFA (ACM 11-16 ans)³⁴, implanté dans les collèges et cités mixtes régionales partenaires et dédié aux (pré)adolescent·e·s de la Sixième à la Troisième scolarisé·e·s du secteur ou de l'arrondissement, en accord avec les Proviseur·e·s et Principaux·ales.

Il s'inscrit dans le cadre du Plan Ambition Collèges de la DASCO et des nouvelles orientations éducatives du Bureau des actions et des projets pédagogiques et éducatif (BAPPE) qui se déclinent autour de 5 priorités,³⁵ des axes stratégiques et objectifs opérationnels du programme éducatif de territoire (PEDT 2021-2026) de chaque circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance (CASPE), en complémentarité du dispositif « Vacances Apprenantes-Ecole Ouverte » porté par l'Education nationale, dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire et des projets développés dans le cadre de l'Action Collégiens³⁶.

TAC est un dispositif mixte combinant, activités d'accompagnement à la scolarité (activités d'ouverture culturelle, aide aux devoirs-méthodologie-renforcement scolaire) et de loisirs éducatifs d'un accueil de loisirs classique.

Encadré par une équipe d'animateur·rice·s du 1^{er} et/ou 2nd degré de la DASCO-CASPE et différents partenaires institutionnels et associatifs, ce dispositif vise à contribuer à l'égalité des chances, à lutter contre le désœuvrement du public (pré)adolescent, à prévenir les conduites à risque et les rivalités inter-quartiers, en favorisant les apprentissages du « vivre ensemble », le développement des compétences psychosociales, la mixité, l'engagement et à accompagner la mobilité des collégien·ne·s (sortir de son quartier) afin qu'il·elle·s puissent se repérer, identifier et s'approprier/accéder aux nombreuses ressources et au patrimoine de leur quartier/arrondissement/ville.

Organisés sous forme de parcours thématiques (pluridisciplinaires) à la semaine, les ateliers se déroulent dans et en dehors du collège et incluent en début de matinée, un temps « Objectif Réussite » d'aide aux devoirs - méthodologie - temps de lecture - débat - jeux/quiz de culture générale, etc.

Les parcours proposés s'articulent autour de 5 axes thématiques :

- **parcours citoyenneté** (vivre ensemble et s'engager) : ateliers création de junior associations, conseils collégiens (projets collégiens), Droits de l'Enfant, projets solidarité, lutte contre les discriminations, harcèlement, égalité filles-garçons, éducation aux médias, prévention des écrans, des réseaux sociaux, des rixes, développement des compétences psychosociales, ateliers philo, orientation/découverte des métiers, formation secourisme, etc. ;
- **parcours environnement/développement durable ; santé/nutrition** : ateliers tri, recyclage, autoréparation, jardinage urbain, éducation au goût, prévention santé, etc. ;
- **parcours multimédia / science** : ateliers numérique, codage, 3D, photo, vidéo, film d'animation scientifique, robotique, etc. ;
- **parcours arts et cultures du monde/découverte du patrimoine** : ateliers théâtre, théâtre forum, éloquence, improvisation, écriture, slam, danse, calligraphie, mangas, musique, arts visuels, langues, mode, couture, rallye découverte des ressources du quartier, visites de monuments, de musées, d'expositions, etc. ;

³³ <https://www.paris.fr/pages/tou-te-s-au-college-c-est-les-vacances-6720/>

³⁴ Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports ; Accueil collectif de mineurs ; Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en ACM.

³⁵ Les priorités du BAPPE sont : prévenir les conduites à risques (rixes, addiction, désœuvrement) ; éduquer aux médias (réseaux sociaux, fake news, esprit critique) favoriser l'expression, la participation et la prise d'initiative des jeunes ; faciliter l'accès à la culture et aux établissements culturels ; accompagner les parcours scolaires et périscolaires (passerelles, continuité scolaire et périscolaire, aides à la scolarité).

³⁶ Voir page 19.

- **parcours sports / e-sport / jeux** : sports individuels ou collectifs, jeux de coopération, jeux de rôles, valeurs du sport et de l'Olympisme (JOP 2024), etc.

TAC a pour but d'aider les collégien·ne·s à donner du sens, à s'approprier leurs apprentissages et les obligations scolaires (devoirs), à développer/valoriser leurs potentiels, de les aider à s'ouvrir, à découvrir, à (re)trouver confiance, à gagner en estime d'eux·elles-mêmes, à les accompagner vers leur autonomie et favoriser leur réussite éducative.

Le dispositif implanté dans les collèges a pour vocation de renforcer l'accompagnement éducatif des (pré)adolescent·e·s durant les périodes de vacances, en leur proposant un espace de vie spécifique, un temps dédié entre pairs, pour se retrouver, apprendre à se connaître, à se respecter, à s'organiser et à partager, pratiquer des activités utiles et attractives.

Nombre de bénéficiaires

Implanté dans 10 arrondissements, le dispositif a fonctionné pour l'année scolaire 2021-2022 durant 130 sessions (automne : 25, hiver : 23, printemps : 23, été : 59) contre 98 sur l'année 2020-2021.

TAC a bénéficié en 2021 à 22 465 jeunes dont 51 % de collégiennes.

Il est par ailleurs noté une augmentation de la fréquentation des collégien·ne·s de Quatrième et Troisième.

Financement

La Ville de Paris finance ce dispositif à hauteur de 201 929 € sur le budget 2021. Par ailleurs, il est à noter les importantes ressources humaines nécessaires à ce dispositif dont les ETP n'ont pas pu être estimés pour cette édition du Bleu Budgétaire Jeunesse.

Evolutions

En 2021, la territorialisation du dispositif par arrondissement a permis la mise en place de réseaux de collèges et un accueil alterné du dispositif sur les périodes de vacances.

La réduction des ouvertures en seconde semaine pour certains collèges (à la demande des principaux·ales) a permis d'optimiser le nombre de collèges ouverts par arrondissement et de faire face à un déficit de directeur·rice·s/animateur·rice·s volontaires pour encadrer le dispositif au sein des CASPE.

TAC s'est étendu à de nouveaux collèges partenaires (+10) atteignant 28 établissements partenaires dont : le Centre Patay qui accueille des collégien·ne·s temporairement exclu·e·s ; 18 établissements du dispositif « Action Collégiens » ; 17 établissements en QPV. TAC s'est aussi implanté au sein des 4 Cités Educatives parisiennes.

b) Les dispositifs d'accompagnement et de remédiation

L'Ecole de la 2^{ème} Chance de Paris (E2C Paris)

(jeunes de 18 à 25 ans sorti·e·s du système scolaire depuis au moins un an sans diplôme)³⁷

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021	Contributions en nature 2021
DAE	560 000 €	13 137 €* [*]	131 794 €* [*]

**Selon la méthodologie de l'exercice, ces montants ne sont pas comptabilisés comme une dépense de fonctionnement ayant bénéficié directement au public jeune visé mais sont valorisés comme frais de personnel et contributions en nature. Ces montants ne figurent d'ailleurs pas au compte administratif 2021 au titre du fonctionnement.*

Objet du dispositif

L'Ecole de la 2^{ème} Chance de Paris (E2C Paris)³⁸ **s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans sorti·e·s du système scolaire depuis au moins un an sans diplôme ni qualification et particulièrement motivé·e·s pour suivre une formation en alternance** de six

³⁷ Le dispositif Ecole de la 2^{ème} Chance est mentionné par l'article L214-14 du code de l'éducation. Un décret mentionné à l'article L 6123-1 du code du travail en fixe les modalités d'application. Les délibérations de la Ville de Paris portent les références 2020 DAE 211 (subvention socle), 2021 DAE 185 (subvention d'investissement) et 2021 DAE 91 (subvention Paris Boost Emploi).

³⁸ <https://www.paris.fr/pages/aides-a-l-emploi-2344#l-ecole-de-la-deuxieme-chance-e2c>

mois en moyenne. Rémunérée au titre de la formation professionnelle, la formation vise à la maîtrise des savoirs de base : français, mathématiques, bureautique, numérique. Les inscriptions et entrées s'effectuent tout au long de l'année. La formation est personnalisée et adaptée au projet professionnel. Chaque jeune est suivi-e à l'intérieur de l'école par un-e référent-e avec qui il-elle peut s'entretenir de ses problèmes tant pédagogiques que personnels. En entreprise, il-elle est suivi-e par un-e tuteur-ice.

Les stagiaires alternent 3 semaines de présence en centre où il-elles se voient proposer des ateliers sur les savoirs fondamentaux, la participation à des projets mettant en avant leurs compétences et permettant l'acquisition d'une plus grande confiance en soi, avec 3 semaines en entreprise, jusqu'à ce qu'il-elle-s précisent et mettent en œuvre leur projet professionnel, ce qui prend en général 6 à 8 mois.

Le parcours de la-du jeune intègre également un projet associatif sur la citoyenneté. Dans ce cadre, chaque jeune réalise un stage civique d'une semaine au profit d'une association d'intérêt général.

A la fin de son parcours dans l'Ecole de la 2^{ème} chance, la-le jeune reçoit l'Attestation de Compétences Acquisées (ACA) et le Portefeuille de Compétences qui indiquent son niveau et lui servent de passeport pour la poursuite d'un parcours de formation, trouver une orientation professionnelle ou bien accéder à un emploi. Ces deux documents s'inscrivent dans une perspective de formation tout au long de la vie et procurent une reconnaissance, notamment par l'entreprise, des acquis de la-du stagiaire, et facilitent par la suite une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Les jeunes sont suivies jusqu'à un an après leur sortie de l'E2C.

Nombre et évaluation des bénéficiaires

En 2021, sur ses 3 sites rue d'Aubervilliers (18^{ème}) et rue du Maroc (19^{ème}), l'E2C de Paris a accompagné 465 jeunes Parisien-ne-s (55 % de jeunes femmes) dont 54 % ont un niveau scolaire inférieur au CAP.

L'E2C a obtenu un taux de 77 % de sorties positives (accès à l'emploi (CDD, CDI, formation qualifiante ou diplômante, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) pour ses jeunes stagiaires

En 2021, 51 % des jeunes bénéficiaires résident dans les 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements ; 23 % dans les 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements et 18 % dans les 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements. 17 % habitent dans les QPV.

Financement

En 2021, la Ville de Paris a attribué à l'E2C une subvention de fonctionnement à hauteur de 400 000 €.

Une subvention complémentaire de 160 000 € a été versée dans le cadre du plan Paris Boost Emploi afin d'accompagner l'association dans son développement pour accueillir davantage de jeunes et une subvention d'investissement de 32 000 € afin d'aider l'association à assurer de meilleures conditions d'accueil du personnel, des jeunes et des visiteur-euse-s.

L'E2C reçoit également des financements de la Région Ile-de-France (1 069 625 €), de la Direction Régionale Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (Drieets, 819 944 €) et de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT, 49 875 €).

La mise à disposition par la Ville de locaux pour l'E2C, estimée à 131 794 €, peut également être valorisée.

Evolutions

D'ici la fin de la mandature, l'EDC va connaître un certain nombre d'évolutions :

- diversification des moyens de recrutement des jeunes et aller à la rencontre des jeunes parisien-ne-s sans solution, et notamment dans les Quartiers de Politique de la Ville (actions hors les murs ou dans les locaux de partenaires)
- élargissement des publics avec l'accueil à partir de 2022 de jeunes diplômé-e-s de niveau 4 (bac ou diplôme équivalent), dépourvus d'expérience professionnelle probante et présentant un risque de nonaccès à l'emploi.

Les Cours d'Adultes de Paris (CAP) et le Lycée d'Adultes de Paris

(plus de 18 ans)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021	Investissement 2021
DASCO	124 500 €*	578 689 €*	7 470 €*

* Part du dispositif bénéficiant aux jeunes.

Les **Cours d'Adultes de Paris**³⁹ programment chaque année 122 000 heures de formation dans 607 intitulés de formation différents allant de la pratique de la langue française aux cours de langues étrangères, en passant par l'informatique, les techniques industrielles ou encore les métiers de l'artisanat et de l'art.

25 962 auditeur·rice·s suivent ces formations dont le volume horaire proposé va de 10 heures à plus de 400 heures par an pour les formations diplômantes. Ces formations sont dispensées par 718 enseignant·e·s (dont 114 contractuel·le·s) intervenant sur 131 sites. Ces dernières années, les CAP accordent une attention particulière aux publics en insertion en leur donnant priorité pour l'inscription. Le Conseil de Paris a par ailleurs voté en faveur d'un demi-tarif pour les bénéficiaires des minima sociaux.

Depuis la rentrée 2014, les inscriptions aux cours s'effectuent en ligne sur paris.fr. La dématérialisation des inscriptions permet de prioriser les inscriptions en fonction de critères visant à favoriser les publics en difficulté et en insertion (demandeur·euses d'emploi, personnes en nécessité d'accéder à un diplôme). Elle permet aussi de mieux cerner les publics et leurs attentes, et de mesurer leur degré de satisfaction.

En 2021-2022, 159 nouvelles formations ont été proposées.

Le **Lycée d'Adultes de Paris** est un dispositif original qui permet de préparer le baccalauréat général en cours du soir au sein de 9 classes réparties en une seconde, une première et une terminale pour chaque filière. Les auditeur·rice·s inscrit·e·s, majeur·e·s, souhaitent en majorité obtenir le baccalauréat en vue d'une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Les cours ont lieu tous les jours de la semaine de 18h à 22h ainsi que le samedi matin. Ce rythme est intensif mais accepté par des auditeur·rice·s très motivé·e·s. Elles-Ils sont sélectionné·e·s sur tests en juin de l'année précédant le début de la scolarité sans prescription de tiers. Environ 200 auditeur·rice·s suivent cette formation chaque année.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, 26 245 personnes (dont 16 616 femmes) ont bénéficié des CAP. Parmi elles, 6 535 avaient moins de 30 ans (24,9 %, dont 3 978 jeunes femmes)

Financement

Pour l'année 2021, la masse salariale des enseignant·e·s est de 2 324 054 € (estimation réalisée par la DASCO). Les CAP disposent par ailleurs de 500 000 € pour leur fonctionnement général et 30 000 € ont été dépensés en investissement. La part jeune est ainsi estimée à 124 500 € en fonctionnement, 578 689 € en masse salariale et 7 470 € en investissement.

Erratum

La page 34 de l'édition 2021 du Bleu Budgétaire Jeunesse indiquait, par erreur, une part jeune du fonctionnement (hors masse salariale) de 2 173 177 €. Ce montant correspondait au contraire à la masse salariale totale des enseignant·e·s.

³⁹ www.paris.fr/cap

Le Plan Parisien de Lutte Contre l'Illettrisme et pour le Développement des Compétences Clés (PLCI)

(jeunes de 16 à 25 ans issus des QPV en situation d'illettrisme)⁴⁰

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DDCT	150 000 €	120 309 €

Objet du dispositif

Le Plan Parisien de Lutte Contre l'Illettrisme et pour le Développement des Compétences Clés (PPLCI) des jeunes **répond depuis 2011 au problème de l'illettrisme chez les jeunes de 16 à 25 ans, notamment de celles et ceux habitant l'un des quartiers de la politique de la Ville**. A Paris, entre 300 et 400 jeunes en situation d'illettrisme sont repéré-e-s chaque année dans le cadre des Journées Défense Citoyenneté (JDC).

Dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020 et du PACTE entre Paris et la Région Ile-de-France, la Ville de Paris soutient donc des formations « compétences clés » (lire, écrire, compter, s'orienter, maîtriser les outils numériques, etc.) à destination des jeunes Parisien-ne-s, notamment issu-e-s des quartiers populaires et pilote la coordination entre les différent-e-s acteur-ric-e-s.

Gouvernance

Quatre pôles de formation ont ainsi été créés pour permettre le travail en réseau avec 5 opérateur-ric-e-s qui concourent au PLCI :

- un pôle Nord, piloté par l'Ecole Normale Sociale (**ENS Thorcy**, 20 000 €) et le Centre d'Etudes, de Formation et d'Insertion par la Langue (**CEFIL**, 20 000 €) ;
- un pôle Sud, piloté par l'association **ESPEREM** (40 000 €) ;
- un pôle Est, piloté par l'association **Savoirs Pour Réussir** (SPR, 40 000 €) ;
- ainsi qu'un pôle Chantiers éducatifs, piloté par l'association **Extramuros**⁴¹ (30 000 €).

La complémentarité entre les pôles d'apprentissage linguistiques parisiens permet la réorientation des publics, mais aussi des continuités de parcours dans les cas où des compléments de formation sont nécessaires à la réalisation du projet d'insertion professionnelle d'un-e jeune. Cette offre de formation s'inscrit plus généralement dans un objectif de sécurisation des parcours professionnels, en aval de l'accompagnement assuré par des prescripteur-ric-e-s comme la Mission Locale de Paris, et en amont des dispositifs de formation professionnelle comme le dispositif Avenir Jeunes de la Région Ile-de-France.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, 248 jeunes ont été accompagné-e-s (dont 24,1 % de femmes et 40 % de jeunes en QPV/QVA).

Evolutions

Les difficultés identifiées depuis plusieurs années pour la mobilisation du public cible (seulement 40 % de jeunes issu-e-s des QPV) ont conduit à faire évoluer le dispositif. Un nouvel Appel à Projets « Actions de Remobilisation des Jeunes » (ARJ) a été lancé en 2022, qui vise à toucher les jeunes les plus éloigné-e-s du système pour leur permettre de gagner en autonomie et en compétences de base, permettre une remise à niveau globale sur plusieurs semaines, et lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme. Une vigilance particulière sur la mobilisation du public des quartiers prioritaires sera apportée. Au total, 17 projets ont été déposés et un jury s'est réuni le 20 juillet 2022 pour arbitrer l'octroi des subventions. A noter que les opérateurs du PLCI ont redéposé un projet dans le cadre du nouvel appel à projet « actions de remobilisation des jeunes (ARJ) des quartiers Politique de la Ville, en butte à des difficultés d'illettrisme et/ou d'illectronisme ».

⁴⁰ La délibération de la Ville porte la référence 2021 DDCT 68.

⁴¹ L'association Extramuros fait également l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) inter-directions depuis 2017 portée par la DDCT (voir pages 34, et 41).

Réseau EIF-FEL

(Personnes migrantes, ressortissantes de pays tiers en situation régulière [hors UE] âgées de 16 ans et plus)⁴²

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DDCT	137 460 €*	56 775 €*
DASCO	19 634 €*	-
DAE	3 088 €*	-
DSOL	3 088 €*	-
Total	163 270 €*	56 775 €*

* part du dispositif bénéficiant aux jeunes

Objet du dispositif

Pour répondre aux besoins des Parisien·ne·s en matière de formation à la langue française et favoriser leur intégration socio-professionnelle, la Ville de Paris pilote le projet Réseau EIF-FEL⁴³ en partenariat avec trois associations : le CEFIL, le Centre Alpha Choisy et Paroles Voyageuses.

Initié en 2016, le dispositif est aujourd'hui présent dans huit arrondissements et vise à mettre en réseau et à qualifier les acteur·rice·s mobilisé·e·s pour l'apprentissage du français à Paris, au service de parcours de formation cohérents.

Le projet s'organise autour de 3 volets structurants :

- l'animation des pôles de permanences d'évaluation ;
- la mise en place de formations pour différent·e·s acteur·rice·s ;
- l'organisation de rencontres partenariales.

Ces activités visent plusieurs objectifs

- mettre en réseau et fédérer les opérateur·rice·s de formation à la langue française à Paris autour de valeurs et de pratiques partagées ;
- organiser, tout au long de l'année, l'accueil et l'évaluation des personnes ayant besoin d'être formées en langue française, leur proposer des parcours de formation adaptés et en assurer le suivi ;
- renforcer la qualification des acteur·rice·s mobilisé·e·s pour l'apprentissage du français (formateur·rice·s bénévoles, professionnel·le·s, coordinateur·rice·s pédagogiques, prescripteur·rice·s de publics, etc.) ;
- favoriser les passerelles entre les différents dispositifs de formation existants (structures de proximité, Ville de Paris, Région Ile-de-France, Etat, etc.) ;
- contribuer à un diagnostic partagé de l'offre et de la demande de formations et faire état des besoins non couverts des territoires.

Associations soutenues

Le pôle de permanence Nord (17^{ème} et 18^{ème}) est animé par le **CEFIL** (55 454 €).

Le pôle de permanence Sud (13^{ème} et 14^{ème}) est animé par le **Centre Alpha Choisy** (39 340 €).

Le pôle de permanence Est (19^{ème} et 20^{ème}) est animé par **Paroles Voyageuses** (74 932 €).

A ce titre, les trois associations soutenues :

- accueillent, évaluent et préconisent des parcours pour les candidat·e·s à l'apprentissage du français dans différents lieux partenaires du territoire ;
- assurent le suivi d'une partie des personnes évaluées ;
- assurent une veille sur évolution des besoins et de l'offre en français, plus particulièrement sur leurs territoires (rencontre régulière des acteur·rice·s de terrain, participation à des formations, des rencontres, etc.) ;
- participent aux rencontres du Réseau EIF-FEL pilotées par le Service Egalité Intégration Inclusion (SEII) de la DDCT et contribuent ainsi à l'animation du réseau d'opérateur·rice·s du français et de prescripteur·rice·s adhérent·e·s.

⁴² La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2019 DDCT 170.

⁴³ <https://www.paris.fr/pages/apprendre-le-francais-a-paris-7915>

Nombre de bénéficiaires

Au total, 1 509 personnes ont bénéficié de l'action en 2021 dont 49 % de femmes. La part des jeunes de moins de 30 ans peut être estimée à 30,88 % de l'ensemble des bénéficiaires, soit 466 jeunes (dont 34 % de jeunes femmes).

Parmi l'ensemble des bénéficiaires, 128 étaient rattachés à un QPV et 181 à un QVA ; 529 étaient bénéficiaires de la protection internationale (BPI), 465 étaient primo-accédants et 515 ressortissaient de pays tiers (autres que BPI et primo-accédants).

Financement

En 2021, la Ville de Paris a financé cette action à hauteur de 528 724 € au total (445 141 € DDCT ; 63 583 € DASCO ; 10 000 € DAE ; 10 000 € DSOL), dont la part dédiée aux jeunes est estimée à 163 270 €.

Le Réseau EIF-FEL bénéficie également du soutien du programme européen du Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI, 71,67 %), de financements de l'Etat (Direction Départementale de Cohésion Sociale/Pôle emploi/Direction générale de Langue Française et des langues de France, 22,78 %).

Evolutions

Une nouvelle demande de subvention du Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) a été sollicitée en juin 2022 pour un renouvellement du projet pour 3 ans avec une proposition d'élargissement aux 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements et un accroissement des moyens humains dédiés au projet.

2. Accompagner l'insertion professionnelle des jeunes

a) Accueillir, accompagner et mettre en relation

La Mission Locale de Paris (MLP)

(jeunes de 16 à 25 ans)⁴⁴

Directions	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021	Contributions en nature 2021
DAE	3 740 000 €	13 137 €	689 141 €
DSOL	494 300 €* [*]	-	-
DPMP	107 000 €* [*]	-	-
Total	4 341 300 €* [*]	13 137 €	689 141 €

*Montant indicatif. Ne sont comptabilisés dans cette fiche que les crédits de la DAE et 236 488 € de la DSOL soit 3 976 488 €, voir partie Financement.

Objet du dispositif

La Ville de Paris soutient la Mission Locale de Paris (MLP)⁴⁵ dans son **rôle d'accueil, d'information et d'accompagnement global des jeunes Parisien-ne-s de 16 à 25 ans durant toute la durée de leur parcours de recherche d'emploi**. Elle s'adresse notamment à celles et ceux disposant d'un faible niveau de qualification et de compétences rendant difficile leur insertion socioprofessionnelle (niveau IV et infra).

Nombre de bénéficiaires

En 2021, la Mission Locale de Paris a accompagné 21 527 jeunes Parisien-ne-s dont 9 529 qui ont été accueilli-e-s pour la première fois. Parmi les jeunes accompagné-e-s, 8 259 ont signé un parcours contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) avec la

⁴⁴ La Mission Locale répond à l'ordonnance n° 82-273 du 26 mars 1982. Les délibérations de la Ville de Paris portent les références 2020 DAE 210 (subvention socle) ; 2021 DAE 120 (subvention Boost Emploi) ; 2021 DAE 128 (subvention le pari d'entreprendre) et 2021 DASES 23 (subvention lutte contre le décrochage institutionnel).

⁴⁵ https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/emploi-et-formations/aides-a-l-emploi/aides-a-l-emploi-2344#la-mission-locale-de-paris_9.

MLP, 2 515 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement renforcé et ciblé à travers le dispositif Garantie Jeune (dispositif de l'Etat destiné aux jeunes de 18 à 25 ans, non scolarisé-e-s, sans formation, sans emploi, dont les ressources sont inférieures au plafond du Revenu de solidarité) et 3 131 ont commencé un emploi durable après accompagnement (CDI ou CDD de plus de 6 mois)

Concernant les profils des 21 527 jeunes accueilli-e-s par la MLP en 2021, on peut constater que 42 % sont des femmes et 18 % résident en QPV.

Evolutions

En novembre 2020, la Ville de Paris a lancé une nouvelle stratégie en faveur de l'emploi parisien, le plan « Paris Boost Emploi » visant notamment à accélérer ses actions de soutien en direction des jeunes. C'est dans ce cadre que la Ville de Paris a décidé de renforcer son soutien à la Mission Locale de Paris par l'attribution de 2 subventions de fonctionnement : 450 000 € pour la mise en œuvre du projet intitulé « Paris Boost Emploi » en complément de la subvention de fonctionnement de 3 270 000 € pour aider les jeunes touché-e-s par la crise et plus particulièrement les diplômé-e-s (bac+3 et plus), les jeunes décrocheur-euse-s universitaires, les jeunes issus des QPV dont notamment les femmes et les jeunes réfugié-e-s, et 20 000 € pour le programme « Le pari d'entreprendre » pour les jeunes ayant un projet de création d'entreprise.

Depuis septembre 2021, la Mission Locale de Paris est présente à **Quartier Jeunes (QJ)**, nouvel espace d'accueil ouvert par la Ville de Paris dans le 1^{er} arrondissement, aux côtés d'autres partenaires. Elle y anime un **Point Paris Emploi** (10^{ème} PPE du réseau) pour orienter les jeunes vers des offres d'emploi, de formation professionnelle, la création d'activité, des sessions de recrutement de la DAE, des ateliers. La MLP organise notamment à QJ des ateliers dans le cadre du programme « Paris Boost Emploi ».

Mis en place au niveau national le 1^{er} mars 2022, le **Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)** s'inscrit dans la continuité du plan « #1 jeune, 1 solution » instauré en juillet 2020 et remplace le dispositif de la **Garantie Jeunes**. Le CEJ est un parcours entièrement personnalisé de 6 à 12 mois, pour aider le jeune à définir son projet professionnel et à trouver un emploi. Il comporte un accompagnement par un-e conseiller-ère et un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités. Une allocation pouvant aller jusqu'à 500 € par mois est versée en fonction de ses ressources et sous condition qu'elle respecte ses engagements. Le CEJ bénéficie aux jeunes de 16 à 25 ans (moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), sans emploi durable, ni formation (NEET). La gestion du CEJ est confiée à Pôle Emploi et aux Missions locales qui doivent se répartir les bénéficiaires.

Actions complémentaires

Au-delà de son rôle d'accompagnement global, la Mission Locale de Paris conduit une action expérimentale de prévention et de lutte contre le décrochage institutionnel de jeunes de 16 à 25 ans parmi les plus vulnérables, éloigné-e-s de l'offre publique ou associative.

Le dispositif, soutenu par la DSOL, fonctionne selon une double approche thématique et territoriale :

- thématique : jeunes en décrochage scolaire, jeunes sous main de justice, jeunes accompagné-e-s par les services sociaux ou de protection de l'enfance, jeunes repérés par la prévention spécialisée.
- territoriale : structuration et animation des partenariats locaux (Education nationale, Justice, aide sociale à l'enfance, prévention spécialisée, action sociale, jeunesse, politique de la Ville, etc.).

Cette action vise à :

- mieux repérer, par le partage d'informations, les jeunes en risque ou en situation de décrochage ;
- anticiper les fins de mesures et faciliter les relais d'accompagnement afin de sécuriser les parcours des jeunes et éviter les ruptures de parcours, voire le risque d'errance ;
- expérimenter des modalités d'« accroche » innovantes pour remobiliser les jeunes décrocheur-euse-s et les amener vers les dispositifs d'insertion de droit commun ;
- développer le co-accompagnement pour améliorer la prise en charge et expérimenter des actions destinées à des jeunes rencontrant des problématiques spécifiques (jeunes sous main de justice notamment).

Financement

En 2021, la Ville de Paris a versé une subvention de 3 270 000 € à la Mission locale de Paris pour le fonctionnement. Cette subvention socle, portée par la DAE, est complétée par des subventions portées par différentes directions :

- la DSOL subventionne la MLP à hauteur de 494 300 € pour les projets de « lutte contre le décrochage institutionnel des jeunes » (236 488 €) et « d'accompagnement renforcé des jeunes les plus en difficulté » (257 812 €, voir la plateforme DIP page 156)⁴⁶ ;
- la DPMP subventionne la MLP à hauteur de 107 000 € pour les projets « accompagner les jeunes incarcéré-e-s à la Maison de la Santé et prévenir la récidive » (55 000 €) et « action d'accompagnement renforcé pour mineurs sous main de justice » (52 000 €). Ces deux actions sont valorisées financièrement dans leur notice dédiée, voir page 166 ;
- la DAE subventionne la MLP à hauteur de 470 000 € supplémentaires pour aider les jeunes touchés par la crise (450 000 €) et pour le programme « le pari d'entreprendre » pour les jeunes ayant un projet de création d'entreprise (20 000 €).

La MLP reçoit également des financements de la Région Ile-de-France (1,9 M€) et de l'Etat (6,2 M€).

La mise à disposition de locaux pour la MLP, estimée à 689 141 €, est également à valoriser.

A ce stade, les collaborations entre la MLP et la DJS (notamment la mise à disposition de locaux au sein de QJ ou les liens avec les autres équipements jeunesse) ne sont pas valorisés ou valorisable financièrement.

Les Points Paris Emploi (PPE)

(tous publics)

Direction	Estimation de frais de personnel 2021	Contributions en nature 2021
DAE	164 143 €*	902 173 €*

*Montants donnés à titre indicatif mais non pris en compte dans le présent Bleu Budgétaire Jeunesse (voir « Financement »)

Objet du dispositif

Les points Paris Emploi⁴⁷ (PPE) sont un **réseau de 10 sites labellisés** par la Ville de Paris, portés par les partenaires emploi de la Ville ou par la Ville elle-même, qui **offrent un service d'accueil inconditionnel et anonyme, d'information et d'orientation généraliste** à destination de tou-te-s les Parisien-ne-s en recherche d'emploi, de réorientation professionnelle ou de formation, **dont les jeunes**.

Les PPE des 10^{ème} et 18^{ème} arrondissements sont portés par l'association **EPEC**, ceux des 1^{er}, 13^{ème} et 20^{ème} par la **Mission locale de Paris** et celui du 19^{ème} par l'**Ecole de la Deuxième Chance**. Le PPE du 15^{ème} est animé par l'**Espace Parisien d'Insertion du 15^{ème}** (l'EPI Moisand) et les PPE du 3^{ème} et 6^{ème} par la **Maison des Initiatives Etudiantes**. L'animation du PPE du 14^{ème}, ouvert dans l'Annexe de la mairie d'arrondissement et animé jusqu'en 2021 par des agent-e-s de la DAE, devrait être géré par une association d'ici fin 2022.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, 19 929 personnes ont fréquenté les PPE. De nombreux jeunes fréquentent les PPE, notamment ceux des 1^{er}, 3^{ème}, 6^{ème}, 13^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} installés dans des dispositifs dédiés aux jeunes (notamment QJ et la Maison des initiatives étudiantes).

Les PPE ont proposé 520 ateliers/permanences, auxquels 1 584 personnes ont participé.

La Semaine Pour l'Emploi des PPE a compté 748 participant-e-s.

Le public des PPE est en partie constitué par les demandeur-euse-s d'emploi parisien-ne-s, dont le nombre est estimé à 234 646 € pour le mois de décembre 2020.

Financement

La Ville prend en charge le paiement du loyer et des charges de 5 PPE (10^{ème}, 13^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème}) à hauteur de 902 173 € (budget DAE). Cependant, ce montant n'est pas pris en compte dans le cadre de ce Bleu car la part des jeunes bénéficiaires des PPE est difficilement quantifiable, l'accueil étant anonyme et sans collecte des données relatives aux âges. Néanmoins, les jeunes

⁴⁶ Dans le cadre de cette notice, seule la subvention pour la lutte contre le décrochage institutionnel des jeunes (236 488 €) est comptabilisée. La subvention pour l'accompagnement renforcé des jeunes les plus en difficulté (257 812 €) faisant l'objet d'une notice particulière par ailleurs (voir la plateforme Dynamique Insertion Professionnelle page 156).

⁴⁷ https://emploi.paris.fr/articles/2022-08-25/les-points-paris-emploi-ppe_60706f64a0be2d5f215xme7873

fréquentant les PPE sont issu-e-s des dispositifs jeunesse tels que la Mission Locale de Paris (page 30) ; la Maison des Initiatives Etudiantes (page 93) ; l'Ecole de la 2^{ème} Chance (page 25) et QJ (page 102).

Evolutions

En 2021, un nouveau Point Paris Emploi a ouvert au sein de QJ, animé par la Mission Locale de Paris. Le réseau des PPE a vocation à s'agrandir d'ici la fin de la mandature.

Les forums pour l'emploi

(tous publics)⁴⁸

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DAE	100 000 €*	103 244 €*

* Part du dispositif bénéficiant aux jeunes

Objet du dispositif

Chaque année, **trois forums centraux** sont organisés par la Ville en collaboration avec l'association **Carrefours Pour l'Emploi** : « Paris pour l'Emploi des Jeunes » en février à la Grande Halle de la Villette, « Paris des Métiers Qui Recrutent » en avril au Carreau du Temple et « Paris pour l'Emploi » en octobre sous le chapiteau Place de la Concorde. Le Bureau des Partenariats Entreprises de la DAE soutient l'association Carrefours Pour l'Emploi dans l'organisation de ces forums par le versement d'une subvention, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'une durée de trois ans (2021-2023).

Ces forums font partie intégrante des actions emploi portées par la Ville et constituent l'un des dispositifs de retour à l'emploi qu'elle soutient. Ouvert à tou-te-s, sans inscription préalable, ces forums contribuent au rapprochement entre employeur-euse-s, organismes de formation, structures d'accompagnement vers l'emploi et demandeur-euse-s d'emploi.

Edition 2021 et nombre de bénéficiaires

En raison de la crise sanitaire, « **Paris Pour l'Emploi des Jeunes** » spécialement dédié à un public jeune, ne s'est pas tenu en présentiel à la Grande Halle de la Villette en 2021. Ce forum a dû adapter son format et s'est tenu **exclusivement en version digitale du 4 au 7 mai 2021** via la plateforme en ligne www.oui-emploi.fr. Pour des raisons de calendrier, il a fusionné avec « Paris des Métiers Qui Recrutent » sous l'appellation : « **Paris pour l'Emploi des Jeunes et des Métiers Qui Recrutent** ».

Les fonctionnalités du forum digital ont permis aux visiteur-euse-s de naviguer sur toute la plateforme : consulter les contenus des stands, postuler en ligne et échanger avec les recruteur-euse-s via visioconférence ou live chat après inscription, adresser un message, assister à des conférences en replay, demander des rendez-vous.

Pour sensibiliser les jeunes, Carrefours Pour l'Emploi a réalisé une campagne de communication importante par tous les canaux et sur les réseaux sociaux (une campagne emailing, presse, radio, etc.).

La DAE a disposé de 3 stands virtuels distincts sous l'accroche « Paris accompagne » :

- le Bureau des Partenariats Entreprises comme pour les forums en présentiel, a présenté les différents dispositifs d'accès à l'emploi : les actions de recrutements avec les entreprises privées (en présentant la plateforme www.emploi.paris.fr), les Points Paris Emploi, les programmes des formations du Bureau de la Formation Professionnelle ;
- le dispositif « 2024 Toutes Championnes, Tous Champions » pour proposer le programme à des jeunes susceptibles d'être intéressé-e-s ;
- la Maison des Initiatives Etudiantes pour faire connaître les actions en direction des étudiant-e-s et des jeunes diplômé-e-s.

La DRH disposait également d'un stand digital sous l'accroche « Paris recrute » qui a connu une forte participation.

⁴⁸ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2020 DAE 216.

Ce forum digital a accueilli environ **36 260 visiteur-euse-s, dont 86 % de moins de 30 ans**. 139 exposant-e-s étaient présent-e-s sur la plateforme en ligne www.oui-emploi.fr, 3 000 offres ont été proposées et 238 métiers étaient représentés. Cette version digitale a permis de répondre à l'objectif de rapprochement entre employeur-euse-s, organismes de formation et jeunes et a permis des échanges entre recruteur-euse-s et jeunes candidat-e-s. Sur les 36 260 visiteur-euse-s, 57 % sont des femmes, 9 % résident en QPV et 6 % sont des personnes en situation de handicap.

Evolutions

Les forums emploi seront dorénavant organisés en version hybride, c'est-à-dire sur site à la Grande Halle de la Villette et sur la plateforme digitale www.oui-emploi.fr. Par ailleurs, d'autres forums sont désormais organisés à QJ.

Financement

Le montant total des subventions relatives aux trois forums est de 265 000 €, dont 115 000 € pour « Paris Pour l'Emploi des Jeunes et des Métiers Qui Recrutent » (100 000 € pour « Paris Pour l'Emploi des Jeunes » et 15 000 € pour « Paris des Métiers Qui Recrutent »). La part de jeunes ayant bénéficié du forum « Paris Pour l'Emploi » étant inconnue, le montant retenu pour cette édition du Bleu Budgétaire Jeunesse est de 100 000 €.

Le dispositif bénéficie également de financements de la Région Ile-de-France (45 000 €) et du GRETA IDF (22 500 €).

Emploi et politique de la ville

(jeunes de 16 à 30 ans – habitant-e-s des quartiers politiques de la Ville)⁴⁹

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DAE	53 775 €*	47 094 €*

* Part du dispositif bénéficiant aux jeunes.

Objet du dispositif

Dans le cadre du projet annuel du Contrat de ville (appel à projet Politique de la Ville), la Ville de Paris soutient un certain nombre d'associations intervenant en faveur de l'emploi des jeunes dans les quartiers populaires.

Structures soutenues

En 2021, la Ville de Paris a ainsi subventionné 47 projets portés par 34 associations pour un montant total de 266 000 €. Par ailleurs, dans le cadre du programme Paris Boost Emploi, un plan de soutien à l'emploi de 65 000 € a bénéficié à 15 associations dont une majorité déjà subventionnées dans le cadre du Contrat de Ville afin de leur permettre de renforcer leurs projets d'accompagnement vers l'emploi auprès des habitant-e-s des quartiers populaires.

Parmi ces projets associatifs, 17 associations ciblent explicitement et plus particulièrement le soutien à l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers populaires et la lutte contre les discriminations à l'emploi de ces jeunes : **AIRES 10** (3 000 €), **Association Jeunesse Education** (2 actions : 4 000 € et 3 500 €), **Basket Paris 14** (2 000 €), **Créaquarter** (2 000 €), **Danube Social et Culturel** (2 000 €), **Dixlesic and Co** (2 000 €), **Extramuros⁵⁰** (13 000 €), **Les Enfants de la Goutte d'Or** (3 500 €), **Le Garage Numérique** (3 500 €), **L'Esprit du Vent** (6 000 €), **L'Ile aux Langues** (2 000 €), **Parcours le Monde IDF** (2 000 €), **Réussir Moi Aussi** (1 500 €), **Réussir Paris 18** (3 500 €), **RNB Yourself** (2 000 €), **STAR** (2 000 €), et **Sport dans la Ville** (3 000 €).

3 autres comptent une majorité de jeunes dans leur public bénéficiaire : **La Cravate Solidaire** (5 500 €), **Cabemploi** (5 000 €) et la **Ligue d'Improvisation Française IDF/Paris** (4 000 €).

Nombre de bénéficiaires

Au total, 1 108 personnes ont été accompagnées par ces associations dont 794 jeunes de moins de 26 ans (soit 71,7 % du public total). 74 % de l'ensemble des bénéficiaires résident en QPV. Les jeunes de moins de 25 ans représentent 32 % des habitant-e-s

⁴⁹ Les délibérations de la Ville de Paris portent les références suivantes : 2021 DAE 31, 2021 DAE 150, 2021 DAE 151, 2021 DDCT 6, 2021 DDCT 40, 2021 DJS 19.

⁵⁰ L'association Extramuros fait l'objet d'une CPO inter-directions depuis 2017 portée par la DDCT (voir page 41). Elle est également subventionnée dans le cadre du PLCI (voir page 28).

des quartiers prioritaires soit 117 440 habitant-e-s. Les actions de la DAE se concentrent sur la tranche d'âge 16-25 ans, s'agissant d'actions visant l'insertion professionnelle et l'orientation.

Le nombre indiqué de bénéficiaires correspond aux 20 associations dont les actions ciblent plus particulièrement les jeunes.

Financement

Ces 20 projets associatifs dédiés à la lutte contre les discriminations à l'emploi des jeunes des quartiers populaires et au soutien à leur insertion professionnelle ont été subventionnés à hauteur de 75 000 €. La part dédiée aux jeunes peut être estimée à 53 775 €.

Le soutien aux projets associatifs de promotion de l'égalité de traitement des jeunes face à l'emploi

(jeunes de moins de 30 ans)⁵¹

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DAE	34 350 €*	7 053 €*

* Part du dispositif bénéficiant aux jeunes. Montant donné à titre indicatif, voir partie Financement.

Objet du dispositif

La Ville de Paris a une **politique active en faveur de l'employabilité des jeunes**. Elle s'exprime notamment par le soutien financier à des **associations qui agissent pour l'insertion professionnelle des jeunes et l'aide à la recherche d'emploi** (lutte contre la discrimination, parrainage, chantiers éducatifs, visite d'entreprises, co-searching, conseils sur la recherche d'emploi, CV, lettre de motivation, entretiens, ouverture de réseaux professionnels, organisation d'handicapés).

Structures soutenues

En 2021, en complément aux gros opérateurs subventionnés, la Ville de Paris a apporté son soutien à 3 associations pour un montant global de 52 000 € :

- **l'association Nos quartiers ont du talent (NQT)**, subventionnée à hauteur de 12 000 €, propose des actions destinées à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômé-e-s, Bac+3 et plus, âgé-e-s de moins de 30 ans, issu-e-s de milieux sociaux modestes et dont certain-e-s résident en quartiers populaires, grâce à un système de parrainage par des cadres, voire des dirigeant-e-s d'entreprises expérimenté-e-s en activité (conseils sur la recherche d'emploi, le CV, la lettre de motivation, les entretiens, aide à la constitution du réseau, etc.) ;
- **l'association de prévention du site de la Villette (APSV ; voir page 39)**, subventionnée à hauteur de 15 000 €, identifie les discriminations sur le territoire et organise des campagnes de sensibilisation de lutte contre les discriminations, notamment dans le domaine professionnel, auprès des acteurs et actrices de l'emploi, du champ social et de l'éducation. Elle s'adresse à tout public dont les jeunes ;
- **l'association 100 % Handinamique pour la réussite des jeunes handicapés**,⁵² subventionnée à hauteur de 15 000 €, propose un accompagnement pour l'insertion professionnelle des jeunes handicapé-e-s et s'articule autour des Handicapés, temps de rencontre entre recruteur-euses d'entreprises et jeunes en situation de handicap, auxquels s'ajoutent des modules adaptés aux besoins de chacun-e afin de favoriser le retour à l'emploi durable : sessions de coaching collectif, parrainage individualisé pour prévenir les décrochages dans la recherche d'emploi, accompagnement téléphonique, conseils sur les salons de l'emploi, ateliers de recherche d'emploi.

Nombre et profils des bénéficiaires

Ces trois dispositifs soutenus ciblent spécifiquement des catégories de jeunes :

- jeunes diplômé-e-s (Bac+3 minimum), âgé-e-s de moins de 30 ans, issu-e-s des quartiers prioritaires ;
- jeunes sorti-e-s du système scolaire et éloigné-e-s de l'emploi ;

⁵¹ Les délibérations de la Ville de Paris portent les références suivantes : 2021 DASES 132 (pour APSV), 2021 DAE 90 (NQT), et 2021 DAE 284 (pour 100 % Handinamique pour la réussite des jeunes handicapés).

⁵² Anciennement « Fédération Etudiante pour une Dynamique Etudes et Emploi avec un handicap (Fedeeh) ». 100% Handinamique reçoit également une subvention de 25 000 € dans le cadre de l'appel à projet « Kit Asso 3 » (voir pages 90 et 152)

- jeunes étudiant-e-s en situation de handicap.

En 2021, 3 108 personnes (1 360 hommes et 1 748 femmes) ont bénéficié de ces projets, dont 2 003 jeunes de moins de 30 ans (soit 64,4 % de l'ensemble des bénéficiaires). Dans le détail :

- pour l'association NQT : 780 jeunes, 36 % hommes et 64 % femmes, 13 % sont bénéficiaires du RSA et 14 % résident en QPV ;
- pour l'association 100 % Handinamique pour la réussite des jeunes handicapés : 163 jeunes, 46 % hommes et 54 % de femmes ;
- pour l'APSV : 2 165 bénéficiaires dont 49 % de jeunes de – 26 ans.

Financement

La Ville de Paris soutient ces associations pour un total de 52 000 € sur le budget de la DAE. La part dédiée aux jeunes peut être estimée à 34 350 €. L'action de l'APSV fait l'objet d'une notice particulière dans le Bleu Budgétaire (voir page 39), aussi n'est comptabilisé ici que les subventions de NQT et de 100 % Handinamique (27 000 €).

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

(tous publics)⁵³

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021	Contributions en nature 2021
DAE	84 297 €* [*]	2 447 €* [*]	25 233 €* [*]

* Part du dispositif bénéficiant aux jeunes.

Objet du dispositif

Depuis sa création en 2005, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi⁵⁴ (PLIE) **accompagne les demandeur-euse-s d'emploi Parisien-ne-s, écarté-e-s durablement du marché du travail** (demandeur-euse-s d'emploi longue durée, bénéficiaires des minima sociaux, jeunes sans qualification, chef-fe-s de famille monoparentale, seniors, etc.). Les bénéficiaires du PLIE sont sélectionné-e-s par une commission à partir de critères sociaux comme la durée du chômage, le bénéfice du RSA, la situation familiale ou leur lieu de résidence en QPV. L'âge minimum pour en bénéficier est 26 ans.

Gestion du dispositif

L'association **Ensemble Paris Emploi Compétences** (EPEC) a été constituée au 1^{er} janvier 2016 par la fusion entre l'association PLIE Paris Nord-Est et l'association Maison de l'Emploi de Paris. C'est l'EPEC qui assure l'animation du PLIE à Paris. Dans ce cadre, l'association développe des **parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés du marché du travail**, qui s'articulent notamment autour d'un accompagnement global, individualisé et renforcé. Le PLIE est ouvert aux demandeur-euse-s d'emploi qui résident sur l'un des neufs arrondissements où le PLIE est présent, à savoir le 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, le PLIE a accompagné 3 261 demandeur-euse-s d'emploi Parisien-ne-s (dont 2 087 femmes) dont 243 jeunes entre 26 et 30 ans (7,45 %).

Financement

Les activités du PLIE ont été financées en 2021 par le Fonds Social Européen (1 500 000 €), la Région Ile-de-France (114 200 €) et la Ville de Paris (1 131 500 €). La part retenue dans le cadre de ce Bleu est de 84 297 €.

⁵³ Le PLIE est inscrit dans la Loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions qui prévoit la création des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et la Circulaire DGEFP 99/40 du 21 décembre 1999 qui en précise la mise en œuvre. La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2020 DAE 212.

⁵⁴ https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/emploi-et-formations/aides-a-l-emploi/aides-a-l-emploi-2344#le-plan-local-pour-l-insertion-et-l-emploi_10

Par ailleurs, la Ville peut valoriser une aide en nature estimée à 338 694 € (25 233 € valorisés dans la présente édition) pour la mise à disposition de locaux au bénéfice du PLIE.

L'insertion par l'Activité Economique (IAE) et le dispositif « Premières Heures »

(personnes très éloignées de l'emploi)

Directions	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DAE	765 560 €* [*]	44 375 €* [*]
DSOL	487 200 €* [*]	-
Total	1 252 760 €* [*]	44 375 €* [*]

* Part du dispositif bénéficiant aux jeunes

Objet du dispositif

La DAE apporte son soutien à différentes structures œuvrant dans le champ de l'insertion professionnelle au bénéfice des habitant·e·s éloigné·e·s de l'emploi.

L'insertion par l'activité économique (IAE)⁵⁵ est une composante de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Elle a pour objectif de **favoriser le retour à l'emploi de personnes cumulant des difficultés sociales et professionnelles**. Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) sont des structures agréées qui reçoivent des financements de l'Etat. A ces aides s'ajoutent des financements de la collectivité parisienne.

Ainsi, le soutien de la Ville de Paris aux SIAE est de plusieurs natures :

- d'une part, elle finance l'aide concernant les bénéficiaires parisien·ne·s du RSA dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), via la convention annuelle d'objectifs et de moyens relative aux dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA ;
- d'autre part, elle soutient : **le projet d'insertion par l'emploi des SIAE** par des subventions qui, depuis 2019, dépendent de l'ensemble des publics qui relèvent du Plan parisien de l'insertion par l'emploi (dont les jeunes) pour un montant de 4 975 800 €, et **le développement économique des SIAE** par des subventions pour un montant de 598 000 € en 2021 ;
- enfin, elle soutient les actions de formation des salarié·e·s en insertion, via une convention annuelle avec l'association Parcours d'Insertion Fonds Local Emploi Solidarité (FLES) qui a pour vocation la promotion des actions d'insertion et le financement de formations au bénéfice de salarié·e·s en insertion en complément des financements des opérateurs de compétences (OPCO).

A noter que le public jeune est désormais un public prioritaire du dispositif d'insertion par l'activité économique dans le cadre du plan « Un jeune, une solution » : l'objectif fixé aux partenaires par la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIETS) est de 20 % de jeunes dans les structures.

Le dispositif Premières Heures (DPH) est un dispositif de soutien financier de la collectivité parisienne à des structures qui offrent des activités à des Parisien·ne·s en situation de grande exclusion sociale (personnes à la rue ou ayant connu la rue), qui ne peuvent accéder aux SIAE et à des contrats de 26 heures hebdomadaires, afin qu'il·elles s'insèrent de façon très graduelle dans l'univers professionnel. Ce dispositif souple, modulable (travail à l'heure), permet de travailler au rythme d'un public fragile, en grande précarité, pour lequel un emploi à temps plein ou à mi-temps en parcours d'insertion, ou en parcours ordinaire serait impossible. Ces personnes apprennent à reprendre doucement confiance en elles, à prendre conscience de leur valeur et à intégrer un minimum de règles (sobriété, ponctualité, engagement tenu, respect et comportement face aux client·e·s), et de principes de vie en société, notamment avec le principe du travail en équipe. En 2021, le montant des subventions de la collectivité s'élève 1 500 000 €.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, DPH a bénéficié à 349 personnes (dont 80 femmes). Le public jeune représente 9,2 % des bénéficiaires

⁵⁵ <https://www.paris.fr/pages/entreprise-responsable-3503#insertion-par-lactivite-economique-iae>

Pour les SIAE, les données 2021 n'ont pas encore été transmises par la DRIEETS. En 2020, 5 392 personnes (dont 1 833) femmes en ont bénéficié. Faute de donnée relative aux âges des bénéficiaires, la part cible de 20 % est retenue pour ce Bleu Budgétaire Jeunesse

Financement

En 2021, le montant des subventions pour les SIAE s'élève à 5 573 800 € (2 160 000 € DSOL et 3 413 800 € DAE) et à 1 500 000 € pour DPH (600 000 € DSOL et 900 000 € DAE) Le montant bénéficiant aux jeunes est estimé à 1 114 760 € pour les SIAE (20 %) et 138 000 € pour DPH (9,2 %).

Les actions d'insertion sociale et professionnelle mises en œuvre par des associations intervenant dans le champ de la prévention spécialisée

(jeunes de 16 à 25 ans)⁵⁶

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSOL	312 220 €	-

Objet du dispositif

Trois associations intervenant dans le champ de la prévention spécialisée et une association menant une action de médiation et de prévention jeunesse ont développé **des outils spécifiques pour répondre à la problématique de l'insertion professionnelle, en s'appuyant sur des professionnel-le-s dédié-e-s à cette mission**. Les actions mises en œuvre sont un moyen de préparer les adolescent-e-s ou les jeunes adultes, garçons et filles, à l'entrée dans la sphère du travail.

Ces quatre associations ont ainsi développé des **activités de « chantiers éducatifs »**. Il s'agit de petits travaux rémunérés de courte durée qui offrent aux jeunes une première expérience en situation professionnelle et un cadre privilégié d'apprentissage des règles et normes du monde du travail. Les chantiers éducatifs constituent les premières étapes d'un parcours d'insertion socioprofessionnelle.

Nombre de bénéficiaires

Leurs actions ont bénéficié en 2021 à 280 jeunes. Parmi ces jeunes, la part des hommes est majoritaire.

Actions complémentaires

Certaines associations ont également **créé leurs propres structures d'insertion par l'activité économique pour aider l'insertion sociale et professionnelle** des jeunes suivi-e-s, principalement, dans le cadre de la prévention spécialisée : une association intermédiaire et des entreprises d'insertion. L'association intermédiaire permet aux jeunes de bénéficier d'un contrat de travail et d'être employé-e-s occasionnellement pour le compte d'un-e utilisateur-ric(e) (particulier-ère, associations, collectivité locale, bailleurs sociaux, etc.). Les entreprises d'insertion offrent aux jeunes un contrat de travail à durée déterminée « d'insertion », sur plusieurs mois, dans un domaine spécifique (bâtiment second œuvre). Les jeunes exécutent, avec un-e encadrant-e technique, une tâche au bénéfice d'un-e client-e qui évaluera le travail effectué.

Structures soutenues

La Ville de Paris a soutenu ces quatre associations par une subvention totale de 312 220 € : Association Jeunes Amis du Maris (AJAM – 52 460 €) ; Atelier Rue Club-Equipes d'Amitié (ARC-EA – 53 100 €) ; Centre d'Action Sociale Protestant (CASP – 134 060 €)⁵⁷ ; Groupe de Recherche et d'Action auprès des Jeunes Adolescents de la RUE (GRAJAR – 72 600 €).

⁵⁶ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DASES 126.

⁵⁷ Le CASP reçoit également une subvention pour son action de médiation et de prévention jeunesse sur le centre de Paris (voir page 114).

Les actions d'animation, de prévention et d'accompagnement vers l'emploi en direction de la jeunesse : l'Association de Prévention du Site de la Villette (APSV)

(jeunes de 18 à 25 ans)⁵⁸

Directions	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSOL	108 000 €**	-
DAE	7 350 € ⁵⁹ *	-
DJS	3 000 € ⁶⁰	-
DDCT	3 450 €*	-
DPMP	48 570 €**	-
Total	160 370 €* **	-

*Part du dispositif bénéficiant aux jeunes

** Montant donné à titre indicatif indicatif, voir partie Financement.

Objet du dispositif

L'**Association de Prévention du Site de la Villette** (APSV), installée sur le site de la Villette, a pour objectif de **faire du site un lieu ressource et d'éviter l'exclusion des jeunes les plus en difficulté** et plus particulièrement ceux du 19^{ème} arrondissement et des quartiers du Nord-Est parisien.

Elle favorise l'accès à la culture et aux manifestations se déroulant dans le Parc de la Villette en lien avec les divers établissements publics du site de la Villette, auprès des jeunes qu'elle accompagne, mais également auprès du public des structures parisiennes œuvrant dans le domaine social.

Elle met en place des projets qui favorisent l'accès à la culture des jeunes. Elle organise également des maraudes éducatives sur le site et met en œuvre un travail éducatif en vue d'une insertion sociale et professionnelle des jeunes et les oriente vers les autres acteur·rice·s du domaine social.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, les actions mises en place par l'APSV ont atteint :

- 219 jeunes dont 68 jeunes femmes dans le cadre de son action d'animation, de prévention et d'accompagnement vers l'emploi en direction de la jeunesse.
- 2 165 bénéficiaires dont 49 % de jeunes de moins de 26 ans dans le cadre de son action de coordination du plan de lutte contre les discriminations à l'emploi du 19^{ème} arrondissement.

Financement

En 2021, cinq directions de la Ville de Paris financent ce dispositif à hauteur de 170 570 € (160 370 € au prorata des jeunes bénéficiaires) :

- 80 000 € par la DSOL pour l'action d'animation, de prévention et d'accompagnement vers l'emploi de la jeunesse ;
- 15 000 € par la DAE et 5 000 € par la DDCT pour l'action de coordination (voir page 35) soit 7 350 € DAE et 2 450 € DDCT au prorata des jeunes bénéficiaires ;
- 3 000 € par la DJS et 1 000 € par la DDCT pour ses ateliers d'éducation à l'image « RadioTéléLaVillette » ;
- 38 570 € par la DPMP pour son action d'éducation à l'image pour les personnes sous-main de justice (28 570 € - voir page 164), son action « Esprit critique, déconstruire les mécanismes d'adhésion aux discours de haine » (10 000 € - voir page 161) dans le cadre de la prévention de la récidive et de la radicalisation ;
- 10 000 € par la DPMP et 18 000 € par la DSOL dans le cadre de l'appel à projet « Prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques, voir page 167.

Dans le cadre de cette fiche, seul les trois premiers points sont comptabilisés, les deux autres faisant l'objet de fiche spécifiques dans le Bleu Budgétaire Jeunesse.

⁵⁸ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DASES 132.

⁵⁹ L'APSV bénéficie d'une subvention de la DAE au titre de l'insertion professionnelle, voir page 35.

⁶⁰ L'APSV bénéficie d'une subvention de la DJS dans le cadre de l'appel à projet Politique de la Ville, voir page 95.

Le dispositif bénéficie également de financement des établissements publics du site de la Villette à hauteur de 61 %. Et de l'Etat à hauteur de 1%.

Les autres actions d'insertion sociale et professionnelle mises en œuvre par des associations : insertion des jeunes

(jeunes de 16 à 25 ans)⁶¹

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSOL	4 500 €	-

Objet du dispositif

La Ville finance l'association **Extramuros**⁶² qui mène une action d'aide et d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle à destination de jeunes en difficulté, âgé-e-s de 16 à 25 ans. L'action vise à aider les jeunes à engager un projet d'insertion sociale et professionnelle en utilisant la revalorisation des déchets de bois, par une transformation (ré)créative en mobilier et accessoires. Par ce biais, elle encourage la mixité et le lien social, favorise la transmission des techniques et des métiers artisanaux et agit pour l'insertion professionnelle des publics fragiles. Elle propose des ateliers de remobilisation pour des jeunes issu-e-s plus particulièrement des quartiers prioritaires. Cette action vise à préparer les jeunes à intégrer des chantiers éducatifs menés par l'association. L'action permet le développement des compétences sociales (travail en équipe, confiance en soi, rigueur) et participe à l'insertion professionnelle par la découverte des métiers du bois. Son action est menée en partenariat avec les associations de prévention spécialisée ou des professionnel-le-s du secteur social et jeunesse. L'association est aussi financée par l'Etat.

Financement

La Ville de Paris subventionne Extramuros à hauteur de 4 500 € sur le budget de la DSOL.

Start'In ESS : Accompagner les porteur-euse-s de projets étudiant-e-s dans l'Economie Sociale et Solidaire

(étudiant-e-s ou jeune diplômé-e-s de moins de 2 ans)⁶³

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DAE	30 000 €	-

Objet du dispositif

Le dispositif Start'in ESS,⁶⁴ créé en 2017 et porté par la Maison des Initiatives Etudiantes (MIE, voir page 93) accompagne et récompense les étudiant-e-s et jeunes diplômé-e-s de Paris et de l'Ile-de-France qui souhaitent présenter, individuellement ou collectivement, un projet professionnel qui s'inscrit dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

A l'issue d'un appel à projets annuel, quinze projets sont sélectionnés par un jury *ad hoc*. Ces projets bénéficient d'un programme d'accompagnement collectif au travers d'ateliers thématiques animés par des professionnel-le-s ainsi que d'un prix financier de la Ville de Paris et des partenaires du dispositif.

Eligibilité

Pour être éligibles au dispositif, les candidat-e-s doivent répondre aux conditions suivantes :

⁶¹ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DDCT 40.

⁶² L'association Extramuros fait l'objet d'un CPO inter-directions depuis 2017 porté par la DDCT (voir pag 34). Elle est également subventionnée dans le cadre du PLCI (voir page 28).

⁶³ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DAE 108.

⁶⁴ <https://mie.paris.fr/startin-ess-entreprendre-dans-leconomie-sociale-et-solidaire/>

- être étudiant-e dans un établissement d'enseignement supérieur de Paris ou de l'Ile-de-France ou avoir obtenu il y a deux ans ou moins un diplôme dans l'un de ces établissements. Dans le cas d'un projet collectif, la part des étudiant-es dans la conception et la mise en œuvre de celui-ci doit être prépondérante
- porter un projet à visée professionnelle qui s'inscrit dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire et/ou de la transition écologique avec un impact positif sur le territoire parisien.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, les 15 projets lauréats sont portés par un total de 27 personnes (16 hommes et 11 femmes). La MIE ne collecte pas de données relatives aux âges des publics (seul le statut d'étudiant compte) toutefois la grande majorité des personnes accompagnées ont moins de 30 ans.

Financement

Depuis 2021, la Ville de Paris remet une bourse de 2 000 € à chacun des 15 projets lauréats pour une dotation globale de 30 000 €. La fondation MACIF participe par ailleurs à hauteur de 3 000 €.

Evolutions

Grâce à la création de l'Académie du Climat, le dispositif vise à s'élargir.

Effets liés à la crise sanitaire

Les jurys de sélection ont dû être organisés en visioconférence.

Le soutien à la création d'entreprise : Coopaname

(jeunes de 18 à 30 ans)⁶⁵

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DJS	10 000 €	-

Objet du dispositif

La Société Coopérative Ouvrière de Production (SCOP) **Coopaname** porte une **plateforme d'émergence et d'incubation de projets pour la citoyenneté économique et solidaire⁶⁶ conduits par des Parisien-ne-s de 18 à 30 ans.**

Le projet de la coopérative est d'offrir à de jeunes Parisien-ne-s la possibilité d'un apprentissage de la citoyenneté économique dans une logique d'éducation populaire par le biais de l'expérience et de la culture coopérative. L'action part de deux constats, celui tout d'abord du non recours et de la méconnaissance de l'économie sociale et de ses valeurs et ensuite de la nécessité d'un accompagnement à la création spécifique et plus complet en amont et en aval. A travers une sensibilisation à l'économie sociale et l'utilisation des pratiques d'accompagnement et de coopération spécifiques, l'objectif est de construire et développer des opportunités d'émancipation pour les jeunes.

L'action vise à contribuer à l'accompagnement vers la citoyenneté économique des jeunes parisiennes et parisiens autour de 2 axes :

- des actions d'informations, de sensibilisation et d'échanges sur l'expérience coopérative : organisation de rencontres de jeunes coopérateur-ice-s parisien-ne-s ; participation aux événements destinés à faire connaître l'économie sociale et le travail en coopérative aux jeunes ; animations participatives sur le terrain pour présenter les alternatives de travail, d'emploi et faire découvrir des métiers ;
- l'accompagnement, l'incubation et le compagnonnage : poursuite de la mobilisation partenariale autour des actions de l'accompagnement de jeunes de 18 à 30 ans (réflexion et création collective de nouveaux formats de sensibilisation et d'accompagnement des jeunes avec les partenaires jeunesse de la Ville de Paris) ; accueil de jeunes Parisien-ne-s en

⁶⁵ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DJS 71.

⁶⁶ <https://www.paris.fr/pages/entreprise-responsable-3503>

rendez-vous individuels ; mise en place de terrain d'expérimentation d'activités économiques ; intégration au sein de la coopérative de jeunes portant des projets économiques.

Coopaname a participé durant le premier semestre 2021 à plusieurs événements destinés au public jeune pour faire connaître l'ESS et le travail en coopérative. Par ailleurs, Coopaname a maintenu ses activités habituelles avec notamment l'organisation des réunions d'informations collectives sous un format distanciel compte tenu des mesures sanitaires, mais également des rendez-vous d'accompagnement pour les jeunes et les signatures de Contrats d'appui au projet d'entreprise (CAPE - intégration au sein de la coopérative).

Nombre de bénéficiaires

Au premier trimestre 2021, 7 jeunes ont été reçu-e-s pour des entretiens individuels (sur un objectif annuel de 20) et 3 sont entré-e-s à Coopaname. Par ailleurs avec les actions de sensibilisation, la coopérative a pu toucher 85 jeunes.

Au 30 septembre 2021 et compte tenu de la crise sanitaire, Coopaname a atteint 40 % de ses objectifs, les actions prévues sur le dernier trimestre vont permettre de toucher plus de Parisien-ne-s notamment avec l'organisation de l'Apéro Jeunes dans le cadre du mois de l'ESS.

Les données transmises par l'association ne concernent que le premier semestre 2021 et uniquement pour le public jeune (pas de données sur l'ensemble des bénéficiaires de la coopérative).

Financement

La Ville de Paris a attribué une subvention de 10 000 € au titre de la jeunesse à la coopérative Coopaname pour son projet « d'accompagnement des jeunes vers la citoyenneté économique » (voir page 94). D'autres financements s'ajoutent à ce dispositif comme la vente de produits finis, marchandises, prestations de service par Coopaname pour 17 746 € (BP 2021 du projet sur un total de 27 746 €). Coopaname reçoit également des subventions de la Région Ile-de-France, du Conseil Départemental du Val-de-Marne, du Fonds Social Européen pour son fonctionnement général.

La subvention de la Ville de Paris finance un peu moins de la moitié des dépenses consacrées au développement des actions en direction de la jeunesse à Paris. Les dépenses correspondent au temps d'accompagnement consacré par la-le référent-e jeunesse et citoyenneté économique sur le développement et la coordination des projets jeunes ainsi que sur l'organisation de temps et d'événements spécifiques.

Dynamique Emploi

(demandeur-euses d'emploi ou bénéficiaires du RSA)⁶⁷

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DAE	53 300 €*	3 246 €*

**Part du dispositif bénéficiant aux jeunes*

Objet du dispositif

Le dispositif « Dynamique Emploi » propose aux Parisien-ne-s éloigné-e-s de l'emploi, ou touché-e-s par la crise sanitaire, des parcours d'accompagnement vers une réinsertion professionnelle. Ce dispositif propose trois types d'accompagnement pour une durée allant de 4 mois pour les personnes qui ont un projet professionnel déjà défini avec un besoin d'être accompagné dans leur recherche d'offres et d'entreprises correspondant à leurs compétences professionnelles, à 6 mois pour les personnes éloignées de l'emploi qui ont besoin d'une remobilisation et les demandeur-euses d'emploi qui souhaitent se reconverter.

Nombre de bénéficiaire

L'ensemble des projets financés a bénéficié à 907 personnes (481 hommes et 426 femmes).

Parmi les projets financés, l'association **Moovjee** (Mouvement pour les jeunes et les étudiants entrepreneurs) cible plus particulièrement les jeunes de moins de 30 ans qui souhaitent créer leur entreprise ou développer leur employabilité. En 2021 l'association a ainsi accompagné 82 jeunes de 18 à 30 ans (43 jeunes hommes et 39 jeunes femmes).

⁶⁷ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DAE 153.

Financement

La Ville de Paris a subventionné 17 associations pour un montant global de 988 305 € (688 305 € DAE et 300 000 € DSOL). Dans ce cadre, Moovjee a été subventionné à hauteur de 53 300 € (pour le projet « d'Accompagnement d'une durée de 6 mois pour sensibiliser les jeunes vers un projet entrepreneurial. Le parcours prévoit l'identification des freins au succès du projet, la prise de conscience et le développement des compétences. Accompagnement par un mentor entrepreneur. »

Evolutions

Le dispositif, initialement destiné en priorité aux bénéficiaires du RSA, a été élargi à un public demandeur d'emploi plus large (dont celles et ceux impacté-e-s par les secteurs d'activité les plus touchés par la crise économique et sanitaire : tourisme, culture, hébergement, restauration, événementiel).

Paris Réactiv'Emploi

(entrepreneur-euse-s ou auto-entrepreneu-euse-s en difficultés ou cessation d'activité)⁶⁸

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DAE	113 320 €*	10 996 €*

**Part du dispositif bénéficiant aux jeunes*

Objet du dispositif

Dans le cadre du plan « Paris Boost Emploi » qui vise à renforcer les politiques de la collectivité parisienne en faveur de l'emploi, de la formation professionnelle et des entreprises dans le contexte de crise sanitaire et économique, la Ville de Paris a lancé en 2021 l'appel à projets « Paris Réactiv'Emploi », afin d'aider les Parisien-ne-s dont l'activité s'est arrêtée en raison de la crise économique (entrepreneur-euse-s, commerçant-e-s, auto-entrepreneur-euse-s).

Projets soutenus, financement et nombre de bénéficiaires

En 2021, la Ville de Paris a ainsi subventionné 6 structures pour un montant total de 620 562 €.

Parmi ces projets associatifs, l'organisme **Yolo Conseil et Coaching** est particulièrement dédié aux jeunes entrepreneur-euse-s de 18 à 30 ans en difficulté et leur propose un coaching individuel et personnalisé afin de les aider à retrouver du sens, de la motivation et leur permettre de rebondir professionnellement. Son projet a été subventionné à hauteur de 113 320 € (18,26 % du budget de l'appel à projet).

L'ensemble des structures ont bénéficié à 375 personnes (dont 73,87 % de femmes) dont 52 jeunes de 18 à 30 ans (13,87 %, dont 75 % de jeunes femmes). L'organisme Yolo Conseil et Coaching a accompagné à lui seul 51 jeunes de 18 à 30 ans.

⁶⁸ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2020 DAE 273.

b) Former

Paris Tous en Jeux

(Parisien-ne-s éloigné-e-s de l'emploi et issu-e-s des QPV)⁶⁹

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021	Investissement 2021
DAE	38 200 €*	5 562 €*	5 000 €*

*Part du dispositif bénéficiant aux jeunes

Objet du dispositif

Paris Tous en Jeux (PTEJ)⁷⁰ est un **programme de formations**, lancé en 2019, dans l'objectif de **former les Parisien-ne-s éloigné-e-s de l'emploi et issu-e-s des quartiers populaires aux métiers en tension, sollicités par l'organisation et le déroulement des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024**, eux-mêmes perçus comme un accélérateur d'opportunités et un événement à fort impact sur l'emploi local. Les jeunes de moins de 30 ans, notamment décrocheur-euse-s scolaires, font partie des publics prioritaires.

Le périmètre des secteurs visés par l'appel à projet a évolué suite à la crise sanitaire :

- 2019 : secteurs retenus issus de la carte du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques : la construction (BTP), l'organisation (événementiel, sécurité, propreté, transports, logistique), et le tourisme (hôtellerie, restauration) ;
- 2020 : le secteur de l'organisation et de la logistique, de la construction (bâtiment et travaux publics) ainsi que de nouveaux secteurs : secteur des services à la personne, de l'artisanat local et notamment la filière textile, et de l'agriculture durable ;
- 2021 : secteurs correspondants aux besoins liés aux JOP, comme en 2019 : construction, restauration, logistique, propreté tri des déchets et métiers du sport.

Les actions éligibles s'adressent à un public composé principalement de Parisien-ne-s habitant-e-s des quartiers populaires (quartiers prioritaires de la politique de la Ville et quartiers de veille active). Plus largement, les publics cibles sont également :

- les personnes de niveau 3 (CAP-BEP) et infra ;
- les jeunes de moins de 30 ans, notamment décrocheur-euse-s scolaires ;
- les demandeur-euse-s d'emploi de longue durée (inscrit-e-s depuis 12 mois et plus à Pôle Emploi) ;
- les demandeur-euse-s d'emploi seniors (45 ans et plus) ;
- les travailleur-euse-s handicapé-e-s ;
- les bénéficiaires du RSA et autres minima sociaux.

Une attention particulière est portée à la parité femmes-hommes et jeune adulte-adulte dans l'ensemble des actions proposées. Les publics bénéficiaires de la protection internationale (réfugié-e-s) peuvent également intégrer le dispositif.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, 245 places de formations ont été financées, bénéficiant à 241 personnes dont 35 jeunes de 18 à 30 ans (14,52 %).

Financement

En 2021, la Ville de Paris a ainsi subventionné 12 structures pour un montant total de 412 100 € en fonctionnement et 58 300 € en investissement.

Parmi ces projets, deux actions visent spécifiquement un public adulte de moins de 30 ans :

- **A-Waree** (23 200 € en fonctionnement) pour son projet « Logistic Training » dont l'objectif est de remobiliser des jeunes au travers d'une formation à l'évènementiel, la logistique et le multimédia ;
- **Ecolte de la Transition Ecologique de Paris** (ETRE Paris - 15 000 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement) pour son projet « Formation professionnelle Installateur de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques en

⁶⁹ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DAE 147.

⁷⁰ <https://www.paris.fr/pages/paris-tous-en-jeux-se-former-aux-metiers-des-jeux-olympiques-et-paralympiques-6750>

couverture» qui propose une formation pré-qualifiante d'installateur-rices de panneaux solaires en lien avec l'entreprise Akuo.

Ainsi, sont comptabilisées dans le cadre de ce Bleu Budgétaire Jeunesse l'ensemble des subventions à ces deux structures (38 200 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement).

Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle

(migrant.e dont la faible maîtrise du français est un frein à l'insertion professionnelle)⁷¹

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021	Investissement 2021
DAE	51 000 €* [*]	24 637 €* [*]	6 300 €* [*]

*Part du dispositif bénéficiant aux jeunes

Objet du dispositif

Depuis 2012, le Bureau de la Formation Professionnelle (BFP) de la DAE et le Service Politique de la Ville de la DDCT subventionnent chaque année, dans le cadre de l'appel à projets « Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle » (PLVP)⁷², plusieurs **projets associatifs visant à l'insertion professionnelle par l'apprentissage de la langue française**, un travail sur le projet professionnel et la compréhension du monde de l'emploi en France, ciblant prioritairement les habitants des quartiers politique de la Ville.

Public ciblé et nombre de bénéficiaires

Pour mettre en œuvre ce programme, 41 projets portés par 31 structures ont été retenus en 2021, au bénéfice de plus de 1 300 personnes. La part de jeunes de 16 à 25 ans bénéficiaires était de 26,8 % en 2019, sur 1 329 apprenants. Les données 2020 seront connues fin 2022, et les données 2021, fin 2023.

La cible du dispositif est le public migrant dont la faible maîtrise du français est un frein à l'insertion professionnelle, priorité aux Parisien-ne-s habitants les quartiers populaires. La majorité des formations s'adresse à des adultes mais 2 formations étaient réservées à des jeunes de 16 à 25 ans en 2021 :

- **Ecole Normale Sociale** (18 000 € en fonctionnement et 6 300 € en investissement) pour son projet « Tremplin linguistique des jeunes primo-arrivants vers l'emploi et /ou la formation » qui a pour objet la formation et l'accompagnement de jeunes primo-arrivant.e.s. Il vise à favoriser leur entrée dans l'emploi et dans les dispositifs de formation et d'insertion de droit commun ;
- centre social **Accueil Goutte d'Or** (33 000 € en fonctionnement) pour son projet « Parcours linguistiques jeunes primo-arrivants pour une insertion professionnelle » qui a pour objet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de jeunes primo-arrivant.e.s, ne maîtrisant ni la langue ni les codes socioculturels, d'aider à l'acquisition des compétences en communication certifiées par le Diplôme d'étude en langue française (DELFF) et de lever les freins pour aller vers l'emploi et la formation en attendant la signature d'un Contrat d'Intégration Républicaine ou de compléter une formation de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration.

Financement

En 2021, la Ville de Paris a ainsi subventionné 31 structures pour un montant total de 780 000 € en fonctionnement (690 000 € DAE et 90 000 € DDCT) et 153 600 € en investissement (DAE) dont 51 000 € en fonctionnement et 6 300 € en investissement pour les deux projets ciblant spécifiquement les jeunes.

Les deux principaux cofinanceurs du programme sont l'Etat, en particulier au titre du BOP 104 (Intégration des primo-arrivant.e.s) : 892 225 € en 2021 ainsi que le FSE (la Ville de Paris étant organisme intermédiaire via la DFA) : 263 000 € en 2021, sur l'ensemble du programme.

⁷¹ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DAE 66 et 2021 DDCT 52.

⁷² <https://www.paris.fr/pages/accéder-a-une-formation-professionnelle-2723>

Paris Emploi à Domicile

(jeunes éloigné-e-s de l'emploi, personnes issu-e-s des QPV, personnes en reconversion professionnelle de 45 ans et plus, publics prioritaires [handicap, RSA, etc.])⁷³

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021	Investissement 2021
DAE	403 000 €* [*]	-	236 800 €* [*]

^{*}Budget total donné à titre indicatif mais non pris en compte dans le Bleu Budgétaire Jeunesse.

Objet du dispositif

Depuis 2021 et dans le cadre du plan Paris Boost Emploi, l'appel à projets « Paris Emplois à Domicile » (PEàD)⁷⁴ est l'opportunité de proposer des formations sur les métiers de la petite enfance et de l'accompagnement de la dépendance compte tenu des besoins persistants en matière d'emploi et de qualification dans ces domaines. Mais, plus globalement, il s'agit d'ouvrir cette offre de formation à l'innovation en faveur de parcours préqualifiants qui préparent aux métiers des services à la personne. Il s'agit aussi de l'élargir à l'éventail des certifications de niveau 3 qui répondent aux besoins massifs de prise en charge polyvalente du quotidien des foyers parisiens, de la gestion de la vie quotidienne, aux besoins diversifiés de prise en charge et d'accompagnement des enfants et des adolescent-e-s et enfin, à ceux des seniors, de la perte d'autonomie et de la grande dépendance des personnes âgées ou handicapées.

La finalité principale du dispositif est de renforcer l'insertion professionnelle des Parisien-ne-s dans ces métiers, notamment des publics en difficulté issus des quartiers populaires, des jeunes en situation de décrochage scolaire ou universitaire, des jeunes sans qualification, ni emploi, ni formation (Neets), des personnes en reconversion professionnelle, des demandeur-euse-s d'emplois âgé-e-s de 45 ans et plus et des bénéficiaires du RSA. Au-delà de l'accès à une formation et à l'insertion dans l'emploi pour ces publics en particulier, l'investissement dans les métiers des champs sanitaires et sociaux, et plus précisément des services à la personne, permet à la Ville et à ses partenaires de miser sur des emplois non délocalisables et porteurs de lien social.

Nombre de bénéficiaires

324 personnes ont bénéficié des actions mises en place par la première édition de PEàD. Les données relatives aux âges ne sont cependant pas encore connues.

Financement

La Ville de Paris subventionne 8 structures de formations dans le cadre de l'appel à projet PEàD pour un total de 403 000 € en fonctionnement et 236 800 € en investissement. La part des jeunes ne pouvant pas être estimée faute de données relatives aux âges, ces montants sont donnés ici à titre indicatif mais non pris en compte dans le Bleu Budgétaire Jeunesse.

Prêt de 50 % des budgets des organismes subventionnés proviennent de co-financement par d'autres institutions (Pôle emploi notamment).

⁷³ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DAE 134.

⁷⁴ <https://www.paris.fr/pages/paris-emplois-a-domicile-des-offres-de-formations-dans-le-domaine-des-services-a-la-personne-20094>

Paris Fertile

(demandeur-euses d'emploi parisien-ne-s et personnes en reconversion professionnelle vers les métiers de l'agriculture durable)⁷⁵

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021	Investissement 2021
DAE	31 000 €*	-	10 500 €*

*Part du dispositif bénéficiant aux jeunes

Objet du dispositif

Afin de contribuer à la transition de notre agriculture et au renouvellement du nombre d'actif-ves agricoles, la Ville de Paris a lancé le 15 avril 2021 la première édition de l'appel à projets « Paris Fertile »⁷⁶, qui a pour objectif de soutenir des dispositifs permettant de sensibiliser, former et d'accompagner dans leurs parcours d'installation des Parisiennes et des Parisiens souhaitant devenir des responsables d'exploitations agricoles durables, des ouvriers agricoles au sein de ces exploitations, ou encore des actif-ves de la transformation alimentaire durable.

Public cible et nombre de bénéficiaires

Paris Fertile est destiné aux demandeur-euses d'emploi parisien-ne-s et personnes en reconversion professionnelle vers les métiers de l'agriculture durable, notamment les femmes, les jeunes, les personnes de 45 ans et plus, les bénéficiaires du RSA et les demandeur-euse-s d'emploi de longue durée. Les actions sont ouvertes à tout public, mais les financements de la Ville de Paris s'adressent aux Parisien-ne-s.

L'objectif est de sensibiliser 3 429 personnes, d'en former 186, et d'en accompagner 64 dans leur projet de création d'activité. Le bilan pour les actions 2021-2022 sera disponible en 2023.

Financement

La Ville de Paris subventionne 22 projets lauréats portés par 15 structures candidates à l'appel à projet « Paris Fertile 2021 » pour un total de 553 300 € en fonctionnement et 282 000 € en investissement. Parmi ces projets, une structure cible spécifiquement les jeunes :

- **Ecole de la Transition Ecologique de Paris** (ETRE Paris - 31 000 € en fonctionnement et 10 500 € en investissement) pour ses projets de « journée découverte de l'agriculture urbaine et durable », « chantier collectifs de végétalisation » et « formation préqualifiante aux métiers de l'agriculture urbaine et durable ».

Certaines actions bénéficient de cofinancements de l'Etat, la Région ou de Pôle Emploi.

ParisFabrik

(demandeur-euses d'emploi parisien-ne-s)⁷⁷

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021	Investissement 2021
DAE	90 200 €*	-	29 000 €*

*Part du dispositif bénéficiant aux jeunes

Objet du dispositif

Créé en 2017, le dispositif « ParisFabrik »⁷⁸ vise à former des Parisien-ne-s demandeur-euses d'emploi aux métiers de la transition écologique et de la Ville durable. Sont ciblés par les formations, les femmes, les jeunes entre 18 et 25 ans, les personnes de 45 ans et plus, les habitant-e-s des quartiers politique de la Ville, les allocataires du RSA et les personnes ayant une reconnaissance travailleur-euse-s handicapé-e-s.

⁷⁵ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DAE 123.

⁷⁶ <https://paris.fr/parisfertile>

⁷⁷ Les délibérations de la Ville de Paris portent les références 2021 DAE 64 et 2021 DAE 342.

⁷⁸ <https://paris.fr/parisfabrik>

L'action s'inscrit dans le cadre du Plan Fabriquer à Paris, les filières ciblées sont la fabrication numérique et traditionnelle, l'économie circulaire, les nouvelles mobilités et mobilités douces dans le but de relocaliser la production en ville.

Evolutions

En 2021, le dispositif a été élargi à la filière de la fabrication traditionnelle.

Public cible et nombre de bénéficiaires

L'appel à projet s'adresse aux demandeur·euse·s d'emploi parisien·ne·s avec pour public prioritaire les femmes, les jeunes (18-25 ans), les personnes de 45 ans et plus, les habitant·e·s des Quartiers Politiques de la Ville, les allocataires du RSA et les personnes reconnu·e·s travailleur·euse·s handicapé·e·s. Les organismes de formation peuvent proposer des places à des non Parisien·ne·s. Toutefois, la subvention attribuée par la Ville de Paris est fléchée pour des cofinancements aux Parisien·ne·s.

En 2021, 320 places de formations étaient proposées. Les données sont toutefois encore en cours de collecte pour déterminer la part des jeunes.

Financement

La Ville de Paris subventionne 22 projets lauréats portés par 15 structures candidates à l'appel à projet « ParisFabrik 2021 » pour un total de 601 000 € en fonctionnement et 258 700 € en investissement. Parmi ces projets, deux structures ciblent spécifiquement les jeunes :

- **Extramuros** (50 200 € en fonctionnement et 15 000 € en investissement) pour son projet de menuiserie en économie circulaire (20 places) ;
- **Modafusion** (40 000 € en fonctionnement et 14 000 € en investissement) pour son projet de formation aux métiers de la mode et de la création (11 places).

Soit 90 200 € en fonctionnement et 29 000 € en investissement à destination des jeunes.

Les formations sont systématiquement co-financées par des fonds privés et/ou publics notamment Pôle Emploi.

Effets liés à la crise sanitaire

La tenue des formations a été largement impactée par la crise sanitaire. Les cursus proposés, portant sur des compétences manuelles et techniques, le distanciel était difficilement envisageable pour la plupart.

ParisCode

(demandeur·euse·s d'emploi parisien·ne·s)⁷⁹

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021	Investissement 2021
DAE	121 406 €* [*]	-	61 902 €* [*]

^{*}Part du dispositif bénéficiant aux jeunes

Objet du dispositif

ParisCode⁸⁰ est un programme de formation aux métiers du numérique, lancé en 2016, avec l'ambition de répondre aux besoins en recrutement dans la filière d'emploi très dynamique du numérique à Paris mais aussi de proposer des solutions d'insertion et de reconversion aux Parisien·ne·s, de tous âges et tous niveaux de qualification. Associé dès 2016 à Pôle Emploi et aux principaux organismes de branche, ParisCode mobilise également un écosystème large d'organismes de formation aux méthodes d'apprentissage innovantes mais aussi d'entreprises et de fondations qui soutiennent les initiatives badgées ParisCode, y compris financièrement.

⁷⁹ Les délibérations de la Ville de Paris portent les références 2021 DAE 65 et 2021 DAE 342.

⁸⁰ <https://www.paris.fr/pariscode>

Evolutions

Pour le dernier trimestre de 2022, un Groupe d'Employeur-euse-s à finalité d'Insertion et de Qualification Numérique devrait voir le jour, sous l'impulsion de la Ville de Paris en co-construction avec ParisCode. Une étude d'opportunité a d'ores et déjà été réalisée.

Public cible et nombre de bénéficiaires

Le dispositif est réservé aux demandeur-euses d'emploi parisien-ne-s et plus spécifiquement à un public dit prioritaire ou en difficulté, c'est-à-dire, les femmes, les jeunes (NEETS, en décrochage) entre 18 et 25 ans, les personnes de plus de 45 ans, les habitant-e-s des Quartiers Politique de la Ville, les allocataires du RSA, les personnes reconnu-e-s travailleur-euse-s handicapé-e-s et les demandeur-euse-s d'emploi de longue durée. Les organismes de formation peuvent proposer des places à des non Parisien-ne-s. Toutefois, la subvention attribuée par la Ville de Paris est fléchée pour des cofinancements aux Parisien-ne-s.

En 2021, 1002 places de formation ont été subventionnées. Les données de bénéficiaires 2021 ne sont pas encore déterminées. En moyenne la parité femmes-hommes est atteinte, avec des formations qui leur sont dédiées. La part de jeunes oscille entre 25 % et 33 % avec des cursus dédiés également (le CNAM, Simplon, Webacadémie, etc.).

Financement

Dans ce cadre, la Ville de Paris subventionne plusieurs organismes de formation pour un total de 605 400 € en fonctionnement et 514 230 € en investissement. Parmi ces projets, certaines structures ciblent particulièrement les jeunes :

- **Ada School** (14 180 € en fonctionnement et 24 170 € en investissement) pour « développeur-euse logiciel », 30 places dont 48 % pour les jeunes ;
- **Conservatoire National des Arts et Métiers** (CNAM - 52 000 € en fonctionnement) pour « bac+1 intégration web développement et exploitation, support et conseil digital » et « passe numérique », 100 places dont 50 % pour les jeunes ;
- **Epitech** (40 000 € en fonctionnement et 10 160 € en investissement) pour « intégratrice-développeuse web », 30 places réservées aux jeunes ;
- **Matrice Association** (50 000 € en fonctionnement et 22 400 € en investissement) pour « tremplin data », 45 places dont 40 % pour les jeunes ;
- **Simplon** (30 000 € en fonctionnement et 10 000 € en investissement) pour « May the cloud and the cyber be with you », 36 places dont 39 % pour les jeunes ;
- **Nec mergitur** (36 000 € en investissement) pour « le parcours des licornes : développement web » et « désigner UI », 150 places dont 50 % pour les jeunes ;
- **Learneo academy** (16 000 € en investissement) pour « TSSR » et « MSCC », 80 places dont 58 % pour les jeunes ;
- **Colommbus** (33 800 € en fonctionnement) pour « declick-pro », 20 places dont 50 % pour les jeunes.

Soit 121 406 € en fonctionnement et 61 902 € en investissement à destination des jeunes.

Les formations sont systématiquement co-financées par des fonds privés ou publics, tels que Pôle Emploi, à hauteur de leurs besoins.

Effets liés à la crise sanitaire

Les formations ont dû être adaptées à un format hybride et distanciel pour respecter les normes en vigueur

c) Travailler à la Ville

Les stages de plus de 2 mois

(personnes inscrites dans une démarche de stage dans le cadre d'une formation initiale dont le cursus relève de l'Education Nationale)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DRH	1 051 433 €	89 771 €

Objet du dispositif

Au-delà des stages de découverte d'un environnement professionnel au moment de la Troisième et des stages de courte durée, la Ville de Paris accueille chaque année et dans toutes les directions, des stagiaires pendant une durée supérieure ou égale à 308 heures (stagiaires « gratifiés »)⁸¹.

L'objectif est de proposer aux élèves et aux étudiant·e·s une immersion professionnelle, une découverte d'un environnement de travail mais également la réalisation de projets en lien avec leur cursus scolaire et universitaire. Si les cursus de niveau bac+3 et au-delà recouvrent majoritairement les offres d'accueil pour les périodes longues, cette approche n'est pas exclusive et tous les niveaux et cursus peuvent être accueillis et accompagnés par un·e tuteur·rice.

Ainsi, la Ville de Paris est engagée dans l'orientation et l'insertion professionnelle depuis les stages de Troisième jusqu'aux stages plus long permettant aux jeunes de créer leur réseau.

Evolutions

Le plan de mandature Paris Booste l'Emploi renforce l'objectif d'accueil de stagiaires. Actuellement la Ville de Paris accueille près de 5 000 stagiaires par an dans ses différents services.

Les directions auront la possibilité d'en accueillir davantage, notamment issu·e·s des quartiers « politique de la ville » et orienté·e·s par la Mission Locale de Paris et l'Ecole de la 2^{ème} Chance, avec pour objectif d'atteindre le nombre de 40 000 stagiaires accueilli·e·s sur cette mandature.

Pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers populaires à l'échelle métropolitaine, la Ville et ses satellites ont initié dès 2021 des partenariats avec les universités et les écoles de l'enseignement professionnel pour faciliter les débouchés pour leurs étudiant·e·s au sein des services de la Ville (stages, apprentissages, recrutements).

Un objectif extra-légal de 6 % d'apprenti·e·s et de stagiaires en situation de handicap parmi les jeunes recruté·e·s par la Ville sera en outre fixé.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, la Ville de Paris a accueilli 538 stagiaires gratifié·e·s (dont 402 femmes).

L'activité a repris, augmentant significativement la capacité d'accueil des étudiants par rapport à 2020.

Financement

En 2021, la Ville de Paris a financé ce dispositif à hauteur de 1 051 433 € (629 574 € en 2020), correspondant à la gratification des stages. Le dispositif retrouve un niveau de dépense comparable à 2019, hors crise sanitaire.

Les stages de Troisième relèvent quant à eux d'une organisation spécifique pilotée par la DASCO (voir page 22).

⁸¹ <https://www.paris.fr/stage>

L'apprentissage

(jeunes de moins de 30 ans préparant un diplôme reconnu par l'Etat)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DRH	16 355 894 €	694 965 €

Objet du dispositif

Chaque année, la Ville de Paris se mobilise massivement pour promouvoir l'apprentissage⁸² comme voie de formation d'avenir, convaincue qu'elle constitue une opportunité pour les jeunes apprenti-e-s et une richesse pour la collectivité.

Pour cette campagne, un objectif plafond de 700 contrats a été fixé afin de renforcer la logique de pré-recrutement et poursuivre une politique d'apprentissage ambitieuse qui a été réaffirmée dans le plan « Paris Boost Emploi » avec un objectif de 5 000 apprenti-e-s qui seront accueilli-e-s au cours de la mandature au sein de ses services, satellites et partenaires.

Cette année encore, une attention est accordée aux jeunes préparant des diplômes de niveau bac ou infra bac pour adosser les apprentissages aux besoins de recrutement à la Ville de Paris dans les secteurs en tension ou à fort niveau de recrutement ainsi qu'à l'accueil d'apprenti-e-s reconnus travailleur-euse-s handicapé-e-s. Pour ces derniers, la Ville de Paris a ainsi mis en œuvre le nouveau dispositif permettant sous conditions de les titulariser suite à leur contrat d'apprentissage. A l'issue des auditions de juillet 2021, par une commission pluridisciplinaire, 3 apprenti-e-s ont ainsi été titularisé-e-s.

L'apprentissage à la Ville de Paris a été présenté lors de principaux événements, tels que #Osons l'apprentissage, forum de l'alternance, etc., dans un triple objectif : valoriser la marque employeur, attirer de nouveaux profils de candidat-e-s, communiquer sur les secteurs en tension (petite enfance, métiers de la construction et du bâtiment, etc.).

Nombre de bénéficiaires

En 2021, le contexte sanitaire n'a pas ralenti l'engagement de la Ville de Paris puisque 605 apprenti-e-s (dont 401 femmes) ont ainsi été recruté-e-s, dont 4,5 % reconnu-e-s en qualité de travailleur-euse-s handicapé-e-s (RQTH).

Evolutions

L'accent a été mis sur les filières à haut volume de recrutement (bac et infr-bac) toujours majoritaires (petite enfance, espaces verts, animation/sport) et sur les métiers en tension (filrière ouvrière et technique) pour favoriser les logiques de pré-recrutement. L'apprentissage est devenu un atout majeur au service de l'attractivité des métiers de la collectivité.

Il est proposé de poursuivre une politique d'apprentissage affirmée par le plan « Paris Boost Emploi » qui prévoit le recrutement de 5 000 apprenti-e-s sur la mandature par la Ville de Paris, ses satellites et partenaires. Un positionnement encore plus grand de l'apprentissage vers une voie de pré-recrutement pour les secteurs en tension et à fort niveau de recrutement est organisé en coordination avec les besoins prévisionnels des directions. L'approche plus économique du dispositif, pour adapter la dépense publique aux ambitions parisiennes, s'est renforcée poussant à la négociation avec les centres de formation d'apprenti-e-s (CFA) lorsque les coûts de formation dépassaient les coûts plafond en vigueur (référentiel France Compétences).

En effet, dans un cadre budgétaire toujours plus contraint, il est impératif de trouver des leviers de régulation de la dépense qui a augmenté sur les dernières années de manière importante (augmentation des coûts de formation par diplôme).

Notons qu'en 2021, la Ville de Paris a mis en place le dispositif expérimental de titularisation des apprenti-e-s diplômés en situation de handicap dans la finalité de proposer une titularisation à l'issue de leur cursus (décret de mai 2020).

Financement

La Ville de Paris finance le dispositif à hauteur de 16 355 894 € (coût de formation impactant le budget de la DRH).

A noter que la Ville de Paris s'est positionnée pour bénéficier de l'aide exceptionnelle de 3 000 € par contrat signé entre le 1^{er} juillet 2020 et le 31 décembre 2021 conformément au décret n° 2020-1622 du 18 décembre 2020. Une recette de 1 758 000 € sera versée au titre de la campagne 2021.

⁸² <https://www.paris.fr/apprentissage>

On peut par ailleurs valoriser que 17 agent-e-s de la Ville et 17 apprenti-e-s contribuent directement à la mise en œuvre ou au suivi du dispositif.

Les Parcours Emploi Compétences (PEC)

(personnes éloignées de l'emploi et en démarche d'insertion)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DRH	903 331 €*	24 867 €*

*Part du dispositif bénéficiant aux jeunes

Objet du dispositif

Le Parcours Emploi Compétence (PEC-CUI/CAE) est un **dispositif d'insertion professionnelle du secteur non marchand**. Sa mise en œuvre repose sur un triptyque « emploi/formation/accompagnement ». Formalisé par un contrat de travail de droit privé, entre la Ville de Paris et des salarié-e-s en insertion, la durée du contrat doit permettre d'acquérir, par l'expérience professionnelle encadrée par des tuteur-ice-s, des compétences transférables et d'accéder à la formation. Ces contrats **s'adressent aux publics les plus éloignés du marché du travail** c'est-à-dire les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. L'orientation vers ce parcours repose sur le diagnostic réalisé par les conseiller-ère-s du service public de l'emploi. Le parcours dure en général un an.

Conformément au plan « Paris Booste l'Emploi », la Ville de Paris a positionné depuis 2018 son offre de postes PEC dans des métiers à fort niveau de recrutement ou en tension. Selon la politique nationale telle que déclinée par le service public de l'emploi, elle a pu proposer jusqu'à récemment environ 200 nouveaux contrats d'insertion chaque année, construits dans une logique de parcours d'insertion professionnelle à la Ville de Paris. Du fait de la crise sanitaire, les recrutements ont cependant été en-deçà de cette cible.

La Ville de Paris accompagne, forme et informe aussi les salarié-e-s en insertion des recrutements pour lesquels elle-ils ont acquis des savoirs faire et des connaissances. En 2021, 23 % des salarié-e-s PEC ont été recrutés ensuite par le dispositif PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat) (13 ancien-ne-s PEC y ont accédé sur les 55 ayant été recruté-e-s à la Ville pendant ou à l'issue de leur PEC).

Le plan de relance a récemment élargi le public cible en visant plus particulièrement les jeunes de moins de 26 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes reconnues travailleur-euse-s handicapé-e-s), via le dispositif « #1 jeune, 1 solution ».

Evolutions

Un ajustement vers le recrutement de salarié-e-s PEC Jeune a été opéré dans le cadre du plan de relance. En 2021, 89 nouveaux-elles salarié-e-s ont été embauché-e-s par la Ville, dont 15 de moins de 25 ans.

La mobilisation du dispositif de contrat PEC dépend de manière générale de facteurs exogènes à la Ville de Paris, en particulier de la politique nationale. Une réorientation vers d'autres dispositifs d'insertion professionnelle s'opère depuis 2018 et devrait se poursuivre.

En 2022, la priorité gouvernementale se porte sur d'autres dispositifs d'insertion professionnelle, comme le soutien aux structures d'insertion par l'activité économique et l'apprentissage. Il devrait en résulter un impact de court terme sur les contrats aidés, sachant que la Ville de Paris propose elle-même et met en œuvre, à destination notamment des jeunes, d'autres dispositifs d'insertion professionnelle comme l'apprentissage, en menant une politique particulièrement ambitieuse, ou le recrutement par voie de PACTE sur ces métiers en tension ou à fort besoin de recrutement en volumétrie.

Ce dernier dispositif, également mis en œuvre par l'intermédiaire du service public de l'emploi, vise spécifiquement deux publics : les demandeur-euse-s d'emploi de 45 ans et + et bénéficiaires des minimas sociaux et, en l'occurrence, les jeunes d'au plus 28 ans, sans emploi ni qualification professionnelle ou dont le niveau de qualification est inférieur au bac. Le PACTE permet de les recruter sur contrat de droit public d'un an puis de les titulariser après avis d'une commission. La Ville de Paris recrute régulièrement par voie de PACTE des jardinier-ère-s, adjoint-e-s techniques des installations sportives, de la petite enfance, éboueur-euse-s. Depuis sa mise en œuvre, le public cible des jeunes est majoritaire parmi les lauréat-e-s des PACTE. A titre d'exemple, en 2021, 110 éboueur-euse-s ont ainsi été recrutés par voie de PACTE, dont 90 % de jeunes d'au plus 28 ans.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, 89 personnes ont bénéficié du dispositif dont 18 jeunes (dont 8 jeunes femmes), dont 55,56 % étaient âgé-e-s de 18 à 24 ans et 44,44 % de 25 à 30 ans.

Sur les 18 jeunes qui ont bénéficié du dispositif, 14 étaient des jeunes Parisien-ne-s et 4 des jeunes de la Région Parisienne.

L'orientation de ces 18 jeunes s'est faite par le CAP Emploi (2 jeunes), la Mission Locale (9 jeunes), l'Espace Proximité Emploi Saint Bruno (1 jeune) et le Pôle Emploi (6 jeunes).

Financement

La Ville de Paris finance le dispositif à hauteur de 4 467 510 € comprenant les masses salariales et patronales ainsi que les dépenses de formation.

Rapportée à la part de jeunes bénéficiant du dispositif (20,22 %), la contribution de la Ville en faveur des jeunes s'élève à 903 331 €. Forte baisse par rapport à 2020 car les recrutements de contrats aidés ont fortement diminué en lien avec la politique gouvernementale, à cela s'ajoute les fins de contrats, les départs en retraite et réussite de concours.

Ce dispositif fait, par ailleurs, l'objet d'une prise en charge financière par l'Etat : en moyenne à 45 % du salaire brut, sur la base du SMIC, pour 20h hebdomadaire, soit un total pour l'année 2021 de 940 760 €.

Effets liés à la crise sanitaire

Le prolongement de crise sanitaire a impacté les recrutements de nouveaux-elles salarié-e-s en PEC (volume et période de recrutement) compte tenu de la nature des missions exercées majoritairement dans les équipements d'accueil du public (gymnases, crèches, écoles). Ainsi, le nombre de postes ouvert a dû être réduit. Toutefois, pendant la période, les emplois n'étant pas télétravaillables, la Ville de Paris a souhaité assurer le maintien des contrats de travail et des rémunérations afin de ne pas fragiliser les salarié-e-s. Les formations ont été requalifiées afin de ne pas pénaliser les salarié-e-s en insertion et la Ville de Paris a poursuivi les recrutements même pendant la période.

3. Déverrouiller l'accès au logement

a) Informer sur le logement

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Paris (ADIL 75)

(tous publics résidant à Paris)⁸³

Directions	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021	Contributions en nature 2021
DLH	25 800 €* ⁸³	-	17 500 €
DSOL	2 750 €* ⁸³	-	-
Total	28 550 €* ⁸³	-	17 500 €

*Part du dispositif bénéficiant aux jeunes

Objet du dispositif

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Paris (ADIL 75)⁸⁴ s'adresse gratuitement à l'ensemble du public parisien. Composée de 16 spécialistes du logement, et présente dans chaque mairie d'arrondissement depuis 1986, l'ADIL 75 constitue un **relais d'information logement auprès du public et des professionnel-le-s**.

En 2021, l'ADIL a été sollicitée par 43 036 personnes (contre 40 709 en 2020) dont 5 % de jeunes de moins de 30 ans (cette part stagne depuis 2016). Les parisien-ne-s consultent l'ADIL pour des questions de rapports locatifs, de copropriété ou de recherche de logement notamment.

⁸³ Texte de référence : Art. L366-1 du Code de la construction et de l'habitat.

⁸⁴ <https://www.adil75.org/>

Afin de **prévenir les expulsions locatives**, l'ADIL 75 informe et accompagne les locataire·rice·s Parisien·ne·s et notamment les jeunes tout au long de la procédure. A ce titre elle :

- fournit une information juridique sur tous les aspects de la procédure et vérifie la réalité de la dette (action de traitement des commandements de payer) ;
- accompagne dans la rédaction de courriers, demande de plan d'apurement de la dette aux bailleur·euse·s, formulaire de saisine de la·du juge de l'exécution afin de demander des délais de grâce, formulaire de recours gracieux du Fonds de Solidarité Logement (FSL), du Droit au logement opposable (Dalo), etc. ;
- oriente les ménages vers le service social pour une demande de FSL, et vers la CAF afin qu'ils puissent faire la demande des aides auxquelles ils peuvent prétendre ;
- facilite le suivi des dossiers FSL ;
- saisi la Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives.

Outre la prévention des expulsions locatives, l'ADIL 75 délivre une information plus généraliste et aide activement les jeunes à devenir autonomes en matière de logement. Elle participe régulièrement au Forum Logement jeune, organisé par le Comité local pour le logement autonome des jeunes (CCLAJ, voir page 55) et le Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ, voir page 73), pour informer les jeunes sur les questions pratiques liées aux droits et obligations du locataire et à la location d'un appartement (bail, caution, assurance, charges, etc.). Par ailleurs, depuis 2018 et en partenariat avec la Ville de Paris, l'ADIL 75 tient une ligne téléphonique dédiée à la lutte contre les discriminations que peuvent subir les jeunes en matière de location par exemple.

L'ADIL 75, dans le cadre de son activité d'observatoire du logement, a par ailleurs publié une étude intitulée « Le logement des jeunes à Paris » en avril 2020. Cette étude porte sur le portrait socio-démographique et l'état des lieux des conditions de logement des 18-25 ans, particulièrement touchés par les difficultés de logement à Paris ; elle est disponible gratuitement sur le site internet de l'association⁸⁵.

Evolutions

En juillet 2021, l'ADIL 75 a signé une convention avec l'Etat et la Ville de Paris (DSOL) pour déployer une équipe mobile de lutte contre les expulsions. Ce dispositif a pour but de réunir les expert·e·s juridiques de l'ADIL 75 et les travailleur·euse·s sociaux·ales pour aller conjointement au contact des locataires en difficulté. Les jeunes font partie du public cible du dispositif.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, le dispositif a accompagné au total 43 036 personnes, dont 5 % de jeunes de moins de 30 ans.

Financement

En 2021, la DLH a soutenu l'action de l'ADIL 75 à hauteur de 516 000 €. La DSOL participe également au dispositif à hauteur de 55 000 €. En rapportant à la fréquentation des jeunes de moins de 30 ans, 25 8000 € de la DLH et 2 750 € de la DSOL soit 28 550 € ont été consacrés à ce public en 2021.

D'autres financeurs viennent soutenir le dispositif : Etat (204 000 €) ; CAF de Paris (95 000 €) ; Action Logement (482 000 €).

⁸⁵ www.adil75.org

Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) de Paris

(jeunes de 18 à 30 ans)⁸⁶

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DJS	120 000 €	-
DSOL	16 000 €	-
Total	136 000 €	-

Objet du dispositif

Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) de Paris⁸⁷ **accueille, informe et oriente les jeunes Parisien-ne-s de moins de 30 ans**, quels que soit leur situation familiale, sociale ou professionnelle, **dans leurs démarches d'accès à un logement, autonomes ou de transition.**

Ses objectifs sont de répondre à la forte demande des jeunes Parisien-ne-s en matière de logement et de développer l'offre de solutions locatives dans les parcs social et privé.

Les différentes actions du CLLAJ en 2021 :

- accueillir, informer, orienter les jeunes dans leurs démarches d'accès à un logement autonome : entretiens individuels, ateliers collectifs, à la fois dans les locaux du CLLAJ et « hors-les-murs » (permanence au CIDJ puis à QJ, ateliers au sein des FJT, etc.) ;
- apporter l'expertise du CLLAJ à des professionnel-le-s d'autres secteurs : éducateur-trice-s de l'ASE, directions FJT, etc. ;
- poursuivre avec ses partenaires (DLH - DRIHL/SIAO 75 - CAF de Paris - Action Logement Services - Mission Locale de Paris et 6 FJT) le dispositif expérimental visant à faciliter l'accès aux FJT de jeunes Parisien-ne-s, engagé-e-s dans un parcours d'insertion professionnelle, en situation de vulnérabilité et disposant de faibles ressources ;
- organiser en 2021 la 9^{ème} édition du Forum Logement Jeunes ;
- dans le cadre de sa mission d'observatoire de la problématique logement des jeunes, s'inscrire de façon croissante dans un partenariat dynamique à l'échelon parisien, mais aussi régional et national pour faire progresser les politiques publiques.

Le CLLAJ de Paris regroupe 42 adhérent-e-s et dispose d'un fort ancrage territorial.

En 2020, du fait de la crise sanitaire et des difficultés spécifiques au CLLAJ pour maintenir l'effectif, de nouvelles modalités d'accueil avaient été mises en place, dont le modèle s'est amélioré en 2021 :

- une permanence téléphonique quotidienne du lundi au vendredi de 10h à 13h ;
- une permanence physique à QJ : avec le déménagement du CIDJ, la permanence du CLLAJ s'est délocalisée dans le 1^{er} arrondissement et s'est étendue progressivement à 2 jours par semaine depuis décembre 2021 (contre une demi-journée précédemment) ;
- une permanence en ligne avec le dispositif de la CAF « les Promeneurs du Net » tous les mercredis de 14h à 18h.

Les entretiens individuels en présentiel sont désormais réalisés soit dans les locaux du CLLAJ soit à QJ et peuvent aussi se dérouler par téléphone ou en visioconférence.

Nombre et profils des bénéficiaires

En 2021, 5 573 jeunes ont été accueilli-e-s, orienté-e-s ou accompagné-e-s par le CLLAJ de Paris soit une augmentation de 50 % par rapport à 2020 (3 767 jeunes).

Concernant les entretiens individuels, l'équipe du CLLAJ a réalisé 1 864 entretiens téléphoniques, 1 582 entretiens individuels en présentiel ou téléphonique dans les locaux du CLLAJ et 201 entretiens individuels au CIDJ puis à QJ. Cela représente une hausse de 68 % par rapport à 2020.

⁸⁶ Les délibérations de la Ville de Paris portent les références 2021 DJS 53 (120 000 € - fonctionnement) et 2021 DASES 268 (16 000 € - « InserToit »).

⁸⁷ <https://www.paris.fr/pages/aides-au-logement-3827#comite-local-pour-le-logement-autonome-des-jeunes-cllaj>

83 ateliers collectifs ont été organisés en 2021 qui ont réuni 848 jeunes (contre 54 ateliers en 2020 pour 399 jeunes). Le nombre d'ateliers est en augmentation de 54 % par rapport à 2020.

Le CLLAJ a accompagné 772 jeunes durant l'année 2021 dont 719 (93 %) pour lesquels un dossier a été ouvert pour la première fois en 2021 (en augmentation par rapport à 2020 – 72 %)

Les outils numériques montent également en puissance :

- le site internet du CLLAJ a reçu 10 088 visiteur·euse·s en 2021 et enregistré 35 588 ouvertures de pages ;
- sur les réseaux sociaux : 658 abonné·e·s sur Facebook, 272 sur Instagram, 183 sur Twitter et 30 sur LinkedIn ;
- 207 abonné·e·s à la newsletter.

Les jeunes sont principalement orienté·e·s vers le CLLAJ par ses partenaires et particulièrement la Mission Locale (26 %), les mairies d'arrondissement (9 %) et les FJT (13 %).

60 % des jeunes accompagné·e·s en 2021 sont des hommes (61 % en 2020).

Le public accueilli en 2021 reste majoritairement constitué de jeunes de 21 à 25 ans (période de décohabitation et d'accès à un logement autonome). La part des 26-30 ans se maintient à un niveau important du fait des difficultés d'accès à un logement sur le territoire parisien.

Sur le profil des jeunes accompagné·e·s pour la première fois en 2021 : 49 % sont de nationalité française, 48 % de nationalité étrangères (hors UE) et 3 % sont ressortissant d'un pays de l'UE. 90 % sont célibataires. 26 % ont un niveau d'étude Bac +2 et 25 % ont un niveau Bac ou équivalent.

Financement

La Ville de Paris verse une subvention annuelle de fonctionnement de 120 000 €⁸⁸ au titre de la jeunesse. La DSOL subventionne par ailleurs le dispositif « INSERToit » à hauteur de 16 000 €.

Le dispositif est également financé par **Action logement services** (ALS – 50 470 €) et par **la CAF de Paris** (20 000 €) ainsi que par différents partenaires non précisés pour le dispositif « INSERToit » (32 173 €).

Evolutions

Le CLLAJ a déménagé sa permanence physique du CIDJ (15^{ème}) à QJ (1^{er}) durant l'été 2021. Le CLLAJ recherche par ailleurs de nouveaux locaux sur Paris pour faire face à l'expansion de son activité et de son équipe.

Effets de la crise sanitaire

La crise sanitaire a de nouveau impacté la fréquentation du Forum Logement Jeunes organisé au mois de juin, malgré l'élargissement des horaires et une organisation sous un format hybride qui prévoyait la participation à la fois en présentiel et des webinaires. 300 jeunes seulement y ont participé.

⁸⁸ Subvention de 120 000 € au titre de la jeunesse (voir page 94).

b) Accéder au logement

Le développement de l'offre de logements en Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) et résidences étudiantes est présenté dans la partie Investissement de ce document (page 181).

L'aide à l'installation dans un logement pour les étudiant-e-s (l'AILE)

(étudiant-e-s boursier-ère-s logé-e-s dans le parc privé parisien)⁸⁹

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DAE	1 375 000 €	-

Objet du dispositif

L'accès au premier logement est un pas décisif vers l'autonomie. La Ville de Paris a donc mis en place, depuis 2012, un dispositif spécifique afin d'aider les étudiant-e-s qui vivent dans la capitale : l'**aide à l'installation dans un logement pour les étudiant-e-s. L'Aide à l'Installation dans un Logement pour les Etudiants (AILE)**⁹⁰. L'AILE a été mise en place afin de **soutenir les étudiantes et étudiants boursier-ère-s à trouver un logement dans le parc locatif privé**. Cette aide est comprise entre 500 et 1 000 € suivant l'échelon de bourse de l'étudiant-e concerné-e. Elle est reconduite chaque année et est gérée par le **CROUS de Paris**. Un-e étudiant-e peut en bénéficier une fois, dans toute sa scolarité.

Critères d'éligibilité

Les étudiant-e-s doivent cumuler les conditions suivantes pour bénéficier de l'aide :

- être boursier-ère-s sur critères sociaux ou bénéficiaires de l'Aide Spécifique Allocation Annuelle (ASAA) des CROUS de Paris, Créteil ou Versailles pour l'année universitaire en cours ;
- être inscrit-es dans un établissement d'enseignement supérieur relevant des académies de Paris, Créteil ou Versailles ;
- être titulaires d'un bail pour un logement dans Paris (bail classique, contrat de sous-location d'un logement social, bail pour un logement parisien meublé) ;
- les étudiant-e-s en colocation éligibles à l'AILE doivent figurer sur le bail pour bénéficier de l'aide.

Financement

En 2020, une convention cadre de mandat a été votée en Conseil de Paris et signée le 27 juillet. Elle propose pour le mandat un budget de 5,5 millions d'euros pour les bourses, ainsi que 150 000 € de frais de gestion, pris en charge par la Ville. Cette convention échelonne les bourses de l'AILE en fonction de l'échelon de bourse du bénéficiaire, afin de permettre à plus d'étudiant-e-s de bénéficier de l'aide. Le budget de frais de gestion a également augmenté afin d'améliorer la communication du dispositif.

La convention prévoyait le paiement de la moitié des frais de bourses ainsi que des frais de gestion, engagée pour le mandat, pour l'année 2020. En 2020, sur les 3 625 000 € payés au CROUS : 3 550 000 € ont été fléchés directement pour les bourses, et 75 000 € pour les frais de gestion.

En 2021, sur les 1 375 000 € payés au CROUS : 1 300 000 € ont été fléchés directement pour les bourses et 75 000 € pour les frais de gestions. Au cours de l'édition 2021/2022, 597 000 € de bourses ont été utilisés par le CROUS de Paris.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, 927 étudiant-e-s ont bénéficié de l'AILE, dont 573 femmes (61,81 %).

84,26 % des bénéficiaires relèvent de l'Académie de Paris, 7,71 % de l'Académie de Créteil et 8,03 % de l'Académie de Versailles.

29,86 % des bénéficiaires sont en Licence, 47,01 % en Master, 3,26 % en Doctorat, 2,28 % en BTS et 17,59 % dans un autre niveau d'étude.

⁸⁹ Les délibérations de la Ville de Paris portent les références 2020 DAE 153 et 2021 DAE 297.

⁹⁰ www.paris.fr/aile

Répartition de l'AILE par échelon de bourses des bénéficiaires :

Montant de l'AILE	500 €	550 €	600 €	650 €	700 €	800 €	900 €	1 000 €
Echelon de bourses	0bis	01	02	03	04	05	06	07
Homme	122	71	20	21	18	48	33	21
Femme	208	78	29	52	52	62	65	27
Total	330	149	49	73	70	110	98	48

Evolutions

Le dispositif s'adresse dorénavant également aux boursier-ères sur critères sociaux du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et du ministère de la Culture.

« Louez solidaire et sans risque » (Jeunes Majeurs)

(jeunes en sortie de contrat jeune majeur)⁹¹

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSOL	830 900 €*	3 404 €*

* Part du dispositif bénéficiant aux jeunes.

Objet du dispositif

Le dispositif « Louez solidaire et sans risque » (Louez solidaire⁹²), créé en 2007, **propose à des ménages en difficulté, l'accès à un logement capté dans le parc privé**. Les logements sont gérés par des organismes conventionnés par la Ville, au titre de la gestion locative et de l'accompagnement social lié au logement.

Profils des bénéficiaires

Les ménages accueillis dans ce dispositif temporaire d'une durée de 18 mois, sont :

- des familles hébergées à l'hôtel notamment au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), ou sortant de centres maternels, ou de centres d'hébergement du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) ou « autres » via le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) ;
- des jeunes en sortie de contrat jeunes majeurs ;
- des agent-e-s titulaires de la Ville hébergé-e-s en hôtel (ménages avec ou sans enfant) ;
- des réfugié-e-s statutaires sans enfant, en sortie de structure ;
- des familles victimes de violence conjugales en sortie de structure d'hébergement d'urgence.

Les ménages doivent disposer d'un niveau de ressources au moins égal au RSA ou à un ½ SMIC (si activité professionnelle) de manière à pouvoir assumer outre les charges du quotidien, le paiement d'une redevance fixée à 25 % des ressources et les charges liées au logement (assurance, fluide, etc.).

Nombre de bénéficiaires

Financé par le Fonds de solidarité pour le logement de Paris pour favoriser l'insertion par le logement des publics en difficulté, ce dispositif a bénéficié, en 2021, à 1 111 personnes dont 81 jeunes de moins de 30 ans (jeunes en sortie de contrat jeunes majeurs) contre 66 en 2020 et 62 en 2019.

A noter, que d'après les informations transmises par le Secteur Educatif auprès des Jeunes Majeurs (SEJM), entre 600 et 700 jeunes en fin de contrat jeune majeur sortent de la protection de l'enfance chaque année. Néanmoins le public potentiel de l'axe jeunes majeurs du dispositif « Louez Solidaire » est nettement plus restreint (non évalué précisément), portant uniquement

⁹¹ Texte de référence : Règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le logement

(<https://cdn.paris.fr/paris/2021/02/04/ab5311680d3f378d3a430be01980e10b.pdf>). Les délibérations de la Ville portent les références 2007 DASES 124 G et DLH 3 G.

⁹² <https://www.paris.fr/louezsolidaire>

sur les jeunes en capacité de payer une redevance et de vivre dans un logement autonome. Les autres jeunes peuvent notamment être orienté-e-s, en fonction de leur situation en termes d'autonomie, d'insertion professionnelle et de ressources, vers les Foyers de Jeunes Travailleurs, les résidences sociales jeunes actifs, ou le SIAO.

Evolutions

Pas d'évolution significative en 2021 concernant les critères d'accès au dispositif. Une réflexion est toutefois envisagée concernant le dispositif « Louez solidaire renforcé » (proposant un accompagnement renforcé sur une durée de 3 ans), afin de dresser un diagnostic et d'identifier des pistes de travail tant au niveau des critères d'accès au dispositif que du contenu de l'accompagnement mis en œuvre.

Dans le cadre de la candidature de la Ville à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Logement d'abord », des réflexions ont par ailleurs été menées en 2021 afin de favoriser une augmentation du nombre de jeunes majeurs pris en charge dans le dispositif, en cohérence avec la typologie de logements captés et les résultats positifs observés par les organismes pour ce public. Des assouplissements ont notamment été actés et/ou explicités afin de faciliter l'accès au dispositif des jeunes sortant de l'ASE en contrat d'apprentissage : possibilité d'une redevance réduite en début de prise en charge si les ressources initiales sont légèrement insuffisantes mais amenées à progresser, éligibilité des jeunes dont le contrat d'apprentissage se termine dans les 24 mois après la date d'entrée dans le dispositif.

Financement

La Ville de Paris verse une subvention annuelle de fonctionnement de 11 396 660 € pour l'ensemble des bénéficiaires. La part dédiée aux jeunes est entièrement prise en charge par la DSOL à hauteur d'environ 830 900 €.

Par ailleurs, le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est financé à 80 % par la Ville. Les autres contributeurs au FSL sont la Caf de Paris, les fournisseurs d'énergie et d'eau et les bailleurs sociaux. « Louez solidaire » est un des dispositifs du FSL (l'ensemble des aides du FSL de Paris est décliné dans le règlement intérieur⁹³).

La Ville de Paris bénéficie par ailleurs d'un cofinancement de l'Etat dans le cadre de l'AMI « Logement d'Abord » dont 375 000 € au titre de l'extension du dispositif « Louez solidaire » sur la période d'avril 2021 à fin mars 2022.

Effets liés à la crise sanitaire

Dans le contexte de la crise sanitaire, qui a généré de nouvelles opportunités immobilières, et en lien avec la candidature de la Ville à l'AMI « Logement d'abord », un objectif ambitieux (75 logements) a été fixé en 2021 concernant les captations de nouveaux logements pour le dispositif Louez Solidaire. Cet objectif porte sur le dispositif dans son ensemble (pas uniquement le public des jeunes majeurs).

Paris Logement

(tous publics parisien sous condition de revenus)⁹⁴

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSOL	719 114 €*	-

* Part du dispositif bénéficiant aux jeunes

Objet du dispositif

Mis en place en octobre 2009, l'aide sociale facultative Paris Logement⁹⁵ est une aide destinée aux locataire-riche-s parisien-ne-s, personnes isolées, couples sans enfant, couples ayant un-e seul-e enfant à charge, disposant de faibles revenus afin de les aider à supporter leurs dépenses de logement.

Conditions d'accès

Cette aide concerne uniquement les locataire-riche-s en titre et est accordée sous conditions de ressources.

⁹³ <https://cdn.paris.fr/paris/2021/02/04/ab5311680d3f378d3a430be01980e10b.pdf>

⁹⁴ Le règlement municipal des prestations d'aide sociale facultative encadre ce dispositif.

⁹⁵ <https://www.paris.fr/pages/aides-au-logement-3827/>

Au 31 décembre 2021, le plafond de ressources mensuelles est de 1 260 € pour les personnes isolées et pour les couples sans enfant (en 2021, ce plafond a connu 3 revalorisations : du 1^{er} janvier au 28 février – 1 230 €, du 1^{er} mars au 30 septembre – 1 240 € et du 1^{er} octobre au 31 décembre – 1 260 €. Ce plafond est revalorisé en fonction de l'évolution du montant du SMIC mensuel net), et de 1 600 € pour les couples avec un-e enfant.

L'aide est accordée si le taux d'effort pour le paiement du loyer et des charges locatives est égal ou supérieur à 30 % des ressources mensuelles de la personne.

Par ailleurs, les bénéficiaires doivent habiter Paris depuis au moins 3 ans (cette situation est appréciée dans les 5 années précédant la date de la demande).

Nombre de bénéficiaires

En 2021, Paris Logement a bénéficié à 5 347 personnes (+ 1,4 % par rapport à 2020) parmi lesquels 651 (12,2 %) sont âgé-e-s de 18 à 30 ans (185 bénéficiaires sont âgé-e-s de 18 à 24 ans et 466 sont âgé-e-s de 25 à 30 ans).

Financement

Son budget s'est élevé en 2021 à 5 894 378 € (- 1,3 % sur un an). Au regard du coût global du dispositif Paris Logement et de la proportion de ses jeunes bénéficiaires, son coût « jeunes » peut être estimé à 719 114 €.

Effets de la crise sanitaire

La période post crise sanitaire a engendré une augmentation de 1,4 % du nombre de bénéficiaires (5 347 bénéficiaires en 2021 par rapport à 5 274 en 2020). La dépense a baissé de 1,3 % par rapport à 2020.

Soutien à la cohabitation intergénérationnelle

(jeunes de moins de 30 ans et seniors de plus de 60 ans)⁹⁶

Directions	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DJS	20 000 €	-
DSOL	156 275 €	-
Total	176 275 €	-

Objet du dispositif

Le Service Senior de la DSOL vient en soutien à un certain nombre d'associations et de structures ayant pour ambition de **permettre le maintien à domicile des personnes âgées dans un environnement leur garantissant bien-être et sécurité**. Les porteur-euse-s de projets développent des **offres de logement gratuits ou à coûts réduits à destination des étudiant-e-s ou des jeunes travailleur-euse-s en échange de présence et de services au domicile des personnes âgées**, dans un esprit d'entraide solidaire et de respect mutuel. Ces actions sont menées aussi bien dans le cadre de demandes de subventions habituelles que par le biais de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Paris, dispositif de coordination et de financement de la politique de prévention de la perte d'autonomie à Paris.

La cohabitation intergénérationnelle⁹⁷ permet de **mettre en relation des jeunes à la recherche d'un logement et des seniors désireux-euses de compagnie et/ou d'un complément de revenu**. Selon la formule choisie, la cohabitation consiste en une mise à disposition gratuite d'une chambre meublée contre une présence régulière du-de la jeune le soir, la nuit et certains week-ends, ou bien une mise à disposition d'une chambre meublée contre une indemnité d'occupation.

L'objectif de la cohabitation intergénérationnelle solidaire est de « **renforcer le lien social et de faciliter l'accès à un logement pour les personnes de moins de trente ans** » (CASF : L118-1). Pour ce faire, le législateur a souhaité que la contrepartie financière versée par le jeune au senior soit « modeste ». Le dispositif s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans et aux seniors de plus de 60 ans. Les jeunes non-parisien-ne-s souhaitant s'installer à Paris sont ciblé-e-s par le dispositif.

⁹⁶ Les délibérations de la Ville de Paris portent les références 2021 DJS 53 et 2021 DASES 84.

⁹⁷ <https://www.paris.fr/pages/la-cohabitation-intergenerationale-7493>

La cohabitation intergénérationnelle fait partie des actions qui apportent une **réponse concrète et solidaire à l'isolement des seniors, à leur maintien à domicile et au besoin de logement des jeunes, étudiant-e-s ou apprenti-e-s**

Structures soutenues

La Ville soutient à ce titre trois associations : le **Pari Solidaire Ile-de-France**, **Ensemble 2 Générations Ile-de-France** et **Homiz** dont l'objectif est de constituer des binômes de cohabitation intégrés dans le parc social et le parc privé et de communiquer sur le dispositif :

- **Pari Solidaire Ile-de-France** : développer l'accès logement des jeunes dans le cadre de l'habitat intergénérationnel (10 000 € DJS et 76 275 € DSOL) ;
- **Ensemble 2 Générations Ile-de-France** : poursuite de l'assistance au logement intergénérationnel sur Paris - volet jeunes (E2G, 10 000 € DJS et 40 000 € DSOL) ;
- **Homiz** : (40 000 € DSOL).

Le réseau associatif « Ensemble 2 générations » a été créé en juin 2006 pour répondre à un triple besoin social :

- la solitude des personnes âgées, qui désirent pourtant rester à leur domicile ;
- la pénurie du logement pour les étudiant-e-s et la baisse de leur pouvoir d'achat ;
- la rupture entre ces deux générations qui n'ont plus l'occasion de se rencontrer.

De ce triple besoin social est née la nécessité de concevoir des idées nouvelles pour briser la solitude et l'isolement des seniors et ouvrir de nouveaux potentiels de logement pour les étudiant-e-s.

Nombre de bénéficiaires

Les bilans réalisés par ces associations sont réalisés sur un calendrier scolaire.

Pour E2G : en 2020-2021, 132 jeunes ont été logé-e-s en cohabitation chez des personnes âgées, dont 80 % de filles avec une moyenne d'âge de 22 ans.

Pour Le Parsolidaire : en 2021, 189 jeunes ont été logé-e-s en cohabitation chez une personne âgée, parmi eux-elles 44 ont renouvelé leur cohabitation à la rentrée de septembre 2021. Par ailleurs, 21 jeunes ont pu être logé-e-s en résidences sociales et 15 en résidences autonomie. 14 jeunes ont pu être logé-e-s dans le cadre du partenariat de l'association avec des bailleurs sociaux. En 2021, l'association a recruté une troisième chargée de cohabitation afin de venir renforcer l'équipe de collaborateurs. Parmi les 225 jeunes logé-e-s via l'association, 61 % sont des femmes avec une moyenne d'âge de 22 ans en provenance de différentes régions ou de l'étranger.

Au total, le Service Senior de la DSOL a comptabilisé 633 personnes (dont 74 % de femmes) bénéficiaires des trois associations.

Financement

En 2021, la Ville de Paris finance ces deux associations à hauteur de 176 275 €. 156 275 € par la DSOL via l'appel à candidatures 2021 « pour la mise en œuvre d'actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus ». La DJS contribue à hauteur de 20 000 € au titre de la jeunesse (voir page 94).

Effets de la crise sanitaire

Les associations ont continué à subir les effets de la crise sanitaire mais malgré cela elles ont pu maintenir et adapter leurs méthodes de travail et l'accompagnement des jeunes et des seniors.

Le contexte sanitaire a découragé plusieurs seniors à cohabiter et ralenti la mise en place des partenariats. Par ailleurs, peu d'étudiant-e-s étranger-ère-s ont intégré le dispositif. Les actions de prospection et de communication ont été fortement impactées par le peu de contact direct avec les partenaires et l'ensemble des rencontres se sont faites en visioconférence.

4. Veiller à la santé des jeunes Parisien·ne·s

a) Eduquer, accompagner, soigner

Les équipes territoriales de santé

(tous publics)

Direction	Fonctionnement 2021	Frais de personnel 2021
DSP	-	829 009 €*

*Coûts réels de la masse salariale fournis par la DSP. Selon la méthodologie du Bleu Budgétaire Jeunesse, l'estimation des frais de personnel s'élèverait à 1 149 105 €.

Objet du dispositif

La Ville de Paris est pleinement engagée dans la mise en œuvre de l'accès à la santé dans toutes ses dimensions (soins de premiers recours, prévention et promotion de la santé, y compris l'action sur les déterminants de santé). Cela se traduit par une approche pluridisciplinaire en coordination avec l'ensemble des acteur·rice·s des champs social, éducatif, culturel, sportif, mais aussi urbanistique, bien au-delà des seuls professionnel·le·s de la santé.

Cette action se matérialise notamment par deux politiques de prévention complémentaires :

- d'une part, la **lutte contre l'obésité et le surpoids** qui constituent un défi majeur de santé publique. Le programme **Paris Santé Nutrition (PSN) développe des projets autour de l'enfant et de son environnement (écoles, centres de loisirs, bibliothèques, associations d'aide aux devoirs, etc.) ainsi que le champ de l'activité physique adaptée**. Ce programme cible particulièrement les publics adolescents et jeunes adultes (lycéen·ne·s, jeunes travailleur·euse·s hébergé·e·s en foyers, jeunes suivi·e·s par l'Aide Sociale à l'Enfance, en centres d'animation, jeunes publics en situation de précarité ou porteur·euse·s de maladies chroniques). Depuis 2017, le dispositif a été pérennisé et les postes des coordinateur·rice·s locaux, jusqu'ici rattachés aux Caisses des Ecoles des arrondissements concernés, ont été repris en régie. Cette reprise en régie a été financée par le redéploiement des subventions précédemment versées aux Caisses des Ecoles ;
- d'autre part les **Ateliers Santé Ville (ASV)**, qui visent à **promouvoir le développement et la pertinence des actions sanitaires**, qu'elles soient menées par les institutions, le monde associatif ou les acteur·rice·s de santé du secteur public ou privé. Outils de proximité, les ASV ont pour objet, après un diagnostic local préalable, de mettre en œuvre des actions concernant la prévention et l'éducation à la santé. L'objectif est de favoriser l'accès aux soins des personnes en situation de précarité et de vulnérabilité, notamment les jeunes, qui font partie des priorités du dispositif. Jusqu'ici porté par 7 acteur·rice·s associatif·ve·s locaux, ce dispositif a été repris en régie depuis le 1^{er} janvier 2017 afin de renforcer la visibilité du dispositif dans son articulation avec l'ensemble des politiques sociales et de santé développées au niveau des territoires.

Fonctionnement

L'ensemble des chargé·e·s de mission thématiques sont désormais réparti·e·s à la Direction de la Santé Publique au sein de quatre équipes territoriales de santé (ETS) ; leurs périmètres d'intervention correspondent à ceux des directions sociales de territoire (1/2/3/4/9/10/19 ; 11/12/20 ; 5/6/13/14 ; 7/15/16/8/17/18). Elles sont placées sous la responsabilité de 4 coordinateur·rice·s territoriaux·ales de santé (CTS). Cette nouvelle organisation permet d'ancrer les politiques parisiennes de santé publique dans les territoires et de répondre au plus près aux besoins des citoyen·ne·s.

Evolutions

La création d'une Direction de la Santé publique, au 1^{er} avril 2022, est susceptible d'avoir un impact sur la configuration des équipes territoriales de santé, actuellement positionnées sous l'autorité hiérarchique de la direction de la santé et l'autorité fonctionnelle des Directions sociales de territoire (DST) de la DSOL.

Soutenir l'éducation à la santé en centre de santé sexuelle (ex-Centres de Planification et d'Education Familiale)

(tous publics)⁹⁸

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021	Abandon de recettes et contributions en nature 2021
DSP	1 118 064 €*	491 941 €*	124 321 €*

* Part du dispositif bénéficiant aux jeunes

Objet du dispositif

Les **24 centres de santé sexuelle**⁹⁹, précédemment dénommés Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF), proposent une **approche globale des problématiques de santé sexuelle** : informations et consultations de gynécologie et de contraception, demandes d'interruption volontaire de grossesse (IVG), dépistage et traitement des infections sexuellement transmissibles (IST), repérage des violences, éducation à la vie sexuelle et affective.

Ces 24 centres sont gérés en régie (5 centres dont un est géré par la DSOL), par des organismes de droit privé à but non lucratif (10 centres) et par l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP, 9 centres).

Public cible et nombre de bénéficiaires

Les centres de santé sexuelle s'adressent aux femmes et aux hommes en âge d'être concerné-e-s par les questions de santé sexuelle. Les cibles prioritaires de cette politique publique sont les jeunes de moins de 25 ans. Une attention particulière est portée aux publics vulnérables (mineur-e-s, victimes de violences, etc.).

Aucun justificatif d'identité ou de domiciliation n'est demandé à l'accueil et pour ce type d'offre la proximité du domicile n'est pas toujours pertinente. Les personnes, peuvent notamment privilégier la proximité avec leur lieu d'étude ou de travail ou aspirer à une forme d'anonymat en ayant recours à des centres plus éloignés de leur quartier ou commune d'habitation.

Accueillant toutefois le public sans condition d'âge, les centres de santé sexuelle ont reçu en 2021 21 239 personnes dont plus de 11 378 jeunes de moins de 25 ans (53,57 % - 7 057 jeunes dans les centres gérés par des associations, 1 989 jeunes dans les centres gérés en régie et 2 334 dans ceux gérés par l'AP-HP). 95,64 % du public fréquentant les centres de santé sexuelle sont des femmes.

Le dispositif nécessite d'être mieux valorisé et connu. Les actions collectives en milieu scolaire réalisées par les centres de santé sexuelle contribuent à faire connaître les centres en proximité des établissements scolaires et plus largement cette offre de service. Un travail de communication et un travail en réseau avec l'ensemble des acteur-ric-e-s au contact des jeunes restent nécessaires en continu afin que les partenaires du territoire connaissent les structures et y orientent les jeunes.

Financement

Une convention signée avec la CPAM de Paris en date du 1^{er} janvier 2018 permet de percevoir des recettes correspondant aux actes médicaux réalisés auprès des assuré-e-s sociaux-ales de Paris. Le dispositif est lié à l'informatisation de la PMI et à la télétransmission des actes qui est en cours depuis début 2015. Les recettes attendues représentent environ 7 % des dépenses.

En 2021, les dépenses dédiées à la Ville de Paris s'élevaient à 2 087 109 € en fonctionnement. Dont 281 434 € pour les centres en régie et 1 805 675 € pour les autres centres associatifs hors la participation aux centres de l'AP-HP (montant non communiqué pour cette édition du Bleu Budgétaire Jeunesse). La part de ces dépenses bénéficiant aux jeunes de moins de 25 ans peut être estimée à 1 118 064 €. A noter que lors de l'édition précédente, une estimation de la part des moins de 30 ans avait pu être réalisée, entraînant une estimation plus élevée.

⁹⁸ Les centres de santé sexuelle répondent à une obligation légale répondant aux articles L. 2112-2 et suivants du Code de la santé publique, ainsi qu'aux articles R. 2311-7 et suivants CSP. La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DFPE 210.

⁹⁹ <https://www.paris.fr/pages/sexualite-et-contraception-2374>

Il est également à valoriser les actes remboursés par la Ville à hauteur 120 625 €, dont la part de ces dépenses bénéficiant aux jeunes peut être estimée à 64 619 € ainsi que la mise à disposition de personnel en charge de la médiation et de l'interprétariat à hauteur de 6 900 €, dont la part de ces dépenses bénéficiant aux jeunes peut être estimée à 3 696 €.

Evolutions

A terme, la Ville de Paris proposera de mettre en place une charte à destination de l'ensemble des centres de santé sexuelle parisiens permettant pour chacun d'eux un positionnement sur trois niveaux afin de mieux identifier la richesse de l'offre de services proposés aux usager·ère·s. Cette charte permettra :

- d'améliorer la lisibilité globale de l'offre ;
- d'encourager et accompagner la progression de cette offre en termes de qualité ;
- d'alimenter le travail partenarial et développer les démarches communes autour de perspectives partagées.

En outre des actions spécifiques seront renforcées pour :

- garantir l'égalité d'accès à l'information et à l'offre de service en particulier via les interventions collectives dans les 114 collèges parisiens ;
- favoriser les rapprochements avec les CEGIDD (centre d'information de dépistage et de diagnostic) dans une logique de promotion de la santé sexuelle ;
- s'inscrire dans une démarche qualité accueil des usager·ère·s.

La mise à disposition de préservatifs

(jeunes principalement)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSP	59 431 €	-

Objet du dispositif

En 2021, la DSP a **mis à la disposition gratuite** des Parisien·ne·s **162 880 préservatifs externes et 20 755 préservatifs internes** (contre 400 000 et 30 000 en 2019 et 137 000 et 11 000 en 2020). Ces préservatifs sont disponibles dans les équipements de soin de la Ville et également distribués dans le cadre d'actions de sensibilisation et de prévention, d'éducation à la sexualité ou lors d'évènements ou de projets menés en partenariat avec les professionnel·le·s de la jeunesse.

Les préservatifs sont distribués dans les CeGIDD (Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles), aux associations et lors d'évènements, sans critère d'inclusion, à destination de tous publics (accès universel à ce moyen de prévention).

Financement

Le coût de cette action pour 2021 s'est élevé à 59 431 € contre 100 224 € en 2019 et 25 382 € en 2020.

Une remontée de l'activité est constatée en 2021 par rapport à 2020, année fortement impactée par la crise sanitaire, mais qui n'a pas encore rattrapé le niveau de 2019.

Les centres de prévention et de dépistage (CeGIDD)

(tous publics)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSP	291 961 €* 115 215 €*	1 152 215 €* 115 215 €*

*Estimation de la part du dispositif bénéficiant aux jeunes

Objet du dispositif

Les **3 CeGIDD** (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des Virus de l'Immunodéficience Humaine [VIH], des hépatites et des infections sexuellement transmissibles) de la collectivité parisienne **accueillent toute personne pour un ou des**

tests de dépistage (VIH, hépatites B et C ou autres IST) ou un **entretien confidentiel et gratuit avec un-e médecin**. L'accueil des jeunes est gratuit, anonyme et ne nécessite pas d'autorisation parentale. Dans certains cas, des examens appropriés peuvent être prescrits et un traitement délivré gratuitement.

Les centres de dépistage ont évolué depuis quelques années pour s'inscrire davantage dans une approche globale de santé sexuelle. En 2019, le CeGIDD de Figuiers a déménagé sur le site de l'Hôtel Dieu dans le cadre d'une mutualisation de moyens avec l'AP-HP avec la création du centre de santé sexuelle.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, les 3 CeGIDD ont accueillis 10 171 personnes (29,46 % de femmes) dont 5 101 jeunes de moins de 30 ans (50,15 %).

Evolutions

La Direction de la Santé Publique a été créée le 1^{er} janvier 2022. Un pôle santé sexuelle a été créé au sein de la DSP avec pour ambition de consolider et développer les actions de santé publique en matière de santé sexuelle. La constitution de ce pôle est en cours de finalisation et élaborera prochainement sa feuille de route.

Financement

Les 3 CeGIDD ont représenté une dépense de fonctionnement de 2 879 713 € en 2021, masse salariale comprise. La masse salariale est estimée à 2 297 538 € soit un reste pour le fonctionnement de 582 175 €. Au prorata des bénéficiaires jeunes on peut retenir pour ce Bleu Budgétaire Jeunesse une masse salariale de 1 152 215 € et un fonctionnement de 291 961 €.

L'ARS finance également les centres dans le cadre de l'habilitation CeGIDD (arrêtés d'habilitation du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 5 ans).

La vaccination contre le papillomavirus

(jeunes de 11 à 19 ans et jusqu'à 26 ans pour les HSH)¹⁰⁰

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSP	136 577 €	42 700 €

Objet du dispositif

Depuis 2018, un vaccin nonavalent¹⁰¹ protège contre les papillomavirus 6, 11, 16, 18, 31, 33, 45, 52 et 58 responsables de 90 % des cancers du col de l'utérus. Il est recommandé pour toutes les jeunes filles de 11 à 19 ans et un avis de la Haute Autorité de Santé (HAS) de février 2020 a étendu cette recommandation aux garçons de 11 à 19 ans, ainsi qu'aux Hommes ayant des relations Sexuelles avec des Hommes (HSH) de 20 à 26 ans. Ces publics élargis peuvent **se faire vacciner gratuitement** dans l'un des 7 centres de vaccination de la Ville, ainsi que dans les Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) et les Centres de santé sexuelle.

Compte tenu du schéma vaccinal en deux doses pour les 11-14 ans (de trois doses au-delà) et du coût du vaccin de 109 € la dose, la fourniture gratuite de l'ensemble des doses est privilégiée pour les publics sans mutuelle ou sans assurance maladie. Les patient-e-s avec mutuelle peuvent se voir prescrire le vaccin à charge pour eux de le rapporter lors de la vaccination suivante effectuée gratuitement sur le centre.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, 1 886 injections ont été réalisées (contre 1 181 en 2020 et 1 399 en 2019) sur 1 314 jeunes (dont 37,9 % de jeunes femmes). Il convient de noter que ce nombre est particulièrement important compte tenu des périodes de confinement.

Cette vaccination doit continuer à être promue auprès des familles du public cible afin d'élargir le public bénéficiaire.

¹⁰⁰ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2005 DASES 324 G.

¹⁰¹ Vaccin qui comprend neuf sérotypes de l'agent infectieux.

Financement

L'Assurance Maladie prend en charge 65 % du vaccin pour les personnes assurées. Le reste à charge pour la Ville en 2020 est de 136 577 €.

Les centres de santé

(tous publics)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSP	Non estimable	646 390 €*

*Estimation basée sur la masse salariale du centre Estman. Cette estimation est donc en dessous du coût réel « jeune » des centres de santé. Voir partie Financement.

Objet du dispositif

Les 7 centres de santé de la Ville de Paris¹⁰² **proposent des consultations de médecine générale ou spécialisée (15 spécialités, dont l'activité dentaire) ainsi que des soins infirmiers.** Au centre Edison sont également dispensés des actes de radiologie et tous les centres de santé de la Ville, à l'exception du centre Tisserand, prodiguent des soins dentaires pour enfants. Conventionnées en secteur 1, ces structures sont ouvertes à tou-te-s les assuré-e-s sociaux-ales dont les jeunes assuré-e-s sociaux-ales à titre personnel ou rattaché-e-s à l'assurance maladie de leurs parents.

Le centre dentaire Eastman (13^{ème}) est réservé aux Parisien-ne-s de moins de 20 ans. Les jeunes patient-e-s qui y sont soigné-e-s représentent à eux-elles seul-e-s plus du tiers des moins de vingt ans accueilli-e-s dans les centres de santé. Ce centre pratique des soins dentaires, de l'orthodontie et de la chirurgie stomatologie ambulatoire. Il dispose d'un cabinet de radiologie et d'un espace dédié aux conseils bucco-dentaires. En 2021, le centre a enregistré 4 510 passages (contre 3 307 € en 2020 et 8 062 en 2019, diminution liée au confinement puis aux consignes sanitaires).

Nombre de bénéficiaires

Si l'activité avait nettement progressé en 2019 suite à la finalisation de rénovations et à des nouveaux recrutements, celle-ci s'est contractée en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire (confinements, interruption de l'activité dentaire puis normes d'aération) pour s'établir à 112 000 consultations. En 2021, on constate 123 756 consultations.

Les jeunes représentent une part importante de la patientèle 40 % des patient-e-s des centres de santé ont moins de 30 ans. Et 20 % sont agé-e-s de moins de 20 ans. L'estimation sur cette base d'un coût jeunesse des centres de santé reste cependant difficile et approximative.

Financement

En 2020, la Ville de Paris a dépensé 877 000 € en fonctionnement, 100 000 € en investissement pour l'ensemble des centres de santé. Toutefois, calculer la part que représenterait la fréquentation des jeunes dans les dépenses des centres de santé serait artificielle ici et ne sera donc pas prise en compte dans le cadre de ce Bleu.

La plupart des professionnels mobilisés pour prodiguer des soins aux enfants et jeunes ayant également des missions auprès du public adulte, il n'est pas possible d'évaluer précisément la part d'ETP consacrée aux missions auprès des jeunes.

Pour cette édition du Bleu Budgétaire Jeunesse, il est toutefois valorisé la masse salariale du centre Eastman, exclusivement dédié à la santé dentaire pédiatrique (estimée à 646 390 €).

Le remboursement des consultations, versé par l'assurance maladie finance également les centres de santé.

Evolutions

Mise en place à compter de la toute fin 2021 d'un dispositif de Consultation médico-psychologique destiné aux 18-30 ans permettant un rendez-vous avec le-a médecin généraliste pour une évaluation globale de la santé de la personne et une

¹⁰² <https://www.paris.fr/pages/etablissements-de-sante-70>

éventuelle orientation vers un-e psychologue. Cette psychologue peut proposer un maximum de 10 séances d'évaluation / orientation / soutien.

Le déménagement des soins dentaires pédiatriques du centre Eastman vers le centre Edison avec la création d'une dynamique unique d'équipe autour des soins dentaires enfants comme adultes pourrait permettre de donner plus de visibilité à cette offre.

Par ailleurs la revalorisation des rémunérations des professionnels de santé pourrait faciliter le recrutement d'assistantes dentaires ou de chirurgiens-dentistes dans le cadre de contrats indicés pour consolider l'offre proposée dans les centres de santé.

b) Réduire les risques...

La Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques (MMPCR)

(tous publics)¹⁰³

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSP	529 374 €*	-

* Part du dispositif bénéficiant aux jeunes

Objet du dispositif

La Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques (MMPCR) est un **centre de ressources pour les professionnel-le-s confronté-e-s aux conduites à risques de leurs publics**. Cette volonté de proximité lui permet d'identifier des pratiques pertinentes de prévention, de mettre en lumière les conditions de leur réussite, de les évaluer, de les valoriser et de les rendre accessibles au plus grand nombre.

La MMPCR est dotée d'un **Espace Accueil Outils à Pantin (EAO)** : En 2021, 250 professionnel-le-s ont fréquenté l'EAO dont 79 Parisien-ne-s (790 avant la crise) afin de bénéficier d'un accompagnement méthodologique à la mise en place d'actions de prévention, pour partie avec des jeunes.

Newsletters

La MMPCR a édité 11 newsletters en 2021 avec notamment des articles « jeunesse » et 4 newsletters thématiques dont l'une est consacrée à la parentalité.¹⁰⁴

Depuis 2020, la MMPCR a fait évoluer ses débats, conférences, journées d'échanges, colloque pluri-professionnel-le-s en organisant soit des e-conférences soit des événements en présentiel. En 2021, 3 des 6 événements de la MMPCR concernent le public jeune :

- numériques et accompagnement des jeunes ;
- quand les conduites à risques révèlent des systèmes d'emprise sous-jacents ;
- accompagner les mineures en situation de prostitution.

Ces 3 événements ont cumulé 2 108 vues (chiffre arrêté au 31/12/2021) pour un coût de fonctionnement de 3 363 €.

Création du « QJ » avec son quartier santé

Ouvert le 1^{er} septembre 2021, QJ propose un accueil personnalisé et des solutions dans tous les domaines de la vie : emploi, orientation, métier, engagement, santé, accès au droit, logement, vacances, culture, loisirs, sport, etc. aux jeunes de 16 à 30 ans. Au sein de QJ, le quartier santé constitue une offre en promotion de la santé, à travers des événements, des ateliers collectifs et des consultations individuelles d'orientation vers les soins. Plusieurs partenaires Parisien-ne-s de la santé des jeunes sont

¹⁰³ Les délibérations de la Ville de Paris portent les références 2021 DASES 120 (Fêtez Clairs), 2021 DASES 242 (subventions à 10 associations) et 2021 DASES 248 (subventions à 3 associations).

¹⁰⁴ Pour consulter les newsletters : <https://mmPCR.fr/newsletter-mmPCR/>

mobilisé-e-s. Un poste de coordinateur-ric-e a été créé en 2021 pour assurer l'ensemble de l'activité du quartier santé. Il est rattaché à la MMPCR.

Formations-actions

Par ailleurs, la MMPCR accompagne la montée en compétences des acteur-ric-e-s en organisant des formations-actions, des cycles de qualification et des groupes de travail.

➤ 2 formations-expérimentation

Ateliers de l'esprit critique : depuis 2020, la MMPCR a accompagné certain-e-s professionnel-le-s de la jeunesse en capacité d'animer avec des jeunes de 15 à 25 ans, des ateliers débat pour développer l'esprit critique, une compétence psychosociale importante pour réagir à l'information et aux « fake news ». Trois sites séquano-dionysiens et parisiens ont été retenus (le Tête à tête, la ville de Romainville et l'Association éducation populaire Charonne-Réunion [AEPCR] dans le 20^{ème}). Il-elle-s ont bénéficié d'une formation et de plusieurs temps d'accompagnement par Joëlle BORDET, psychosociologue, et son équipe. Cette action a représenté un coût de fonctionnement de 9 844 €.

Formation expérimentation sur la santé sexuelle des jeunes reconnu-e-s mineurs non accompagnés (MNA) : conception et pilotage 2 journées de formation en novembre 2021 animées par Caroline JANVRE, psychologue sexologue et formatrice, qui seront suivies de 4 séances d'échanges de pratiques en 2022 avec, comme objectifs, l'accompagnement des participant-e-s (15 professionnel-le-s membres des équipes socio-éducatives et du pôle médico-social en charge de l'accompagnement des jeunes hébergé-e-s par Aurore dans le cadre d'un appel à projet ASE 75/93) dans la mise en place de pratiques et d'actions relatives à l'éducation à la sexualité, la capitalisation de ces expériences, puis valorisation et diffusion. Le projet a débuté en 2021 mais sera financé sur crédits 2022.

➤ 1 groupe de travail Tabac

Comité technique de prévention du tabagisme : formation à l'intervention brève pour les professionnel-le-s du 10^{ème} arrondissement et cartographie des ressources parisiennes en tabacologie, s'adressent à tous publics dont les jeunes.

Deux dépliants sur la chicha et sur le protoxyde d'azote ont été réédités. Cette action a représenté un coût de fonctionnement de 1 217 €.

Actions auprès des jeunes en âge scolaire

La prévention des conduites à risques, mise en œuvre par la MMPCR, s'adresse notamment aux jeunes et à leur entourage par des actions de prévention en milieu scolaire.

En milieu scolaire, la prévention s'attache à :

- retarder l'âge des premières expérimentations de produits psychoactifs et réduire les risques liés aux consommations de drogues licites et illicites (alcool, tabac, cannabis, etc.) ;
- prévenir les engagements dans des pratiques risquées tels que les trafics, la prostitution et les rixes,
- prévenir les mésusages d'Internet (harcèlement, cybercriminalité, etc.) ;
- soutenir l'accès aux soins via les Consultations Jeunes Consommateurs des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).

Les associations soutenues par la MMPCR ont en commun :

- d'aller vers les adolescent-e-s et jeunes adultes et leurs interlocuteur-ric-e-s adultes (professionnel-le-s, parents, bénévoles) dans les arrondissements, en milieux scolaires, dans les établissements de protection de l'enfance, etc. ;
- de privilégier la prévention globale qui consiste à renforcer les capacités des personnes à choisir des comportements les moins préjudiciables par le développement de leurs « compétences psychosociales » individuelles ou collectives ;
- de mettre en œuvre, lorsque nécessaire, des actions de préventions ciblées en fonction des situations locales (sensibilisations, projets créatifs) ;
- de contribuer à l'amélioration des connaissances sur l'évolution des comportements à risques et des pratiques préventives via des groupes de travail, des recherches-actions, des conférences, etc.

La Mission soutient à ce titre dix associations qui contribuent aux objectifs de la Ville en matière de prévention et de réduction des risques auprès des publics jeunes : Association pour la Communication, l'Espace et la Réinsertion de Malades Addictifs

(ACERMA - 45 000 €) ; Association Addiction France¹⁰⁵, au titre de l'activité du comité parisien (22 000 €) ; Action-Recherche Européenne Médecine et Interactions Associatives (AREMEDIA - 65 250 €) ; Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France (15 500 €) ; Aurore (10 000 €) ; Fondation Jeunesse Feu Vert – Fondation Robert Steindecker (20 000 €) ; Kiosque Infos Sida et Toxicomanie (26 000 €), Mutualité Fonction publique Action Santé Social, pour son centre « Emergence Espace Tolbiac » (20 000 €) OPPELIA, pour sa structure Charonne (15 000 €) ; Union pour la Défense de la Santé Mentale, CSAPA La corde raide (39 000 €). Soit un total de 277 750 € de subvention.

➤ *Au collège*

Depuis 2016, la MMPCR accompagne des acteur·rice·s parisien·ne·s dans la mise en œuvre de « Mission Papillagou », en formant des professionnel·le·s, mais aussi des étudiant·e·s qui viennent renforcer l'intervention au côté des professionnel·le·s. Ce programme de prévention par le développement des compétences psychosociales, soutenu financièrement par la DSOL, a été développé par l'association Association Accueils, Prévention, Culture : Intercommunautaire et Solidaire (APCIS) avec le soutien de la MMPCR. L'accompagnement est aussi méthodologique. Les porteuses du projet sont des associations : APCIS, Association de prévention spécialisée et d'accompagnement des jeunes (APSAJ)¹⁰⁶ ou des structures de la collectivité. Les territoires concernés sont la Seine-Saint-Denis et Paris, avec les villes de Stains, Epinay-sur-Seine, Bagnolet et Paris. Le programme de prévention auprès des collégien·ne·s de 6^{ème} et 5^{ème} est structuré par 3 interventions de 3 heures en temps scolaire. Il est depuis reconduit et s'est étendu à une vingtaine de collèges parisiens et séquanodionisiens. Il a concerné en 2021 7 collèges séquanodionisiens et 13 collèges parisiens.

➤ *La prévention auprès des adolescent·e·s accueilli·e·s par des établissements de protection de l'enfance*

La MMPCR pilote le dispositif « Démarche Foyers », de prévention des conduites à risques dans les établissements associatifs et de la Ville de Paris accueillant des adolescent·e·s pris en charge par la protection de l'enfance. Six structures de prévention mettent en œuvre les actions qui concernent en moyenne chaque année 16 établissements, 260 jeunes et 150 professionnel·le·s. En 2020 et 2021, la crise sanitaire n'a permis d'associer que 106 jeunes et 37 professionnel·le·s aux projets de prévention. Cette action a représenté un coût de fonctionnement de 30 500 €.

Actions auprès des étudiant·e·s et jeunes adultes

Une des dimensions notables de la nuit parisienne est l'importance grandissante de sa vie festive qui concerne au premier chef des publics jeunes. La consommation de drogues légales ou illicites est une réalité à laquelle sont confrontés de nombreux lieux tels que discothèques, salles de concerts, etc. mais qui se retrouve aussi dans le cadre de festivals ou de manifestations dans l'espace public.

➤ *Fêtez Clairs*

Au vu de cette réalité, le dispositif de prévention des conduites à risques et/ou de réduction des risques en milieux festifs : « **Fêtez Clairs** » a été mis en place et déployé depuis 2007. Co-piloté et cofinancé par la Ville de Paris, via la MMPCR, l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture de la Région Ile-de-France - Préfecture de Paris via les crédits de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA), ce dispositif prend place dans une politique publique de prévention des conduites à risques ainsi que de Réduction des Risques et des Dommages (RdRD), portée tant par la collectivité territoriale que par l'Etat. La part de la Ville de Paris dans ce dispositif en 2021 s'élève à 182 500 € par le subventionnement à huit associations : AREMEDIA (5 000 €) ; Avenir Santé France (15 000 €) ; Association Addictions France (100 000 €) ; OPPELIA Charonne (6 000 €) ; Kiosque Infos Sida et Toxicomanie (40 000 €) ; Planet Roller (3 500 €) ; Solidarité Sida (8 000 €) ; Croix-Rouge Française (5 000 €).

Fêtez Clairs s'articule également avec la mise en œuvre d'une Politique de la Nuit par le Conseil de la Nuit (DDCT). De même, il s'inscrit en cohérence avec le Projet Régional de Santé de l'ARS. Il est mis en œuvre sur le territoire par un collectif d'associations et vise à atteindre le public des 18-30 ans. Les partenaires associatif·ve·s développent avec les clubs et organisateur·rice·s de soirées, signataires des formations en direction des professionnel·le·s de la nuit, déploient des stands ou des équipes mobiles d'information et de réduction des risques dans les soirées d'établissements, dans les festivals, marches et grands événements festifs. Des groupes de travail produisent des documents de prévention et RdRD ciblant les pratiques à risques en milieux festifs.

¹⁰⁵ L'Association Nationale de Prévention en Alcoolologie et Addictologie (ANPAA) a changé de dénomination en 2021.

¹⁰⁶ L'APSAJ est subventionnée à hauteur de 45 000 € sur les crédits de la DSOL pour son action « développement des compétences psychosociales Mission Papillagou » dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques, voir page 167.

Son principe d'action est de traiter les problèmes liés à ces consommations de produits psychoactifs en s'inscrivant dans un cadre global de promotion de la santé et de gestion des conduites à risques qui inclut les infections sexuellement transmissibles, les risques auditifs, etc.

L'activité 2021 de Fêtez Clairs a augmenté significativement par rapport à 2019 et 2020. Le dispositif a su s'adapter aux conséquences de la crise sanitaire se mobiliser sur de nouveaux espaces festifs comme les « open-air » estivaux. Fêtez Clairs représente en 2021, 357 heures d'actions de terrain. Dans ce dispositif, ont été réalisées 140 actions en direction du public festif (clubs, open air, permanence RdRD, festivals, etc.), estimé à 350 000 participant-e-s aux événements couverts, majoritairement âgées de 18 à 25 ans. 154 937 outils et flyers diffusés. A l'attention du public professionnel, Fêtez Clairs a organisé 10 formations (professionnel-le-s d'établissements, Police municipale, organisateur-ice-s ou collectifs, bénévoles des associations partenaires intervenantes sur Fêtez Clairs, formations inter-qualifiantes).

L'observatoire de la MMPCR a, en outre, élaboré un questionnaire Fêtez Clairs en ligne auprès du public fréquentant le dispositif Fêtez Clairs pour recueillir des éléments et co-construire l'évolution du dispositif Fêtez-Clairs. 127 réponses ont été obtenues sur la période estivale.

➤ Hors Fêtez Clairs

Hors dispositif « Fêtez Clairs », la MMPCR soutient trois associations qui agissent auprès de jeunes sur les lieux festifs parisiens, en particuliers, lors des soirées étudiantes et/ou des festivals qui peuvent constituer des temps de fortes consommations de produits ou autres pratiques à risques : Avenir Santé Ile-de-France (5 000 €) ; PLAY SAFE (1 200 €) ; Techno Plus (18 000 €). Soit un total de 24 200 € de subventions.

Financement

Au total, les contributions financières de la Ville de Paris pour l'axe « jeunes » de la MMPCR, hors actions en école primaire, s'élève à 529 374 € dont 514 950 € en subventions.

Le soutien aux projets associatifs d'aide aux jeunes en souffrance psychologique

(jeunes de 12 à 20 ans et étudiant-e-s)¹⁰⁷

Directions	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DAE	99 000 €	-
DSP	376 669 €*	-
Total	475 669 €*	-

*Montant donné à titre indicatif. Voir partie Financements.

Objet du dispositif

Dans le cadre de sa politique de prévention en matière de santé mentale, la collectivité parisienne attribue une aide financière aux structures associatives d'écoute et d'accueil individuel des jeunes en état de souffrance psychologique.

Structures soutenues

Il s'agit principalement de la **Maison des Adolescents (MDA) Robert-Debré** (300 000 €) destinée aux Parisien-ne-s de 12 à 20 ans habitant le nord de Paris. La MDA est un lieu d'accueil et de conseil anonyme et gratuit où aborder toute question liée à la santé : relations (famille, ami-e-s), sexualité, scolarité, mal être, consommations, etc. Après un premier échange, le-la jeune peut y rencontrer différent-e-s professionnel-le-s, si besoin : psychologue, médecin, infirmier-ère, éducateur-ice, etc.

Sont également soutenues, par la DSP, les associations :

- **Phare** sur la prévention du mal-être et du suicide des jeunes (10 000 €) ;
- **La Croix Rouge Française** pour son Point Accueil et Ecoute Jeunes (PAEJ) Le Passage (12 000 €) ;
- **Para-doxes** qui gère un Centre d'Accueil et d'Ecoute pour Adolescents (22 500 €).

¹⁰⁷ Les délibérations de la Ville de Paris portent les références 2021 DASES 112 ; 2021 DASES 153 ; 2021 DASES 266 ; 2021 DAE 113.

Par ailleurs, deux associations agissant dans le champ de l'aide psychologique aux étudiant-e-s sont soutenues financièrement par la DAE dans le cadre du Kit Asso 3 (voir page 90). Il s'agit des associations :

- **APASO** qui propose une permanence d'écoute psychologique pour accueillir, accompagner, soutenir, orienter les étudiant-e-s en souffrance psychologique (dépression, troubles du comportement, violences, angoisses invalidantes, addictions, tentatives de suicide, phobies, troubles somatiques, etc.). Cette permanence d'une durée de 69 heures hebdomadaires est tenue par des psychologues clinicien-ne-s au sein de la résidence universitaire du Crous de Paris et à la Maison des initiatives étudiantes (MIE). Les psychologues travaillent en étroite collaboration avec les services sociaux du Crous de Paris, les professionnel-le-s intervenant dans le domaine de la santé et celui de l'insertion. APASO met également en place des ateliers en droit du travail et droits sociaux ainsi que des permanences juridiques en faveur des étudiant-e-s étranger-ère-s (84 000 €) ;
- **Nightline Paris** qui propose une ligne d'écoute téléphonique confidentielle, anonyme, sans jugement et non-directive, assurée par des étudiant-e-s bénévoles pour des étudiant-e-s. L'association propose aussi une écoute similaire par messagerie instantanée. Elle forme les professionnel-le-s en lien avec les étudiant-e-s aux problèmes de santé mentale et vise à lever les tabous sur le sujet (15 000 €).

La Maison des initiatives étudiantes accueille également dans ses locaux de Bastille, des membres de l'association Rêves jeunes, association étudiante de prévention santé par les pairs, afin qu'il-elles animent deux permanences santé à destination des étudiant-e-s pendant des distributions alimentaires organisées par l'association CO'PI Solidarités :

- « Ta permanence santé » : consiste à apporter un soutien psychologique aux étudiant-e-s en présentiel. Les étudiant-e-s sont d'abord accueilli-e-s par des pairs, étudiant-e-s bénévoles de Rêves Jeunes, puis orienté-e-s vers des professionnel-le-s de santé mentale bénévoles de l'association ;
- « Ton Info Santé » : consiste à accompagner les étudiant-e-s dans leurs parcours de soins. Cet accompagnement est réalisé par des étudiant-e-s bénévoles de l'association et a pour objectif d'informer les étudiant-e-s sur le système de santé, et de les aider dans leurs démarches administratives liées.

Effets liés à la crise sanitaire

Le contexte sanitaire et les restrictions qui ont en découlées ont particulièrement touché la population étudiante. Afin de répondre à cette difficulté, APASO a doublé ses permanences psychologiques à la MIE en 2021, passant de 15h à 30h hebdomadaire, et les permanences juridiques initialement destinées aux étudiant-e-s étranger-ère-s, ont été ouvertes à tou-te-s les étudiant-e-s en situation de précarité.

Evolutions et financements supplémentaires

Le nouvel équipement QJ est pensé pour que les jeunes puissent y trouver un accueil et des réponses concrètes pour les accompagner dans leur parcours d'autonomie. Les professionnel-le-s de santé et associations présentes sur l'espace santé, travailleront donc avec 3 objectifs principaux :

- promouvoir la santé, dans une approche globale qui ne se fonde pas nécessairement sur des demandes individuelles précises ;
- sensibiliser aux questions de santé les professionnel-le-s de 1^{re} ligne auprès des jeunes ;
- orienter et assurer l'efficacité des articulations et de la prise en charge.

En 2021 : l'ouverture de QJ s'est traduite par des permanences réalisées par des associations dans le cadre d'un financement complémentaire, dans le cadre d'un appel à candidatures à hauteur de 32 169 €. Les opérateurs sont la Croix-Rouge Française (8 869 €), Espace psychanalytique orientation consultation (EPOC ; 13 000 €), Paradoxes (9 600 €) et Migrations santé (700 €).

Financements

La Ville de Paris soutient ces structures à hauteur de 475 669 €, dont 376 669 € par la DSP et 99 000 € par la DAE dans le cadre du 3^{ème} volet du Kit Asso.

Le PAEJ Le Passage fait l'objet d'une fiche spécifique, voir page 160. La subvention de 12 000 € n'est donné ici qu'à titre indicatif et comptabilisée dans la fiche dédiée. Ainsi la part DSP effectivement comptabilisée ici s'élève à 364 669 €.

5. Favoriser la mobilité des jeunes Parisien·ne·s

La collectivité parisienne poursuit une politique volontariste en matière de mobilité destinée à faciliter les déplacements des jeunes Parisien·ne·s grâce aux transports collectifs et aux modes de transport considérés comme « doux ».

Remboursement des titres de transport des jeunes Parisien·ne·s

(*écolier·ères, collégien·ne·s, lycéen·ne·s et étudiant·e·s jusqu'à 20 ans en situation de handicap*)¹⁰⁸

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DVD	16 708 668 €* 365 876 €* 365 876 €* 365 876 €*	365 876 €* 365 876 €* 365 876 €* 365 876 €*

*Part du dispositif bénéficiant aux jeunes de 11 à 20 ans.

Objet du dispositif

Ce dispositif¹⁰⁹ est destiné à **accompagner et à accélérer la transition écologique en incitant les jeunes Parisien·ne·s et leurs familles à utiliser les transports collectifs et les modes actifs pour leurs déplacements**. L'évolution en profondeur du modèle de la mobilité urbaine vers une mobilité plus durable, propre et multimodale implique en effet de développer, dès le plus jeune âge, un réflexe d'usage des transports collectifs et des modes actifs. Il vise également à soutenir le pouvoir d'achat des familles parisiennes, en particulier des familles nombreuses pour lesquelles les déplacements en transports collectifs peuvent s'avérer relativement onéreux.

Quatre formules composent le dispositif :

- remboursement intégral de l'abonnement Imagine'R Junior des jeunes Parisien·ne·s scolarisé·e·s en maternelle et élémentaire et jusqu'à 11 ans dont le coût annuel s'élève à 24 €;
- remboursement intégral de l'abonnement Imagine'R des collégien·ne·s, des lycéen·ne·s et des jeunes apprenti·e·s parisien·ne·s suivant une formation par alternance d'un niveau inférieur au baccalauréat, dont le coût maximum annuel s'élève à 350 €;
- remboursement intégral de l'abonnement Imagine'R pour les étudiant·e·s Parisien·ne·s de moins de 20 ans en situation de handicap dont le coût maximum annuel s'élève à 350 €;
- attribution d'une aide équivalente au coût de l'abonnement Vélib' mécanique pour les Parisien·ne·s âgé·e·s de 14 ans à 18 ans abonné·e·s à Vélib', dont le coût maximum annuel s'élève à 27,6 €.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, le dispositif a subventionné à 70 940 titres (23,55 % Junior ; 72,62 % Scolaire ; 0,24 % Etudiant·e ; 3,59 % Vélib)

Financement

Pour la campagne 2021-2022, la Ville de Paris a financé ce dispositif à hauteur de 17 109 396 €. La part du remboursement Imagine'R Junior, qui n'entre pas dans le cadre du Bleu Budgétaire Jeunesse est estimé à 400 728 € (23,55 % des bénéficiaires multiplié par 24 €). La part « jeunes » retenue pour cet exercice est ainsi estimée à 16 708 668 €. La différence avec le budget retenu dans l'édition précédente du Bleu Budgétaire Jeunesse résulte essentiellement d'une estimation plus fine de la part des 11-20 ans bénéficiant du remboursement des titres de transport.

¹⁰⁸ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2020 DVD 48.

¹⁰⁹ www.paris.fr/pages/remboursement-des-transports-pour-les-jeunes-parisiens-7064

Aide pour les boursier·ère·s détenteur·rice·s de la carte Imagine'R

(collégien·ne·s et lycéen·ne·s boursier·ère·s)¹¹⁰

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DVD	440 154 €	-

Objet du dispositif

Imagine'R est un **forfait annuel de transport réservé aux jeunes de moins de 26 ans résidant en Ile-de-France**. Le Groupe d'Intérêt Economique (GIE) COMUTITRES en assure la gestion opérationnelle pour le compte d'Ile-de-France-Mobilités (IDFM) et des transporteurs (RATP, SNCF et OPTILE).

L'abonnement Imagine'R est destiné à plusieurs catégories de jeunes : les collégien·ne·s et lycéen·ne·s (Imagine'R scolaire) et les étudiant·e·s (Imagine'R étudiants). Le tarif Imagine'R offre une réduction comprise entre 40 % et 50 % du prix d'un abonnement plein tarif.

En complément de cette réduction offerte aux élèves et aux étudiant·e·s, des réductions complémentaires sont accordées aux boursier·ère·s. **Elles ne s'adressent qu'aux collégien·ne·s et lycéen·ne·s**, les étudiant·e·s ne sont pas concerné·e·s. Elles sont de l'ordre d'1/3 ou 2/3 du prix des tarifs Imagine'R.

Deux montants principaux de remboursement pour les boursier·ère·s déposant leur demande sur le service numérique de la Ville de Paris : 236 € (bourse à 1/3) et 122 € (bourse à 2/3) sous réserve de leur identification en tant que bénéficiaire d'une bourse auprès d'IDFM.

Nombre de bénéficiaires et financement

Au cours de l'année scolaire 2020-2021 (budget 2021), 6 208 boursier·ère·s ont été bénéficiaires de cette aide pour l'achat de leur carte Imagine'R. La dépense correspondante liée à cette aide a été de 440 154 €.

Le dispositif Imagine'R général est financé quant à lui par la Région Ile-de-France. La Ville de Paris finance cette réduction complémentaire à parité avec Ile-de-France Mobilité (IDFM).

6. Faciliter l'accès à l'information

Développement de l'Information Jeunesse

(jeunes de 15 à 25 ans)¹¹¹

Directions	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021	Contributions en nature 2021
DJS	1 268 000 €* ¹¹²	-	435 825 €

* Correspondant à la subvention attribuée au CIDJ (68 000 €) et à l'estimation de l'effort de la Ville pour développer l'Information Jeunesse dans les équipements jeunesse (1 200 000 €), voir partie Financement.

Objet du dispositif

Le développement de l'Information Jeunesse (IJ) est une priorité pour la Ville de Paris. En plus du soutien historique apporté au Centre d'Information et de Documentation Jeunesse¹¹² (CIDJ), la Ville a étendu son réseau de Points Information Jeunesse avec, en 2021, 24 équipements jeunesse (13 dans des Centres Paris Anim' et 11 dans des Espaces Paris Jeunes) labellisés présents dans 13 arrondissements parisiens.

En 2021, 8 structures ont fait l'objet d'un renouvellement de leur labellisation Information Jeunesse décernée par l'Etat pour une durée de trois ans.

¹¹⁰ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2019 DVD 89.

¹¹¹ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DJS 71 (subvention au CIDJ).

¹¹² <https://www.paris.fr/pages/les-points-information-jeunesse-et-le-cidj-15470>

Ces espaces, destinés majoritairement aux **jeunes de 16 à 25 ans**, les **accompagnent dans leur autonomie, leur orientation et leurs droits**. L'accueil y est anonyme, gratuit, sans discrimination et sans rendez-vous.

Ils proposent : **un espace d'information et de documentation** dans tous les domaines de la vie quotidienne (études, stages, emploi, vacances, santé, loisirs, etc.) ; **des services gratuits** (imprimantes, ordinateurs, accès internet, aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation) ainsi qu'**une aide au montage de projets et un accompagnement collectif ou individuel** par des informateur·rice·s jeunesse.

Nombre de bénéficiaires

Au total, selon l'outil statistique renseigné par les informateur·rice·s jeunesse (IJ Stats), 15 451 jeunes (+ 15 %) ont bénéficié d'un accueil individuel et 11 629 jeunes (- 15 %) ont participé aux actions collectives. Pour les PIJ, en 2021, concernant l'accueil individuel, 40,4 % du public est masculin contre 58 % de femmes (1,6 % non renseigné). Pour les actions collectives 33,8 % du public est masculin et 39 % est féminin (27,2 % est non renseigné).

Le CIDJ a accueilli en 2021 près de 65 000 visiteur·euse·s et a effectué près de 18 000 entretiens. Le CIDJ a organisé 4 à 6 ateliers thématiques mensuels ainsi que 29 actions événementielles en présentiel ou à distance. Lors du Forum Job d'Eté, le CIDJ a enregistré 31 726 visites sur son stand.

Financement

La Ville participe au financement du CIDJ en complément des aides versées par l'Etat (ministère de l'Education Nationale, 87 %), la Région Ile-de-France (5 %) et la Commission Européenne (6 %). A la subvention de fonctionnement de 68 000 €, s'ajoute la mise à disposition de locaux du Quai Branly dont la valorisation est estimée à 790 000 €, dont 50 000 € au titre des 29 places de stationnement (le CIDJ ayant déménagé en milieu d'année, cette valorisation est réduite à 395 000 €). A l'été 2021, le CIDJ a quitté ses locaux historiques du 15^{ème} arrondissement, les équipes ont été réparties sur 2 sites : les locaux de QJ dans le 1^{er} arrondissement pour la partie accueil du public et animation du réseau francilien et les locaux de l'Etat (rue Oudiné dans le 13^{ème} arrondissement) pour toutes les autres activités du CIDJ. La mise à disposition des locaux de QJ au CIDJ est valorisable à hauteur de 81 650 € sur une base annuelle (soit 40 825 € en 2021).

L'effort de la Ville pour les 24 PIJ est estimé à 1 200 000 €, correspondant à 24 ETP financés dans le cadre des délégations de services public et les marchés publics conclus avec les gestionnaires des équipements jeunesse. Cette estimation se base sur la considération qu'un PIJ représente a minima une dépense de 50 000 € (40 000 € pour le financement d'un poste d'informateur·rice jeunesse et 10 000 € pour la documentation, la formation, etc.).

Contrairement à l'édition précédente du Bleu Budgétaire Jeunesse, ce coût IJ, habituellement inclus dans les dépenses de fonctionnement des EPJ et des CPA figurant dans le 2^{ème} axe (voir pages 102 et 108) est comptabilisé dans la présente fiche et seulement donné à titre indicatif dans les fiches des EPJ et des CPA.

Actions complémentaires

Outre sa vocation d'éditeur et de diffuseur numérique de l'ensemble des informations pouvant être utiles aux jeunes, le CIDJ co-anime avec la Ville de Paris, le réseau d'Information Jeunesse parisien qui regroupe les Points Information Jeunesse (PIJ) labellisés par les services de l'Etat (DRAJES-SDJES).

Evolutions

Comme indiqué précédemment, le CIDJ a quitté en juillet 2021 ses locaux du 15^{ème} arrondissement. La valorisation financière des locaux Quai Branly n'est donc plus prise en compte à partir de mi-2021. Une convention (CODP) a été signée avec la Ville de Paris pour établir l'occupation des locaux du 1^{er} arrondissement au sein de QJ.

Fin 2021, un·e nouvel·le animateur·rice du réseau IJ parisien a été recruté·e (50 % pour l'animation du réseau parisien et 50 % pour l'animation du réseau séquano-dionysien).

Par ailleurs, il est prévu en 2022 la création d'un nouveau PIJ (12^{ème}) et la fermeture d'un EPJ labélisé PIJ dans le 13^{ème} (Olympiades).

Le soutien à Radio Campus Paris

(étudiant·e·s)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DAE	30 000 €	-

Objet du dispositif

Fondée en 1998 par l'association **Une radio étudiante à Paris**, Radio Campus¹¹³ (RCP) est la radio associative et locale des étudiant·e·s et des jeunes Francilien·ne·s.

RCP axe sa **programmation sur la musique et la culture à Paris**. Elle se fait le relais des initiatives locales, défriche les bons plans culturels et pose un regard neuf sur l'actualité. RCP porte un point de vue jeune sur des sujets de sociétés pour débattre de sujets sérieux et décrypter l'actu étudiante et culturelle, locale ou internationale avec des invité·e·s de terrain.

Radio Campus Paris ouvre de nouveaux horizons musicaux en proposant une programmation musicale éclectique et indépendante. Les émissions musicales proposent chaque jour des sélections, des interviews et sessions live d'artistes dans tous les registres musicaux. Radio Campus Paris invite chaque année des labels de musique et des collectifs de DJ à investir son antenne afin de faire connaître leurs dernières trouvailles. Radio Campus Paris émet de 17h30 à 05h30 sur le 93.9 FM, et toujours 24h/24 sur www.radiocampusparis.org ou des centaines d'émissions en écoute à la demande ou téléchargeables sont disponibles.

Son équipe est composée de trois salariés, quatre services civiques et quelques 300 bénévoles produisant plus de 100 émissions tous les jours. La plupart de ces émissions sont diffusées en public et en direct depuis la Maison des initiatives étudiantes (MIE) où elle est accueillie en résidence depuis 2003 et dispose de studios et de bureaux mis gracieusement à sa disposition par la Ville de Paris.

Radio Campus Paris est aussi une radio-école à la fois auprès de ses propres bénévoles qu'elle forme tout au long de l'année aux techniques de la radio, et les accompagne sur la production et la diffusion mais aussi auprès de public extérieur : RCP propose aux étudiant·e·s de suivre des cycles semestriels d'initiation dans les institutions parisiennes du monde étudiant, mène des actions continues auprès d'enfants en partenariat avec des associations et accueille, chaque semaine, dans leurs studios à la MIE, des classes de collégien·ne·s et lycéen·ne·s en partenariat avec divers établissements scolaires ou institutions culturelles.

Financement

En 2021, RCP a reçu une subvention de 30 000 € dans le cadre de l'appel à projets « Kit Asso 3 » (voir page 90).

¹¹³ <https://www.radiocampusparis.org>

AXE 2 : SOUTENIR L'ENGAGEMENT DES JEUNES ET FAVORISER L'ACCES AUX DROITS

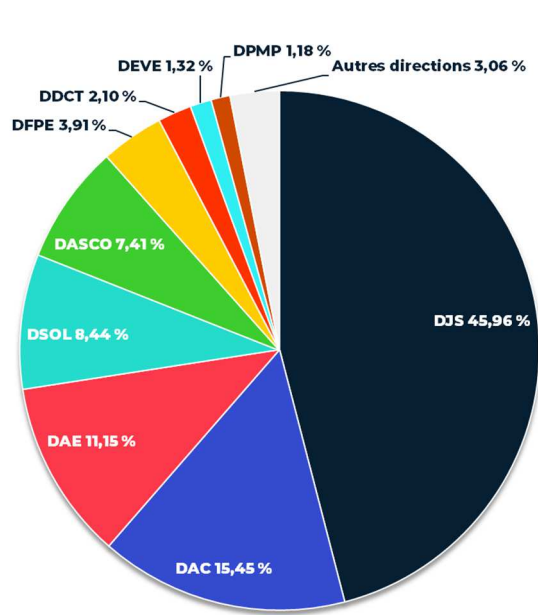
La construction de l'individu passe par l'expérimentation, la découverte, l'accès aux activités socioculturelles et sportives et par la prise d'initiative. Cette conviction de l'importance que jouent l'éducation à la citoyenneté, l'accès à la culture et au sport pour tou-te-s dans le parcours des jeunes conduit la Ville de Paris à développer une offre riche et abondante dans ce domaine.

Au-delà de toute l'offre proposée, la Ville de Paris a la volonté d'associer les jeunes Parisien-ne-s à l'action de la collectivité, en leur permettant d'agir, que ce soit en encourageant leur participation citoyenne ou en renforçant leur capacité à porter des projets, et de devenir ainsi force de proposition pour faire évoluer la cité. Il s'agit aussi d'une façon d'apporter des améliorations à un service en prenant en compte les besoins et envies de ses utilisateurs-rices.

La Ville de Paris se donne, au travers des dispositifs mis en œuvre, **l'ambition d'ouvrir les possibles** en réaffirmant les droits des jeunes, tout en renforçant leur capacité d'agir en société, et en développant une véritable politique publique d'éducation populaire. Par son action, la Ville de Paris **contribue également à l'égalité des chances et des droits pour toutes et tous** par la garantie d'une égalité de traitement.

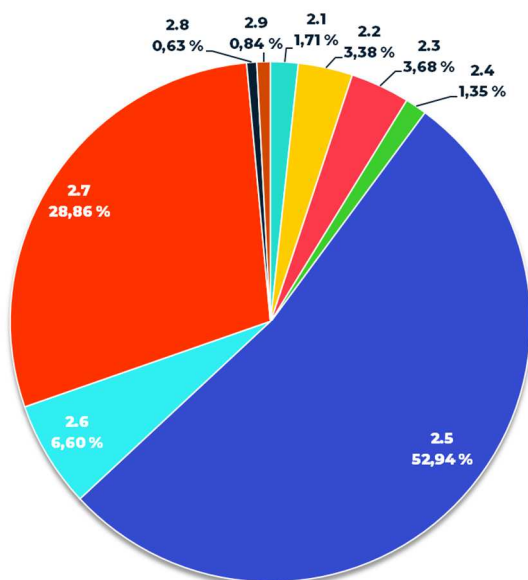
L'axe 2 reste relativement stable par rapport au Bleu Budgétaire Jeunesse précédent. La DJS reste la direction qui contribue le plus à la découverte socioculturelle et sportive des jeunes.

Poids relatif des directions et des thématiques dans les dépenses de l'axe 2¹¹⁴



	Axe 2	
DJS	14 333 002 €	45,96 %
DAC	4 818 654 €	15,45 %
DAE	3 476 269 €	11,15 %
DSOL	2 631 730 €	8,44 %
DASCO	2 310 772 €	7,41 %
DFPE	1 220 823 €	3,91 %
DDCT	656 320 €	2,10 %
DEVE	411 927 €	1,32 %
DPMP	369 148 €	1,18 %
DCJOPGE	233 160 €	0,75 %
DRH	211 313 €	0,68 %
DAJ	158 605 €	0,51 %
DSP	132 169 €	0,42 %
DICOM	67 000 €	0,21 %
Paris Musée	64 244 €	0,21 %
DILT	58 242 €	0,19 %
DGRI	31 000 €	0,10 %
Total	31 184 378 €	100 %

¹¹⁴ Pour une meilleure lisibilité, les directions contribuant pour moins de 1 % des dépenses de l'axe 2 ont été regroupées dans une entrée « Autres directions » dans ce graphique. Pour en avoir une vision exhaustive, se référer au tableau suivant. Les acronymes des directions sont détaillés dans l'annexe 1.



21	Une organisation transversale et territorialisée	534 778 €
22	Encourager la participation et l'engagement	1 055 338 €
23	Soutenir les jeunes dans leurs projets	1 147 605 €
24	Promouvoir l'accès aux droits et l'égalité	420 905 €
25	Des lieux pour les jeunes	16 510 259 €
26	Partager l'espace public	2 057 887 €
27	L'émancipation par les loisirs, les sports et la culture	9 000 579 €
28	Paris, ville monde	196 000 €
29	Dépenses diverses de fonctionnement	261 027 €
Total		31 184 378 €

1. Une organisation transversale et territorialisée

La Sous-Direction de la Jeunesse (SDJ)

(jeunes de 11 à 30 ans)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DJS	534 778 €	3 432 555 €

Rappel des missions

La Ville de Paris se donne pour ambition **d'aider à l'épanouissement, à l'émancipation, à l'autonomie et à la participation citoyenne des jeunes** Parisien-ne-s. Son action est guidée par les principes de transversalité et de territorialisation.

La Direction de la Jeunesse et des Sports a pour mission de développer et d'animer la politique de la Ville en faveur de l'autonomie des jeunes et d'en assurer la coordination dans ses différentes dimensions. A cet effet, elle s'appuie sur des équipements, dont elle assure la gestion contractuelle, sur les acteur-ric-e-s de proximité associatif-ve-s ou institutionnel-le-s et sur QJ dont elle assure la gestion en régie directe en lien avec plusieurs autres directions de la Ville. Elle anime la déclinaison de cette politique sur le territoire parisien.

Organisation de la Sous-Direction de la Jeunesse

Elle est organisée en **deux services** et une **cellule chargée des subventions jeunesse**. Cette dernière est rattachée directement au Sous-Directeur de la Jeunesse.

Le **Service des projets territoriaux et des équipements** (SPTE) a en charge le suivi et le renouvellement des marchés publics et des délégations conclus pour la gestion des équipements municipaux sous tutelle de la sous-direction (Centres Paris Anim' et Espaces Paris Jeunes notamment). Il assure le lien entre le territoire et l'échelon central de la sous-direction, pilote des actions de proximité en lien avec les circonscriptions jeunesse et sport et conjointement avec les mairies d'arrondissement, développe le cas échéant des dispositifs qui s'appuient sur les structures et acteur-ric-e-s locaux-ales et enfin accompagne et évalue les projets portés par les associations locales sollicitant des subventions. Le service gère également le BAFA Citoyen.

Il s'appuie pour cela sur quatre bureaux :

- le **Bureau des budgets et des contrats** (BBC) ;
- trois **bureaux de secteurs** (Sud et Ouest, Nord et Centre, Est) qui interviennent de façon plus localisée, sur trois zones géographiques complémentaires. Ils intègrent les référents jeunesse de territoire (RJT).

Le **Service des Politiques de Jeunesse** (SPJ) est composé d'une mission, d'un bureau et, depuis septembre 2021, d'un équipement en régie, QJ, qui concourent à favoriser l'autonomie des jeunes. Il a pour ambition de renforcer la transversalité de la politique jeunesse au sein de la Ville. Il veille à la coordination et aux bons échanges d'information entre les directions concernées en impulsant, le cas échéant, des projets communs entre elles. Il porte enfin les dispositifs d'intervention directe de la sous-direction auprès du public jeune. Il s'appuie pour cela sur une mission, un bureau, et, depuis septembre 2021, QJ :

- la **Mission jeunesse et citoyenneté** (MJC) est un pôle de ressources et d'expertise pour la sous-direction et les autres directions de la Ville, qui assure et diffuse une veille sur les questions jeunesse. Elle est en charge de la réalisation du Bleu Budgétaire Jeunesse et pilote différentes études. Elle est en charge également du développement de la citoyenneté des jeunes et assure à ce titre l'animation et l'organisation du Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ), ainsi que l'accueil et la gestion des jeunes volontaires en service civique affecté-e-s dans les services de la Ville ;
- le **Bureau des Projets et des Partenariats** (BPP) est chargé des partenariats avec les organismes et associations qui accompagnent les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie, notamment par le logement ou l'emploi (Mission Locale de Paris, Foyers de Jeunes Travailleurs). Il assure le suivi et l'animation du réseau des Points d'Information Jeunesse (PIJ) en lien avec le CIDJ et l'Etat. Il a en charge plusieurs dispositifs d'intervention directe de la sous-direction au bénéfice des

jeunes Parisien-ne-s (Paris Jeunes Vacances, Quartiers Libres, Talents 2024 et le Pass Jeunes). Le bureau assure également l'organisation et le fonctionnement du Kiosque Jeunes situé à la Canopée des Halles jusqu'à l'été 2021 puis au sein de QJ ;

- **QJ**, le nouvel équipement dédié aux jeunes qui a ouvert en septembre 2021 et dont le Service des Politiques de Jeunesse a assuré la préfiguration à partir de février 2021.

Cette fiche comptabilise :

- l'estimation des frais de personnel pour l'ensemble de la SDJ (y compris les renforts temporaires pour la préfiguration de QJ), soit 3 432 555 €, plutôt que de la ventiler dans les notices descriptives des dispositifs sur lesquels ces agents interviennent ;
- la dépense de fonctionnement (hors dépense de personnel) retracée ici correspond à la dépense globale 2021 à l'exception des crédits gérés par la sous-direction de la Jeunesse faisant l'objet d'une fiche spécifique dans le cadre du Bleu Budgétaire Jeunesse. L'essentiel des crédits gérés par la SDJ ayant été cités au regard des différents dispositifs de ce Bleu, ne sont mentionnés dans cette fiche que les crédits consommés : au titre de **l'enveloppe d'animation locale** des projets territoriaux portés par les Référents Jeunesse de Territoire ; **les dépenses de communication** pour faire connaître les dispositifs jeunesse et **les crédits de fonctionnements du SPJ**, non ventilés par ailleurs dans ce Bleu.

Les actions de la Sous-direction de la jeunesse sont détaillées par ailleurs dans le Bleu Budgétaire Jeunesse :

- le développement de l'Information Jeunesse (page 73) ;
- le Conseil Parisien de la Jeunesse (page 81) ;
- le Service Civique (page 83) ;
- le BAFA Citoyen (page 86) ;
- les dispositifs d'accompagnement de projets « Quartiers Libres » (page 89), et « Talents 2024 » (page 89)
- L'aide au départ en vacances « Paris Jeunes Vacances » (page 119) ;
- Quartier Jeunes (page 102)
- les Espaces Paris Jeunes (page 102) et les Centres Paris Anim' (page 108) ;
- le Kiosque Jeunes (page 117) et le Pass Jeunes (page 117) ;
- les centres internationaux de séjour de Paris (page 144) ;
- le soutien aux actions socio-éducatives des Foyers de Jeunes Travailleurs (page 149) ;
- les subventions au titre de la jeunesse en fonctionnement (page 94), en investissement (page 184) et dans le cadre de l'appel à projet « Politique de la Ville » (page 95). Ces dernières entrées renvoient elles-mêmes vers 12 actions subventionnées et détaillées par ailleurs.

2. Encourager la participation et l'engagement

Le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ)

(jeunes de 15 à 30 ans)¹¹⁵

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DJS	16 203 €	-

Objet du dispositif

Le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ)¹¹⁶ est une **instance de participation citoyenne de la Ville de Paris qui a pour objectif d'impliquer et d'associer les jeunes à la vie de la collectivité.**

Depuis sa réforme en 2014, les missions de l'instance sont triples :

- associer les jeunes Parisien·ne·s à l'élaboration des politiques de la collectivité ;
- éclairer la collectivité dans ses décisions, de manière à mieux prendre en compte les besoins et les attentes des jeunes Parisien·ne·s ;
- aider la collectivité à innover et à imaginer des solutions pour accompagner les jeunes Parisien·ne·s vers l'autonomie.

Fonctionnement

Le CPJ se réunit en séance plénière trois fois par an au moins. Sur une année, les différents travaux auxquels il est associé nécessitent entre 100 et 120 rencontres et réunions d'une partie de ses membres. La logistique et l'animation de l'instance est assurée par l'équipe de la Mission Jeunesse et Citoyenneté de la DJS.

Le CPJ est saisi par les élu·e·s parisien·ne·s pour apporter des idées nouvelles sur un sujet ou pour répondre à une problématique particulière. Il peut auditionner l'administration, les acteur·rice·s de la société civile, organiser des visites de terrain. Il reçoit chaque année une lettre de saisine de la Maire de Paris qui fixe son programme de travail pour l'année à venir en lien avec l'agenda de l'Exécutif.

Chaque année, le CPJ rend compte de son activité par le biais d'une communication devant les élu·e·s du Conseil de Paris lors d'une suspension de séance. A cette occasion, un rapport d'activité est rendu public.

Profil des bénéficiaires

Les 100 membres du CPJ, 50 jeunes femmes et 50 jeunes hommes de 15 à 30 ans, résident, étudient, travaillent ou ont une activité sociale régulière à Paris. Pour la promotion 2020-2021, il·elle·s sont âgé·e·s en moyenne de 24 ans. 43 membres (dont 22 femmes) sont de jeunes actif·ve·s, 54 membres (dont 25 femmes) sont des étudiant·e·s, les autres membres étant lycéen·ne·s (2 dont 2 femmes), ou en recherche d'emploi (1 dont 1 femme).

23 (dont 10 femmes) membres n'habitent pas Paris mais une commune proche.

Les candidat·e·s au CPJ sont départagé·e·s par un tirage au sort réalisé par un huissier, en public, et désigné·e·s pour un mandat de deux ans non renouvelable. En 2020, 1 266 jeunes (dont 523 femmes [41 %] et 743 hommes [59 %]) se sont porté·e·s candidat·e·s

¹¹⁵ Textes de référence : Article L 2143-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui définit le statut de « comité consultatif local » ; Article L 1112-23 du CGCT qui dispose qu'« une collectivité territoriale (...) peut créer un conseil de jeunes pour émettre un avis sur les décisions relevant notamment de la politique de jeunesse » ; Article 57 du Titre III de la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale, adoptée le 21 mai 2003 par le Conseil de l'Europe, et qui dispose que « les collectivités territoriales et régionales doivent mettre en place des structures ou dispositifs appropriés permettant la participation des jeunes aux décisions et aux débats qui les concernent ». Les délibérations de la Ville qui cadrent le dispositif portent les références 2014 DJS 322 et 2021 DJS 129.

¹¹⁶ Toutes les informations sur l'instance, les travaux menés et les rapports d'activité sont disponibles sur <https://www.paris.fr/cpj>.

pour la promotion 2020-2021 qui fait l'objet de ce Bleu Budgétaire Jeunesse et 539 en 2021 (dont 250 femmes [46 %] et 289 hommes [54 %]) pour la promotion 2022.

Concernant la participation effective des membres aux travaux de l'instance, pour la promotion 2020-2021 et en pourcentage de l'ensemble des présences aux réunions, 54,8 % étaient des femmes et 45,2 % des hommes. Cette tendance semble s'inverser pour la promotion 2022 puisque la part est, au 29 septembre 2022 de 43 % de femmes et 57 % d'hommes.

Activités en 2021

La promotion 2020-2021 a retrouvé un fonctionnement quasi-normal dans son rythme de réunions suite à la crise sanitaire. Des réunions en mixte distanciel/présentiel étaient notamment proposées pour permettre à toutes et tous de participer.

Les membres CPJ ont notamment travaillé sur l'évolution de leur instance, sur la lutte contre le sexisme et ont participé aux concertations relatives à l'ouverture de QJ et à la révision du Plan local d'Urbanisme Bioclimatique. Par ailleurs, les membres du CPJ ont souhaité porter la question de l'éducation à l'alimentation et aux choix alimentaires durables et solidaires. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec des acteur·rice·s spécialistes de la question et les membres du CPJ se sont réuni·es régulièrement entre juin 2021 et février 2022 afin de débattre sur la question de l'alimentation. Ces travaux des membres du CPJ ont donné lieu à une proposition de vœu qui devrait être présentée prochainement en Conseil de Paris.

Des membres du CPJ ont également été invité·e·s à participer à certains jurys ou commissions, tels que les jurys de « Quartiers Libres », du « Kit Asso 2 », le Comité jeunes de l'Anacej, le Conseil d'administration du CIDJ, etc.

Enfin, depuis 2001, la Ville de Paris adhère au réseau de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) dont elle est administratrice, ce qui lui permet d'échanger sur les questions de participation et de politiques de jeunesse avec de nombreuses autres collectivités de métropole et d'Outre-mer.

Financement

En 2021, 16 203 € ont été dépensés par la Ville pour le CPJ sur le budget porté par la Sous-direction de la Jeunesse.

Evolutions du dispositif

A la suite d'une évaluation externe sur le fonctionnement du Conseil Parisien de la Jeunesse menée en 2019, et sur proposition des membres du CPJ, la Maire de Paris a demandé à la promotion 2020-2021 du CPJ d'engager une réflexion sur l'évolution de leur instance dans l'objectif de renforcer la représentativité des jeunes et de leurs engagements en faisant le lien avec les organisations de jeunesse, mais également l'ancrage territorial et le lien avec les arrondissements ainsi que la visibilité et la capacité à agir de l'instance. Cette réflexion a donné lieu à une série de recommandations émises par les membres du CPJ. Une évolution des règles de fonctionnement de l'instance a été votée lors du Conseil de Paris d'octobre 2021. Celle-ci prévoit :

- la possibilité des membres du CPJ de devenir ambassadeurs et ambassadrices auprès d'un arrondissement de leur choix. Cela permet aux élu·e·s d'arrondissement de les informer de l'actualité du territoire et, le cas échéant, de les associer à la réflexion sur les politiques locales engagées en lien notamment avec les acteurs et actrices du territoire, équipements et jeunes eux-mêmes. Cela permet, en outre, à ces ambassadeur·rice·s d'être davantage connecté·e·s aux réalités territoriales et de les prendre en compte dans les réflexions dont ils et elles sont saisi·e·s ;
- la possibilité pour le CPJ de s'appuyer sur l'expertise d'associations de jeunes et de jeunesse pour éclairer ses travaux ;
- la possibilité de s'autosaisir sur des sujets ne figurant pas dans la lettre de saisine ;
- le CPJ peut être invité à venir présenter son rapport d'activité ou son vœu au Conseil de Paris, à l'occasion d'une suspension de séance. De même, les maires d'arrondissement peuvent inviter les membres du CPJ, et notamment les ambassadeurs et ambassadrices du CPJ, à venir présenter devant les conseils d'arrondissement leur rapport d'activités annuel. Les vœux ainsi que les avis et recommandations issus de saisines ou d'autosaisines pourront également faire l'objet d'une présentation devant les commissions *ad hoc* du Conseil de Paris ;
- la possibilité de retirer la qualité de membres suite à démission ou en cas de non participation aux travaux de l'instance à l'issue des quatre mois suivant le début des travaux de la promotion. Les sièges vacants sont proposés aux candidat·e·s figurant sur la liste complémentaire du tirage au sort ;
- enfin, le CPJ est désormais représenté au sein du conseil d'orientation du nouvel équipement dédié à la jeunesse : QJ.

Le Service Civique

(jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap)¹¹⁷

Directions	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DRH	211 313 €*	-
DJS	72 724 €	-
Total	281 594 €	-

* Estimation comprenant uniquement la masse salariale permettant le versement de l'indemnité légale mensuelle aux volontaires. Les frais de personnel liés au tutorat ou à la gestion du dispositif ne sont pas valorisés ici.

Objet du dispositif

Le Service Civique¹¹⁸ est un **engagement volontaire au service de l'intérêt général**. En tant que dispositif national, il est ouvert à tou-te-s les jeunes résidents sur le territoire français.

Le dispositif national

Il est ouvert à tou-te-s les jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes porteur-euse-s de handicap), sans conditions de diplôme, seul compte leur savoir être et leur motivation. Il peut être effectué dans neuf grands domaines d'intervention : culture et loisirs, éducation pour tous, environnement, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sports, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence en cas de crise.

En 2021, il était indemnisé à hauteur de 473,04 € net par mois, par l'Etat, quelle que soit la durée hebdomadaire du contrat. Si le-la volontaire est boursier-ère (échelon 5 ou supérieur) ou appartient à un foyer bénéficiaire du RSA, son indemnité est majorée à hauteur de 107,68 €. A ce montant s'ajoute la prestation obligatoirement prise en charge par l'organisme d'accueil destinée à la subsistance, l'équipement, l'hébergement ou au transport. Son montant minimal mensuel est fixé à 107,58 €. Au total, l'indemnité est au minimum de 580,62 €. Cette indemnité a été revalorisée en 2022 (voir partie Evolutions).

La déclinaison du dispositif au niveau de la Ville de Paris

La Ville de Paris dispose depuis 2010 d'agrément successifs délivrés par l'Agence du Service Civique lui permettant d'accueillir des volontaires. Cet agrément a été renouvelé pour la dernière fois le 30 juillet 2021 pour une période de 3 ans. Celui-ci porte à la fois sur le fond des missions et sur les autorisations d'engagement (nombre de volontaires recruté-e-s).

La durée hebdomadaire d'une mission de service civique en 2021 à la Ville de Paris est de 24 heures pour une durée de 6 à 10 mois (en moyenne 8 mois). De ce fait, un engagement en Service Civique est compatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

Les missions de Service Civique proposées par la Ville touchent à tous types de public (enfants, familles, seniors, personnes fragilisées, habitant-e-s d'un quartier, etc.) et **permettent de créer du lien social**. Les missions sont volontairement **tournées vers l'usager-ère et permettent d'améliorer la qualité des services publics**. A titre d'exemple, les missions proposées aux volontaires en Service Civique à la Ville de Paris peuvent être : d'aller au domicile des personnes âgées afin de leur apporter des livres et d'effectuer une visite de convivialité, de proposer des animations pour les enfants et les familles dans les parcs et jardins ou encore, d'aller à la rencontre des habitant-e-s lors de maraudes sur l'espace public.

La gestion du dispositif est assurée, depuis le 1^{er} janvier 2016, par la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Les jeunes en service civique bénéficient d'un encadrement par tutorat, de formations et d'une animation de la communauté des volontaires :

- **Le tutorat** : les volontaires sont accompagné-e-s par des tuteur-ric-e-s, agent-e-s de la Ville, pendant toute la durée de leur mission de Service Civique.

¹¹⁷ Les délibérations de la Ville de Paris portent les références 2020 DJS 169 (pour la promotion 2020-2021) et 2021 DJS 169 (pour la promotion 2021-2022).

¹¹⁸ <https://www.paris.fr/servicecivique>

- **Les formations :** les volontaires bénéficient de formations obligatoires et non obligatoires pendant la durée de leur mission de service civique. Les organismes agréés au titre de l'engagement de Service Civique ont l'obligation d'assurer à leurs volontaires une formation Civique et Citoyenne (FCC) théorique accompagnée d'une formation pratique aux Premiers Secours (PSC1). Le volet « théorique » comprend un ou plusieurs modules ayant pour objectif de sensibiliser les volontaires aux enjeux de la citoyenneté : valeurs de la République, la laïcité, la lutte contre les discriminations, égalité femme/homme, handicap, etc. En complément, d'autres formations sont proposées aux volontaires : un accompagnement au projet d'avenir sous la forme de différents modules : simulation d'entretiens d'embauche, aide à la rédaction du CV, utilisation des réseaux sociaux, préparer un départ à l'étranger ou encore candidater à l'Institut de l'Engagement ainsi que la possibilité de passer la première partie théorique du BAFA.
- **L'animation du dispositif :** afin d'améliorer la qualité d'accueil et d'accompagnement des volontaires, des actions d'animation ont été organisées tout au long de l'année. Comme chaque année, la Ville de Paris a organisé une cérémonie de valorisation des volontaires accueilli-e-s en Service Civique à la Ville de Paris ainsi que de leurs tuteur-ric-e-s. En 2021, ce rassemblement s'est déroulé le 5 juillet à l'Hôtel de Ville de Paris en présence de Hélène BIDARD, adjointe à la Maire de Paris en charge de de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire et de Béatrice ANGRAND, présidente de l'Agence du Service Civique. Cette cérémonie est animée par des volontaires eux-mêmes et permet à des volontaires en mission, mais aussi à des ancien-n-es volontaires, de valoriser leur engagement, leur parcours.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, le service a étudié plus 1 740 dossiers de candidatures. *In fine*, ce sont 507 volontaires (dont 307 femmes) qui ont été engagé-e-s en 2021 après avoir été reçu-e-s en session d'information collective puis en entretien individuel par les tuteur-ric-e-s.

La moyenne d'âge des volontaires est de 21 ans. 44 % d'entre eux-elles disposent d'un diplôme supérieur au Bac. 55 % ont un statut étudiant. 17 % perçoivent une indemnité majorée sur critère de bourse et 3 % sur critère de RSA. 1,3 % sont en situation de handicap.

Par ailleurs, en 2021, le dispositif a su compter sur 200 tuteur-ric-e-s.

Financement

Le dispositif est encadré par une délibération annuelle fixant le cadre d'accueil des volontaires et détaillant le budget alloué pour accueillir les volontaires. La délibération 2020 DJS 169 prévoit un budget annuel de 345 000 € pour la promotion 2020/2021, au titre du versement de l'indemnité complémentaire due par les organismes d'accueil (budget DRH).

Le dispositif est financé à 80 % par l'Agence du Service Civique qui verse la part la plus importante de l'indemnité du service civique.

Enfin, 120 000 € sont prévus au titre des frais de formation et d'accompagnement des volontaires ainsi que pour l'animation générale du dispositif (budget DJS), ce qui représente un budget de 300 € par volontaire.

Le dispositif génère également des recettes pour la Ville puisque l'Agence du Service Civique (ASC) verse, sur service fait, une aide de 100 € par volontaire pour le financement de la Formation Civique et Citoyenne et de 60 € pour la formation aux premiers secours (PSC1). En 2021, la Ville a ainsi perçu 30 680 € de recettes de la part de l'ASC.

Evolutions

La hausse de la valeur du point d'indice de la fonction publique à compter du 1^{er} juillet 2022, a eu un effet positif sur le calcul de l'indemnité de Service Civique passant de 580,62 € minimum à 600,94 € minimum (489,59 € de l'Etat, 111,35 € de l'organisme d'accueil et majoration possible de 111,45 € sur critères sociaux).

La Maison des Volontaires

(jeunes de 16 à 25 ans)¹¹⁹

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DJS	25 000 €	-
DDCT	4 000 €	-
Total	29 000 €	-

Objet du dispositif

La Maison des Volontaires a pour vocation :

- de **faire coïncider logement, engagement et développement local ; de susciter et de favoriser la rencontre entre jeunes, volontaires, habitant-e-s** et l'ensemble des partenaires investis dans le champ du volontariat ;
- d'**accompagner par des moyens logistiques et matériels, la montée en puissance des dispositifs de volontariat et/ou de mobilité** (Service Civique, Service Volontaire Européen) et faire en sorte que le territoire francilien renforce sa capacité à permettre aux jeunes d'expérimenter la mobilité ;
- d'être un **acteur de la formation des professionnel-le-s et des prescripteur-ice-s** des politiques de jeunesse et/ou de la politique de la formation et de l'emploi des jeunes afin que le volontariat soit mieux appréhendé, proposé et intégré dans un parcours d'insertion des jeunes ;
- d'être une **structure de proximité innovante** au service du développement local, contribuant au désenclavement et à la dynamisation du quartier.

Nombre de bénéficiaires

Depuis l'ouverture du lieu en 2015, l'association a accueilli près de 150 volontaires en service civique aux parcours diversifiés. Chacun d'eux-elles offre, en plus de ses missions de volontaire, deux heures de son temps chaque semaine à des associations locales (accompagnement à la scolarité, accompagnement à l'encadrement d'ateliers artistiques en tout genre, aide à la distribution d'une épicerie solidaire, lecture à des personnes âgées, ateliers sensibilisation aux outils numériques, etc.), contribuant ainsi à créer une dynamique autour de leur espace de vie et de leurs projets.

En échange de ce temps, l'association, via ses membres ou ses usager-ère-s, propose un service, une compétence, un savoir-faire au-à la « volontaire accordeur-euse-s » (aide dans des démarches administratives, apprentissage d'une technique artistique, etc.).

Les actions menées par La Maison des Volontaires touchent plusieurs milliers de personnes, dont une majorité de jeunes agé-e-s de 13 à 30 ans. Les partenariats tissés avec les Centres Paris Anim' et les Espace Paris Jeunes témoignent de son rayonnement auprès des structures jeunesse parisiennes.

Financement

En 2021, la Ville de Paris a financé cette action à hauteur de 29 000 € : 25 000 € dans le cadre d'une subvention au titre de la jeunesse (voir également page 94) et 4 000 € par la DDCT au titre de la vie associative.

¹¹⁹ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DJS 72.

Le BAFA Citoyen

(jeunes de 17 à 25 ans)¹²⁰

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DJS	299 498 €	-

Objet du dispositif

Le BAFA Citoyen¹²¹ est un mode de financement du **BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)**.

Le BAFA Citoyen a pour objectif de former les jeunes Parisien-ne-s de 17 à 25 ans à la première partie du BAFA (formation théorique). La Ville prend en charge 90 % du coût de la formation, laissant 40 € à la charge des jeunes, en échange de 30 heures de bénévolat ou de projet au bénéfice des Parisien-ne-s.

La valeur ajoutée du dispositif réside dans le fait que les bénéficiaires sont accompagné-e-s par un tuteur ou une tutrice, salarié-e ou bénévole relevant des acteur-ric-e-s parisien-ne-s de la jeunesse ou d'un-e agent-e d'une des directions de la collectivité parisienne participant au dispositif. Ces tuteur-ric-e-s s'engagent par écrit à accompagner les jeunes tout au long de leur formation. Il-elle-s aident les jeunes à concrétiser leur projet citoyen et les encouragent à effectuer le stage pratique leur permettant de valider leur première formation théorique et d'accéder s'il-elles le souhaitent à la session d'approfondissement du BAFA.

La formation qui permet d'obtenir ce brevet comporte trois étapes : une session de formation générale où sont posées les bases de l'animation et qui comporte divers modules consacrés aux besoins de l'enfant, à la législation, à l'élaboration d'un projet pédagogique ; un stage pratique, à réaliser dans une catégorie d'accueil collectif de mineur-e-s agréé par l'Etat qui permet de valider la formation théorique précitée ; puis une session de formation dite « d'approfondissement ».

Pour tous les jeunes, détenir un BAFA permet de travailler en accueil collectif de mineur-e-s (notamment dans des centres organisant des « séjours avec hébergement », les anciennes « colonies de vacances », durant l'été). Pour certains d'entre eux-elles, il s'agira d'une porte d'entrée vers les carrières de l'animation socioculturelle ou du social.

L'objectif du dispositif qui a pu, à Paris, être développé dans le contexte post-attentats de 2015, est de **développer la conscience citoyenne des jeunes et leur sens de l'engagement pour la collectivité, tout en favorisant leur autonomie et la mixité sociale**. En résumé, il permet de :

- renforcer l'exercice de la citoyenneté par des jeunes dans des structures de proximité ou des projets citoyens sur le territoire parisien en renforçant le lien social et le « vivre ensemble » ;
- permettre l'accès au BAFA pour des jeunes dans le cadre de parcours d'insertion, le BAFA pouvant constituer la première étape d'une insertion professionnelle dans le secteur de l'animation ;
- faciliter l'autonomie des jeunes.

Financement

Financé auparavant par le biais d'une subvention, le BAFA Citoyen est développé à partir de 2015 sur la base d'expériences associatives localisées. Il fait depuis 2018 l'objet d'un marché public, financé à hauteur de 316 628 euros en 2018, 280 898 € en 2019, 260 127 € en 2020 et 299 498 € en 2021.

Nombre de bénéficiaires

Bien que le dispositif s'adresse aux jeunes résidant à Paris, les volontaires en service civique à la Ville de Paris peuvent aussi bénéficier de ce dispositif (dans la limite de 100 places par an). 805 jeunes (dont 66 % de femmes) ont ainsi été formé-e-s sur l'année 2021.

¹²⁰ La délibération de la Ville porte la référence 2018 DJS 149.

¹²¹ <https://www.paris.fr/pages/bafa-citoyen-une-formation-bafa-en-echange-d-heures-de-benevolat-6489>

L'appel à projet « Citoyenneté, laïcité, valeurs de la République »

(jeunes principalement)¹²²

Directions	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DDCT	322 100 €	71 766 €*
DPMP	17 500 €	15 690 €*
Total	339 600 €	87 456 €*

*Estimations fournies par la DDCT.

Objet du dispositif

Depuis les attentats de 2015, la collectivité parisienne a mobilisé l'ensemble de ses politiques publiques pour agir en faveur de la citoyenneté, de la laïcité et de l'égalité. L'appel à projets « Citoyenneté, laïcité, valeurs de la République » en direction des associations intervenant dans les quartiers populaires est renouvelé depuis.

En direction des associations intervenant dans les quartiers populaires, l'appel à projet a pour objectif de **renforcer les actions en faveur d'une meilleure appropriation des valeurs républicaines, de la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme et du décryptage de l'information**. Il s'articule autour de trois thématiques :

- **renforcer le dialogue autour des valeurs de la République**, et des notions fondatrices comme la liberté d'expression et de conscience, la citoyenneté, la laïcité, en faisant émerger des questionnements, en facilitant leur formulation pour favoriser une expression qui dépasse les représentations qui peuvent parfois diviser et éloigner les habitant·es d'un même quartier. Développer des actions de connaissance de la laïcité, de son cadre légal et de sa valeur constitutionnelle. Permettre, de cette manière, un débat dans le respect de chacun, la bienveillance et la neutralité. ;
- **lutter contre les préjugés, les discriminations, et toutes formes de rejet** par la déconstruction des représentations racistes, antisémites, homophobes ou sexistes, par une meilleure connaissance des autres, par une sensibilisation à la diversité des parcours de vie et des références culturelles, par la transmission du cadre de la loi ;
- **comprendre et décrypter l'information**, à travers une meilleure appréhension des images, des médias, du fonctionnement des réseaux sociaux et, de manière plus générale, des échanges sur Internet (donner du sens à la liberté d'expression à travers la mise en place et la construction d'outils d'information, d'expression et d'analyse du débat public, avec les habitant·es et notamment les plus jeunes d'entre eux·elles).

Structures soutenues

En 2021, l'AAP a permis de soutenir 83 projets portés par 72 associations. Les projets soutenus donnent une place prépondérante à l'échange de points de vue et aux mises en débat. Les actions menées ont permis d'aborder différentes thématiques, de se confronter à la diversité des prises de paroles et d'apprendre à déconstruire les préjugés. Ils ont permis aux participant·es, en particulier aux jeunes, de partager collectivement des questionnements porteurs de sens et de s'inscrire dans des dynamiques citoyennes. Ils ont apporté des éléments de compréhension sur la liberté d'expression, le décryptage de l'information. Certains de ces projets ont par exemple abouti à la mise en place et la participation à des tables rondes radiophoniques, d'autres à des échanges sur les préjugés et discriminations qui ont aboutis sur une exposition.

La plupart de ces projets sont menés directement ou indirectement en faveur de la jeunesse (avec ou en direction d'un public jeune de 13-17 ans notamment).

Financement

La Ville de Paris finance ce dispositif à hauteur de 339 600 €.

¹²² La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DDCT 41 / DPSP.

Solidarité entre les générations

(personnes âgées, étudiant·e·s, jeunes et jeunes en service civique)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSOL	87 000 €	-

Objet du dispositif

Le service seniors de la DSOL vient en soutien à un certain nombre d'associations luttant contre l'isolement des personnes âgées, notamment en promouvant la solidarité intergénérationnelle. Ces associations mettent en lien les publics jeunes et seniors autour d'activités (balades, ateliers artistiques, etc.) ou de mentorats (soutien scolaire). Ces actions sont menées aussi bien dans le cadre de demandes de subventions habituelles que par le biais de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Paris (dispositif de coordination et de financement de la politique de prévention de la perte d'autonomie à Paris).

En 2021, la Ville de Paris a ainsi soutenu quatre organismes :

- **France bénévolat** (10 000 €) pour ses actions de solidarités intergénérationnelles ;
- **Unis-Cité** (65 000 €) pour son projet « intergénéreux », projet de solidarité intergénérationnelle porté par des jeunes en Service Civique. Ce programme consiste à former des jeunes volontaires pour intervenir, en équipe, dans les maisons de retraite ou à domicile, et réaliser des visites de convivialité, proposer des sorties, recueillir la mémoire des personnes âgées, valoriser leurs savoirs et leur mémoire et/ou éventuellement proposer des animations autour du numérique¹²³ ;
- **Association de la Fondation Etudiantes pour la Ville** (Afev - 10 000 €) pour son projet « encourager le lien social intergénérationnel dans deux quartiers du 13^{ème} arrondissement de Paris » ;
- **Association du quartier St Bernard** (2 000 €) pour ses ateliers « intergénérationnels à l'EHPAD : la maison de retraite EHPAD Bastille est en demande pour aménager leur espace à jardiner ».

Nombre de bénéficiaires

Le dispositif a permis de mettre en relation des seniors parisiens et des jeunes, pas nécessairement parisiens.

En 2021, 1 257 personnes âgées ont bénéficié des actions et au moins 90 jeunes (le nombre de jeunes participant aux actions n'a pas toujours été communiqué à la DSOL, la cible du service étant les seniors).

Effets de la crise sanitaire

Le contexte sanitaire a dissuadé de nombreuses personnes âgées de participer aux différentes actions en présentiel. La limitation des actions en établissements pour personnes âgées et les absences parmi les équipes de volontaires ont également eu un impact sur la réalisation des actions.

¹²³ La Ville de Paris propose également des missions de service civique similaires (voir page 83)

3. Soutenir les jeunes dans leurs projets

Quartiers Libres

(jeunes de 16 à 30 ans)¹²⁴

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DJS	50 000 €	-

Objet du dispositif

Le dispositif Quartiers Libres¹²⁵ a été créé par la Ville de Paris suite aux attentas de janvier et novembre 2015. La Ville de Paris a souhaité mettre en œuvre un certain nombre de mesures destinées à renforcer l'engagement citoyen des Parisien-ne-s.

Quartiers Libres permet de **soutenir les initiatives des jeunes âgé-e-s de 16 à 30 ans qui souhaitent s'engager dans la vie locale parisienne et développer leur sens de l'autonomie, de la responsabilité et de l'engagement citoyen à l'occasion de la mise en œuvre d'un projet collectif** qui se déroule en partie ou en totalité sur le territoire parisien. Les projets financés doivent revêtir une dimension solidaire et citoyenne à l'échelle d'un quartier, d'un arrondissement ou de la Ville.

Quartiers Libres consiste en deux aides financières forfaitaires :

- d'une part, **une aide d'un montant de 500 €** visant à couvrir les premières dépenses liées à la **création d'association ou d'une junior association** : achat de fournitures, création et hébergement d'un site Internet, souscription d'une assurance, impression de documents de communication, etc. ;
- d'autre part, **une aide d'un montant de 500 € ou 1 000 €** destinée à la mise en place d'un projet citoyen et solidaire. Cette aide est destinée à participer aux frais d'organisation d'une action ou d'un événement, ponctuel ou pérenne. Il peut s'agir d'animations ou de moments d'échanges de différents formats : exposition, conférence, atelier, festival, etc.

Les deux aides sont cumulables. Le montant maximal de l'aide est de 1 500 €.

Le projet doit être porté par une équipe de 3 personnes minimum, dont au moins deux sont des jeunes de 16 à 30 ans habitant, travaillant ou étudiant à Paris, ou adhérent-e-s d'une association ou d'une junior association ayant son siège à Paris.

Nombre et profil des bénéficiaires

En 2021, 2 commissions se sont réunies pour analyser 59 projets dont 48 se sont vus attribuer une ou deux aides financières (45 aides au projet et 21 aides à la création d'association). 57 % des projets sont portés par des femmes. L'âge moyen des porteur-euse-s de projet est de 24,4 ans. 80 % sont domicilié-e-s à Paris et 20 % en Ile-de-France. 51 % sont étudiant-e-s et 47 % sont en activité.

Les projets couvrent des thématiques variées : solidarité (38 %) ; culture (24 %) ; environnement / développement durable (18 %) ; animation de quartiers (12 %) ; lutte contre les discriminations / égalité femmes-hommes (6 %) ; citoyenneté (2 %).

Talents 2024

(jeunes de 16 à 25 ans)

Objet du dispositif

La Ville de Paris a créé en 2017 le dispositif « Talents 2024 »¹²⁶. Il permet de **récompenser et d'accompagner des projets exemplaires portés par des jeunes de la « Génération 2024 »** qui auront au maximum une trentaine d'années au moment des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Dans le cadre de l'héritage de ces Jeux, la Ville de Paris et Paris 2024 ont initié

¹²⁴ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2020 DJS 161.

¹²⁵ <https://www.paris.fr/pages/le-dispositif-quartiers-libres-7446>

¹²⁶ <https://www.paris.fr/pages/talents-2024-a-vos-projets-pour-les-jeux-8146>

trois éditions en 2017, 2018 et 2020. Une quatrième édition a été lancée en septembre 2022 avec le soutien du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis.

Ce programme d'accompagnement soutient des projets innovants, au service de la société, initiés et portés par des jeunes âgé-e-s de 16 à 25 ans habitant la Métropole du Grand Paris. Individuels ou collectifs, sans contrainte de statut (associations, entreprises, etc.), ces **projets doivent faire écho aux valeurs de l'olympisme et aux objectifs de l'agenda olympique**. Ils doivent également s'inscrire dans l'une des 4 grandes thématiques suivantes : **éco-citoyenneté ; inclusion ; sport-santé ; solidarité**. Sélectionnés en fonction de leur caractère innovant, ils peuvent revêtir des formes multiples : initiative locale de solidarité, lancement de produit, développement d'outils numériques, etc.

A l'issue de l'appel à projets, 24 projets sont sélectionnés. Ceux-ci bénéficient d'un premier accompagnement sous forme d'ateliers. Ensuite, un jury désigne plusieurs lauréat-es qui bénéficient d'un accompagnement sur-mesure durant 6 mois et se partagent une aide d'un montant global de 60 000 €.

Financement

Bien que piloté par la DJS, Talents 2024 est financé par la DGJOPGE. Il n'y a pas eu d'édition en 2021, d'où une absence de valorisation financière dans le présent Bleu Budgétaire Jeunesse.

Le budget de l'édition 2022 s'établit à 180 000 € dont 60 000 € de la Ville de Paris, 90 000 € de Paris 2024 et 30 000 € du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis.

Kit Asso

(étudiant-e-s ou associations agissant en faveur des étudiant-e-s)¹²⁷

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DAE	596 505 €* [*]	-

*Montant total du dispositif donné à titre indicatif. Voir la partie Financement pour le détail de la valorisation effectuée dans cette édition du Bleu Budgétaire Jeunesse.

Objet du dispositif

Depuis 2001, la Ville de Paris consacre un budget spécifique visant à **soutenir les associations qui portent des initiatives en faveur des étudiant-e-s ou portées par des étudiant-e-s**. Dans la perspective d'améliorer la lisibilité de ce soutien et son adaptation aux profils variés des porteur-euse-s de projets, le Conseil de Paris a validé en 2021 la refonte des deux dispositifs de financement créés en 2012 et 2015. Ainsi, le « Kit à se lancer » et l'appel à projets « Initiatives étudiantes » ont laissé place au **dispositif de financement global « Kit Asso »**¹²⁸ et à ses **trois volets adaptés aux profils évolutifs des associations candidates** :

- le premier volet intitulé « Kit Asso 1 » permet de financer les associations étudiantes en cours de création ou créées depuis un an maximum, par l'attribution d'une bourse allant de 500 € à 1 500 €. Les associations peuvent bénéficier à deux reprises de cette bourse, le montant maximum la seconde fois ne pouvant excéder 1 000 € ;
- le deuxième volet de ce dispositif qui prend le nom de « Kit Asso 2 » et la forme d'un projet annuel, permet aux associations étudiantes ou agissant en faveur des étudiant-e-s et ayant au moins un an d'ancienneté, de bénéficier d'un financement allant de 500 € à 5 000 €.
- le troisième et dernier volet s'adresse aux associations avec lesquelles la Ville de Paris établit des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs sur trois ans afin de leur permettre de sécuriser financièrement leur activité, dans la mesure où celle-ci a un impact local satisfaisant.

Les « Kit Asso 2 » et « Kit Asso 3 » sont des appels à projets annuels. Quant au « Kit Asso 1 », les candidatures peuvent se faire au fil de l'eau sur le site de la MIE.

¹²⁷ Les délibérations de la Ville portent les références 2021 DAE 16 et 2021 DAE 183 (délibérations cadres) ainsi que la délibération 2021 DAE 113 (AAP Kit Asso 3 2021).

¹²⁸ <https://mie.paris.fr/kit-asso-le-nouveau-dispositif-de-financement-de-la-mie/>

Critères d'éligibilité

Dans le cadre du « Kit Asso 1 » : l'association candidate doit être étudiante parisienne, c'est-à-dire que son bureau, ou à défaut son conseil d'administration, doit être composé en majorité d'étudiant-e-s inscrit-e-s dans des établissements d'enseignement supérieur des académies de Créteil, Paris ou Versailles.

Dans le cadre du « Kit Asso 2 » et du « Kit Asso 3 » : Les projets d'actions proposés par les associations candidates non étudiantes (c'est-à-dire dont les instances dirigeantes ne sont pas composées majoritairement d'étudiant-e-s) devront avoir un impact spécifique sur les étudiant-e-s parisien-ne-s.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, 88 associations ont bénéficié du « Kit Asso » :

- « Kit Asso 1 » : 57 associations lauréates, de moins d'un an d'ancienneté, ont bénéficié d'une bourse allant de 500 € à 1 500 €, pour un total de 61 205 € ;
- « Kit Asso 2 » : 25 associations lauréates, ayant au moins un an d'ancienneté, ont bénéficié d'une bourse allant de 500 € à 5 000 €, pour un total de 73 300 € ;
- « Kit Asso 3 » : 16 associations subventionnées, entre 8 000 € et 84 000 €, dans le cadre d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs sur 3 ans, pour un total de 462 000 €.

Les 16 associations lauréates du « Kit Asso 3 » sont :

- **Animafac** (64 000 €) : développer, former, accompagner et animer le réseau associatif étudiant parisien ;
- **APASO-Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation** (84 000 € ; voir page 70) : accompagnement psychologique et juridique des étudiant-e-s de Paris ;
- **Starting block** (40 000 €) : agir pour un Paris étudiant plus solidaire et inclusif ;
- **Fonds de dotation de l'Agence universitaire de la Francophonie** (30 000 €) : soutien aux universités et associations parisiennes pour l'accueil d'étudiant-e-s réfugié-e-s ;
- **Une radio étudiante à Paris** (30 000 € ; voir page 75) : une radio étudiante à Paris, émettrice de Radio Campus Paris ;
- **UEJF-Union des étudiants juifs de France** (30 000 €) : projet de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et le repli communautaire face à la recrudescence des actes et discours de haine, rétablissement du dialogue entre identités multiples et ouvertes, vivre ensemble ;
- **UNEF** (30 000 €) : développer la vie étudiante et l'engagement chez les étudiant-e-s ;
- **AGEP** (30 000 €) : œuvrer pour le bien-être des étudiant-e-s et le développement d'une vie étudiante durable et non-discriminante ;
- **RESES – Réseau Etudiant pour une Société Ecologique et Solidaire** (20 000 €) : animer et engager la vie étudiante autour des enjeux socio-environnementaux à Paris et dans les établissements d'enseignement supérieur parisiens ;
- **E&D – Engagé-e-s et Déterminé-e-s** (18 000 €) : déployer une offre d'accompagnement et de continuum d'engagements à différents échelons et dans différentes dimensions d'engagement dans la SI et l'ECSI en Ile-de-France et à Paris ;
- **100 % Handinamique pour la réussite des jeunes handicapés** (25 000 € ; voir page 152)¹²⁹ : accompagnement des jeunes en situation de handicap pour de véritable choix d'orientation ;
- **Nightline Paris** (15 000 € ; voir page 70) : service d'écoute et d'information par des étudiant-e-s et pour des étudiant-e-s, présent en France et avec une antenne historique à Paris ;
- **ACLEF - Association de Coopération pour le Logement des Etudiant-es de France** (15 000 €) : accompagner les locataires du dispositif Coopcoloc (intermédiation locative étudiante) à l'autonomie et à la citoyenneté ;
- **apiDV – Accompagner, Promouvoir, Intégrer les Déficiants Visuels** (13 000 € ; voir page 152) : adaptation d'ouvrages universitaires aux besoins spécifiques des étudiant-e-s déficient-e-s visuel-le-s ;
- **LIFSU - Ligue Paris-Ile de France du Sport Universitaire** (10 000 €) : développer la pratique sportive dans le milieu universitaire sous toutes ses formes ;
- **IxESN France - International Exchange Erasmus Student Network France** (8 000 €) : créer du lien entre étudiant-e-s parisien-ne-s et internationaux-ales, accompagner les étudiant-e-s dans leur parcours d'engagement associatif.

¹²⁹ 100% Handinamique reçoit aussi une autre subvention de la DAE au titre de l'insertion professionnelle (voir page 35).

Financement

En 2021, la Ville de Paris a attribué un total de 596 505 € de bourses et subventions. Dans le cadre du présent Bleu Budgétaire Jeunesse, les subventions attribuées à des dispositifs faisant l'objet d'une fiche spécifique sont comptabilisées à leur emplacement respectif (signalées dans la liste ci-dessous par des renvois de page). En soustrayant les subventions comptabilisées par ailleurs dans le Bleu Budgétaire Jeunesse (167 000 €), il est valorisé ici un total de 428 505 €.

Créart'Up – entreprendre dans l'art et la culture

(étudiant-e-s ou jeunes diplômé-e-s depuis moins de 2 ans)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DAE	52 000 €	-

Objet du dispositif

Le dispositif **Créart'Up**¹³⁰ porté par la Maison des Initiatives Etudiantes (MIE) depuis 2015, s'adresse aux **étudiant-e-s et jeunes diplômé-e-s** depuis moins de deux ans des établissements d'enseignement supérieur de Paris et de l'Ile-de-France **qui souhaitent présenter, individuellement ou collectivement, un projet en vue d'une professionnalisation dans le secteur de l'Art et la Culture.**

Créart'Up a pour ambition de faire émerger les projets artistiques et culturels étudiants les plus audacieux et novateurs. Tous les domaines artistiques et culturels sont les bienvenus : musique, théâtre, danse, arts de la rue, spectacles pluridisciplinaires, performance, arts visuels et audiovisuels, plateformes culturelles ou artistiques, mode, design, etc.

La MIE coordonne le dispositif et répond à toute question relative à son déroulement. A l'issue d'un appel à projets annuel, 13 projets sont sélectionnés par un jury *ad hoc* composé de professionnel-le-s. Les 13 projets lauréats du dispositif bénéficient :

- d'un programme d'accompagnement collectif au travers d'ateliers thématiques animés par des professionnel-le-s ;
- les projets seront mis en lumière à l'occasion du Festival Créart'UP et disposeront d'un accompagnement individualisé à la production.

Critères d'éligibilité

Pour être éligibles au dispositif, les candidat-e-s doivent répondre aux conditions suivantes :

- être étudiant-e dans un établissement d'enseignement supérieur de Paris ou de l'Ile-de-France ou avoir obtenu il y a deux ans ou moins un diplôme dans l'un de ces établissements. Dans le cas d'un projet collectif, la part des étudiant-e-s dans la conception et la mise en œuvre de celui-ci doit être prépondérante. Le lieu de résidence n'est pas un critère ;
- porter un projet artistique ou en lien avec la culture s'inscrivant dans un parcours professionnel. Les projets artistiques amateurs ne sont pas éligibles au dispositif.

Nombre de bénéficiaires

En 2020-2021, 13 projets lauréat-e-s ont été sélectionné-e-s puis accompagné-e-s et produits dans le cadre de la sixième édition de ce dispositif. La Nuit des Lauréats du dispositif Créart'Up a eu lieu le 4 décembre 2020.

Ces 13 projets lauréats regroupent 18 personnes (dont 13 femmes). La MIE ne collecte pas de données relatives aux âges des publics (seul le statut étudiant compte), toutefois la grande majorité des personnes accompagnées ont moins de 30 ans.

Financement

En 2021, Créart'Up a été financé par la Ville de Paris à hauteur de 52 000 €.

Effets de la crise sanitaire

En raison de la situation sanitaire, la Créart'IVE 2021 a été annulée et le Festival Créart'UP 2021 a été reporté à l'automne (habituellement le Festival est au printemps). Ce report a permis de fusionner deux événements : l'annonce des nouveaux

¹³⁰ <https://mie.paris.fr/creartup-entreprendre-dans-lart-et-la-culture/>

lauréats pour la promotion 2021-2022 et le Festival Créart'UP 2021. Cela explique les dépenses moins importantes pour le dispositif en 2021 par rapport aux autres années.

La Maison des Initiatives Etudiantes (MIE)

(étudiant-e-s)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021	Investissement 2021
DAE	70 600 €	635 789 €	11 576 €

Objet du dispositif

Créée en 2002 par la Ville de Paris, la Maison des Initiatives Etudiantes (MIE) **soutient, accompagne et valorise les initiatives étudiantes**. La Maison des Initiatives Etudiantes est un lieu de ressources pour les étudiant-e-s et recense 50 000 entrées à l'année. Composée de deux sites (Labo 6 dans le 6^{ème} arrondissement et MIE Bastille dans le 3^{ème} arrondissement), respectivement de 516 m² et 870 m² (pour un total de 1 386 m²) :

- le site des Tournelles propose des salles de réunion, conférence, de travail, répétition, le local siège de RCP, des boîtes aux lettres de domiciliation d'association, des salles de permanences, cafétéria et ordinateurs en accès libre ;
- le site du Labo 6 propose un espace de coworking, des salles de réunion, un plateau de tournage avec fond vert, une loge, des salles de montage vidéo et une cabine speak.

Cette **multitude de ressources est entièrement sans frais pour les étudiant-e-s et leurs associations**. La MIE met en place différents services à destination de son public telles que des formations au montage vidéo, événements (précarité menstruelle, écologie, sport et culture, expositions), accompagnement dans la conduite de projets. La MIE est également un centre de formation habilité par l'Etat à délivrer un Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGa), un point Paris Emploi jeunes diplômés et un centre associé de la Cité des métiers.

La MIE agit autour de trois axes principaux :

- accompagner les porteur-euse-s de projets étudiants et valoriser leurs initiatives ;
- accompagner les étudiant-e-s dans leur insertion professionnelle et démocratiser l'entrepreneuriat chez ce public ;
- accompagner les étudiant-e-s dans leur accès aux droits.

Elle organise environ 500 événements par an ainsi que 300 permanences. 670 associations étudiantes et porteur-euse-s de projets y sont inscrit-e-s, 8 associations y sont résidentes ainsi que Radio Campus Paris (RCP) qui y est installée de manière permanente.

Financement

En 2021, la Ville de Paris a financé la MIE à hauteur de 70 600 € en fonctionnement et 11 576 € en investissement. Il s'agit du budget total permettant la maintenance du site mais n'incluant pas les dispositifs mis en œuvre pour les étudiant-e-s et détaillé par ailleurs dans cette édition du Bleu Budgétaire Jeunesse.

Effets liés à la crise sanitaire

L'équipement a fermé pendant près de deux ans du fait de la crise sanitaire. Les chiffres d'entrées se rapprochent de ceux de 2019 (46 071) et le nombre d'associations et porteur-euse-s de projets inscrit-e-s à la MIE atteignent un nouveau record avec 670 inscriptions annuelles.

Le Bureau de la Vie Etudiante de la DAE porte actuellement un projet de déménagement de la MIE afin de réunir les deux sites sur un site unique qui serait situé dans le 5^{ème} arrondissement, en plein Quartier Latin.

Le soutien aux associations au titre de la jeunesse

(jeunes de 13 à 30 ans)¹³¹

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DJS	547 500 €*	-

*hors Politique de la Ville. Montant donné à titre indicatif. Seul 241 000 € sont comptabilisés dans cette fiche, voir partie Précisions méthodologiques.

Objet du dispositif

Inscrites au budget de la DJS, les subventions aux associations au titre de la jeunesse (hors subventions spécifiques dédiées aux Foyers de Jeunes Travailleurs) **visent en priorité un public âgé de 13 à 30 ans.**

En 2021, la DJS a versé un total de 897 000 € de subventions de fonctionnement et 70 000 € de subventions de petits équipements (21 600 € à 4 associations gestionnaires de FJT et 48 400 € au Mag Jeunes LGBT)¹³², à 142 associations parisiennes. Les thématiques retenues sont : l'insertion professionnelle, l'orientation, la formation, la mobilité ; l'accès aux droits ; l'engagement, le pouvoir d'agir des jeunes ; les vacances, la culture, les loisirs et le sport.

Les critères d'attribution portent sur :

- les projets ou les actions dont les besoins ont été identifiés par le réseau des acteur·rice·s jeunesse des territoires ;
- le déroulement de tout ou partie du projet ou des actions de l'association sur l'espace public ou hors-les-murs ;
- la participation active de jeunes à l'élaboration du projet ou des actions prévues ;
- le lien avec les objectifs prioritaires des Contrats Jeunesse d'Arrondissement existants ;
- les actions favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Structures soutenues

En 2021, au titre de la jeunesse, le montant des subventions accordées pour 149 projets territoriaux (119 associations) s'élève à 518 500 € et le montant des subventions accordées pour 24 projets (23 associations) rayonnant sur l'ensemble du territoire parisien s'élève à 378 500 €, ce qui représente un budget global de 897 000 € pour les subventions de fonctionnement.

Il est précisé que sur le budget en fonctionnement de 518 500 € attribué aux territoires :

- la part des subventions en droit commun représente 35 projets (33 associations) pour un montant de 169 000 € ;
- la part des subventions au titre de la Politique de la Ville représente 114 projets (92 associations) pour un montant de 349 500 €, voir page 95.

Les montants alloués se répartissent entre les différentes thématiques dans les conditions suivantes : 4 % pour l'accès aux droits, 14,5 % pour l'engagement, 40 % pour l'insertion et 47,5 % pour les vacances, la culture, les sports et les loisirs.

Afin d'illustrer la diversité des interventions menées auprès des jeunes et les thématiques sur lesquelles certaines associations agissent, plusieurs structures subventionnées par la DJS sont mentionnées de manière distincte dans le Bleu Budgétaire Jeunesse :

- le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes de Paris (CLLAJ de Paris), 120 000 €, page 55 ;
- le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ), 68 000 €, page 73 ;
- le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) pour le Point d'Accès au Droit Jeunes, 25 000 €, page 97 ;
- Coopaname, 10 000 €, page 41 ;
- la Maison des Volontaires, 25 000 €, page 85 ;
- le Mag Jeunes LGBT, 21 000 €, page 100 ;
- Rêv'Elles, 5 000 €, page 157 ;
- le soutien à la cohabitation intergénérationnelle (Ensemble 2 Générations, 10 000 € ; le Pari Solidaire IDF, 10 000 €), 20 000 €, page 60 ;

¹³¹ Les délibérations de la Ville de Paris portent les références 2021 DJS 53, 2021 DJS 71, 2021 DJS 72, 2021 DJS 73, 2021 DDCT DJS DGRI 25, 2021 DDCT 6, 2021 DDCT 14, 2021 DAC 8 et 2021 DASES 11.

¹³² Pour les subventions d'investissement, voir pages 181 et 184.

- les actions jeunesse des centres sociaux (Centre d'Action Social Protestant [CASP], 2 000 € ; Danube Social et Culturel, 5 000 € ; Jaures Pantin Petit [J2P], 4 000 € ; Dumas Réunion, 1 500 €), 12 500 €, page 110 ;

Précisions méthodologiques

Contrairement aux éditions précédentes du Bleu Budgétaire Jeunesse, lorsqu'une association subventionnée au titre de la jeunesse fait l'objet d'une fiche spécifique dans la présente édition, le montant des subventions, inclus dans les 897 000 € susmentionnés, n'est pas comptabilisé dans la présente fiche mais ventilé dans leur fiche respective (voir liste ci-dessus). De même, les subventions jeunesse au titre de la Politique de la Ville (349 500 €) sont comptabilisées dans la fiche dédiée ci-dessous. Ainsi, le budget effectivement comptabilisé ici s'élève à 241 000 €.

Contribution de la DJS - Sous-Direction de la Jeunesse (SDJ) à l'Appel à Projet « Politique de la Ville »

(jeunes de 13 à 30 ans)¹³³

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DJS	349 500 €*	-

*Montant donné à titre indicatif. Seul 305 500 € sont comptabilisés dans cette fiche, voir partie Précisions méthodologiques.

Objet du dispositif

Le dispositif concerne l'attribution de subventions en fonctionnement au titre de la jeunesse déployées dans le cadre de l'appel à projet « Politique de la Ville », porté annuellement par la DDCT, et **destiné aux associations dont les projets s'inscrivent dans les quartiers relevant de la politique de la Ville.**

Les Commissions Locales d'Appels à Projet (CLAP) de la politique de la Ville organisées par la DDCT se déroulent en début d'année. Présidées par les adjoint·e·s aux maires d'arrondissement en charge de la politique de la Ville, elles réunissent les équipes de développement local (EDL) de la DDCT, les représentant·e·s des directions opérationnelles (DASCO, DSOL, DJS, DEVE, DDCT, DFPE, DAC, DSP) et les cabinets d'élue·s concerné·e·s. Les CLAP ont vocation à associer plus étroitement les élu·e·s d'arrondissement dans l'attribution des subventions de l'appel à projets, outil essentiel de la Politique de la Ville.

Le dispositif est accessible aux jeunes non-parisien·ne·s, dans le cadre de la Métropole du Grand Paris.

Structures soutenues

En 2021, la DJS a instruit 114 projets. Les critères d'attribution portent sur :

- la qualité pédagogique des projets destinés aux jeunes âgé·e·s de 13 à 30 ans ;
- les projets ou les actions répondant aux besoins identifiés par le réseau des acteur·rice·s jeunesse des territoires ;
- le déroulement de tout ou partie du projet ou des actions de l'association sur l'espace public ou hors-les-murs ;
- la participation active de jeunes à l'élaboration du projet ou des actions prévues ;
- le lien avec les objectifs prioritaires des Contrats Jeunesse d'Arrondissement existants ;
- les actions favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

En 2021, son montant s'élève à 349 500 € pour 114 projets pour 92 associations bénéficiaires.

Les thématiques concernées se répartissent comme suit : accès aux Droits (2 %) ; insertion, orientation, formation, mobilité (42 %) ; engagement, pouvoir d'agir des jeunes (13 %) ; vacances, culture, loisirs, sports (43 %).

Certaines structures subventionnées par la DJS dans le cadre de l'AAP « Politique de la Ville » sont mentionnées de manière distincte dans le Bleu Budgétaire Jeunesse :

- l'Association de prévention du site de la Villette, 3 000 €, page 39 ;

¹³³ Ce dispositif répond à la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Le Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016 précise les caractéristiques du formulaire unique de subvention des associations.

- les actions jeunesse des centres sociaux (Association Initiatives Rencontres et Solidarité 10^{ème} [AIRES 10], 4 000 € ; Le Picoulet – Mission Populaire 11^{ème}, 4 000 € ; 13 Pour Tous, 5 000 € ; Carrefour 14, 3 000 € ; AOCSA / La 20^{ème} Chaise, 5 000 € ; Archipelia, 3 000 € ; Cresendo, 3 000 € ; Relais Menilmontant, 3 000 € ; Soleil Blaise, 2 000 €), 32 000 €, page 110 ;
- Strataj'm Paris, 9 000 €, page 112 ;

Précisions méthodologiques

Contrairement aux éditions précédentes du Bleu Budgétaire Jeunesse, lorsqu'une association subventionnée au titre de la jeunesse dans le cadre de l'AAP « Politique de la Ville » fait l'objet d'une fiche spécifique dans la présente édition, le montant des subventions, inclut dans les 349 500 € susmentionnés, n'est pas comptabilisé dans la présente fiche mais ventilé dans leur fiche respective (voir liste ci-dessus).

Ainsi, le budget effectivement comptabilisé ici s'élève à 305 500 €.

Le Carrefour des Associations Parisiennes (CAP)

(tous publics)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021	Contribution en nature 2021
DDCT	-	2 464 €*	1 500 €*

*Montant correspondant uniquement aux ateliers d'été jeunes.

Objet du dispositif

Le **Carrefour des Associations Parisiennes (CAP)**¹³⁴, **structure de la Ville de Paris** installée dans l'ancienne Gare de Reuilly (12^{ème}), **dédiée au conseil et à la formation des associations et porteurs de projet**, propose depuis 10 ans un accompagnement spécialisé, un centre de documentation de 1 300 ouvrages sur la vie associative et, des formations gratuites (loi 1901, communication, appui sur le numérique, comptabilité, etc.).

Le CAP accueille, informe, conseille et forme les associations et collectifs d'habitant-e-s, en proposant une gamme de services variés, et de l'accompagnement sur tous les dispositifs d'engagement et de participation citoyenne. Les associations et collectifs ont accès aux salles et bureaux équipés, pour des réunions, événements et la tenue de certaines activités gratuites. Le CAP dispense de nombreuses formations et conseils aux porteur-euse-s de projets et acteur-ric-e-s associatif-ive-s.

Le CAP rencontre, accueille et accompagne des associations dirigées par des jeunes, ou mobilisant les jeunes en tant que bénévoles de l'association, qui viennent se former. Le CAP a ainsi formé plus de 300 jeunes de moins de 30 ans en 2021

Ateliers d'été jeunes

Chaque année depuis 2017 (sauf en 2020 du fait de la crise sanitaire), le CAP, en partenariat avec la Préfecture de Police de Paris (via son association Journées républicaine de la jeunesse 75 [JRJ75]) et une association animatrice, organise des activités d'été à destination des jeunes. Ces activités peuvent être variées (atelier hip hop, atelier yoga ou apprentissage du codage informatique, etc.). Elles sont destinées à des jeunes dans le cadre des programmes VVV (Ville Vie Vacances, voir page 120) sollicités et encadrés par JRJ 75. Ces jeunes sont accueilli-e-s au mois d'août au CAP.

En 2021, ont été ainsi organisés 10 ateliers-débats « Dialogos Créer des liens » à destination d'une cinquantaine de jeunes de 12 à 17 ans pour leur apprendre à débattre, à argumenter, à respecter la parole de l'autre et à sensibiliser aux questions sociétales et à la philosophie au quotidien. Les ateliers d'entraînement aux débats d'idées ont pour objectif d'amener les jeunes à exprimer leurs idées sur une question, à oser dire ce qu'il-elle-s pensent en se confrontant à la pensée des autres, à argumenter mais aussi à repérer les faux arguments (généralisation abusives, fausse alternative, pente glissante, etc.), à évaluer la qualité des débats et à les animer.

¹³⁴ <https://www.paris.fr/pages/le-carrefour-des-associations-parisiennes-cap-5382>

Les ateliers de Dialogos ont eu lieu tous les matins du 3 août au 20 août au Carrefour des associations parisiennes, et ont accueilli 50 jeunes environ dont 80 % de jeunes hommes et 50 % de jeunes issu-e-s des QPV.

Financement

Les ateliers d'été ne sont pas financés directement par le CAP. Le dispositif ne peut ainsi assurer sa viabilité que si l'association animatrice bénéficie par ailleurs de subvention (appel à projet ou de droit commun) pour le mettre en œuvre. Le CAP met à disposition gratuitement 2 salles de formation, la salle de conférence ainsi que le jardin pour le déjeuner (soit une aide en nature estimée à 1 500 € pour les ateliers d'été jeunes).

Evolutions

Depuis 2021, les Maisons de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) sont rattachées aux mairies d'arrondissement pour renforcer leur impact local et territorial, dans le cadre global de la territorialisation. Les éléments relatifs au MVAC ne sont ainsi plus transmis pour le Bleu Budgétaire Jeunesse.

4. Promouvoir l'accès aux droits et l'égalité

a) Les dispositifs d'accès au Droit

Directions	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021	Contributions en nature 2021
DAJ	158 605 €* [*]	7 291 €* [*]	10 278 €* [*]
DJS	25 000 €	-	-
Total	183 605 €* [*]	7 291 €* [*]	10 278 €* [*]

**Part des dispositifs bénéficiant aux jeunes. Il reste néanmoins difficile d'extraire précisément la part des financements consacrés à la jeunesse : des ratios ont été faits à partir des chiffres de fréquentation, ils sont indicatifs.*

Les quatre entrées suivantes (PAD, PADJ, RAD et les Permanences d'avocats) ont été valorisées financièrement dans le tableau ci-dessus.

La DILT, la DCPA et la DDCT participent aux côtés de la DAJ à la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement des dispositifs (loyers, entretien, travaux, etc.). De façon globale, la part des autres directions a représenté en 2021, 19,6 % du total dépensé sur l'ensemble des dispositifs.

Les Points d'Accès au Droit (PAD)

(tous publics)

Objet du dispositif

Les **cinq Points d'Accès au Droit (PAD) de la Ville de Paris**¹³⁵, situés dans les 13^{ème}, 15^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements, sont des **lieux d'accueil et de permanences juridiques spécialisées gratuits et ouverts à tous et toutes**. Ils permettent aux Parisien·ne·s d'avoir accès à une information de proximité, à des consultations sur leurs droits et leurs devoirs et de bénéficier d'une aide juridique.

Les PAD sont confiés par voies de marchés publics aux associations Centre d'Action Sociale Protestant-Association Réflexion Action Prison et Justice (CASP-ARAPEJ) et Droits d'Urgence. Dans chaque PAD, une équipe composée d'un·e coordinateur·rice, d'un·e agent·e d'accueil et d'un·e agent·e d'accueil et de médiation sociale est présente et gère le fonctionnement de l'équipement. Les PAD accueillent le public, le renseignent et proposent selon les besoins un rendez-vous en permanence juridique.

¹³⁵ <https://www.paris.fr/aidejuridique>

Les permanences sont assurées par des avocat·e·s du Barreau de Paris, par des juristes spécialisé·e·s ou généralistes ainsi que par des délégué·e·s du Défenseur des droits, des délégué·e·s du Médiateur de la Ville de Paris, des conciliateur·rice·s de justice, des notaires et des écrivain·e·s publics.

Nombre de bénéficiaires

Le public ayant fréquenté les PAD en 2021 (88 693 personnes) est, dans sa très grande majorité, âgé de plus de 26 ans. Néanmoins, parmi les 18 231 personnes reçues lors de permanences en 2021, **995 jeunes dont 30 mineur·e·s soit 5,46 % des personnes étaient âgées de moins de 26 ans.**

Financement

Les permanences sont financées par le biais du Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) qui est un groupement d'intérêt public dont la Ville fait partie et qu'elle finance par voie de subventions. Son budget est issu des participations de ses membres dont l'Etat et les professions juridiques et judiciaires telles que le Barreau de Paris, la Chambre départementale des notaires, etc. Les financements de la Ville se sont élevés à 1 256 676 €, dont 1 002 567 € pour la Direction des Affaires Juridiques (DAJ). Rapportée à l'ensemble du public fréquentant leurs permanences, la part du **coût des PAD bénéficiant aux moins de 26 ans** est estimée à **68 615 €.**

La Ville contribue également par des apports en nature en participant par la prise en charge des locaux (loyers et charges des PAD) estimé à 185 910 € (10 151 € pour la part jeunes).

Le Point d'Accès au Droit Jeunes (PADJ)

(jeunes de 16 à 30 ans)¹³⁶

Objet du dispositif

Le **Point d'Accès au Droit des Jeunes (PAD Jeunes)** est **destiné aux jeunes de moins de 30 ans de Paris et de la Région Parisienne.** Installé à QJ depuis la fin août 2021 (auparavant dans les locaux mis à disposition du par la Ville de Paris CIDJ dans le 15^{ème}), le PAD Jeune, porté par le CDAD et géré par l'association APASO, propose des **permanences d'information juridique adaptées aux préoccupations des jeunes.** L'accent est porté sur le suivi et l'accompagnement de ces jeunes dans leurs démarches :

- permanences généralistes sans rendez-vous du mardi au vendredi ;
- consultations juridiques spécialisées (droit du travail, droit des étranger·ère·s, droit pénal, droit du logement) par des avocat·e·s du Barreau de Paris ;
- permanence du Défenseur des droits ;
- permanences en droit des étranger·ère·s spécifiques aux jeunes migrant·e·s ;
- constitution et animation d'un réseau de partenaires pour favoriser la prise en charge et l'orientation des jeunes ;
- organisation d'actions collectives destinées aux professionnel·le·s et aux jeunes dans le cadre du réseau de partenaires du PADJ.

Depuis l'arrivée de la nouvelle coordinatrice en 2020, un développement important des outils de communication et la rencontre de multiples partenaires ont généré une augmentation massive de la fréquentation des permanences. Elles sont aujourd'hui saturées dès l'ouverture et des jeunes sont régulièrement refusé·e·s. Entre 2020 et 2021 la fréquentation a ainsi augmenté de + 163 %. Les objectifs fixés pour l'année 2021 ont donc largement été dépassés.

Par ailleurs, la communication réalisée à propos du déménagement du PADJ au sein de QJ a été menée avec efficacité. Le PADJ bénéficie de sa nouvelle situation géographique au cœur de Paris. Il est davantage identifié par le public et en lien direct avec d'autres structures.

¹³⁶ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DJS 53.

Un accroissement des besoins de coordination pour mieux organiser l'accueil de ce nouveau public et des intervenant-e-s (et pallier à l'absence de secrétariat) a également été constaté.

Organisation du festival du film judiciaire dans les établissements scolaires

Ce festival a pour objectif de permettre aux jeunes un meilleur accès à la citoyenneté, en les familiarisant avec l'institution judiciaire et en leur apportant des éléments de réflexion sur son fonctionnement et ses enjeux à travers un film dont la thématique est juridique.

Le CDAD propose ce festival aux lycées parisiens. Jusqu'en 2015, les films étaient projetés au cinéma, mais le renforcement du plan Vigipirate a conduit à annuler cette organisation. Des DVD sont dorénavant fournis à chaque établissement pour un visionnage au sein des lycées, induisant un coût important avec la fourniture des DVD, d'un dossier pour les professeur-e-s et des affiches du festival. Après la projection, un débat est organisé avec des magistrat-e-s, avocat-e-s, professionnel-le-s de la PJJ dans chaque établissement concerné.

En 2021, le festival n'a pas pu être mené à terme du fait de la prolongation des mesures de restrictions sanitaires et de l'impossibilité pour les intervenant-e-s de se rendre dans les établissements scolaires pour organiser les débats de groupe. La subvention n'a donc pas été utilisée, l'action n'ayant pas eu lieu.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, 1 411 jeunes ont bénéficié d'une action du PADJ, 1 041 pour un rendez-vous physique, 299 en entretien téléphonique et 71 par un suivi mail. La majorité des jeunes accueilli-e-s avaient entre 19 et 25 ans, dont 62 % d'hommes.

Financement

Le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) de Paris est un groupement d'intérêt public dont l'objet est d'impulser et de coordonner la politique d'accès au droit, notamment en direction des publics les plus fragiles et en particulier les jeunes. Le CDAD a également pour mission la constitution et l'animation d'un réseau de partenaires pour favoriser la prise en charge et l'orientation des jeunes.

Le CDAD est financé par la DAJ pour les PAD (voir plus haut) et la DJS apporte une subvention complémentaire de 25 000 € (23 000 € pour le PADJ et 2 000 € pour le festival).

Le ministère de la Justice, la Préfecture de Paris et le Fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) financent également le dispositif.

Evolutions

L'installation du PAD Jeunes à QJ a permis de renforcer la visibilité du PAD pour les jeunes et de nouer des collaborations entre le PAD et les partenaires présents à QJ.

Les Relais d'Accès au Droit (RAD)

(tous publics)

Objet du dispositif

La DAJ pilote également le dispositif des **Relais d'Accès au Droit (RAD)** dont le coût est assumé par la seule Ville de Paris. Il consiste en **permanences de juristes généralistes tenues dans une cinquantaine de structures institutionnelles ou associatives de lutte contre l'exclusion** (centres sociaux, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, accueils de jour, etc.) **ou encore dans les Point d'Accès aux Droits (PAD) de la Ville et les Maisons de Justice et du Droit (MJD)** gérées par l'Etat. Deux permanences RAD se tiennent chaque semaine au PAD Jeunes, équipement qui relève du CDAD et qui est par ailleurs subventionné par la DJS. Le dispositif RAD est confié par voie de marché public à l'association Droits d'Urgence.

Nombre de bénéficiaires

En 2021 les RAD ont permis de toucher 55 mineurs et 1 275 jeunes âgé-e-s de 18 à 25 ans, soit un total de 1 330 jeunes ce qui représente 5,24 % des 25 359 personnes reçues.

A noter, il peut y avoir quelques jeunes en double compte dans les données statistiques données pour les PAD et pour les RAD (les permanences RAD se tiennent dans une soixantaine de lieux dont les 5 PAD de la Ville et le PAD jeunes).

Financement

Les financements de la Ville se sont élevés à 1 337 846 €, supportés en totalité par la DAJ. Le **montant dépensé pour les jeunes** est estimé à **70 166 €**.

La Ville participe au fonctionnement des MJD par la prise en charge des locaux et par le complément de salaire d'un adulte relais. Egalement, un certain nombre de permanences RAD ont lieu en MJD.

Les permanences d'avocat-e-s en mairies d'arrondissement

(tous publics)

Objet du dispositif

La DAJ subventionne le Barreau de Paris pour la **tenue de consultations d'avocat-e-s** dans les 17 mairies d'arrondissement.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, 580 jeunes de moins de 25 ans (dont 17 mineurs) ont été reçu-e-s en consultations. Cela représente 6,64 % du public reçu.

Financement

Les financements de la Ville se sont élevés à 298 665 €, dont 296 750 € pour la DAJ. Le **montant dépensé pour les jeunes** est estimé à **19 824 €**. La mise à disposition de bureaux en mairies est valorisable à hauteur de 1 915 € (127 € pour la part jeunes).

Evolutions

La fusion des mairies des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements a conduit au recentrage des permanences d'avocats au sein de la mairie de Paris Centre. Etant rappelé que QJ accueille un PAD Jeunes (voir page 98).

b) La lutte contre les discriminations

Plan d'actions de lutte contre les LGBTQI+phobies à Paris (axes jeunesse)

(collégien-ne-s et jeunes LGBTQI+)¹³⁷

Directions	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DDCT	24 500 €	-
DJS	21 000 €	-
DGRI	5 000 €	-
Total	50 500 €	-

Objet du dispositif

Le plan d'actions de lutte contre les LGBTQI+phobies à Paris est structuré en 7 axes dont 2 font directement référence au public jeunes LGBTQI+.

Axe : actions d'inclusion en milieu scolaire

Ces actions sont réalisées dans le cadre d'un partenariat avec l'Education Nationale. La chargée de mission de l'Observatoire académique de lutte contre les discriminations LGBT a participé aux instances de l'Observatoire parisien de lutte contre les LGBTQI+phobies. Notamment au groupe de travail 2021 sur les parentalités LGBT animé par la DDCT. Réunions bilatérales régulières, partage d'outils et de campagnes de communication.

Depuis l'édition 2020-2021 de l'appel à projet « Collèges pour l'égalité », une mention particulière a été apportée en précisant qu'une « **attention toute particulière est apportée aux projets concernant la lutte contre les LGBTQI+phobies** » (voir page 101).

¹³⁷ Les délibérations de la Ville de Paris portent les références 2020 DDCT DJS DGRI 25 et 2021 DJS 72.

Axe : renforcer et accompagner les actions du milieu associatif LGBTQI+

Les jeunes LGBTQI+ peuvent être considéré-e-s comme un public vulnérable, notamment lorsque l'affirmation de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre se traduit par une rupture avec le milieu familial.

En lien avec l'action de l'Etat en milieu scolaire et avec les actions des associations étudiantes et de jeunesse, la Ville de Paris soutient les initiatives en faveur du bien-être, de la socialisation, de l'hébergement, de l'emploi et de l'accès aux soins des jeunes LGBTQI+.

En 2021 les associations suivantes ont été soutenues :

- **MAG Jeunes LGBT**, 18 000 € pour le projet « Conférence mondiale pour les droits et l'inclusion des jeunes LGBT+ » (5 000 € DDCT, 5 000 € DGRI et 8 000 € DJS) ainsi que 18 000 € pour son fonctionnement (13 000 € DJS au titre de la jeunesse [voir page 94] et 5 000 € de la DDCT au titre de la lutte contre les discriminations) ;
- **Basiliade**, 5 000 € pour le projet « Analyse de la situation et des besoins des jeunes de 16 à 25 ans LGBT francilien-ne-s en rupture familiale » ;
- **Contact Paris Ile de France**, 5 000 € pour le projet intitulé « Ecoute et soutien des personnes LGBT et de leurs parents et proches » ;
- **Haus of Pia Pia**, 1 000 € pour le projet « Sorties culturelles gratuites pour jeunes personnes LGBTQIA+ précaires ».
- **Collectif des Associations Etudiante Lesbienne Gays Bies et Trans d'Ile de France (CAELIF)**, 500 € pour le projet « Enquête 2020-2021 sur les LGBTQIphobies dans l'enseignement supérieur » ;
- **Fédération Indépendante et Démocratique Lycéenne (FIDL)**, 2 000 € pour le projet « l'homosexualité n'est pas un problème, l'homophobie en est un ! » ;
- **Queer Education**, 1 000 € pour le projet « Jeunesse Egalité femmes/hommes Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations »

Financement

En 2021, la Ville de Paris a financé cette action à hauteur de 50 500 € pour des projets au bénéfice de jeunes LGBTQI+.

Evolutions

Un financement jeunesse LGBTQI+ en légère baisse pour la DDCT mais globalement croissant, avec le soutien DGRI et DJS :

- 43 000 € en 2020 dont 30 000 € DDCT et 13 000 € DJS,
- 50 500 € en 2021 dont 24 500 € DDCT, 5 000 € DGRI ET 21 000 € DJS

Un double mouvement : d'une part L'association jeunesse Le Refuge a rencontré d'importantes difficultés de gestion interne. La DDCT n'a pas financé l'association en 2021, d'autre part de nouvelles associations jeunesse ont sollicité et obtenu un soutien financier (CAELIF, FIDL, Queer Education).

Et un évènement d'envergure organisé par le MAG Jeunes dans les salons de l'Hôtel de Ville de Paris pour le 17 mai 2021 (Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie) : la conférence mondiale pour les droits et l'inclusion des jeunes LGBTQI+. Une nouvelle conférence du MAG Jeunes est prévue en 2022 ou 2023.

Enfin, un module spécifique « Jeunes LGBTQI+ » a été créé dans le cadre du marché REPARE avec le prestataire EGAE. Des sessions se dérouleront en 2022.

Appel à projet « Collèges pour l'Egalité »

(collégien-ne-s parisien-ne-s)¹³⁸

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DDCT	186 800 €	38 304 €

Objet du dispositif

L'appel à projets « Collèges pour l'égalité » a pour objectif de développer un dispositif de sensibilisation en milieu scolaire à l'égalité filles-garçons et à la lutte contre les discriminations.

¹³⁸ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DDCT 56.

Le dispositif regroupe des partenaires associatifs pour des interventions dans les collèges parisiens, sur l'égalité entre les filles et les garçons et la lutte contre les discriminations.

Financement

44 associations sont soutenues dans le cadre de l'appel à projet pour un total de 186 800 €.

Effets liés à la crise sanitaire

Les associations n'ont pas pu réaliser l'ensemble des interventions prévues, en raison de la fermeture des établissements scolaires. Même lorsqu'ils ont ré-ouvert, les équipes éducatives ont choisi de les déplacer ou de les annuler. Pour cette raison, les actions 2021-2022 se poursuivent jusqu'à décembre 2022. De même, la Ville de Paris ne dispose pas encore des chiffres définitifs des bénéficiaires de l'ensemble des associations.

5. Des lieux pour les jeunes

Quartier Jeunes

(jeunes de 16 à 30 ans)¹³⁹

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021	Investissement 2021
DJS	86 086 €	207 945 €*	567 007 €
DILT	58 242 €	-	167 315 €
DICOM	67 000 €	-	
DAE	22 664 €	-	4 578 €
DSP	32 169 €	57 455 €*	3 388 €
DSIN	-	-	170 000 €
Total	266 161 €	265 400 €*	912 288 €

**Correspondant à la valorisation des personnes affectées directement et quasi exclusivement au projet au sein de la DJS et de la DSP à l'exclusion des moyens humains mutualisés affectés par les autres directions de la Ville pour la conduite de travaux, la gestion du bâtiment ou la mise en place de services. Cette évaluation porte à la fois sur les personnes mobilisées en phase projet et dans les premiers mois de fonctionnement de l'équipement, l'équipe de direction n'ayant, par exemple, été recrutée qu'en 2022. Les frais de personnel de la DJS sont donnés ici à titre indicatif et comptabilisé dans les effectifs de la sous-direction de la jeunesse (voir page 79).*

Objet du dispositif

Les jeunes Parisien·nes et Francilien·nes sont confronté·es à des difficultés dans leur parcours vers l'autonomie qui ont été renforcées par la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales. C'est pour répondre en partie à cette situation que la Maire de Paris a souhaité, à l'occasion de ses vœux pour 2021, qu'une « Maison pour la Jeunesse » soit créée dans les locaux symboliques et centraux de l'ancienne mairie du 1^{er} arrondissement.

Les concertations menées avec des jeunes au premier trimestre 2021 ont permis de préciser leurs attentes quant à l'offre proposée par ce nouvel équipement avec une programmation pragmatique et évolutive : des permanences dans le domaine de l'insertion et de l'orientation (avec ateliers CV, entretiens, présentations de métiers, offres de formations, de stage, d'apprentissage, d'emploi, etc.), de la prévention et de la santé (physique et mentale), une scène ouverte culturelle, des ateliers de découverte sur les pratiques artistiques et sportives, autour du bien-être et de l'environnement, des activités en lien avec l'économie circulaire, des conférences et des débats, etc.

¹³⁹ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DJS 122.

Les jeunes ont également décidé du nom de ce nouvel équipement qui a été baptisé **Quartier Jeunes (QJ)**¹⁴⁰ et ont souhaité que celui-ci soit un lieu accueillant, bienveillant, convivial, ouvert sans distinction à tou-te-s les jeunes de 16 à 30 ans, quels que soient leurs profils : lycéen-ne-s, étudiant-e-s, jeunes actif-ve-s, volontaires en service civique, jeunes en recherche d'emploi, de stage, d'apprentissage ou de volontariat. Une attention particulière est portée à l'accès des jeunes en difficulté et des jeunes des quartiers populaires.

Au-delà d'une offre d'information et d'orientation généraliste, les jeunes peuvent y trouver des professionnel-le-s et des solutions concrètes pour les aider notamment dans leur accès à la formation, à l'insertion sociale et professionnelle, aux droits, à la santé, au logement, à la mobilité, aux sports, à la culture et aux loisirs, à l'engagement, etc.

La conduite du projet et la gestion en régie directe de QJ ont été confiées à la DJS. Ainsi, la DCPA, la DSIN et la DILT ont été mobilisées pour assurer, en un temps record, l'adaptation des locaux de l'ancienne mairie d'arrondissement aux nouvelles activités prévues, ces deux dernières directions en assurant en partie le financement des investissements réalisés. La DILT assume la gestion quotidienne du bâtiment, qui accueille par ailleurs une Halte Humanitaire (DSOL) et un service des titres d'identité (DDCT), et la DPMP en assure en régie la sécurisation des accès dans le cadre du plan Vigipirate.

Du fait de son caractère transversal, le projet a vocation à mobiliser les différentes directions de la Ville de Paris qui déploient une offre de services et d'activités au profit des jeunes, mais également des partenaires institutionnels, associatifs, ainsi que des entreprises. L'objectif est de renforcer les synergies entre tou-te-s les acteurs et actrices intervenant auprès de ce public. Ainsi, comme les modalités en ont été fixées dans les délibérations 2021 DJS 90 et 2021 DLH 72 du 13 au 15 avril 2021, QJ accueille-t-il une partie des salarié-e-s du Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) et d'autres structures associatives ou privées.

Sont notamment installés sur site un Point Paris Emploi piloté par la DAE pour accompagner les jeunes dans leurs recherches d'emploi, d'alternance, de stage, les accueillir dans le cadre de rencontres avec des entreprises ou de dispositifs de mentorat, ainsi que le Kiosque Jeunes de la DJS précédemment situé dans la Canopée des Halles. L'objectif est d'accompagner les jeunes Parisien-ne-s vers l'autonomie par l'accès aux sports, à la culture et aux loisirs en leur permettant notamment de découvrir l'offre des établissements parisiens à caractère culturel, scientifique, sportif ou de loisirs. Il s'agit également d'une porte d'entrée sur l'ensemble des dispositifs jeunesse portés par la DJS. La DSP y consacre des moyens, notamment humains, pour coordonner les acteur-ric-e-s qui se déploient à QJ dans le domaine de la santé et proposer une offre en matière de santé mentale. Les permanences logement du CLLAJ et celles du CDAD pour l'accès au Droit y ont été relocalisées. Enfin, les Restos du Cœur y proposent, en lien avec la DSOL, chaque semaine une distribution alimentaire pour les jeunes de moins de 25 ans en situation de précarité.

Situé à Paris Centre, QJ s'appuie sur la mobilisation de tous les équipements jeunesse parisiens (notamment les Espaces Paris Jeunes et les Points Information Jeunesse) et plus généralement sur tous les acteur-ric-e-s locaux-ales de territoire pour rayonner sur l'ensemble de Paris et au-delà, et être attractive pour tou-te-s les jeunes, notamment les jeunes des quartiers populaires. QJ se situe également à proximité de l'Académie du Climat, autre lieu symbolique dédié à la jeunesse, créée en 2021. Des ponts sont construits entre les deux équipements et des liens également tissés avec la Maison des initiatives étudiantes de la DAE.

La programmation de QJ s'inscrit dans l'actualité des grands événements parisiens et a accueilli en octobre 2021 un projet de Nuit Blanche. Un forum du service civique y a également été organisé par la DJS en septembre 2021.

Le caractère partenarial de QJ se traduit dans les modalités de sa gouvernance, largement participative et où les jeunes eux-elles-mêmes trouvent toute leur place. Ainsi, en application de l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales, un comité consultatif a été créé sous la forme d'un Conseil d'Orientation comprenant 4 collèges : un collège des représentant-e-s institutionnel-le-s (dont les directions de la Ville de Paris ; la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ; l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire ; la Caisse d'Allocations Familiales ; etc.), un collège des partenaires associatifs (dont le CIDJ et la Mission Locale de Paris), un collège

¹⁴⁰ <https://qj.paris.fr/>

des entreprises et un collège composés de jeunes eux-mêmes. Ce Conseil d'Orientation est amené à se prononcer sur la stratégie de QJ, les enjeux et les grandes orientations, notamment en termes de programmation des activités et services.

QJ a ouvert ses portes au public le 1^{er} septembre 2021 et a été inauguré officiellement par la Maire de Paris le 13 octobre 2021 à l'occasion d'une journée spéciale occupant toute la place du Louvre.

Nombre et profils des bénéficiaires

QJ a accueilli plus de 50 000 personnes depuis son ouverture (dont 12 000 en 2021 pour quatre mois d'ouverture). L'accueil est libre et inconditionnel. *De facto*, près de la moitié du public de QJ n'habite pas Paris. Par ailleurs, les dispositifs proposés à QJ s'inscrivent pour la plupart dans une perspective de droit commun à l'exception de la distribution alimentaire qui est accessible sous condition de ressources.

Le principe d'accueil inconditionnel au sein de QJ ne permet pas de disposer de statistiques précises qualifiant les publics. Néanmoins des « enquêtes flash » périodiques permettent d'avoir une vision plus précise de la façon dont peut être caractérisée les usager·e·s de la structure. Une première enquête flash a été menée auprès de 450 répondants à l'été 2022 :

- 64,1 % des jeunes qui ont répondu à cette première enquête sont des femmes ;
- la grande majorité des jeunes ont entre 17 et 25 ans, avec une égale répartition des âges dans cette tranche ;
- concernant les départements d'origine (i.e. d'habitation) : 43,9 % des jeunes sont Parisien·ne·s ; 14,6 % viennent des Hauts-de-Seine ; 11 % de Seine-Saint-Denis ; 9,3 % du Val-de-Marne. Tous les autres départements franciliens sont représentés par environ 3 à 5 % de jeunes fréquentant QJ ;
- parmi les Parisien·ne·s, les jeunes viennent majoritairement des arrondissements qui comptent démographiquement le plus de jeunes : 10,7 % du 20^{ème} arrondissement ; 6,3 % du 19^{ème} ; 8,8 % du 18^{ème} ; 8,3 % du 15^{ème} ; 8,3 % du 14^{ème} ; 8,8 % du 13^{ème} ; les autres arrondissements sont représentés de manière quasi équivalente entre 6,8 % pour le 10^{ème} arrondissement et 2 % pour le 8^{ème} ;
- 55,1 % des jeunes sont venu·e·s avec des ami·e·s. 37,4 % seul·e·s et 6,8 % avec des professionnel·le·s. L'importance des pairs dans la fréquentation de l'équipement est une nouvelle soulignée par ce résultat ;
- concernant le niveau d'étude : 14,2 % ont un niveau brevet, 2,3 % BEP, 31 % bac, 6,2 % BTS, 25,7 % licence et 25,7 % master.

La connaissance de l'existence de la structure et des services proposés par le public cible est essentielle pour augmenter le nombre d'usager·e·s et cette connaissance a été progressive depuis l'ouverture de l'équipement. La capacité d'accueil de l'équipement et ses horaires d'ouverture limitent par ailleurs *de facto* le nombre de personnes pouvant être accueillies.

Financement

Plusieurs directions ont mobilisé des moyens de fonctionnement et d'investissement pour la création de QJ et contribuent, dans le respect de leur périmètre de compétence, à son fonctionnement. Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé auprès des partenaires associatifs de la Ville. La sélection de ces associations ne s'est pas assortie de subventions spécifiques à l'exception d'associations dans le domaine de la santé.

Ne sont comptées ici que les dépenses en lien direct avec le fonctionnement de l'équipement. Celles-ci n'intègrent pas les dépenses liées aux services qui se déploient dans QJ et qui font l'objet d'une identification séparée dans le Bleu Budgétaire Jeunesse : le Kiosque Jeunes, le Point Paris Emploi, le PAD Jeunes, les permanences du CLLAJ, le CIDJ, etc.

Note : en 2022, QJ bénéficiera d'un soutien financier de la CAF au titre de la PS Jeunes.

Evolutions

Le projet continue de se développer avec de nouveaux espaces au fur et à mesure de leur libération et de leur aménagement. Ainsi un café ESS a-t-il été ouvert en septembre 2022 et de nouveaux locaux seront aménagés au départ du service des titres d'identité en septembre 2023, QJ ayant vocation à terme à occuper l'ensemble du bâtiment.

Effets liées à la crise sanitaire

La phase de conception de QJ et les premiers mois de fonctionnement étaient concomitant à la crise sanitaire ce qui a nécessité quelques adaptations. Tout d'abord, afin de mener une phase de concertation utile avec les différentes parties prenantes sans

multiplier les réunions et déplacements sur site, une visite virtuelle du bâtiment a été mise en place par la DJS. Les concertations de visu avec les jeunes ont respecté les règles en vigueur. Enfin, si QJ a été considéré comme un service public d'information et est donc resté ouvert en vertu des règles définies par l'Etat, les événements et les temps conviviaux ont été très restreints durant plusieurs mois. Les premiers événements organisés à QJ par la Ville et ses partenaires ont été soumis, lorsque cela était de rigueur, au contrôle du passe sanitaire.

L'Académie du Climat

(jeunes de 9 à 25 ans)¹⁴¹

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021	Investissement 2021	Contribution en nature 2021
DASCO	762 715 €* ¹⁴²	669 775 €	821 047 €	65 803 €
DCPA	-		509 412 €	-
DAE	230 000 €		405 000 €	-
DEVE	-		86 000 €	-
DICOM	-		40 000 €	-
DSIN	-		200 000 €	-
DILT	-		122 896 €	-
SG	-		-	-
Total	992 715 €	669 775 €	2 184 355 €	65 803 €

*Budget correspondant seulement aux 4 mois de début de fonctionnement de l'Académie, soit de son ouverture en septembre à fin décembre 2021.

Objet du dispositif

Créée par la Ville de Paris à la suite des marches de la jeunesse pour le climat, l'**Académie du Climat**,¹⁴² située au 2 place Baudoyer, dans les locaux de l'ancienne mairie du 4^{ème} arrondissement, a pour ambition de devenir un lieu de sensibilisation, de formation et de mobilisation autour des questions socio-environnementales, pour les jeunes de 9 à 25 ans. Le premier bilan de la période d'expérimentation après quelques mois d'ouverture est à la hauteur des objectifs fixés.

L'Académie du Climat s'est affirmée comme un lieu de rencontres, de partage et de création, ouvert sur la Ville et investi par les jeunes. L'offre pédagogique à destination des écoles primaires, des collèges et lycées sur les temps scolaires et périscolaires, les événements et ateliers ouverts au grand public, ainsi que les conférences et débats qui s'y tiennent en ont fait un point central de l'action pour le climat et l'environnement. Après six mois d'ouverture, l'Académie a organisé près de 400 événements, touché plus de 7 000 élèves et reçu plus de 40 000 visites entre le mois de septembre 2021 et le mois de mars 2022.

Les parcours proposés aux établissements scolaires et aux structures d'accompagnement de jeunes se décomposent en plusieurs temps, les premiers ateliers se font dans les établissements et sont animés par les médiateur-ice-s de l'Académie, les ateliers suivants ont lieu à l'Académie du Climat.

L'Académie du Climat accompagne les établissements ou les classes qui le souhaitent dans le développement de projets liés aux parcours qu'il-elle-s ont pu suivre. Dans ce cadre, l'Académie travaille avec les directions engagées dans la transition écologique notamment pour le plan vélo et les territoires zéro déchet mais aussi pour des opérations de sensibilisation comme la semaine olympique et paralympique ou encore la semaine de l'alimentation durable.

L'Académie du Climat s'attache à proposer une offre variée, accessible à toutes et tous et s'adressant, notamment, à des publics peu sensibilisés à ces sujets. Elle est aussi en capacité de construire une offre sur mesure, tenant compte des centres d'intérêt de chacun-e.

¹⁴¹ Les délibérations de la Ville de Paris portent les références 2021 DASCO 94 (ouverture de l'Académie) 2021 DAE 159 (subvention au Forum des images) et 2021 DASCO 103 (subvention à Yes We Camp).

¹⁴² <https://www.academieduclimat.paris/> et <https://www.paris.fr/dossiers/l-academie-du-climat-44>

L'Académie a également développé durant cette phase d'expérimentation, des projets avec les écoles de la Ville de Paris, des lycées professionnels et commence à tisser des liens avec des Centres de Formations des Apprentis (CFA). Il s'agit, à chaque fois, d'apporter une « brique » enjeux de la transition écologique dans les formations initiales pour tou-te-s les jeunes. Ce socle de connaissances leur permettra de faire face à ces questions dans leur vie professionnelle en construction tout autant que dans leur vie de citoyen-ne.

L'Académie du Climat a également pour mission de supporter les initiatives des jeunes en leur apportant un appui technique pour soutenir toutes les formes d'innovation et d'entreprise. L'Académie s'est ainsi associée à des dispositifs existants, comme le programme *Start'in ESS* porté par la Maison des Initiatives Etudiantes (voir page 40). 15 projets d'entrepreneuriat de l'économie sociale et solidaire menés par des étudiant-e-s ou jeunes diplômé-e-s sont ainsi accompagnés.

Plusieurs espaces et ressources sont directement dédiés aux jeunes et à leurs projets, un espace de coworking leur est entièrement réservé. Des rencontres sont régulièrement organisées entre les occupant-e-s et les partenaires de l'Académie. C'est là qu'ont pu être développés de nombreux projets, comme le Relais Jeunes, une marche de sensibilisation à travers toute la France, partie de l'Académie en février 2022.

L'Académie du Climat est, par ailleurs, devenue un lieu à très forte programmation pour le grand public, les familles, les jeunes et les acteur-ric-e-s de la transition. En effet, l'Académie a, dès l'ouverture, construit avec des acteur-ric-es impliqué-e-s ainsi qu'avec certaines directions de la Ville, des séquences autour de thèmes choisis ou d'événements spécifiques, la COP 26 en novembre 2021 par exemple.

Toutes ces séquences sont construites selon un modèle similaire : proposer des ateliers aux publics, organiser des échanges avec des scientifiques, des expert-e-s, des jeunes engagé-e-s, des associations, mettre en valeur l'action de la Ville sur les différents sujets et se réunir autour de moments conviviaux.

L'Académie du Climat est, en quelques mois, devenue un lieu de réflexion et d'élaboration de solutions, de confrontation des points de vue. De très nombreuses conférences, des ateliers, des groupes de travail, des rencontres portées par un très grand nombre d'acteur-ric-es de la transition écologique : l'Ademe, la Commission Européenne, Les Jeunes Ambassadeurs du Climat, Sciences Po Environnement, la DEVE, la DTEC, la DASCO, le Bootcamp de la fresque de la finance, Planete Sorbonne, Engagé-e-s Déterminé-e-s pour n'en citer que quelques-un-e-s. Ce sont des milliers d'acteur-ric-es de la transition qui, en seulement quelques mois ont trouvé le chemin de l'Académie du Climat et participent à le tracer chaque jour. C'est cette multitude qui fait la richesse du lieu, son effervescence et qui permet à la Ville de Paris d'être optimistes et fiers de cette création tant que de ses premiers bilans.

Mise en place dès l'élaboration du projet pour s'assurer qu'il réponde au mieux aux attentes de la jeunesse engagée pour le climat, la gouvernance de l'Académie menée avec le groupe jeunes - qui rassemble une vingtaine d'organisations - s'est structurée au fil des mois. Les représentant-e-s de ces associations co-construisent la programmation du lieu et sont partie-prenantes des décisions importantes notamment sur l'animation de l'Académie. Afin de proposer aux jeunes arrivé-e-s à l'Académie par d'autres voies et qui souhaiteraient être associé-e-s à la gouvernance, une association permanente, **Les Jeunes de l'Acad**, a par ailleurs été créée par les jeunes les plus impliqué-e-s dans le quotidien de l'Académie.

Enfin, l'Académie du Climat a amorcé, avec différentes directions, de premières collaborations pour mobiliser et former les publics et les agent-e-s autour des grandes politiques et des grands projets de la Ville de Paris. L'Académie déploie déjà et déploiera encore davantage dans les mois à venir ses outils pour accompagner la sortie du plastique à usage unique (PUU) d'ici les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) et les territoires « zéro déchet », pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) bioclimatique ou encore pour associer les jeunes à la future révision du plan climat. Elle a poursuivi sa collaboration avec la Passerelle de la transition écologique de la Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture (DCPA) et avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour la diffusion des enjeux et des outils sur l'isolation du bâti parisien ou encore pour la préservation de la biodiversité à Paris. L'Académie a développé une étroite collaboration également avec la nouvelle Direction de la Transition Ecologique et du Climat (DTEC) avec qui elle travaille au quotidien pour aider à répondre aux objectifs du Plan Climat et à la diffusion de ses enjeux.

Le bilan d'étape de ces premiers mois d'ouverture confirme ainsi le rôle et la pertinence de l'Académie du Climat. Face à la crise climatique, il est urgent et nécessaire d'aller encore plus loin et de s'adresser au plus grand nombre. C'est pourquoi la Ville de Paris s'engage à travers l'Académie du Climat à diversifier et amplifier les actions de sensibilisation, à élargir son offre et ses publics, notamment sur le volet de la formation et de l'orientation vers les métiers de la transition écologique et à poursuivre la diffusion des grandes ambitions de la Ville en faveur du climat.

Préfiguration et ouverture

L'Académie du Climat a été en préfiguration à partir de la fin d'année 2020 jusqu'à l'été 2021. La majeure partie des effectifs affectés à l'Académie ont pris leur poste en septembre 2021 pour une ouverture à la mi-septembre 2021.

Nombre de bénéficiaires

Trois mois après le lancement de l'Académie du Climat, l'Académie est présente sur 6 réseaux sociaux pour 22 500 abonné-e-s, 177 événements y ont été organisés, 4 440 élèves sensibilisé-e-s et 28 000 visiteur-euse-s ont été décompté-e-s. Cependant, les modalités d'accueil ouvert et libre ne permettent pas de chiffrer précisément les bénéficiaires ni de cibler la tranche des 11-30 ans.

Financement

Les crédits arbitrés au budget supplémentaire 2021 en vue de financer le dispositif par agrégation de crédit de plusieurs directions prévoyaient 1 000 000 € en fonctionnement et 2 185 000 € en investissement.

En 2021, 762 715 € ont été liquidés en fonctionnement par la DASCO (dont 100 000 € de subvention à Yes We Camp pour le projet « Emergence progressive d'une gestion partagée du tiers-lieu Académie du Climat ») et 230 000 € de la DAE de subvention au Forum des Images pour TUMO Climat (voir page 111).

Les investissements ont représenté une dépense de 2 184 233 € :

- travaux et aménagement des espaces : 1 499 355 € (DASCO, DCPA, DEVE et DILT) ;
- équipements TUMO Climat : 405 000 € (DAE) ;
- équipements numériques dont la couverture wifi : 200 000 € (DSIN) ;
- habillage et signalétique : 40 000 € (DICOM) ;
- licences : 40 000 € (DASCO).

A noter par ailleurs la mise à disposition de locaux à Yes We Camp estimée à 65 803 €.

Les Espaces Paris Jeunes (EPJ)

(jeunes de 14 à 25 ans)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021	Investissement 2021
DJS	3 879 264 €*	-	27 119 €

*Montant donné à titre indicatif. Seul 3 329 264 € sont comptabilisés ici, voir partie Gestion et financement.

Objet du dispositif

Les 13 Espaces Paris Jeunes¹⁴³ sont des lieux d'accueil inconditionnels des jeunes de 14 à 25 ans. Situés essentiellement dans les quartiers prioritaires et populaires, ou mixtes socialement, ils offrent des lieux d'accueils informels, accompagnent les jeunes dans leurs projets, dans leur orientation et leur proposent des animations variées.

Les contrats des EPJ comportent, au nombre des principes fondamentaux, l'accueil des jeunes sans discrimination, et le fait de favoriser la mixité des publics, notamment filles / garçons.

Ces équipements, créés à l'issue d'une réforme en 2016, sont la fusion des anciennes Antennes Jeunes, des lieux d'accueil innovants et des Espaces Jeunes. Ils répondent à un besoin de créer des lieux conviviaux dédiés aux jeunes leur permettant d'y trouver un panel de services complets. Les EPJ fonctionnent sur le principe de gratuité pour les usager-e-s.

¹⁴³ <https://www.paris.fr/pages/les-lieux-d-accueil-pour-les-jeunes-2340/>

Ils sont conventionnés également en « Accueil collectifs de mineurs » (14-17 ans). Enfin, selon les spécificités locales, ils peuvent être amenés à accueillir une population plus jeune (les 11-13 ans pour de l'accompagnement à la scolarité) ou plus éventuellement plus âgée (il s'agit dans ce dernier cas de figure de personnes qui viennent s'informer dans le Point Information Jeunesse de l'EPJ).

Un Espace Paris Jeunes est une **structure où la mixité du public, la convivialité, les échanges et le dialogue sont favorisés et où les jeunes participent à la gouvernance de l'équipement**. Les EPJ sont des espaces ayant vocation à remplir quatre fonctions principales :

- être un lieu d'accueil informel de proximité où les jeunes bénéficient d'une écoute bienveillante et peuvent se retrouver ;
- être un lieu de rencontre, de socialisation et d'animation du temps libre. Une équipe d'animation pluridisciplinaire met en place un programme d'activité en majeure partie en co-construction avec les jeunes ;
- être un lieu d'accompagnement au montage de projets individuels et collectifs des jeunes ;
- être un lieu d'information et d'orientation des jeunes (11 des EPJ comprennent un Point Information Jeunesse¹⁴⁴).

Les EPJ déploient le projet éducatif porté par la collectivité et détaillé dans le cahier des charges de l'équipement ainsi qu'un projet pédagogique proposé par l'association gestionnaire défini au regard de la population accueillie et ajusté chaque année en accord avec la Ville.

Gestion et financement

Ces équipements sont gérés de façon externalisée par des associations désignées par voie de marchés publics. Le coût de ces équipements s'élève à 3 879 264 €, sans compter un financement de la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Par ailleurs, un investissement de 27 119 € a été réalisé en 2021.

Parmi ce coût des EPJ, le financement des 11 ETP d'informateur·rice·s jeunesse dans le cadre des labelisations IJ est estimé à 550 000 €. Ce coût IJ est comptabilisé dans la fiche relative au développement de l'Information Jeunesse (voir page 73) et est donné ici à titre indicatif. Ainsi le montant effectivement comptabilisé ici pour le fonctionnement des EPJ s'élève à 3 329 264 €.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, les 13 EPJ ont comptabilisé 72 469 entrées (dont 39,8 % de jeunes femmes).

30 802 jeunes (42,5 %) avaient entre 15 et 17 ans et 26 608 (36,7 %) entre 18 et 24 ans.

Plus à la marge, les EPJ ont également comptabilisé 4 186 (5,8 %) entrées de 11 à 14 ans et 10 873 (15,0 %) entrées de 25 à 30 ans.

Evolutions

Les contrats des 13 EPJ seront renouvelés en 2022 et 2023.

Les Centres Paris Anim' (CPA)

(tous publics)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021	Investissement 2021	Contributions en nature 2020
DJS	8 353 809 €* [*]	-	566 527 €* [*]	2 352 732 €* [*]

^{*} Part du dispositif bénéficiant aux jeunes. Correspondant au coût (hors IJ) des CPA, proratisé à la part des jeunes (7 703 809 €), et à l'estimation de l'effort de la Ville pour les informateur·rice·s jeunesse (650 000 €). Ce coût IJ est comptabilisé dans la fiche relative au développement de l'Information Jeunesse (page 73) et est donné ici à titre indicatif.

Objet du dispositif

Un centre Paris Anim'¹⁴⁵ est une structure socioculturelle de proximité, lieu ouvert sur son territoire d'implantation et qui fonctionne en partenariat avec le secteur associatif, les équipements publics et les services locaux. Il constitue un espace d'échange social et de convivialité pour les personnes amenées à le fréquenter. Il assure trois missions principales :

¹⁴⁴ Voir page 74.

¹⁴⁵ <https://www.paris.fr/pages/les-centres-d-animation-2390/>

- proposer aux jeunes, et principalement aux jeunes des quartiers d'implantation, un programme spécifique d'activités culturelles et de loisirs ; leur proposer un accueil informel, les informer en tant que de besoin sur les dispositifs qui les concernent ;
- proposer à la population du quartier d'implantation et plus généralement à tout le public parisien une gamme large et diversifiée d'activités de loisirs à caractère culturel, sportif ou scientifique ;
- constituer un lieu de convivialité pour les usager·ère-s, valorisant l'investissement de celles-eux-ci dans le centre ainsi que le travail du tissu associatif et citoyen.

Les contrats passés par la Ville de Paris avec les gestionnaires de ces centres inscrivent tous le caractère non-discriminatoire des projets qui doivent être développés par les gestionnaires, notamment à l'égard du genre. En outre, ils exigent que la promotion de l'égalité femmes-hommes soit une préoccupation permanente, et les contrats les plus récents demandent, pour chaque exercice, l'élaboration d'un projet comprenant au moins une thématique contribuant à l'éducation citoyenne et à la transmission des valeurs républicaines, au nombre desquelles l'égalité femmes-hommes.

L'inscription aux activités payantes et aux stages est ouverte à tous publics (Parisien·ne-s ou non). La tarification se fait sur la base du quotient familial pour les activités payantes. Il n'y a pas de tarif différent basé sur la domiciliation. Les centres sont ouverts à tous les publics pour leurs activités non payantes.

Les **50 Centres Paris Anim' (CPA)** de la Ville de Paris, répartis sur tout le territoire parisien proposent une **offre de plus de 400 activités socio-culturelles**. Ces centres sont ouverts à toutes et tous, habitant, travaillant ou étudiant à Paris. Des tarifs adaptés y sont pratiqués, ainsi que des tarifs préférentiels pour les moins de 26 ans, les étudiant·e-s, apprenti·e-s, volontaires en Service Civique et les bénéficiaire de la garantie jeunes.

Les centres Paris Anim' sont également des **lieux de convivialité qui accueillent des débats, expositions, projections ciné, conférences, résidences d'artistes, etc.** L'objectif est ainsi de favoriser les échanges, les liens intergénérationnels, l'engagement citoyen et la participation à la vie du quartier.

Plusieurs centres disposent d'une salle de spectacles et proposent une programmation culturelle riche et de qualité : accueil de compagnies amateurs comme professionnelles, spectacles jeune public, théâtre, humour, concerts.

Certains sont aussi équipés de studios de répétition avec studio d'enregistrement à disposition des musicien·ne-s. Enfin, ils mettent à disposition des locaux et des salles de réunions pour les associations locales.

Fréquentations des équipements et nombre de bénéficiaires jeunes

En 2021, les activités des CPA ont bénéficié à 44 565 personnes (dont 65 % de femmes). 11 065 usager·e-s étaient âgé·e-s de 11 à 25 ans (24,83 %) : 8 015 étaient âgé·e-s de 11 à 17 ans (17,98 %) et 3 050 de 18 à 25 ans (6,84 %).

Les CPA accueillent depuis la rentrée 2013 les ateliers périscolaires mis en place dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Gestion et financement

La gestion des centres d'animation est confiée par la Ville à des associations d'éducation populaire, sous la forme de marchés publics de service ou de délégations de service public.

Le coût des Centres Paris Anim' au titre de l'exercice 2021 s'est élevé à 31 676 214 € dont 650 000 € estimé pour le financement des 13 ETP d'informateur·rice-s jeunesse dans le cadre des labelisations IJ (voir page 73). Au regard de leur fréquentation par les jeunes Parisien·ne-s (24,83 %), le coût de ces équipements (hors coût « IJ ») en faveur de ces dernier·ère-s peut être estimé à 7 703 809 €. Cette estimation est toutefois à relativiser puisqu'elle se base sur la part des jeunes inscrit·e-s aux activités des CPA et ne prend pas en compte la part importante de jeunes fréquentant les CPA sans inscription.

Par ailleurs, une dépense de 2 281 625 € (estimé à 566 527 € pour la part jeune) en investissement est à noter pour 2021.

La CAF de Paris finance également les CPA au titre du Contrat Enfance Jeunesse.

Enfin, les mesures tarifaires ou gratuité des actions entraînent un abandon de recettes estimées à 9 475 361 € soit 2 352 732 € valorisé dans ce Bleu Budgétaire Jeunesse pour la part jeune.

Le soutien aux actions jeunesse des Centres Sociaux

(tous publics)¹⁴⁶

Directions	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021	Investissement 2021
DSOL	1 673 810 €*	5 476 €*	63 921 €*
DJS	44 500 €	-	-
Total	1 718 310 €*	5 476 €*	63 921 €*

*part spécifiquement dédiée à la prévention jeunesse

Objet du dispositif

Les **centres sociaux** sont des **équipements de quartier à vocation sociale généraliste implantés dans leur grande majorité dans les quartiers populaires. Lieux d'échanges entre les générations et d'animation, favorisant l'initiative des habitant-e-s**, ils bénéficient d'un agrément de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris. Celle-ci gère directement 6 centres, les 30 autres étant associatifs.

La collectivité parisienne (DSOL, DASCO, DJS, DDCT, DAC) participe au financement des centres associatifs au titre de sa politique de prévention en direction des jeunes et de leurs familles. Dans le cadre de conventions pluriannuelles avec les associations gestionnaires, la Ville de Paris soutient l'action globale de ces dernières en direction de la jeunesse et, particulièrement, les initiatives favorisant l'accès à la culture, aux sports et à la citoyenneté. Elle favorise ainsi l'autonomie des jeunes.

Concrètement, ces subventions aux centres sociaux permettent le **financement des postes de coordonnateur-ice-s « prévention jeunesse »**. Ces postes, variables dans leur mission d'un centre social à l'autre, mettent en œuvre des actions collectives avec les jeunes, en partant des envies et besoins de ce public. Ils favorisent la mise en lien avec les institutions et participent à la mise en réseau des acteur-ice-s jeunesse de leur territoire d'implantation.

Les coordonnateur-ice-s jeunesse proposent des **actions de type activités de loisirs (culturelles, artistiques, sportives) afin de mettre en place des actions et/ou projets collectifs ou individuels**. La-le coordonnateur-ice oriente et accompagne les jeunes vers des partenaires en fonction de leurs situations. Il-elle-s animent dans la plupart des centres sociaux des espaces pour les jeunes.

Financement

Plusieurs directions de la Ville de Paris participent aux financements des centres sociaux via une Convention Pluriannuelle d'Objectif (CPO) inter-directions notamment. Il s'agit des directions suivantes : DDCT, DFPE, DJS, DAE, DAC, DEVE, DASCO, DPMP, DSP et DSOL.

En 2021, la DSOL soutient les centres sociaux à hauteur de 6 291 499 €, dont la part dédiée à la partie prévention/junesse est estimée à 1 673 810 €.

Par ailleurs, la DJS a contribué à hauteur 44 500 €, dont 32 000 € dans le cadre de l'appel à projet Politique de la Ville (voir page 95) et 12 500 € dans le cadre de subvention de droit commun au titre de la jeunesse (voir page 94).

Les centres sociaux sont également et essentiellement financés par la CAF via des prestations liées à l'agrément, l'Etat (la DDSCS pour les centres sociaux en quartiers prioritaires) et la Région à la marge.

Concernant l'évaluation du dispositif, il n'existe pas d'évaluation des publics ou des actions mais un suivi des projets et des associations est fait, notamment lors des Dialogues de gestion avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Par ailleurs, la Fédération des centres sociaux anime, aux côtés de la CAF de Paris et de la Ville, l'observatoire des centres sociaux. Celui-ci donne lieu chaque année à une plaquette de communication spécifique qui rend compte de l'activité globale de ces structures, ainsi que de celle des Espaces de Vie Sociale.

Effets liés à la crise sanitaire

Tout comme en 2020, les centres sociaux sont restés fortement mobilisés en 2021 pendant toute la période de crise liée à la crise sanitaire, pour assurer une continuité d'intervention et maintenir le lien et des activités prioritaires (accompagnement à la

¹⁴⁶ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DASES 11.

scolarité, soutien à la parentalité, accès aux droits, apprentissage du français etc.) en faveur des habitant.e.s des quartiers, isolé.e-s ou précarisé.e-s.

TUMO Paris

(jeunes de 12 à 18 ans)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021	Investissement 2021
DAE	2 500 000 €*	-	300 000 €*

*cf. partie Financement.

Objet du dispositif

En étroite collaboration avec TUMO Erevan, **le Forum des images** a ouvert la première école « TUMO Paris » en 2018, proposant un programme pédagogique extrascolaire gratuit pour 1 500 Parisien-ne-s de 12 à 18 ans. TUMO Paris donne accès aux nouvelles technologies créatives de l'image et du numérique. Cette école offre l'opportunité d'apprendre et de pratiquer de façon ludique 8 technologies créatives différentes : animation, modélisation 3D, graphisme, jeu vidéo, cinéma, dessin, musique et programmation. Cette nouvelle école s'est donnée pour objectif de toucher des jeunes de tous les quartiers de Paris et en particulier des quartiers populaires.

Le programme propose notamment une orientation progressive reposant sur le choix de l'élève (après avoir expérimenté les disciplines de son choix, l'élève se spécialise en suivant un parcours personnalisé et en réalisant ses propres projets artistiques).

Hormis le critère d'âge (12-18 ans), des objectifs de mixité de genre (parité) et sociale sont visés. A ce titre, des partenariats avec des établissements scolaires des zones d'éducation prioritaires ont été engagés.

Financement

La Ville de Paris finance la totalité du fonctionnement de ce dispositif par une subvention au Forum des Images d'un montant de 5 800 000 € et dont une partie (2 500 000 €, calcul au prorata) est fléchée pour le fonctionnement de « TUMO Paris ».

Le calcul au prorata pour le Compte Administratif 2021 ne peut pas être comparé à celui indiqué lors de l'édition précédente du Bleu budgétaire (900 000 € au CA 2020 pour TUMO Paris), les méthodes appliquées par la DAE pour estimer la part de la subvention au Forum des Images fléchée pour le fonctionnement de « TUMO Paris » n'étant pas isopérimètres.

Evolutions

En janvier 2022, le Forum des images a lancé TUMO Paris 4 – école du climat (TUMO Climat), à l'Académie du Climat. Dédiée aux jeunes entre 12 et 18 ans, TUMO Paris 4 propose des cycles de projets autour de 8 spécialités : végétaliser, habiter & se déplacer, s'habiller, 3R (réduire, réutiliser, recycler), sensibiliser, décarboner, sobriété numérique et s'alimenter. Le programme TUMO Paris 4 s'articule autour de cycles de projets de 6 à 7 semaines, à raison de 3 heures hebdomadaires à l'Académie du Climat.

L'école « TUMO Paris » décrite plus haut a ainsi été renommée TUMO Paris 1 – école de la création numérique.

Le Forum des images a perçu une subvention complémentaire de 230 000 € en fonctionnement et 405 000 € en investissement dans le cadre du projet TUMO Climat (délibération 2021 DAE 159, voir page 102). Cette subvention est comptabilisée dans la fiche relative à l'Académie du Climat.

6. Partager l'espace public

L'animation ludique de l'espace public

(tous publics)¹⁴⁷

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DFPE	1 220 823 €	97 916 €
DAE	2 500 €	-
DJS	9 000 €	-
DDCT	14 500 €	-
Total	1 246 823 €	97 916 €

Objet du dispositif

Les dispositifs proposant une **animation ludique de l'espace public offrent aux familles des lieux privilégiant les temps d'échange, de rencontre et de partage**. Ils permettent de favoriser l'accès au jeu, droit fondamental de l'enfant, de développer les liens parents-enfants et les échanges entre familles. Une attention particulière est également portée au développement d'activités adaptées aux adolescent-e-s.

Des personnel-le-s spécialisé-e-s dans le jeu et le jouet sont présent-e-s pour apporter leur aide et leurs conseils : il-elle-s invitent le public à jouer et l'accompagnent dans le jeu, ce qui permet des échanges intergénérationnels favorables au « mieux vivre ensemble ».

Au-delà de cette offre d'activité ludique, les animations dans l'espace public permettent également de faire évoluer des ambiances de quartier en instaurant un mode d'utilisation apaisé de l'espace public. Le dispositif actuel compte **21 ludothèques¹⁴⁸ et des espaces de jeux** :

- **8 ludothèques en intérieur** (dont 4 situées en QPV) proposant souvent des animations hors les murs ;
- **1 ludothèque à ciel ouvert** de la place de la République « R' de jeux » ;
- **10 ludothèques de plein air fixe « Ludomouv' citoyennes »** (dont 4 situées en QPV) ;
- **2 ludothèques de plein air itinérantes « Ludomouv' itinérantes »** (intégrant des interventions dans le cadre de Paris Plages et dont 9 escales situées en QPV) ;
- des **espaces jeux** ont été créés dans des cafés dédiés à la parentalité (portés par 5 associations) ;
- des **malles à jouer** sont déployées dans certains quartiers parisiens.

Focus sur les activités ludiques dans l'espace public

Entre avril et novembre, la DFPE met en œuvre le dispositif « Ludomouv' itinérante », via un marché avec deux associations de ludothécaires professionnel-le-s (« A l'adresse du jeu » et « Kaloumba »). Il s'agit de déployer deux containers maritimes permettant l'ouverture de 2 ludothèques de plein air itinérantes dans différents espaces publics parisiens. Des interventions sur les 2 sites de Paris Plages sont également mises en œuvre dans ce cadre.

Par ailleurs, tout au long de l'année, des associations (centres sociaux, collectifs d'habitant-e-s, associations jeunesse, etc.) animent avec des bénévoles, des ludothèques fixes de plein air, dans différents espaces publics parisiens (dans des petits containers maritimes). Il s'agit des « Ludomouv' citoyennes » (au nombre de 10), chacune rayonnant sur un arrondissement.

D'autre part, le dispositif « R' de jeux » sur la place de la République, animée par « A l'adresse du jeu », permet de déployer une ludothèque de plein air, animée par des professionnel-le-s ludothécaires durant toute l'année.

¹⁴⁷ Les délibérations de la Ville de Paris portent les références 2021 DFPE 23, 2021DFPE 99 et 2021 DFPE 236.

¹⁴⁸ <https://www.paris.fr/pages/les-ludotheques-2383>

Enfin, sept associations (centres sociaux, association de parents, etc.) se sont mobilisées pour porter le dispositif de « malles à jouer », afin de développer des interventions hors les murs, à destination des habitant·e·s du secteur, autour du jeu. Les malles sont composées de jeux de sociétés pour différentes tranches d'âges et de jeux de plein air.

Evolutions

La poursuite de l'état de crise sanitaire a encouragé le développement de prêt de jeux, la numérisation des règles de jeux, l'adaptation aux consignes sanitaires pour permettre le bon déroulement de l'activité.

Une nouvelle Ludomouv' citoyenne a été implantée dans un arrondissement non doté (vote subvention en Conseil de Paris de décembre 2021) : rue Rochambeau dans le 9^{ème} arrondissement.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, 97 671 personnes (adultes et enfants) ont bénéficié de ces différentes animations.

Financement

La Ville de Paris finance ces animations à hauteur de 1 246 823 € essentiellement sur le budget de la DFPE. La DAC (2 500 €), la DDCT (14 500 €) et la DJS (9 000 € à l'association Strata]m Paris au titre de la jeunesse dans le cadre de la Politique de la Ville – voir page 95) complètent le financement du dispositif.

Le dispositif est également financé par la CAF de Paris.

Associer les jeunes habitant·e·s et usager·ère·s à l'aménagement urbain : appel à projet « Renouvellement urbain »

(élèves et collégien·ne·s)¹⁴⁹

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DASCO	57 244 €	-

Objet du dispositif

Cette action correspond au subventionnement de projets dans le cadre de l'appel à projets relatif à l'organisation, à l'animation et au suivi des activités péri et extrascolaires « renouvellement urbain » à destination des élèves des écoles et collèges publics de la Ville de Paris.

L'appel à projet « renouvellement urbain » a pour objectif, dans le cadre des objectifs du Projet éducatif territorial, du contrat de Ville parisien, ainsi que du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), de **proposer aux enfants d'âge maternel, élémentaire ou collégien scolarisé·e·s dans des écoles ou collèges identifiés dans le programme NPNRU** (13^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements), **des ateliers péri et extrascolaires en lien avec les transformations du quartier.**

Sur la base d'un diagnostic partagé entre les équipes éducatives et la·le porteur·euse de projet, ces objectifs ont pour ambition, au-delà de l'appropriation par les enfants et adolescent·e·s des changements du quartier, le cas échéant selon la phase de développement du programme, de favoriser la participation des enfants à la réflexion dans le cadre de la préfiguration puis de la mise en œuvre opérationnelle des projets urbains afin de nourrir ces projets du regard des enfants et adolescent·e·s. Il est enfin recherché, dans le cadre du projet proposé par les associations partenaires, que les parents soient associés à une restitution de projet.

Gestion et financement

Ces ateliers sont confiés à quatre organismes par le truchement de subventions :

- Animation Jeunesse Loisirs (AJL - 3 264 €) pour le projet « mon quartier en 3D » ;
- Catherine Guellec (9 800 €) : pour le projet « mission Goutte d'Or » ;

¹⁴⁹ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DASCO 50.

- le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris (CAUE - 27 362 €) : pour l'atelier d'architecture « mon quartier en chantier » ;
- Des cris de villes (16 818 €) pour le projet « C'est arrivé près de chez moi ».

Activité de médiation et de prévention jeunesse sur le Centre de Paris

(jeunes de 16 à 25 ans et adultes en voie de marginalisation)¹⁵⁰

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSOL	559 920 €* [*]	-

*Part du dispositif bénéficiant aux jeunes.

Objet du dispositif

Le Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)¹⁵¹ mène une **action de médiation et de prévention, au centre de Paris, qui s'articule autour de la prévention jeunesse éducative, sanitaire et sociale, la médiation sociale et la coordination du partenariat local**. Ainsi, l'action a comme objectif de construire un **accompagnement des personnes les plus vulnérables**, jeunes et jeunes adultes en errance ou stagnants sur le territoire et s'appuie sur les autres actions sociales proposées par les partenaires en favorisant la complémentarité des pratiques et la convergence des réponses.

Pour répondre aux besoins des publics, ce projet mobilise une équipe pluridisciplinaire, qui croise les regards de l'éducation spécialisée, du travail de rue, de la psychologie, de la médiation et de l'accompagnement social. Cette pluridisciplinarité trouve son sens dans le traitement des diverses problématiques rencontrées par les jeunes accompagnés par l'équipe (santé mentale, addictions, errance, rupture familiale, décrochage institutionnel, etc.). L'action du CASP s'appuie également sur une démarche partenariale forte avec l'ensemble des acteur·rice·s locaux·ales (institutions publiques, intervenant·e·s privé·e·s associatif·ive·s, commerciaux·ales, etc.).

Nombre de bénéficiaires

En 2021, 703 personnes ont été accompagnées dont 492 jeunes (69,99 %).

Financement

En 2021, la Ville de Paris finance ce dispositif à hauteur de 800 000 €. Au prorata du public jeune, la part retenue pour cet exercice du Bleu Budgétaire Jeunesse est estimé à 559 920 €. A noter que la diminution du budget retenu dans le cadre de cette édition du Bleu Budgétaire Jeunesse résulte de la possibilité plus fine d'estimer une part jeunes.

Les actions de médiation dans l'espace public : les médiateurs et médiatrices

(tous publics)

Direction	Fonctionnement 2021	Frais de personnel 2021
DPMP	-	4 602 412 €* [*]

*Frais de personnels fournis par la DPMP.

Objet du dispositif

Le dispositif des **médiateur·rice·s** (ex-Correspondants de Nuit - CDN)¹⁵² a été lancé en 2004 avec la création d'une première équipe dans le Bas-Belleville. Depuis, neuf autres équipes ont été créées successivement dans les 18^{ème}, 13^{ème}, 12^{ème}, 14^{ème}, 20^{ème}, 15^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 17^{ème} arrondissements.

¹⁵⁰ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DASES 126.

¹⁵¹ Le CASP reçoit également une subvention pour son action d'insertion sociale et professionnelle (voir page 39).

¹⁵² <https://www.paris.fr/pages/la-ville-de-paris-recrute-des-mediateurs-et-des-mediatrices-17587>

Au niveau parisien, il a été mis en place le 1^{er} juillet 2019 l'**équipe parisienne de médiation (EPM)** qui **intervient dans l'ensemble des arrondissements, qu'ils soient ou non dotés d'une équipe locale**. Cette équipe, rattachée au Bureau des Accompagnements et de la Médiation, intervient spécifiquement dans le domaine de la prévention des rixes, la médiation sur les sites en tension, dans les quartiers festifs et animés ainsi que pendant les grands événements parisiens.

Depuis la fin de l'année 2021, les effectifs de l'EPM ont été doublés et les équipes locales de médiation ont été remises à niveau voire renforcées.

Ainsi, ce sont 140 médiateur·trice·s qui interviennent chaque soir avec des horaires adaptés à la saison : l'été (de mai à septembre) de 16h à minuit et l'hiver de 14h à 22h. Elle·il·s ont pour missions, dans le cadre du Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité :

- de régler par la médiation de petits conflits d'usage et éviter que des situations de tension ne dégénèrent ;
- de créer du lien social et les conditions d'un climat de confiance permettant d'apaiser d'éventuelles tensions ;
- d'assurer une veille résidentielle technique en faisant remonter l'ensemble des dysfonctionnements constatés aux services concernés ;
- d'assurer une veille sociale.

Les médiateur·rice·s doivent être des « **facilitateur·rice·s du vivre ensemble** », dont l'action contribue à réduire le sentiment d'insécurité. Ce dispositif est un complément indispensable à l'action quotidienne des services qui assurent une mission de tranquillité publique. Il s'adresse naturellement à tous les publics présents dans l'espace public, mais les jeunes âgé·e·s de 16 à 25 ans sont plus particulièrement concerné·e·s. Effectivement, il·elle·s sont très représenté·e·s dans l'espace public aux heures de travail des médiateur·rice·s dont l'action a prouvé à de nombreuses reprises son efficacité.

Evolutions

Recrutement de 39 médiateur·rice·s supplémentaires en fin d'année 2021. Dans le cadre du développement de la DPMP en vue notamment de l'accueil des JO à Paris en 2024 un renforcement des effectifs est prévu.

Animations dans les équipements de l'Agence d'Ecologie Urbaine

(tous publics)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021	Investissement 2021
DEVE	50 900 €	Non estimable	60 000 €

Objet du dispositif

Chaque année, l'**Agence de l'Ecologie Urbaine (AEU)** de la DEVE **propose aux jeunes de 7 à 26 ans des animations, visites et conférences**. En 2021, des activités ont été organisées dans trois équipements :

- la Maison du jardinage¹⁵³ située au Parc de Bercy sur la thématique du jardinage urbain ;
- la Maison Paris Nature¹⁵⁴ située au Parc Floral sur la thématique de la biodiversité ;
- la Ferme de Paris¹⁵⁵ située au Bois de Vincennes sur les thématiques de l'agriculture urbaine, l'alimentation durable et le bien-être animal.

Chaque équipement décline une programmation d'activités tout au long de l'année dont certaines seulement s'adressent spécifiquement aux jeunes publics. Les adultes sont sinon aussi visés, y compris selon des critères ciblés (étudiant·e·s, agent·e·s de la Ville de Paris, personnes handicapées, etc.). A noter que l'origine géographique des visiteur·euse·s n'est pas une condition d'éligibilité. Celle-ci ne joue, le cas échéant, que pour les inscriptions de groupes scolaires. Certaines activités sont ainsi organisées pour les groupes scolaires de Paris et des communes limitrophes.

¹⁵³ <https://www.paris.fr/lieux/maison-du-jardinage-pole-ressource-jardinage-urbain-1788>

¹⁵⁴ <https://www.paris.fr/lieux/maison-paris-nature-17576>

¹⁵⁵ <https://www.paris.fr/lieux/la-ferme-de-paris-6597>

Nombre de bénéficiaires

En 2021, les activités scolaires ont bénéficié à 506 jeunes et 67 enseignant-e-s en formation ; les activités périscolaires ont bénéficié à 282 jeunes et 67 enseignant-e-s en formation. Les activités grand public (animations pour tous 7/77), bibliothèques et expositions ont bénéficié à 68 799 personnes (adultes et jeunes).

Evolutions

Les activités en direction des jeunes publics vont pour beaucoup d'entre elles être intégrées à la programmation de l'Académie du climat, dont l'ouverture a eu lieu en septembre 2021 (voir page 105).

Financement

La Ville de Paris finance ces animations à hauteur de 50 900 € en fonctionnement et 60 000 € en investissement.

Occupation positive de l'espace public : mini-ferme de la Goutte d'Or au square Bashung et mini-ferme d'Eole au jardin d'Eole

(tous publics)¹⁵⁶

Directions	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSP	100 000 €	-
DPMP	43 000 €	16 427 €
Total	143 000 €	16 427 €

Objet du dispositif

Suite à des dégradations et de graves troubles à la tranquillité publique qui se sont multipliés en 2017, en lien avec la présence de jeunes mineur-e-s toxicomanes en errance, la Ville de Paris et la mairie du 18^{ème} ont dû fermer temporairement le square Bashung au début de l'année 2018 pour des raisons de sécurité.

Afin de rendre aux habitant-e-s la jouissance de cet espace commun et d'occuper positivement le site, **les fermiers de la Francilienne** (structure associative absorbée depuis par l'association **Espoir Centres Familiaux De Jeunes [Espoir-CFDJ]**) ont proposé en 2018 la création d'une mini-ferme pédagogique au sein de ce square. Ce projet s'inscrit dans le programme de mise en place de fermes urbaines pédagogiques dans les espaces verts de Paris tel qu'approuvé au Conseil de Paris de janvier-février 2017.

Fruit d'une concertation avec les habitant-e-s et les associations de quartier, le projet vise à rendre l'usage de ce lieu aux habitant-e-s du quartier, en particulier les enfants, familles, établissements scolaires et associations locales. Ouverte depuis octobre 2018 et animée au quotidien par des éducateur-trice-s et médiateur-trice-s spécialisé-e-s, la mini-ferme offre un espace pour les animaux (poules, lapins, moutons, etc.), un jardin potager partagé bio et un atelier de compostage mis au service d'un projet d'animation pédagogique autour des thématiques de la préservation de la biodiversité.

La ferme implantée au square Bashung a cessé son activité en juin 2021.

Dans la poursuite de cette expérimentation, une seconde mini-ferme a vu le jour en janvier 2020 au sein des jardins d'Eole (18^{ème}), site désinvesti par les familles en raison de la présence de nombreux usager-ère-s de drogues et de personnes en errance. Egalement prioritairement ouverte aux enfants, familles, établissements scolaires et associations locales, la mini-ferme est composée d'animaux (poules, chèvres, moutons, etc.) et d'un atelier d'écoconstruction servant de support éducatif aux actions à destination des groupes scolaires, des enfants et des centres de loisirs. Une transhumance urbaine participative sillonne quotidiennement le jardin. Des éducateur-trice-s, médiateur-trice-s et animateur-trice-s accueillent chaque jour le public. Elle-il-s reçoivent également des mineur-e-s orienté-e-s par la Protection Judiciaire de la Jeunesse dans le cadre de l'exécution de leur mesure de Travaux d'intérêt Général (TIG) ou de réparation pénale.

¹⁵⁶ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DPSP 4.

Nombre de bénéficiaires

Ouverte tous les jours de la semaine et le week-end, la mini-ferme d'Eole a accueilli, en 2021, 89 760 personnes dont 1172 scolaires

Financement

Plusieurs Directions de la Ville se sont associées pour soutenir la création de ce projet dont notamment, la DSP, la DEVE et la DPMP. Au titre de l'amélioration de la tranquillité publique, il est proposé de reconduire le soutien de la Ville de Paris au fonctionnement de la mini-ferme à hauteur de 143 000 € (100 000 € pour la DSP et 43 000 € pour la DPMP) pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) finance également le dispositif à hauteur de 3 000 €

7. L'émancipation par les loisirs, les sports et la culture

a) Favoriser l'accès aux loisirs

Le Kiosque Jeunes

(jeunes de 13 à 30 ans)

Objet du dispositif

Le **Kiosque Jeunes**¹⁵⁷ est un dispositif qui a pour vocation de favoriser l'autonomie des jeunes dans leurs pratiques culturelles et de loisirs. Il **propose de nombreuses offres sous forme d'invitations ou tarifs réduits** pour des spectacles, expositions ou concerts, des manifestations sportives et des activités de loisirs. Il s'adresse aux jeunes de 13 à 30 ans habitant, étudiant ou travaillant à Paris. Il assure également un **rôle d'information** auprès des jeunes **sur les dispositifs et structures jeunesse de la Ville de Paris** tels que : Quartiers Libres, Paris Jeunes Vacances, le Pass Jeunes, les Points Informations Jeunesse, etc.

Le Kiosque Jeunes est à la fois un accueil physique et espace numérique. Le Kiosque accueillait les jeunes en physique du mardi au samedi à la Canopée des Halles (1^{er} arrondissement) jusqu'à fin août 2021 et depuis le 1^{er} septembre 2021, à Quartier Jeunes (1^{er} arrondissement).

Une création de compte sur internet est nécessaire pour s'inscrire. Une fois leurs comptes validés, les jeunes ont accès à un espace numérique¹⁵⁸ leur permettant de réserver jusqu'à deux places par jour pour l'offre de leur choix disponible sur la plateforme.

142 établissements partenaires ont proposé des offres en 2021 dont 30 nouveaux partenaires avec, entre autre, le Jeu de Paume, L'Opéra-Comique, la Cité des Sciences ou encore la Cinémathèque française. 6 405 places ont été réservées en 2021.

Nombre de bénéficiaires

Pendant l'année 2021, 6 405 places ont été réservées.

Au 7 décembre 2021, 3 370 comptes étaient validés :

- 67 % des personnes ayant validé leurs comptes sont des femmes ;
- 70 % des jeunes ayant validé leurs comptes sont Parisien·nes ;
- 50 % des réservations sont effectuées par des Parisien·nes étudiant·es ou jeunes actives ;
- parmi les jeunes ayant validé leurs comptes, 62 % sont âgé·es de 18 à 25 ans.

¹⁵⁷ <https://www.paris.fr/pages/le-kiosque-jeunes-20820>

¹⁵⁸ <https://kiosquejeunes.paris.fr/>

Par ailleurs, 12 484 Pass Jeunes ont été diffusés via le Kiosque Jeunes en 2021.

Evolutions

Le Kiosque Jeunes a déménagé en septembre 2021 au sein de Quartier Jeunes ce qui a entraîné des évolutions pour l'accueil du public et l'organisation d'événements culturels à destination des usager·ère·s.

L'application Kiosque Jeunes fait l'objet actuellement d'une refonte pour septembre 2023 et l'identité visuelle du dispositif évoluera pour l'automne 2022 dans le cadre d'une nouvelle charte jeunesse.

Effets de la crise sanitaire

De janvier à mai 2021, le Kiosque Jeunes a enregistré une baisse de la fréquentation et du nombre de réservations en raison de son ouverture partielle (seulement 2 jours par semaine).

Le Pass Jeunes

(jeunes de 15 à 25 ans)¹⁵⁹

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DJS	35 760 €	-

Objet du dispositif

Le **Pass Jeunes**¹⁶⁰ est un dispositif estival créé par la DICOM en 2012 et repris par la DJS en 2017 afin de l'inscrire pleinement dans les politiques de jeunesse de la collectivité. Il **permet aux jeunes âgé·e·s de 15 à 25 ans d'accéder à une trentaine d'offres gratuites ou à tarif réduit, seul·e·s ou accompagné·e·s, pour des activités culturelles, sportives et de loisirs**. L'édition 2021 a été allongée d'un mois et a eu lieu du 1^{er} juin au 30 septembre 2021.

Depuis le lancement du dispositif, en 2012, il a été diffusé à 30 000 exemplaires durant la période estivale. A l'occasion de l'édition 2021, il a été édité à **50 000 exemplaires, soit 20 000 exemplaires supplémentaires, suite à un très grand nombre de réservations** en ligne à l'issue de la première semaine.

En 2021, les Pass Jeunes ont été accessibles à tous les jeunes de 15 à 25 ans résidant, travaillant ou étudiant à Paris, mais également aux jeunes résidant dans des communes d'Ile-de-France, notamment les villes partenaires de Cachan, Clichy-sous-Bois, Les Lilas et Pantin, de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble et de l'Office de Tourisme de Plaine Commune Grand Paris, partenaires du dispositif.

Le Pass Jeunes prend la forme d'un chéquier composé de coupons détachables et propose des offres définies en partenariat avec des établissements publics et privés parisiens ou des structures localisées dans les villes métropolitaines partenaires. Des offres supplémentaires sont également proposées dans une newsletter bimensuelle pendant toute la durée du dispositif.

Trois modes de diffusion du Pass jeunes sont mis en place :

- **sur réservation par internet** via le site de l'opération (passjeunes.paris.fr) permettant d'aller chercher son Pass Jeunes dans des points de retrait : 23 dans les Points Information Jeunesse de 13 Centres Paris Anim', 10 Espaces Paris Jeunes et au Kiosque Jeunes ;
- **de « la main à la main » par l'intermédiaire des acteur·rice·s associatif·ve·s agissant sur les territoires** et avec lesquelles les Referent·e·s Jeunesse de Territoire de la DJS sont en lien ;
- **par l'intermédiaire des partenaires métropolitains** (4 communes de la métropole [Cachan, Clichy-sous-Bois, Les Lilas, Pantin], 1 Etablissement Public Territorial [Est Ensemble] et un nouveau point de retrait métropolitain : l'Office de Tourisme de Plaine Commune) pour une distribution aux jeunes domicilié·e·s sur leurs territoires.

¹⁵⁹ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DJS 89.

¹⁶⁰ <https://www.paris.fr/pages/une-vague-de-bons-plans-avec-le-pass-jeunes-2021-16516>

Nombre de bénéficiaires

Pour l'édition 2021, 10^{ème} édition du Pass Jeunes, **46 935 Pass Jeunes** ont été **diffusés** :

- 56 offres proposées par 31 partenaires (32 offres dans le chéquier et 24 dans les newsletters) ;
- plus de 30 000 jeunes inscrit·e·s à la newsletter bimensuelle ;
- 12 484 Pass Jeunes diffusés via le Kiosque Jeunes ;
- un total de 40 315 visites (10 200 en 2020) ont été effectuées par les jeunes bénéficiaires du Pass Jeunes 2021 dans les établissements partenaires.

40 % des Pass Jeunes sont réservés par des jeunes habitant Paris et 58 % résidant ailleurs en Ile-de-France.

83 % des bénéficiaires ont plus de 18 ans : 54 % ont entre 18 et 22 ans et 29 % ont plus de 22 ans.

Financement

La Ville de Paris contribue au dispositif à hauteur de 35 760 € exclusivement consacré à la conception et à la fabrication du chéquier.

Evolutions

Le stock total de 30 000 Pass Jeunes a été totalement épuisé dès le 1^{er} week-end de diffusion, notamment en raison de la promotion spontanée d'influenceur·euse·s sur les réseaux sociaux. 20 000 exemplaires supplémentaires ont été imprimés suite à cette vague de réservations en ligne.

En 2022, la durée du Pass Jeunes a été étendue jusqu'aux vacances d'automne (7 novembre).

Paris Jeunes Vacances (PJV)

(jeunes de 16 à 30 ans)¹⁶¹

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DJS	225 000 €	-

Objet du dispositif

Paris Jeunes Vacances¹⁶² (PJV) est un **dispositif d'accompagnement vers l'autonomie par l'aide à la concrétisation de projets de vacances autonomes** des jeunes Parisien·ne·s âgé·e·s de 16 à 30 ans. Il prend la forme d'une aide financière matérialisée par la remise d'un chéquiers-vacances d'une valeur de 200 €.

La recevabilité administrative des dossiers de candidatures (vérification des conditions d'éligibilité et des justificatifs fournis) est assurée par la DJS. Les dossiers sont ensuite transmis aux mairies d'arrondissement en vue de leur examen en commission d'attribution des aides. Les commissions s'assurent de la qualité des projets présentés, en se basant sur les critères d'analyse tels que les départs en autonomie, la cohérence du budget et la motivation des candidat·e·s. Le·la maire d'arrondissement, ou son·sa représentant·e, préside une commission d'attribution des aides mise en place pour examiner les candidatures, dont il·elle détermine la composition et les dates de réunion selon le calendrier de sessions, communiqué par la DJS en début d'année.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, 1 680 candidat·e·s ont déposé un dossier, 1 341 dossiers ont été présentés en Commission d'arrondissement et 1 070 aides PJV ont été attribuées (dont 93 en commission centrale le 17 décembre 2021). 1 070 jeunes dont 653 jeunes femmes (61 %) ont été soutenu·e·s pour réaliser un voyage autonome. 12 % des bénéficiaires ont entre 16 et 18 ans, 24 % entre 19 et 20 ans, 45 % entre 21 et 25 ans et 19 % entre 26 et 30 ans.

Il est à rappeler que chaque année, environ 40 % de la population française ne part pas en vacances, selon le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC). Les résultats du dernier baromètre IPSOS / Secours Populaire Français sur la pauvreté de septembre 2020 précise en outre que parmi les 57 % de français·es qui ne sont pas parti·es en vacances cet été, principalement pour des raisons financières, près d'un tiers sont des jeunes de moins de 35 ans.

¹⁶¹ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2020 DJS 160.

¹⁶² <https://www.paris.fr/pages/paris-jeunes-vacances-7490>

Les Vacances Arc-En-Ciel

(enfants et jeunes de 4 à 16 ans)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DASCO	1 340 813 €* ¹⁶³	-

*Part du dispositif bénéficiant aux 11-16 ans

Objet du dispositif

La Ville met en place à travers son dispositif **Vacances Arc-En-Ciel**¹⁶³ l'organisation de séjours de vacances pour les enfants parisiens-ne-s âgé-e-s de 4 à 16 ans (dont au moins l'un des parents réside à Paris). Ces séjours de 5 à 12 jours permettent aux enfants et aux jeunes de découvrir des régions, de s'ouvrir à de nouveaux centres d'intérêts et de se familiariser avec la vie en collectivité.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, 3 800 participant-e-s, dont 1 808 âgé-e-s de 11 à 16 ans (soit 47,58 % des participant-e-s). Sur l'ensemble des bénéficiaires, 46 % sont des jeunes filles.

Financement

La tarification est effectuée sur la base du quotient familial, 10 tranches tarifaires.

La Ville de Paris contribue au dispositif à hauteur de 2 928 818 €. La part dédiée aux jeunes de 11 à 16 ans est estimée à 1 340 813 €. La CAF de Paris participe au dispositif par le biais des bons d'aides aux vacances à destination des familles bénéficiaires (204 000 € dans le cadre du CEJ). Un financement CAF est également alloué à la DASCO pour financer les animateur-ices qui encadrent les enfants à besoin éducatif particulier (3 500 €).

Evolutions

En 2021 la dématérialisation totale des inscriptions a été effectuée avec la mise en place d'une plateforme numérique pour le dépôt des documents administratifs et inscription à distance.

En 2022, une partie des séjours historiquement organisée par les Caisses des écoles a été organisée directement par la DASCO. Cela concerne les Caisses des écoles 9, 10, 11, 19, 20. A terme l'objectif est que la DASCO organise l'intégralité des séjours des Caisses des écoles et que le volume commandé en centrale soit aux alentours des 5 600 places.

Ville-Vie-Vacances (VVV)

(jeunes de 6 à 21 ans issus des quartiers Politique de la Ville)¹⁶⁴

Directions	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSOL	311 000 €	5 476 €
DPMP	308 648 €	35 040 €
Total	619 648 €	40 516 €

Objet du dispositif

Le dispositif **Ville-Vie-Vacances** (VVV)¹⁶⁵ est mis en place chaque année, dans le cadre d'une circulaire interministérielle. Il s'agit d'un **dispositif de prévention destiné aux jeunes les plus en difficulté et issu-e-s, en priorité, des quartiers inscrits en politique de la ville qui ne partent pas en vacances.**

¹⁶³ <https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/famille-et-education/autour-de-l-ecole/vacances-arc-en-ciel-57>

¹⁶⁴ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DPSP 1.

¹⁶⁵ <https://www.paris.fr/pages/ville-vie-vacances-des-activites-pour-les-jeunes-des-quartiers-5082>, <https://www.paris.fr/pages/appel-a-projets-politique-de-la-ville-et-ville-vie-vacances-2023-21823> et <https://www.paris.fr/pages/les-dispositifs-de-prevention-de-la-delinquance-18385#l-operation-ville-vie-vacances>

VVV leur permet de bénéficier d'activités attrayantes et d'une prise en charge éducative durant les temps de vacances scolaires : activités d'éducation à la citoyenneté, sportives et culturelles, de découverte du patrimoine, de l'architecture et de sorties en dehors de Paris. La plupart des activités sont librement accessibles, à l'exception des sorties réclamant autorisation parentale.

A Paris, la mise en oeuvre de ce programme s'effectue en articulation étroite avec les maires d'arrondissement, dans le cadre du volet prévention des contrats locaux de sécurité.

Nombre de bénéficiaires

171 projets portés par 92 structures ont été financés par la DPMP qui bénéficie à 10 000 jeunes de 6 à 21 ans.

139 projets (dont 101 pour les centres sociaux et 38 pour les espaces de proximité) ont été financés par la DSOL, bénéficiant à 7 153 jeunes de 6 à 30 ans (dont 29,48 % dans les espaces de proximité).

Financement et gouvernance

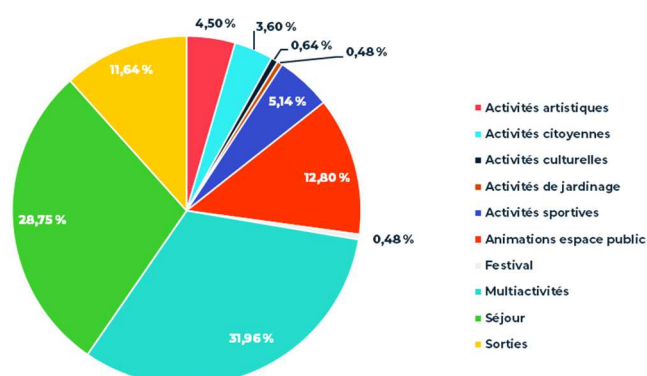
Ce dispositif fait l'objet d'une coordination entre les services de la Ville (DPMP, DSOL et DDCT), la Préfecture de Paris et la CAF. Ensemble, ils fixent les grandes orientations sur la base d'un appel à projets (AAP Politique de la Ville et VVV) et sélectionnent les actions qui paraissent le mieux répondre aux objectifs énoncés, notamment dans le cadre de la prévention des rixes, en tenant compte d'une juste répartition territoriale.

A Paris, la mise en oeuvre de ce programme s'effectue en articulation étroite avec les maires d'arrondissement, dans le cadre du volet prévention des contrats de prévention et de sécurité d'arrondissement (CPSA).

En 2021, la contribution de la Ville s'élève à 619 648 € (308 648 € DPMP et 311 000 € DSOL).

En 2021, la DSOL a participé aux financements du dispositif VVV dans le cadre des conventions conclues avec les centres sociaux et les espaces de proximité. La DSOL a financé 30 centres sociaux (dont la ludothèque d'espace 19) et 12 espaces de proximité à hauteur de 311 000 € au total. Il y a eu 139 projets financés (dont 101 pour les centres sociaux et 38 pour les espaces de proximité).

Le graphique ci-contre indique la répartition du financement DSOL par type d'action.



Le dispositif bénéficie également de cofinancements de la Préfecture de Paris/Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et de la CAF.

Billetterie « Paris Pour Tous »

(jeunes issus des QPV et leurs familles, éloigné-e-s de l'offre culturelle et sportive)

Directions	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DDCT	-	34 716 €*
DAC	20 000 €	-
Total	20 000 €	34 716 €*

*Estimation fournie par la DDCT.

Objet du dispositif

Le Service Politique de la Ville (SPV) de la DDCT gère depuis 2016 une billetterie culturelle et sportive qui a pour objectif de proposer des sorties aux associations des quartiers populaires.

Ces dernières mobilisent leurs publics de jeunes et de familles pour leur permettre de découvrir des événements gratuitement (cinéma, spectacle, cirque, sports, concert, etc.).

Ce dispositif a pour objectif de **donner accès, à des publics en étant éloignés, à des offres culturelles et sportives**. Cette billetterie constitue également un outil de mobilisation des publics pour les associations et de fédération de groupes dans les quartiers populaires.

Le service reçoit les offres de billetterie des directions de la Ville (DJS, DAC) ou des partenaires culturels. Il assure ensuite la répartition des places, puis leur mise à disposition auprès des associations. Il est aussi amené à solliciter de nouveaux partenaires sur demande de l'exécutif parisien.

L'année 2021 a été consacrée à **développer le volet culture de la billetterie**. Des échanges avec la Mission public de la DAC ont permis de proposer de nouveaux événements tels que des concerts jeunes publics au Théâtre du Châtelet, le festival Paris Paradis, les FNAC LIVE, les concerts de jazz du Parc floral sur la période estivale, des pièces de théâtre jeunes publics, etc. Un nouveau partenariat avec l'Institut du Monde Arabe a été initié et des premiers accès gratuits aux expositions du lieu ont été proposés dès 2022.

Sur le volet cinéma, le **partenariat avec les cinémas indépendants de Paris** a été reconduit pour la 2^{ème} année consécutive. Ce sont à nouveau 4 500 places qui ont été distribuées aux associations. Ces lieux culturels sont toutefois restés impactés par la crise sanitaire, avec des périodes de fermeture puis la mise en place du pass sanitaire : la mobilisation des places a donc été hétérogène et peu de structures associatives ont sollicité l'offre pédagogique proposée par le réseau des cinémas indépendants de Paris. En ce sens, dès 2022, il est prévu l'organisation de temps de formation et de rencontre entre les professionnel·le·s des salles de cinéma et les associations des QPV pour favoriser une meilleure interconnaissance et nouer des partenariats locaux.

Enfin sur le volet loisirs, plus de **2 000 places de cirques** ont été offertes aux associations des QPV à l'occasion des fêtes de fin d'année. Des visites de l'Hôtel de Ville ont également été relancées, permettant à 3 associations de visiter ce lieu emblématique.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, 10 704 places ont été distribuées. Par le biais de cette billetterie, 2 366 personnes ont également participé au « Festival Tout petits », au Forum des images.

La DDCT ne collecte pas de données relatives aux âges et aux publics. Les places distribuées font l'objet d'une procédure stricte de répartition des places aux associations, avec un dispositif de suivi et de contrôle assuré par le SPV, et un dispositif de sécurisation et de traçabilité des places par les partenaires fournisseurs (DJS, cinémas indépendants, places physiques gardées en coffre-fort etc.).

Financement

La Mission Cinéma de la DAC finance le dispositif à hauteur de 20 000 € pour le volet cinéma. La DDCT en assure la gestion et la relation avec les partenaires. Pour rappel, le financement supplémentaire de la DAE dans l'édition précédente (187 000 €) relevait d'une opération exceptionnelle « Un été particulier à Paris ».

Accès à tarif réduit ou gratuité aux Parcs de la Ville pour l'entrée dans les parcs Floral et Bagatelle en période estivale

(jeunes de moins de 26 ans et étudiant.e.s)

Direction	Fonctionnement 2021	Abandon de recettes 2021
DEVE	-	84 004 €

Objet du dispositif

La DEVE **propose des événements et des manifestations à tarifs réduits ou gratuits pour les jeunes, au parc de Bagatelle¹⁶⁶ et au parc Floral¹⁶⁷** pendant la saison payante, du 1^{er} avril au 30 septembre. Ce dispositif s'adresse **aux jeunes de 7 à 26 ans, qu'elle-il-s soient Parisien-ne-s ou non.**

Conditions tarifaires

Tarif réduit de 1,50 € pour les jeunes de 7 à 26 ans au lieu d'un plein tarif à 2,50 €.

Gratuité pour les bénéficiaires du Pass Jeunes sur présentation d'un coupon (voir page 118).

Nombre de bénéficiaires

En 2021 le Parc Floral a totalisé 393 637 entrées correspondant à un montant de recettes de 618 700 €.

1 069 jeunes ont bénéficié de la gratuité avec le Pass Jeunes et 63 633 ont bénéficié du tarif soit un abandon de recettes de 66 305,50 € (2 672,50 € par le Pass Jeunes et 63 633 € par le tarif réduit).

Pour le Parc de Bagatelle, le total des entrées s'élève à 186 960 personnes pour un montant de recettes de 373 518 €.

479 jeunes ont bénéficié de la gratuité avec le Pass Jeunes et 16 501 ont bénéficié du tarif réduit soit un abandon de recettes de 17 698,50 € (1 197,50 € par le Pass Jeunes et 16 501 € par le tarif réduit).

Les bénéficiaires du pass jeunes ont fréquenté les parcs plus particulièrement au mois d'août.

Ainsi, pour les deux parcs, la gratuité et les tarifs réduits ont concerné 81 682 jeunes et ont engendré une perte de recettes de 84 004 €.

Evolutions

Il semblerait qu'un public plus jeune fréquente actuellement le parc de Bagatelle suite à une vidéo postée sur TikTok. A la date du 20 juillet 2022, 14 058 jeunes ont déjà fréquenté le parc de Bagatelles contre 16 980 sur toute l'année 2021 et 43 092 jeunes ont fréquenté le parc Floral contre 64 702 sur toute l'année 2021.

Animations dans les bois, parcs et jardins

(tous publics)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DEVE	100 000 €	317 488 €

Objet du dispositif

Chaque année, la DEVE **propose des événements et des manifestations gratuits dans les parcs, les jardins et les bois.** Le public jeune participe à ces événements, sans que cette population particulière ne soit identifiée dans les comptages. Ces animations sont gratuites et ouvertes à tous.

- appel à projets « Kiosques en fête »

Les kiosques à musique des parcs et jardins parisiens accueillent environ 600 animations culturelles, artistiques, sportives, pédagogiques ou citoyennes, grâce à un appel à projets ouvert aux particuliers, aux associations, aux mairies d'arrondissement et conseils de quartiers, aux établissements d'enseignement et aux gestionnaires d'équipements culturels ou sportifs. Ces

¹⁶⁶ <https://www.paris.fr/equipements/parc-de-bagatelle-1808>

¹⁶⁷ <https://www.paris.fr/equipements/parc-floral-de-paris-1>

animations sont gratuites et ouvertes à tou-te-s et certaines ciblent plus particulièrement les familles et jeune public (jeux, bibliothèques hors les murs, etc.).

- fête des Jardins

Les animations se déroulent dans une quarantaine d'espaces verts de la collectivité parisienne (jardins, bois, Ecole Du Breuil, Ferme de Paris, Maison du Jardinage, etc.), dans des jardins des communes et collectivités riveraines, dans les jardins partagés. Sont proposés de nombreux stands de rempotage, jeux de reconnaissance, chamboule tout, grimpe pour les enfants, etc.

- fête de l'animal en Ville

Pendant une journée, la Ville de Paris met à l'honneur les animaux qui partagent au quotidien la vie des Parisien-ne-s. Cette fête est l'occasion d'échanger sur la place de l'animal en ville, qu'il soit domestique ou sauvage. Lors de cette journée, les visiteur-euse-s peuvent être informé-e-s sur le bien-être des animaux en ville et les bonnes pratiques à adopter en tant que propriétaires d'animaux de compagnie. Elle-il-s peuvent également se renseigner sur les droits et devoirs des humain-e-s envers les animaux, l'abandon, la maltraitance animale et le trafic d'animaux, la prise en charge d'animaux sauvages blessés et enfin la médiation animale.

Financement

La DEVE finance ces animations à hauteur de 100 000 €.

Festival Pestacles

(jeunes de 7 à 26 ans)¹⁶⁸

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021	Contributions en nature 2021
DAC	134 983 €*	-	8 056 €*

* Part du dispositif bénéficiant aux jeunes

Objet du dispositif

Un contrat de concession de services conclu avec la société Traffix Music porte **sur l'organisation de trois festivals** : classique, jazz et jeune public dans le Parc Floral¹⁶⁹ de Paris (12^{ème}).

Les objectifs sont les suivants :

- proposer à un public averti comme au grand public **une programmation de qualité et de niveau professionnel**, national et international ;
- **programmer des artistes émergent-e-s et en développement**, notamment de la scène parisienne et francilienne en assurant un niveau de rémunération conforme aux usages (selon la convention collective applicable) ;
- **développer des collaborations avec les acteur-ric-e-s locaux-ales** spécialisé-e-s dans les esthétiques jazz, classique et dans les concerts à destination d'un jeune public ;
- **sensibiliser les publics aux différents univers musicaux** par des actions de médiation, rencontres avec les artistes ou de découverte de type *show case* ou concerts à caractère plus intimiste dans les pavillons proches de l'Espace Delta.

La société concessionnaire doit proposer des concerts gratuits avant 20h, au minimum pour : 8 concerts de jazz, 8 concerts de musique classique et 8 concerts jeune public. **Le festival Pestacles est le festival de musique dédié au jeune public.**

Nombre de bénéficiaires

En 2021, 6 445 spectateur-ric-e-s ont assisté aux 8 concerts gratuits, du 30 juin au 8 septembre 2021. 47 % du jeune public qui assiste au festival est venu dans le cadre d'un centre de loisirs.

Le festival est ouvert à tou-te-s, après paiement du droit d'entrée au Parc Floral ou gratuitement pour les jeunes. Les jeunes des communes voisines comme Vincennes sont particulièrement présent-e-s.

¹⁶⁸ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2019 DAC 126.

¹⁶⁹ <https://festivalsduparcfloral.paris/>

Financement

404 949 € sont imputés au budget de la Ville pour l'organisation des trois festivals, soit 134 983 € pour le seul festival Pestacles. La SACD/SACEM contribue également à hauteur de 56 000 €.

Compte tenu de la situation sanitaire, le concessionnaire a été exonéré de redevance en 2021. Aussi, il peut être valorisé la mise à disposition de la scène Delta et de pavillons dans le Parc floral s'élevant à 24 167 € en 2021.

Evolutions

Un appel à candidature pour l'exploitation du festival de 2023 à 2027 est en cours. Le cahier des charges prévoit le maintien de 8 concerts gratuits minimum.

b) Favoriser l'accès à des activités sportives

Paris Sport Vacances

(jeunes de 7 à 17 ans)¹⁷⁰

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DJS	135 267 €	152 960 €
DAC	63 000 €* [*]	-
Total	198 267 €	152 960 €

^{*}Participation de la DAC au dispositif Paris Sport Vacances + Culture donnée à titre indicatif ici et comptabilisée dans la fiche relative à l'Art pour Grandir (page 133)

Objet du dispositif

Le dispositif **Paris Sport Vacances**¹⁷¹ (PSV) a été lancé en février 2017. Il **propose des stages d'initiation sportive de différentes disciplines, pendant les vacances scolaires à destination des enfants âgé-e-s de 7 à 17 ans.**

En 2021, tous les stages programmés ont été gratuits suite aux différentes restrictions induites par les mesures sanitaires. Ces stages se déroulent du lundi au vendredi (sauf jours fériés) selon les deux formats suivants :

- stage journée, de 9h à 17h (le repas et le goûter devaient être fournis par les parents) ;
- stage demi-journée, de 9h à 12h ou de 14h à 17h.

Chaque stage propose une (ou deux) discipline(s), à une tranche d'âge précise, sur un centre sportif de la Ville de Paris pour un nombre d'enfants défini, pendant une semaine. Des stages multisports sont également proposés. Le dispositif propose également des stages « Paris Sport Vacances + Culture » en partenariat avec la DAC regroupant activité sportive et activité culturelle (voir page 133). Les inscriptions aux stages PSV se font par internet depuis plateforme d'inscription internet PSV utilisant le module « Compte Mon Paris » via le site paris.fr

Evolutions

Le nouveau dispositif Paris Sport Vacances + Culture (PSV+C, adossé à PSV), expérimenté dès la fin 2020 dans le cadre de l'Olympiade Culturelle, permet de proposer aux jeunes de 7 à 17 ans, pendant les vacances scolaires, des stages mêlant sport et culture. Il permet d'encourager les jeunes qui ont une pratique sportive à développer aussi une pratique culturelle (et vice-versa), à créer des habitudes d'activités culturelles et sportives, mais aussi à développer les échanges entre professionnel-le-s (éducateur-ric-e-s sportif-ive-s et artistes notamment). Près de 40 stages ont déjà été mis en place, dans le cadre de partenariats avec des établissements culturels parisiens et des éducateur-ric-e-s sportifs de la Ville de Paris (par exemple : basket et sérigraphie, gymnastique trampoline et jeux d'ombres, badminton et radio ou encore boxe et photographie, etc.).

¹⁷⁰ Textes de référence : Projet Educatif Territorial de Paris 2016-2019 / 2021-2026 ; Paris + Sportive (Conseil de Paris du 4 février 2019 - <https://cdn.paris.fr/paris/2019/07/24/cfaa6xme4b716884836d5d68227ffc85f6.pdf>). La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DJS 141 (évolution du dispositif) et 2021 DAC 729 - SG (PSV+C).

¹⁷¹ <https://www.paris.fr/pages/pratique-encadree-pendant-les-vacances-2291>

L'arrivée d'une application permettant l'inscription en ligne des usager·ère·s, le paiement en ligne pour les stages payants et la gestion des stages et des inscriptions par le personnel de la DJS a représenté une modernisation importante du dispositif Paris Sport Vacances. La refonte du dispositif d'inscription aux stages PSV a permis de simplifier les démarches pour les usager·ère·s et a amélioré la communication de l'information vers l'usager·ère en offrant notamment plus de transparence sur le planning de réservation des stages.

Nombre de bénéficiaires

Sur les 19 157 inscriptions en 2021, 8 971 jeunes différent·e·s ont été décompté·e·s, âgé·e·s entre 7 et 17 ans (les enfants pouvant s'inscrire à plusieurs stage durant l'année).

PSV s'adresse aux enfants âgé·e·s de 7 à 17 an mais les stages mis en place peuvent viser une tranche d'âge plus ou moins réduite. Ainsi les bénéficiaires ont majoritairement entre 8 et 13 ans. PSV est accessible sans condition de résidence, moins de 6 % des participant·e·s ne sont pas Parisien·ne·s. Sur la totalité des inscriptions aux PSV 2021, 10 % résident en QPV.

Le nombre d'inscriptions sur la plateforme a connu une augmentation de 5,4 % par rapport à 2020 avec pourtant le même nombre de stages proposés (1 250). Le taux de présence (calculé uniquement sur les périodes de petites vacances, les données étant incomplètes pour les vacances d'été) est de 69 %. Le taux d'inscription internet à l'année quant à lui est de 80 % (75 % en 2020) avec une pointe à 96 % pour les vacances d'hiver. De plus le nombre d'enfants différents, parmi les inscriptions internet, ayant participé au moins une fois à un stage a connu une augmentation de 7,6 % par rapport à 2020.

Sur la saison 2021-2022, 44 stages Paris Sport + Culture ont été programmés.

Financement

Comme pour le Bleu Budgétaire Jeunesse précédent, les éléments financiers des circonscriptions n'ont pas été pris en compte. En 2021, la contribution de la Ville s'élève à 195 267 € dont 135 267 € de la DJS correspondant aux heures de vacations, et au matériel ainsi que 63 000 € de la DAC pour Paris Sport Vacances + Culture.

Effets liés à la crise sanitaire

En 2021, tous les stages programmés ont été gratuits suite aux différentes restrictions induites par les mesures sanitaires. Toujours en raison des mesures sanitaires, les stages de la deuxième semaine la période Printemps 2021 ont été annulés.

Pendant cette période de crise sanitaire, les PSV, au même titre que d'autres dispositifs de la Ville de Paris, ont permis d'assurer une occupation positive de l'espace public en mettant en place une offre sportive adaptée à la situation sanitaire. La programmation des stages Paris Sport Vacances a été élaborée en prenant en compte les mesures d'hygiène et de distanciation physique en vigueur permettant ainsi d'assurer la sécurité de l'ensemble des participant·e·s.

Pour cette période en particulier, la situation sanitaire ayant stoppé les activités sportives de nombreuses associations, les stages Paris Sport Vacances étaient à ce moment-là un bon moyen de faire pratiquer un sport aux enfants.

Paris Sport Proximité

(tous publics à partir de 7 ans)

Objet du dispositif

Ouverts à tou·te·s et gratuits (sur inscription), les Paris Sport Proximité (PSP)¹⁷² accueillent, depuis 2018, en particulier les mercredis après-midi des enfants, à partir de 7 ans, pris·es en charge et encadré·e·s par des éducateur·rice·s sportif·ive·s de la Ville de Paris (DJS), principalement pour une pratique d'initiation multisport. Ils incorporent l'ancien dispositif des Sports Découverte Initiation (SDI).

Nombre de bénéficiaires

58 créneaux ont été proposés en 2021, répartis dans Paris Centre et les 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 15^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements. PSP s'adresse à tous publics, à partir de 7 ans. Certains créneaux sont réservés à un public adulte. Le caractère gratuit et sans inscriptions des activités entraîne cependant l'absence de données relatives aux fréquentations.

¹⁷² <https://www.paris.fr/paris-sport-proximite>

Le caractère gratuit et sans inscription de Paris Sport Proximité rend toutefois difficile l'estimation d'une part jeune. Le budget alloué au dispositif n'est donc pas pris en compte dans le cadre de ce Bleu Budgétaire Jeunesse.

Paris Sport Dimanches

(tous publics adultes)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DJS	-	5 477 €*
DGJOPGE	17 160 €*	-
Total	17 160 €*	5 477 €*

* Part du dispositif bénéficiant aux jeunes. Correspondant uniquement aux PSD « estivaux ».

Objet du dispositif

Le dispositif Paris Sport Dimanches (PSD)¹⁷³ propose des activités d'initiations sportives gratuites, sans inscriptions, effectuées dans l'espace public, dans les parcs ou stades parisiens se déroulant le dimanche de 10h à 12h. Paris Sport Dimanches est accessible à tou-te-s les Parisien-ne-s, seul-e, en groupe ou en famille.

Programmation

Depuis 2019, le Comité national olympique du sport français (CNOSF) et la Ville de Paris se sont associés pour mettre en œuvre l'opération PSD, visant à donner l'opportunité à tous les Parisiens-ne-s de **pratiquer une activité sportive chaque dimanche matin**. Le principe est le suivant : pendant **deux heures** le dimanche matin (de 10h à 12h, soit deux cours d'une heure chacun), **l'espace public parisien** sert de support à une fédération sportive ou à la filière sport de la Ville de Paris afin d'y organiser **un cours sportif collectif**, encadré par un animateur. Ces cours, **gratuits et mixtes**, sont **ouverts à tou-te-s**, sans condition d'inscription préalable.

Deux types de PSD sont à distinguer, les PSD « estivaux » fonctionnant de mai à octobre, pilotés par le Service des Grands Stades et de l'Événementiel (SGSE) de la DJS et animés en partenariat avec le CNOSF, et les PSD « annuels » fonctionnant toute l'année, en dehors des vacances scolaires, pris en charge par la filière sportive de la DJS.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, 8 créneaux PSD « annuels » et 8 créneaux PSD « estivaux » ont ainsi été proposés.

Environ 2 500 personnes (70 % de femmes) ont bénéficié des PSD « estivaux » dont 715 jeunes de moins de 30 ans (28,6 %).

Financement

La DJS organise PSD et la DGJOPGE finance le CNOSF dans le cadre du partenariat à hauteur de 60 000 € pour les PSD « estivaux ». La part jeunes des PSD estivaux est estimée à 17 160 €.

Paris Sportives

(femmes)¹⁷⁴

Objet du dispositif

Mis en place dans le cadre du programme Héritage Paris 2024, l'appel à projet « Paris Sportives »¹⁷⁵ permet aux femmes et adolescentes de pratiquer régulièrement une activité physique gratuite sur les terrains de sport et dans les squares.

Co-financé par le Fonds de dotation de Paris 2024, s'inscrit dans le cadre de l'héritage de la Ville de Paris pour les Jeux Olympiques et Paralympiques. Il favorise la mixité des terrains de sport et permet aux femmes, qui représentent plus de la moitié de la

¹⁷³ <https://www.paris.fr/paris-sport-dimanche>

¹⁷⁴ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 SG 76.

¹⁷⁵ <https://www.paris.fr/pages/21-clubs-font-faire-du-sport-en-exterieur-aux-parisiennes-20946>

population parisienne, de se réappropriier l'espace public et de continuer à pratiquer une activité sportive soit dans le cadre d'un club soit de façon libre.

Structures soutenues

En 2021, 23 associations ont été subventionnées dans le cadre du dispositif « Paris Sportives » pour un total de 92 500 €. Ces associations sont co-financées par le Fonds de dotation Paris 2024 (92 500 €). Cependant, faute de données relatives aux âges des bénéficiaires, le budget alloué au dispositif n'est pas pris en compte dans le cadre de ce Bleu Budgétaire Jeunesse.

Paris Sport Handicap

(personnes en situation de handicap moteur, sensoriel ou mental)

Objet du dispositif

La Ville de Paris s'est engagée à favoriser la pratique sportive de proximité en direction des personnes en situation de handicap mental ou de handicap physique depuis 2010.

Paris Sport Handicap (PSH)¹⁷⁶ se décline en 3 dispositifs :

- les « Centres Sport Adapté » (CSA), effectués en partenariat avec le Comité Départemental de Sport Adapté (CDSA 75), s'adressant à un public de jeunes ou d'adultes en situation de handicap mental ;
- les « Centres Handi Jeunes », effectués en partenariat avec le Comité Départemental Handisport (CDH 75), s'adressant à un public de jeunes porteurs de handicap moteur et/ou sensoriel ;
- les Centres pour Sourds et Malentendants, s'adressant à tou·tes les Parisien·nes sourd·es/malentendant·es adhérent·es ou non d'une association sourde parisienne.

L'inscription au dispositif se fait par le biais de la DJS de la Ville de Paris qui orientera au cas par cas les bénéficiaires vers les établissements partenaires en fonction de leurs besoins.

Centres Sport Découverte

(jeunes de 7 à 17 ans pour le multisport, à partir de 11 ans pour les autres activités)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DJS	653 613 €	-

Objet du dispositif

Au cœur des quartiers, les ateliers « **Centres Sport Découverte** » (CSD) **proposent aux enfants (à partir de 7 ans), adolescent·es et jeunes adultes des activités sportives gratuites** encadrées par des associations parisiennes titulaires d'un marché. Ces activités se déroulent dans les centres sportifs parisiens généralement le mercredi après-midi, les soirs en semaine, les week-ends et pendant les vacances scolaires.

Les jeunes peuvent pratiquer du basket, futsal, football, roller, boxe, escrime, etc. Le multisport est essentiellement proposé aux enfants âgé·es de 7 à 17 ans permettant de découvrir plusieurs sports en fonction des séances et des envies.

Le **sport** y est utilisé comme **vecteur de lien social et de transmission des valeurs citoyennes** répondant à des objectifs tels que lutter contre l'exclusion, décourager toutes formes de violences, promouvoir et rendre plus accessibles le sport et les valeurs sportives auprès des publics éloignés de la pratique sportive à travers l'initiation et la découverte de différentes activités sportives. Une grande partie des équipements sportifs accueillant ces centres sont situés au sein ou à proximité immédiate des quartiers relevant de la Politique de la Ville et répondent dans tous les cas à un besoin social particulier permettant ainsi de toucher des jeunes en rupture avec les partenaires institutionnels et du mouvement sportif.

¹⁷⁶ <https://www.paris.fr/pages/paris-sport-handicap>

Associations subventionnées

Le marché a été renouvelé début 2020 et compte quarante sites gérés par neuf associations. Il sera renouvelé courant 2023.

Nombre de bénéficiaires

Les activités sont gratuites et en accès libre, il n'y a donc pas de données relatives aux publics bénéficiaires.

Financement

En 2021, les associations attributaires des marchés CSD ont été financées à hauteur de 653 613 €.

Des animations sportives pour tou-te-s à Paris Plages

(tous publics)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DJS	360 000 €* ¹⁷⁷	95 918 €* ¹⁷⁷

*Part du dispositif bénéficiant aux jeunes

Objet du dispositif

Dans le cadre **d'évènements grand public**, la DJS met en place des **animations ludiques et sportives en direction des jeunes**, notamment dans le cadre de **Paris Plages**.¹⁷⁷

Nombre de bénéficiaires

Au total, 95 551 Parisien·ne·s ont bénéficié de l'opération Paris Plages, parmi lesquel·le·s la part de jeunes est estimée à 80 %.

Financement

Paris Plages est organisé et financé par la DICOM. La DJS organise et finance cependant les animations à dimension ludiques et sportives à hauteur de 450 000 €. Proratisé à la fréquentation des jeunes, le montant retenu pour le Bleu Budgétaire Jeunesse est estimé à 360 000 €.

Les équipements sportifs de la Ville de Paris

(tous publics)

Description du réseau d'équipements

La Ville de Paris est propriétaire d'un imposant parc d'équipements sportifs : au 1^{er} février 2019 ; elle comptait plusieurs centaines d'équipements de différentes natures ouverts 360 jours par an, de 7h jusqu'à 22h30 du lundi au samedi et jusqu'à 18h00 le dimanche. A titre d'exemple : 404 courts de tennis (y compris externalisés) dont 179 en régie et 225 en concession ; 174 terrains de grand jeu (foot et rugby) ; 172 salles de sport spécialisées ou non ; 126 gymnases ; 90 Terrains d'Education Physique (TEP) ; 41 piscines et 9 bassins école ; 35 stades ; 31 pistes d'athlétisme ; 26 murs d'escalade ; 16 aires de glisse ; 15 aires de *street work out* ; 5 centres équestres ; etc.

Ce patrimoine a bénéficié en 2021 de travaux relevant de l'entretien et de la maintenance (hors opérations neuves) s'élevant à 8 128 148 €. Aucune livraison de gros équipements n'a eu lieu en 2021.

La mesure de la fréquentation de ces équipements par les Parisien·ne·s âgé·e·s de 11 à 30 ans doit compenser avec de nombreux obstacles liés à la diversité des modes de gestion et au cadre de fréquentation : en libre accès, en club ou dans le cadre scolaire, par exemple. De ce fait, il est difficile de valoriser l'effort financier de la collectivité au bénéfice des Parisien·ne·s âgé·e·s de 11 à 30 ans dans le Bleu Budgétaire Jeunesse.

¹⁷⁷ <https://www.paris.fr/pages/paris-plages-20-ans-deja-21545>

L'offre d'équipements sportifs de la Ville de Paris s'adapte aux modes de vie des jeunes et aux nouveaux usages. Dans cet esprit, on notera que l'ouverture progressivement élargie des équipements, engagée en 2005, notamment celle des piscines qui proposent désormais toutes des nocturnes ouvertes au public jusqu'à 22h ou plus, au moins une fois par semaine et d'une trentaine de centres sportifs en accès 24h/24 à Paris, correspond au mode de vie des jeunes, demandeur·euse·s d'équipements ouverts en soirée.

Par ailleurs, afin de faire face à une demande associative de créneaux sportifs en augmentation constante¹⁷⁸, la Ville a expérimenté à partir de novembre 2014 l'octroi à des associations de créneaux en semaine, entre 22h30 et minuit, sans présence d'agent·e de la collectivité. Une expérience concluante qui a justifié son extension depuis la saison sportive 2015-2016, passant de la quinzaine d'associations pionnières à 78 associations bénéficiaires lors de la saison sportive 2021-2022.

Dans cet esprit également, on notera le développement des espaces de jeux ou de sport ouverts sur la ville et libres d'accès. Une offre demandée de manière récurrente par les adolescent·e·s et jeunes adultes lorsqu'il·elle·s sont consulté·e·s. Ainsi, 10 des 16 skate-parks ou espaces de glisse parisiens sont-ils en accès libre. Une approche complémentaire de celle adoptée pour l'emblématique Espace de Glisse Parisien 18^{ème} (EGP 18) de la Porte de la Chapelle ouvert en 2009. L'accès au plus grand skate-park couvert (indoor) en béton de France (3 000 m²) est encadré par une obligation d'inscription, le port du casque y est obligatoire et les créneaux horaires attribués par catégorie de public, sans limite d'âge.

A partir du collège, les jeunes investissent massivement l'espace public, qu'il·elle·s réinterprètent souvent en fonction de leurs pratiques et de la sociabilité qui leur est propre. Ces usages détournés sont parfois créateurs de conflits. L'expérimentation d'espaces d'activités libres dans la rue ainsi qu'une réflexion plus générale sur l'adaptation du mobilier urbain a été engagée depuis plusieurs années par la collectivité. La Ville de Paris s'attache depuis 10 ans à faciliter les nouvelles pratiques sportives urbaines, libres, ludiques et individuelles, très prisées par les jeunes comme la course à pied, le skate, le roller, le BMX ou le vélo. La DJS souligne également le développement général du sport individuel dans la rue (jogging, marche rapide, vélo ainsi que l'augmentation massive de la participation aux marathons (La Parisienne, le Marathon de Paris, le Marathon Paris-Versailles, etc.). Les friches vertes urbaines comme la Petite Ceinture sont par ailleurs investies par les jeunes¹⁷⁹.

Réduc'Sport

(jeunes de 6 à 17 ans)¹⁸⁰

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DJS	160 000 €* [*]	-

*Part du dispositif bénéficiant aux jeunes

Objet du dispositif

Parmi l'une de ses missions, le Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris (CDOSP) contribue, aux côtés de la Ville de Paris et de l'Etat (DRAJES - Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports), à la mise en œuvre du dispositif « Réduc'Sport ».¹⁸¹ Depuis 2014, il consiste en une aide financière égale à 50 % du coût de la cotisation sportive et plafonnée à 50 €. Celle-ci bénéficie aux jeunes de 6 à 17 ans adhérent·e·s d'une association sportive agréée ou association sportive scolaire dont le siège social est à Paris. La famille du bénéficiaire doit résider à Paris en percevoir l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) ou l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) délivrée par la CAF.

Réduc'Sport est par ailleurs cumulable avec le dispositif similaire « Pass'Sport » de l'Etat.

Le CDOSP gère également Study'Sport, dispositif similaire à destination des étudiant·e·s.

Nombre de bénéficiaires

¹⁷⁸ En 2019, 1 803 associations ont réservé des créneaux horaires dans des équipements sportifs pour un total de 1,85 million d'heures.

¹⁷⁹ Voir plus bas « Des aménagements urbains aux pratiques sportives » page 183.

¹⁸⁰ Les délibérations de la Ville de Paris portent les références 2021 DJS 116 et 2021 DJS 130.

¹⁸¹ <https://www.paris.fr/pages/des-aides-financieres-pour-faire-du-sport-jusqu-a-100-de-remise-avec-reduc-sport-et-pass-sport-18383>

En 2020-2021, 3 598 enfants ont bénéficié de cette aide dans 259 clubs référencés, en très grande majorité dans les quartiers populaires des 13^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

Financement

La Ville de Paris soutient le dispositif par une subvention au CDOSP d'un montant de 160 000 €.

Impact 2024

(tous publics)¹⁸²

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DGJOPGE	211 000 €	-

Objet du dispositif

« Impact 2024 »¹⁸³ est un appel à projets à destination des acteurs du monde sportif, associations et collectivités qui portent des projets innovants utilisant le sport comme outil d'impact social. Il s'inscrit dans le cadre du programme héritage « Transformations olympiques », en vue des Jeux de 2024.

En 2021, la deuxième édition d'Impact 2024, initiée par l'Agence nationale du sport, Paris 2024, le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), le Comité paralympique et sportif français (CPSF), la Ville de Paris et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, a désigné 35 structures lauréates parisiennes. Ces 35 structures lauréates entrent dans le cadre de la dotation parisienne (400 000 € au total). 8 autres projets, désignés parmi les lauréats régionaux d'Impact 2024 seront destinés aux Parisien-ne-s.

Structure soutenues

Parmi les 35 structures soutenues dans le cadre d'Impact 2024, 16 ciblent particulièrement les jeunes. Il s'agit de :

- le Paris Université Club (15 500 €) ; Boxer Inside Club (10 000 €) ; le Comité de Paris de la FSGT (5 000 €) ; Wado Academy Paris (10 000 €) ; le Paris Basket 18 (15 000 €), suivies par la DJS ;
- le Comité départemental UFOLEP de Paris (10 000 €) ; l'APEES (1 500 €) ; Humanitaria (20 000 €) ; Meltin Club Paris (10 000 €), suivies par la DDCT ;
- Impulsion 75 (15 000 €) ; le Secours Populaire de Paris (10 000 €), suivies par la DSOL ;
- l'Association Les Petis Débrouillards IDF (8 000 €) ; O Mégot (8 000 €) ; le CRIPS IDF (15 000 €), suivies par la DASCO ;
- l'Association de Prévention du Site de la Villette (APSV - 40 000 €) ; l'Association Ebony & Ivory (18 000 €), suivies par la DAC.

Financement

Une enveloppe de 400 000 € est dédiée par la Ville de Paris au soutien des 35 lauréats parisiens et à leurs projets innovants, durables et inclusifs par et pour le sport. Ce soutien s'ajoute aux 540 000 € de l'enveloppe nationale d'Impact 2024. Au total, 940 000 € sont donc consacrés à des projets parisiens utilisant le sport comme impact social : pour les quartiers populaires, la réussite éducative, la remobilisation par le sport des plus précaires, l'inclusion des personnes en situation de handicap, les projets sport/culture ou encore les pratiques plus écoresponsables dans le sport.

La Ville perçoit une recette de 200 000 € de Paris 2024 dans le cadre d'une convention de coopération entre la Ville de Paris et Paris 2024 dans le cadre de l'appel à projet « Impact 2024 ».

La part jeunes d'Impact 2024 est estimée à 211 000 € (52,75 %) correspondant aux subventions aux structures ciblant particulièrement les jeunes entre 11 et 30 ans.

¹⁸² Les délibérations de la Ville de Paris portent les références 2021 SG 44 et 2021 SG 77.

¹⁸³ <https://www.paris.fr/pages/impact-2024-35-actions-oeuvrant-dans-le-sport-et-le-social-soutenues-19521>

Enveloppe transversale Jeunesse et Sport du Service Politique de la Ville

(jeunes issu-e-s des Quartiers Politiques de la Ville ou des Quartiers de Veille Active)¹⁸⁴

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DDCT	104 420 €	120 308 €

Objet du dispositif

Le Contrat de Ville parisien pour la période 2015-2020, voté par le Conseil de Paris du 16 mars 2015, a été signé par l'ensemble des partenaires le 7 mai 2015 et prorogé jusqu'en 2022. Plusieurs priorités et dispositifs ont été déterminés au sein de ce Contrat de Ville, et notamment les actions en direction des jeunes et particulièrement celles et ceux les plus éloigné-e-s de l'action publique.

Dans les quartiers populaires, ce sont 18 % des 16-25 ans qui ne sont ni en études, ni en emploi. La remobilisation et la valorisation des compétences des jeunes, le renforcement des compétences psycho-sociales, la sécurisation des parcours et l'acquisition de l'autonomie et leur participation active constituent le cœur des projets proposés aujourd'hui. Les projets financés dans le cadre de cette enveloppe répondent à des besoins identifiés sur des thématiques ou pour des publics prioritaires (parmi les 16-30 ans).

Les axes privilégiés sont les suivants : élargissement du public prioritaire aux collégien-ne-s en cohérence avec le pilotage des accueils de collégien-ne-s exclus (voir page 19) et pour conforter une logique de parcours en lien avec le GIP-Réussite Educative (voir page 23) ; émergence de nouveaux partenariats/expérimentation de projets ; participation des jeunes dans la conception et/ou la mise en œuvre ; identification du public « jeune » comme public cible des projets ; développement de projets inter-quartiers ; les actions de développement des pratiques sportives en direction des habitant-e-s des quartiers Politique de la Ville qui permettent d'utiliser le sport comme levier de mobilisation des publics jeunes non uniquement dans le cadre de projet de pratiques sportives mais également en lien avec l'insertion professionnelle et la lutte contre le décrochage scolaire.

De plus, l'émergence d'une « génération 2024 » est encouragée en s'inscrivant dans les valeurs de l'olympisme et en ayant une attention particulière pour que les habitant-e-s des quartiers populaires soient partie prenante des futurs Jeux Olympiques.

Financement et projets soutenus

En 2021, 27 associations ont été financées pour un montant de subvention sur l'enveloppe transversale Jeunesse et Sport du Service Politique de la Ville de la DDCT de 104 420 €.

Une partie de l'enveloppe dédiée plus particulièrement au financement d'activités sportives à destination des habitants des QPV a été orientée vers l'Appel à Projet « Impact 2024 » piloté par la DGJOPGE et a permis d'abonder l'enveloppe de cet AAP de 25 000 €

Effets de la crise sanitaire

Les contraintes imposées en période de crise sanitaire ont pu rendre difficile pour certaines associations le déroulement du projet tel qu'il avait été déposé mais la plupart d'entre elles ont su s'adapter et permettre aux jeunes issu-e-s des QPV de bénéficier d'une offre qui leur était dédiée.

¹⁸⁴ Les délibérations de la Ville de Paris portent les références 2021 DDCT 33 et 2021 DDCT 67.

c) Favoriser l'accès à la culture

L'Art Pour Grandir

(élèves et collégien-ne-s)¹⁸⁵

Directions	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DASCO	150 000 €*	-
DAC	333 000 €* **	578 200 €* **
DGJOPGE	5 000 €	-
Total	488 000 €*	578 200 €

*Part du dispositif bénéficiant aux collégien-ne-s.

** Dont 162 000 € au titre des résidences et parcours transversaux dans le cadre de l'Art Pour Grandir, 108 000 € pour « Numok », « Collège au cinéma », « Une œuvre à l'école » et « Jeunes collectionneurs » et 63 000 € pour « Paris Sport Vacances + Culture » ainsi que 578 200 € de frais de personnel pour les classes à horaires aménagées et ateliers des conservatoires dans le 2nd degré.

Objet du dispositif

Mis en place en 2009, l'**Art Pour Grandir**¹⁸⁶ est un dispositif initié par la DAC et la DASCO. Il a pour objectif de familiariser les enfants et adolescent-e-s parisien-ne-s aux différentes formes d'expression artistique au travers de programmes co-construits par les équipes éducatives des établissements scolaires, centres de loisirs, des équipements jeunesse et les 150 établissements culturels ou associations partenaires de programme : musées, théâtres, orchestres, cirques, etc.

Chacun des projets repose sur la fréquentation régulière d'une institution, s'inscrit dans la durée d'une ou de plusieurs années scolaires, est participatif et valorise le travail des enfants et adolescent-e-s sous la forme d'une restitution finale.

Outre les écoles (620, soit 95 % d'entre elles) et les centres de loisirs (304, soit 47 %), l'Art Pour Grandir impliquait, en 2021-2022, 102 collèges (89 % - dont 52 accueillant des résidences d'artistes), des établissements médicaux sociaux, les centres de réussite éducative Patay et Ramponneau, des Centres Paris Anim', des lycées et des crèches.

Les résidences artistiques

Le dispositif des « résidences artistiques » est labellisé « Art pour Grandir ». Il est copiloté entre la DAC et la DASCO en partenariat avec les structures culturelles et l'Education nationale. La finalité est de pouvoir offrir aux élèves, et en particulier celles et ceux qui en sont les plus éloigné-e-s, une possibilité d'accès à la culture lors d'ateliers menés par les artistes et lors de sorties culturelles.

Des artistes s'installent en résidence dans 52 collèges (dont 37 sont en Réussite éducative soit 70 % du dispositif) et développent un projet permettant à 2 800 adolescent-e-s l'éveil à la pratique artistique, la rencontre avec les œuvres et la visite des lieux culturels. Ces résidences favorisent la rencontre et la découverte d'univers artistiques : théâtre, musique, danse, cirque, hip hop, photo écriture, numérique, street-art, masque, marionnette, cinéma. En fin d'année scolaire, les collégien-ne-s présentent leurs réalisations dans l'établissement et dans le lieu culturel.

Le dispositif a permis au cours de l'année scolaire 2021-2022 de faire bénéficier : 54 projets à 51 collèges. Aux résidences artistiques 2021-2022, s'ajoute un projet reporté de l'édition précédente soit 55 projets à 52 collèges, 83 classes dont 2 760 élèves de tous niveaux associant les ULIS, les UPE2A et les SEGPA¹⁸⁷ aux classes générales. Sur 55 projets, 41 ont été fléchés pour des collèges se situant en QPV.

¹⁸⁵ Les délibérations de la Ville de Paris portent les références 2021 DASCO 113 DAC, 2021 DASCO 152 DAC, 2021 DAC 246 et 2021 DAC 729 - SG.

¹⁸⁶ <http://www.paris.fr/artpourgrandir>

¹⁸⁷ Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) sont des dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degré, les UPE2A sont des Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants et les SEGPA sont des Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté.

La Ville de Paris attribue une enveloppe totale de 276 000 € aux résidences artistiques au collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir :

- la DASCO y consacre 150 000 € sous la forme de subventions à 19 associations et institutions culturelles privées animatrices de 28 résidences d'artistes ;
- la DGJOPGE apporte un complément de 5 000 € pour la résidence croisée avec le département de Seine-Saint-Denis ;
- la DAC 121 000 € sous la forme de subventions à 20 associations et institutions culturelles privées animatrices de 26 résidences d'artistes, ainsi qu'un complément de 5 000 € par la Mission Cinéma (DAC) pour les résidences des Cinémas Indépendants Parisiens, ces trois résidences bénéficiant à des collèges en Réussite éducative.

Les parcours transversaux

La DAC finance également des structures culturelles pour des parcours transversaux à hauteur de 89 000 € dont 40 % bénéficient à des adolescent·e·s soit environ une dépense de 36 000 €. Certains concernent uniquement des adolescent·e·s comme le programme Passerelles du Théâtre Paris Villette pour 5 collèges et lycées parisiens ainsi que des jeunes de l'Espace Paris Jeunes « Le 27 » (17^{ème}) pour une subvention de 15 000 €. D'autres concernent entre autre des adolescent·e·s comme les ateliers du Théâtre Dunois et du Théâtre Mouffetard, le défi « Libérons Molière » organisée par l'Association nationale de recherche et d'action théâtrale (ANRAT), le Parcours Enfance et Jeunesse du Théâtre de la Ville ou encore le dispositif « parcourir la Villette » de l'APSV en partenariat avec 6 collèges, des centres sociaux et associations de quartier.

Actions et financements complémentaires

En parallèle des résidences artistiques et des parcours transversaux de l'Art Pour Grandir, la DAC finance également d'autres dispositifs labellisés « Art pour Grandir » :

- le Fonds d'Art Contemporain – Paris Collections a proposé le dispositif « Une œuvre à l'école¹⁸⁸ » (22 000 €) à 41 établissements (dont 8 collèges, 1 centre d'action de collégiens et 2 centres scolaires en milieu médical). Ce programme de sensibilisation à l'art contemporain propose le dépôt d'une œuvre d'art au sein des établissements scolaires pendant une année. Aussi, des actions de médiation sont proposées (ateliers plastiques par des médiatrices culturelles stagiaires, interventions d'artistes et de conteuses). 3 collèges font également partie du programme « Jeunes collectionneurs » (5 310 €) : sur 2 ans, ce dispositif initie des classes de la Quatrième à la Troisième au fonctionnement du milieu de l'art actuel. La 2^{ème} année, elles prennent part à une commission d'acquisition (qui leur est dédiée) ;
- « Collège au cinéma » est un dispositif d'éducation à l'image et au cinéma qui propose durant toute l'année scolaire deux programmations de 3 films projetés. Il concerne 14 000 collégien·ne·s de 115 établissements chaque année pour une dépense de 71 000 € ;
- les Archives de Paris accueillent chaque année une quinzaine de classe de collèges et lycées pour des ateliers pédagogiques ;
- chaque année entre 150 et 200 classes de collège sont accueillies dans les bibliothèques, soit 3 000 à 3 500 collégien·ne·s. Les bibliothèques proposent également, les mercredis et samedis, des ateliers scientifiques et d'écriture, des « goûters philo », des présentations d'instruments avec les conservatoires, les festivals « Monte le son » et « Numok » pour de l'initiation numérique (imprimante 3D, codage, VR, etc.) mais aussi les prix des lecteur·rice·s jeunesse « Mordus du polar » pour les 12-14 ans et « les mordus du manga » pour les 7-11 ans, 12-15 ans et 16 ans et plus. La participation à ces 2 prix se font en pratique individuelle (temps loisirs) ou en lien avec les CDI. Pour le festival Numok dont la programmation est majoritairement proposée aux 12 ans et plus, le budget moyen d'une édition se situe autour de 10 000 € facturés par des associations et start-up ;
- les conservatoires proposent par ailleurs sur temps scolaire une quinzaine d'ateliers (sensibilisation, initiation) à plus de 800 élèves du 2nd degré ainsi que 8 Classes à Horaires Aménagés (CHA) pour 500 élèves de collège pour une dépense (masse salariale) de 578 200 €. 3 nouvelles CHA seront créées à partir de 2022-2023 et de 3 autres sont en préfiguration ;
- le nouveau dispositif Paris Sport Vacances + Culture (PSV+C - adossé à Paris Sport Vacances, voir page 125), expérimenté dès la fin 2020 dans le cadre de l'Olympiade Culturelle, permet de proposer aux jeunes de 7 à 17 ans, pendant les vacances scolaires, des stages mêlant sport et culture. PSV+C a bénéficié en 2021 d'une enveloppe de 63 000 €.

Citons enfin les très nombreuses actions menées par des acteur·rice·s culturels subventionné·e·s par la DAC à destination des adolescent·e·s comme la Maison du Geste et de l'Image ou la Maison de Pratiques Artistiques Amateur.

¹⁸⁸ <https://uneoeuvrealecole.wordpress.com/>

Evolutions

En 2021, une nouvelle résidence artistique métropolitaine a été portée par CASA 93 avec le collège Rouault (19^{ème}) et le collège Zay de Bondy dans le cadre de l'olympiade culturelle.

Le programme Passerelles s'est étendu à un conservatoire en 2021.

A partir de 2022-2023, de nombreuses résidences en collège « art et sport » vont être développées.

Le Centre Musical Fleury Goutte d'Or-Barbara

(jeunes principalement)¹⁸⁹

Directions	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DAC	1 800 000 €	-

Objet du dispositif

Le **Centre Fleury Goutte d'Or-Barbara**¹⁹⁰ est un **équipement dédié aux musiques actuelles**. D'une surface de 1 500 m² sur cinq niveaux, cet établissement dispose d'un hall d'accueil, d'un espace de restauration, de sept studios de répétition, d'une régie d'enregistrement, de salles de pratiques collectives et d'une salle de spectacles d'une jauge de 300 places debout.

Sous tutelle de la DJS depuis sa construction en 2007, cet équipement a été affecté à la DAC le 1^{er} janvier 2015.

Gestion

La Ville a confié la gestion de cet équipement à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif - ATLA dans le cadre de deux marchés de services en procédure adaptée successifs, dont le dernier est arrivé à terme le 31 août 2015, puis dans le cadre d'un appel à projets destiné à permettre à une structure de développer ses activités dans cet équipement municipal du 1^{er} septembre 2015 au 31 décembre 2018.

Suite à un appel à candidatures lancé en mars 2018, et afin de permettre à un opérateur unique de développer pendant 5 ans ses projets culturels au Centre FGO-Barbara et aux Trois Baudets, la **gestion du Centre a été confiée à la société Madline**, qui exploite cet établissement culturel dans le cadre d'une Convention d'Occupation du Domaine Public (CODP) depuis janvier 2019.

Offre proposée

Depuis son ouverture au public en 2008, cet équipement propose des services, des conseils et des modules de formation pour accompagner les musicien-ne-s dans les différents aspects artistiques, techniques, administratifs, financiers et juridiques nécessaires au développement de leurs projets musicaux.

Le Centre FGO-Barbara organise et reçoit également de multiples activités et événements de musiques actuelles tels des festivals, des tremplins musicaux et des journées d'information. L'établissement a également développé un ancrage local en s'impliquant dans la vie de son quartier et en s'associant aux manifestations organisées par des associations de proximité.

Au sein de cet établissement la société Madline développe un projet tendant à :

- poursuivre les missions d'accueil des pratiques artistiques des musicien-ne-s et des groupes de musiques actuelles ;
- accompagner des artistes émergent-e-s dans leur démarche de professionnalisation notamment à travers son dispositif Variation(s) ;
- favoriser principalement la diffusion d'artistes de musiques actuelles dont plus particulièrement les musiques urbaines et les musiques du monde ;
- s'inscrire en complément et en cohérence avec les dispositifs proposés par le tissu professionnel parisien en matière de développement de carrière des artistes ;
- développer des projets d'actions culturelles mutualisés entre le Centre FGO-Barbara et Les Trois Baudets.

¹⁸⁹ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DAC 111.

¹⁹⁰ www.fgo-barbara.fr

Le Centre FGO-Barbara reste un lieu de vie ouvert à tous les publics et notamment celles et ceux qui sont les plus éloigné-e-s de la culture. Cette volonté se traduit par la poursuite des actions de sensibilisation, de médiation culturelle et le soutien apporté aux initiatives visant à développer la vie locale.

Le Centre accueille différentes associations artistiques et culturelles, du quartier de la Goutte d'Or et majoritairement du 18^{ème} arrondissement, avec des activités de danse et chant prioritairement. La moitié des associations accueillies proposent des ateliers destinés à des enfants, adolescent-e-s et jeunes adultes.

Outre les projets qui s'inscrivent dans le dispositif Art Pour Grandir, le Centre FGO organise des séances scolaires jeune public, accueille le café parent-enfant « home sweet mômes » ou encore des ateliers hebdomadaires et stages de création musicale à destination des mineur-e-s et jeunes adultes non accompagné-e-s en lien avec le collectif Rancho All stars.

Financement

Depuis le début de la CODP, la Ville a reconduit la subvention de fonctionnement, imputée sur les crédits de la DAC, dont le montant s'élève à 1 800 000 €.

Effets liées à la crise sanitaire

En 2021, le fonctionnement de l'établissement a de nouveau subi l'impact de la crise sanitaire et la fermeture des établissements culturels jusqu'en juin 2021. Les jauges ont ensuite été réduites et rendu difficile l'accueil du public obligatoirement assis et portant un masque.

Evolutions

Le contrat avec la société Madline s'achève le 31 décembre 2023. La poursuite du dispositif sera conditionnée par les modalités d'exploitation qui seront retenues pour la période courant à compter du 1^{er} janvier 2024.

La Gaîté Lyrique

(tous publics)¹⁹¹

Directions	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DAC	2 045 671 €*	-

* Part du dispositif bénéficiant aux jeunes.

Description de l'équipement

La **Gaîté Lyrique**¹⁹², **établissement géré en délégation de service public** jusqu'en décembre 2022, a principalement pour mission de **créer et diffuser des œuvres d'art numérique et de musiques actuelles**. Sa programmation est ouverte à tous les publics et des actions sont prévues en direction des jeunes : concerts ateliers, expositions, etc.

La Gaîté Lyrique a mis en place une politique tarifaire et des modalités de visites de groupe, à la carte, de nature à faciliter la sensibilisation à la création de publics éloignés de l'offre culturelle. Les partenariats, parisiens et locaux, ainsi que l'accueil d'évènements extérieurs contribuent à leur ouverture vers les jeunes Parisien-ne-s.

La tarification de la Gaîté Lyrique est adaptée pour permettre à un large public d'y accéder, notamment les jeunes et familles. Certaines activités en milieu scolaire sont gratuites :

- concert Grande salle : 25,55 €, 2 € - 10 € groupe scolaire-association ;
- conférence : 6 €, 4 € tarif réduit ;
- projection : 6 €, 4 € tarif réduit ;
- concert Capitaine futur (enfant) : 7 €, 4 € pour tarif famille ;
- ateliers : 10,25 € pour les ateliers payants ;

¹⁹¹ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2016 DAC 126.

¹⁹² <https://gaite-lyrique.net>

- exposition : 7 €, 0 € - 4 € en tarifs réduits ou famille, 1 € - 3,5 € groupes scolaires ;
- spectacle : 14 €, 10,33 € tarif réduit moyen.

La Gaîté Lyrique n'est pas localisée dans un quartier Politique de la Ville mais des actions peuvent y être menées ponctuellement dans le cadre de partenariats avec des établissements scolaires ou des associations.

La programmation de la Gaîté lyrique est diversifiée : concerts, expositions, ateliers, cycles de conférences et de projections, etc. Son programme « Capitaine futur¹⁹³ » est notamment orienté vers la jeunesse et permet de découvrir des œuvres d'art numérique.

Le délégataire en charge de l'exploitation du lieu depuis août 2016 propose chaque saison une offre de spectacles et d'actions culturelle en direction des jeunes, des familles et des scolaires ; et notamment Capitaine futur qui est l'axe central de sa programmation pour la jeunesse.

Evolutions

Un bilan et une réflexion sont à mener d'ici la fin de la délégation de service public en décembre 2022.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, malgré 4 mois et demi de fermeture (149 jours d'ouverture) et une réouverture avec des jauges réduites, la Gaîté Lyrique a accueilli 167 070 personnes. La fréquentation atteint quasiment la fréquentation avant crise (170 930 en 2019). 45 % du public à moins de 30 ans.

Financement

En 2021, la Ville de Paris finance le dispositif dans le cadre d'une délégation de service public : 4 545 937 € de fonctionnement, dont la part dédiée aux jeunes est estimée à 2 045 671 €. 66 % des recettes de la Gaîté Lyrique proviennent de la Ville de Paris.

Des places de théâtre à 10 €

(jeunes de moins de 26 ans)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DAC	485 000 €	-

Objet du dispositif

Sous l'appellation de **Théâtres et Producteurs Associés**, une quarantaine de théâtres privés parisiens adhérents de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (ASTP) **proposent aux spectateur·rice·s de moins de 26 ans des places de 1^{re} et 2^{ème} catégories au tarif unique de 10 €,** soit un avantage moyen de 22 € par bénéficiaire, les mardis, mercredis et jeudis. Les théâtres peuvent, s'ils le souhaitent, étendre cette offre à tous les jours de la semaine.

Financement

Pour cette opération, la Ville alloue, depuis 1999, une subvention à l'ASTP, qui s'engage à ce qu'il soit globalement proposé au moins 115 000 places par an aux jeunes Parisien·ne·s par les théâtres, toutes salles confondues.

Ainsi, pour chaque place de 1^{re} ou 2^{ème} catégorie vendue au prix de 10 € à un jeune de moins de 26 ans, le théâtre perçoit de l'ASTP une compensation de 5 €.

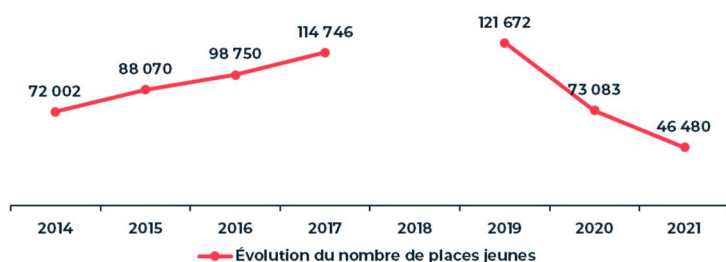
En 2021, la Ville de Paris a financé le dispositif à hauteur de 485 000 € sur une subvention de 3 123 000 € (montant indiqué dans la convention pluriannuelle d'objectif que l'ASTP peut ajuster en fonction des dépenses réelles).

Nombre de places distribuées

Jusqu'à la crise sanitaire, les compensations « Place jeune » avaient connu ces dernières années une forte croissance, que résumant les chiffres ci-dessous : 72 002 places jeunes en 2014 ; 88 070 places jeunes en 2015 ; 98 750 places jeunes en 2016 ;

¹⁹³ <https://gaite-lyrique.net/programmes/capitaine-futur>

114 746 places jeunes en 2017 ; 121 672 places jeunes en 2019 ; 73 083 places jeunes en 2020 ; 46 480 places jeunes en 2021. Les données 2018 ne sont pas précisées.



La dynamique observée depuis 2014 semble reposer sur deux facteurs conjugués : l'accueil de nouveaux théâtres adhérents ces dernières années, notamment de petites jauges, traditionnellement très ouverts aux « places jeunes », au regard d'un prix moyen bien inférieur à ceux des théâtres de plus grande jauge et la généralisation de la réservation par Internet.

Les années 2020 et 2021 sont évidemment marquées par la crise sanitaire et la fermeture des théâtres, ce qui a nettement fait chuter la fréquentation des théâtres en général. Pour rappel, les théâtres ont été fermés de mars à juin 2020 puis de novembre 2020 à mai 2021. La baisse importante en 2021 s'explique également par le fait qu'une partie des places jeunes attribuées en fin d'année année N sont effectivement prises en compte en année N+1, or les théâtres étaient fermés fin 2020. Depuis la réouverture des théâtres, les pratiques de spectacle ont beaucoup changé et les spectateurs, y compris les jeunes, privilégient les réservations de dernière minute.

Politique des publics à destination des jeunes dans les musées de la Ville de Paris

(jeunes de moins de 18 ans, jeunes de 15 à 25 ans et jeunes de 18 à 26 ans)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021	Abandon de recettes 2021
Paris Musées	64 244 €*	-	1 046 747 €

* Part du dispositif bénéficiant aux jeunes pour les actions « Un Hiver/Printemps/Été au musée »

Objet du dispositif

La mesure de la fréquentation des 14 musées de la collectivité, regroupés au sein de l'établissement public local Paris Musées, ne possède pas d'indicateurs communs permettant de distinguer les Parisien·ne·s âgé·e·s de 11 à 30 ans parmi les visiteur·euse·s. Quoiqu'il en soit, les musées pratiquent une politique tarifaire destinée à favoriser les visites et les activités des jeunes, individuellement ou en groupe.

En particulier, les jeunes jusqu'à 18 ans bénéficient de la gratuité dans les expositions temporaires depuis 2014 (à titre individuel et en groupe dans le cadre du collège et du lycée). Les jeunes de 18 à 26 ans bénéficient d'un tarif préférentiel dans les expositions temporaires (à titre individuel et en groupe). Une carte Paris Musées à tarif préférentiel est proposée aux jeunes de 18 à 26 ans. Les musées participent chaque année à l'opération Pass Jeunes (voir page 118), destinée aux jeunes de 15 à 25 ans et leur permettant de visiter gratuitement 3 expositions temporaires dans 3 musées de la Ville (convention Pass Jeunes avec la Ville de Paris).

Plusieurs événements tels que les Paris Musées OFF et les Week-ends en famille à destination des jeunes sont organisés dans les musées (1 500 jeunes ont pu bénéficier des 2 Paris Musées OFF gratuits programmés à la réouverture des musées, et 3 événements « Week-end en famille » ont pu être programmés fin 2021 lorsque les activités de médiation ont pu reprendre).

À l'été 2020, Paris Musées avait lancé **un programme d'activités culturelles gratuites « Un été au musée ! » à destination des publics vulnérables et des jeunes**, particulièrement touchés par la pandémie, visant à maintenir le lien avec les structures partenaires et enrichir les activités culturelles des publics qui ne pouvaient venir au musée. Avec l'évolution de la crise sanitaire, **ce programme saisonnier a été maintenu en hiver 2020-2021 puis au printemps 2021** et proposé gratuitement aux structures sociales, médico-sociales, aux établissements scolaires, aux centres de loisirs, aux établissements hospitaliers et pénitentiaires. De nombreux partenaires ont été mobilisés dans le cadre de ce dispositif, notamment, les directions sociales de la Ville de Paris, Emmaüs-Solidarité, le SamuSocial de Paris, l'association Aurore, le Secours Populaire Français, l'association Culture et Hôpital et la Mission Locale de Paris.

Les projets menés conjointement avec la DASCO visent à sensibiliser les responsables et animateur-ice-s des centres de loisirs aux musées, à développer leur intérêt pour des pratiques artistiques et culturelles et les accompagner dans l'organisation de sorties au musée. L'objectif est d'augmenter ainsi la fréquentation des musées par les enfants, mais plus encore de diversifier les centres de loisirs qui fréquentent ceux-ci et d'accroître la qualité de ces sorties.

Ce sont au total près de 25 000 personnes qui ont pu bénéficier du dispositif, dont 17 000 jeunes (68 %) (enfants en centre de loisirs, jeunes inscrits dans les dispositifs de soutien scolaire, adolescent-e-s et jeunes adultes suivis par les services d'aide à l'enfance, structure d'aide à l'insertion, jeunes adultes encadré-e-s par des associations à vocation sociale et secteur santé/justice/politique de la ville).

« Un hiver avec les musées ! » - de novembre 2020 à février 2021

Le programme hivernal a été prolongé et recentré uniquement sur les activités « Hors les murs » ou à distance en raison de la fermeture des musées. Les groupes scolaires et du champ social ainsi que les centres de loisirs ont bénéficié de conférences, ateliers, contes, au sein des structures et des établissements mais aussi d'un large choix d'offre de médiation à distance. Des visio-conférences, échanges téléphoniques et de nombreuses ressources culturelles en ligne (visites virtuelles, pod-casts, tutoriels, etc.) ont été proposés aux publics les plus isolés et aux structures dont les restrictions sanitaires ne facilitaient pas la mise en place d'actions collectives (comme les Ehpad, les hôpitaux ou les prisons). **563 interventions culturelles ont été organisées dans les structures ou à distance pour plus de 11 300 bénéficiaires, dont 6 700 jeunes (59,29 %) sur l'année 2021.**

« Un printemps avec les musées ! » - de mars à juin 2021

Les musées de la Ville de Paris ont maintenu ce dispositif au printemps en proposant dès leur réouverture un large choix de médiations gratuites au sein des musées (parcours créatifs, visites contées, visites-conférence, visites-promenade à la découverte des quartiers de la capitale) afin d'encourager le retour au musée des publics et des partenaires. **409 séances ont été organisées pour plus de 8 600 bénéficiaires, dont 7 400 jeunes (86,05 %).**

« Un été avec les musées ! – 2^{ème} édition » - du 1 juillet au 31 Août 2021

Le 1^{er} juillet 2021, Paris Musées a lancé la deuxième édition du programme « Un été au musée ! », désormais identifié par les partenaires et leurs bénéficiaires comme le rendez-vous estival à ne pas manquer pour découvrir les musées de la Ville de Paris. **Près de 5 000 personnes en ont bénéficié, dont 2 900 jeunes (58 %).**

Au-delà de cette opération spécifique, l'accueil notamment de scolaires et de périscolaires a pu reprendre dans tous les musées du réseau Paris Musées à partir de mai 2021, à la réouverture des musées : au total, plus de 39 000 scolaires et 9 500 périscolaires ont été accueillis en 2021.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, environ 339 000 jeunes ont bénéficié des expositions et de l'hiver/printemps/été au musée 2021.

Les programmes *Un hiver*, *printemps* et *été au musée* ont permis d'accueillir près de 25 000 personnes dont environ 17 000 jeunes (68 %).

En 2021, les mesures tarifaires de gratuité ou de réduction ont engendré un abandon de recettes estimé à 1 046 747 €.

Financement

La Ville de Paris soutient le projet *Un hiver/printemps/été au musée* à hauteur de 94 476 € soit au prorata des jeunes bénéficiaires 64 244 €.

Le projet a par ailleurs été cofinancé par la DRAC Ile-de-France (20 000 €) et le Mécénat du Crédit Municipal de Paris (25 000 €).

Effets liés à la crise sanitaire

- organisation des conditions d'accueil et réduction des jauges de participant-e-s aux activités ;
- multiplication d'activités « hors les murs » ;
- création de quelques activités « à distance ».

Les bibliothèques de la Ville de Paris

(tous publics)

Description du réseau d'équipement

Le **réseau des bibliothèques** se composent de 68 établissements à Paris, dont 59 de prêt, 16 médiathèques, et 9 bibliothèques patrimoniales et spécialisées. Elles comptent environ 300 000 inscrit-e-s.

Nombre de bénéficiaires

La DAC compte en 2021 : 38 198 enfants de moins de 12 ans inscrit-e-s (auxquels il faudrait ajouter les plus jeunes enfants qui n'ont pas de carte personnelle mais sont de fait utilisateur-ice-s des bibliothèques par le biais de l'inscription parentale) ; 23 561 usager-ère-s inscrits aux bibliothèques âgés de 12 à 19 ans ; 28 583 de 20 à 30 ans.

Les jeunes de 12 à 30 ans représentent donc un total de 52 144 personnes, soit 23,5 % des inscrit-e-s parisiens-ne-s.

Pour favoriser l'emprunt des CD et DVD, la gratuité a été accordée en 2016 aux jeunes de moins de 18 ans.

Utilisation des bibliothèques par les publics jeunes

Les usages sur place, qui ne nécessitent pas d'inscription, représentent cependant une part majoritaire de l'activité des bibliothèques : travail sur place, seul-e ou en groupe, lecture de la presse ou de bandes dessinées, jeux, etc. Ces usages, à Paris comme ailleurs, ont tendance à fortement augmenter, au contraire des inscriptions et prêts qui ont tendance à stagner.

Il existe une forte différence de pratique selon les âges : les enfants jusqu'à la préadolescence sont plus fortement inscrit-e-s que les adolescent-e-s ou les étudiant-e-s qui privilégient le travail sur place mais également la lecture de loisir sur place, et sans inscription.

Une étude menée en 2012 auprès du seul public étudiant révélait que la moitié des présent-e-s interrogé-e-s sur place dans les bibliothèques de Paris n'étaient pas inscrit-e-s. Une autre enquête réalisée en 2016 dans les bibliothèques ouvertes le dimanche démontre des résultats similaires mais aussi la forte demande de places de travail. L'abonnement à l'application Affluences, qui donne en temps réel le coefficient de remplissage de plusieurs bibliothèques parisiennes, a d'ailleurs été souscrit pour permettre aux étudiant-e-s, auxquels elle est particulièrement destinée, de trouver cette information.

Activités adaptées aux publics

Le public jeunesse et particulièrement le « jeune public » demeure un public privilégié de l'action des bibliothèques de prêt qui adaptent leurs propositions, particulièrement en direction des non-inscrit-e-s, des faibles lecteur-ice-s, etc.

Les bibliothèques organisent notamment toute l'année des animations destinées aux groupes encadrés (accueil scolaire, temps d'activités périscolaires, etc.) et aux individuel-le-s, de 0 à 14-15 ans : heures du conte, club de lecture, prix des Mordus du Polar et du Manga, ateliers de création artistique, scientifique et numérique, goûters philo, éveil musical et festival musical annuel Monte le Son, projections, jeux vidéo, etc.

Ces animations s'adressent particulièrement aux jeunes Parisien-ne-s, mais restent ouvertes à tou-te-s. D'autres actions ont lieu hors-les-murs, comme les séances estivales de lecture dans les jardins qui ont accueilli 7 929 personnes dont 5 265 enfants lors de 377 séances aux jauges adaptées à la situation sanitaire, dans les parcs, jardins et à la bibliothèque hors-les-murs du bassin de la Villette organisée à l'occasion de Paris Plages (un sixième du public accueilli, soit 1 375 personnes dont 831 enfants). Ce maintien de la fréquentation est à saluer en pleine période de crise sanitaire.

Il faut souligner que les accueils de groupe touchent exclusivement les publics les plus jeunes. Si les collégien-ne-s sont encore un peu représenté-e-s, il n'est pas de même des lycéen-ne-s ou des étudiant-e-s : la fréquentation par ces classes d'âges est totalement individuelle, elle ne se fait pas par l'institution scolaire. Les fonds de plusieurs bibliothèques (Bibliothèque Forney, Bibliothèque de l'Hôtel de Ville, Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, etc.) sont susceptibles de correspondre à de nombreux sujets de Master 1 ou Master 2, voire à des étudiant-e-s dans des cursus professionnels (arts graphiques, design, et autres, pour la Bibliothèque Forney, par exemple). De ce point de vue, le partage des espaces des bibliothèques avec d'autres publics participe de l'éducation citoyenne des étudiant-e-s qui pourront également trouver dans ces établissements, outre des

places et un accès Wifi, des collections accessibles à tous publics mais particulièrement riches en sciences humaines, histoire, littérature, ainsi que des ressources nombreuses sur l'apprentissage des langues vivantes (toutes les bibliothèques ont des méthodes en prêt pour les principales langues, 8 établissements « pôle de langue » ont des collections étoffées y compris sur les langues moins courantes).

Par ailleurs, nombre d'actions culturelles sont capables d'attirer un public étudiant et de développer sa réflexion civique : cycle régulier de débat d'actualité sur des questions de société ou des questions scientifiques, partenariat avec Politeia, première université populaire consacrée aux savoirs politiques, éducation aux médias (EMI), réflexions sur les questions de genres et pour les plus jeunes des ateliers philo et des ateliers sur l'éco-citoyenneté.

L'effort de modernisation entrepris par la Ville en matière de livre et de lecture a porté particulièrement sur la lecture numérique. Désormais toutes les bibliothèques et sections jeunesse disposent de liseuses électroniques (1 100) et tablettes (240) à disposition des publics. Ces supports sont équipés de contenus littéraires interactifs permettant la promotion et le conseil en littérature numérique pour enfants, tant au travers d'animations ludiques, qu'en libre accès. Elles sont complétées par l'abonnement à des ressources d'autoformation comme toutapprendre.com qui permet l'apprentissage d'un instrument de musique, du permis de conduire et du soutien scolaire, depuis l'école primaire jusqu'au lycée.

La huitième édition de Numok (2021) s'est déroulée en deux temps : une partie dématérialisée (en avril 2021) et une autre partie en présentiel (allègement des consignes sanitaires) avec l'accueil d'ateliers jeunesse (juin et mi-juillet 2021). Des conférences en ligne ont été proposées aux usager·e·s pour le lancement de Numok, en avril 2021. Celles-ci ont été diffusées via Facebook, Youtube et Twitch. Elles ont été visionnées 4 100 fois (données au 13 juillet 2022). Les bibliothèques ont aussi proposé un concert en ligne sur smartphones qui a été suivi par 55 personnes.

Des ateliers jeunesse ont eu lieu par la suite entre juin et mi-juillet 2021. 134 enfants et adolescent·e·s ont pu participer (programmation et code, maker, impression 3D, Lego Mindstorms, découpeuse Vinylo, Birdie Memory, création de contenu audiovisuelle, réalité augmentée et virtuelle et ateliers créatifs).

D'autres initiatives relayent les outils de veille et de médiation mis en place par les bibliothèques, y compris, de plus en plus, ceux ayant les réseaux sociaux pour support.

Vacations proposées

Les bibliothèques de Paris offrent du travail et des cadres d'engagement aux jeunes : fourniture d'emplois contractuels à des étudiant·e·s les samedis et dimanches pour renforcer les équipes des bibliothèques ouvertes le dimanche (122 au 31/08/2021), 62 postes de vacataires d'été, 7 contrats d'apprentissage.

Service Civique

Dans le cadre du Service Civique, les jeunes mobilisés avaient, en 2021, entre 18 et 25 ans. Les bibliothèques ont accueilli 46 volontaires dont l'activité se décline essentiellement sur l'une des 3 missions principales (portage de documents au domicile de personnes âgées / aide aux devoirs et découverte de la bibliothèque / accueil adapté et animations à destination de publics précaires ou fragiles). Ces missions sont formatrices et très appréciées des volontaires. Certains des volontaires préparent, ou se sont présenté·e·s à, différents concours de la Ville de Paris.

En 2021, 8 volontaires du dispositif « Coup 2 Pouce » ont accompagné des enfants du primaire ou du début de collège dans leurs devoirs, la découverte des ressources de la bibliothèque, le jeu.

4 d'entre eux·elles ont par ailleurs participé aux dispositifs des bibliothèques hors les murs tant dans leurs bibliothèques d'affectation qu'en soutien sur le stand des bibliothèques sur le bassin de la Villette dans le cadre de « Paris Plages » où de nombreux·euses enfants, notamment de centres de loisirs, sont accueilli·e·s.

Les Ateliers Beaux-Arts

(tous publics)

Objet du dispositif

Les 85 Ateliers Beaux-Arts (ABA) de la Ville de Paris proposent, sur 14 sites, un large choix de disciplines artistiques et techniques à exercer quel que soit le niveau des usager·ère·s, à partir de 18 ans ou de 16 ans sur dérogation : dessin, sculpture, arts plastiques, cinéma, etc. Ils proposent également une classe préparatoire aux concours d'entrée des écoles supérieures d'art, d'architecture/design d'espace ou de l'image.

Les conservatoires de la Ville de Paris et le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

(tous publics)

Description du réseau d'équipement

Portes d'entrées dans les univers artistiques de la musique, de la danse et de l'art dramatique, les **17 conservatoires de la Ville de Paris et le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)** occupent une place particulière dans le dispositif d'enseignement artistique spécialisé à Paris.

Ils proposent à plus de 36 000 jeunes Parisien·ne·s une offre placée sous le signe de l'initiation, du loisir, de la rigueur et de l'exigence vers un chemin d'une pratique artistique autonome. L'enseignement de la musique s'adresse aux jeunes scolarisé·e·s à partir de 7 ans jusqu'à 26 ans, et l'enseignement de la danse, aux enfants et jeunes de 5 à 25 ans. L'enseignement de l'art dramatique concerne des élèves plus âgé·e·s : les adolescent·e·s et les jeunes adultes (de 18 jusqu'à 30 ans), mais il existe aussi, en amont du cursus classique, un cycle d'initiation au théâtre pour les 15-18 ans.

8. Paris, ville monde

Le Welcome Desk Paris

(étudiant·e·s étranger·ère·s)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DAE	170 000 €	-

Objet du dispositif

La Ville soutient le « **Welcome Desk Paris** » (WDP), ex-Service d'Accueil des Etudiants Etrangers (SAEE), installé chaque rentrée depuis 2002, durant dix semaines, à la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP).

Cette **plateforme d'accueil, construite sur le principe du « guichet unique », est un dispositif d'accueil temporaire visant à informer et accompagner les étudiant·e·s internationaux·ales, en particulier les primo-arrivant·e·s, dans leurs démarches administratives, leur recherche de logement, d'emploi et autres services facilitant leur immersion à Paris.**

En 2021, le Welcome Desk Paris s'est de nouveau tenu sous un format hybride, avec :

- des offres de service en version numérique sur le portail Acc&ss Paris IDF, un chat bot, des visioconférences, une boîte mail dédiée, et des sessions de Facebook live ;
- un accueil physique sur rendez-vous, permettant de rencontrer l'équipe du WDP et ses partenaires que sont la Préfecture de Paris, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la DIRECCTE, Pôle Emploi, l'APEC, le CROUS et l'Agence Départementale d'Information sur le Logement.

Evolutions

Le financement opéré par le Bureau de la Vie Etudiante (BVE) de la DAE porte non plus seulement sur le Welcome Desk mais également sur d'autres dispositifs de la vie étudiante :

- une antenne médicale ouverte à tou-te-s les étudiant-e-s, le développement d'actions médicosociales (actions de prévention collectives, des événements et des conférences de prévention des violences sexuelles) et la création d'une épicerie sociale et solidaire, via son Relais Social International ;
- Welcome Desk Pro qui permet aux étudiant-e-s en fin d'études, doctorat ou chercheur-se de s'informer et s'orienter sur les dispositifs d'insertion professionnelle existants, tout en échangeant avec des professionnel-le-s.

Le financement de la CIUP évoluera pour l'année 2022. Le projet sera entièrement financé par le BVE et non plus par le Bureau de l'innovation (BI) et le BVE de la DAE. Qui plus est, ce financement a connu une baisse de 50 000 € (part BI) au total, du fait des restrictions budgétaires.

Financement

En 2021, la Ville de Paris a soutenu le WDP à hauteur de 170 000 €. Il s'agit du budget total permettant la maintenance du site, mais n'incluant pas les dispositifs mis en œuvre pour les bénéficiaires.

Le Label Paris Europe

(tous publics)¹⁹⁴

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DGRI	26 000 €* ¹⁹⁵	6 742 €* ¹⁹⁵

*Part du dispositif bénéficiant aux jeunes

Objet du dispositif

Le **Label Paris Europe**¹⁹⁵ est un **appel à projets visant à renforcer la citoyenneté et la solidarité européennes, favoriser le sentiment d'appartenance à l'Union européenne** et une meilleure compréhension des enjeux de la construction européenne.

Le Label est ouvert aux associations ou collectifs d'associations, aux fondations, universités, lycées, collèges et écoles élémentaires. La nature des projets proposés peut être sociale, culturelle, éducative, citoyenne ou environnementale. Les projets doivent démontrer leur intérêt pour les Parisien-nes, ainsi que leur dimension européenne en impliquant un ou plusieurs pays européens (UE et au-delà).

Nombre de bénéficiaires

En 2021, 19 projets lauréats se sont répartis une enveloppe globale de 80 000 € (constante depuis 2012). Certains des projets lauréats s'adressent plus particulièrement à la jeunesse (6 projets en 2021 pour un montant total de 26 000 €) :

- **Alter Natives** : le projet « Breathe » souhaite proposer à des jeunes de 18 à 25 ans et leurs éducateur-ric-e-s des ateliers et des outils afin de mieux appréhender l'histoire européenne de la colonisation en interrogeant notamment les mécanismes d'appropriation culturelle (5 000 €) ;
- **FETART** : le projet « ma petite expo » vise à faire rayonner la photographie européenne émergente auprès du jeune public (5-12 ans) avec des installations et des contenus ludiques et créatifs (5 000 €) ;
- **Horizon karaté Club** : le projet « Le sport comme éducation » prévoit d'offrir une rencontre européenne à Venise aux enfants du club sous la forme d'un voyage sportif contribuant à les sensibiliser à la citoyenneté et à la défense du climat (2 000 €) ;
- **la Transplanisphère** : le projet « European Integrity Games » propose de sensibiliser les jeunes aux enjeux de la transparence et de l'intégrité face à la corruption et la fraude, grâce à une expérience ludique basée sur des Escape Games et des applications mobiles, en partenariat avec 5 compagnies artistiques européennes (5 000 €) ;

¹⁹⁴ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DGRI 24.

¹⁹⁵ <https://www.paris.fr/pages/16-laureats-pour-le-label-paris-europe-2017-4843>

- **par le monde** : le projet « Un village entre écoliers », prévoit la mise en place d'un réseau éducatif d'échanges vidéo entre deux classes, française et polonaise, dans le but de tisser des liens culturels sur une année scolaire et de sensibiliser à la notion de citoyenneté européenne tout en offrant une formation numérique aux enfants (4 000 €) ;
- **together for Earth** : le projet « Up for Europe » prévoit un tour d'Europe réalisé par une dizaine de jeunes entre 15 et 30 ans pour sensibiliser et mobiliser la jeunesse autour des enjeux environnementaux, grâce à des ateliers et la réalisation d'un documentaire vidéo (5 000 €).

L'offre d'hébergement touristique pour les jeunes : les Centres Internationaux de Séjour de Paris

(tous publics)

Description de l'offre d'hébergement

A Paris, l'**offre de logements accessibles aux jeunes touristes**¹⁹⁶ reste très insuffisante. **La Ville contribue donc à son développement en complétant cette offre par les Centres Internationaux de Séjour de Paris** (CISP) Ravel (109 chambres, 197 places d'hébergement, 12^{ème}), et Kellermann (175 chambres, 436 places d'hébergement, 13^{ème}).

Les chambres peuvent accueillir, pour un prix modéré, de 1 à 5 personnes. Les centres disposent d'un self-service et d'un restaurant, ainsi que de salles de réunion.

Ces établissements sont gérés par La Ligue de l'enseignement, titulaire d'un contrat de délégation de service public d'une durée de 10 ans. Le contrat actuel s'achève en 2026. Il ne prévoit aucun versement de la part de la Ville au gestionnaire.

En outre, la Ville dispose dans les CISP d'un contingent annuel de 4 000 nuitées lui permettant d'héberger ses jeunes invité·es : artistes, délégations étrangères, etc.

Recettes

En contrepartie des investissements réalisés, la Ville perçoit des redevances d'occupation : une redevance fixe d'un montant de 200 000 € par an, et une redevance basée sur le résultat de l'exercice. La redevance perçue s'établissait en 2021 à 200 000 € (contre 176 296 € en 2020, compte tenu d'une diminution de la redevance fixe votée par le Conseil de Paris en contrepartie d'une indisponibilité des équipements pendant une partie de l'année).

Effets de la crise sanitaire

L'activité a été très fortement perturbée par la crise sanitaire. Le CISP Ravel a été fermé de fin octobre 2020 à fin mai 2021 et le CISP Kellermann n'a pas ouvert durant la saison 2020-2021.

¹⁹⁶ <https://www.paris.fr/pages/hebergements-touristiques-pour-les-jeunes-2404>

9. Dépenses diverses de fonctionnement de l'axe 2, liées à des investissements

Dans le chapitre Investissement, certaines opérations relevant de la DEVE ont entraîné **diverses dépenses de fonctionnement** mentionnées dans les descriptions des dispositifs. Ces sommes sont reportées ici sans qu'une fiche de présentation de chacun des dispositifs ne soit à nouveau détaillée.

Directions	Dispositifs	Fonctionnement 2021
DEVE	Construction de terrains multisports et de terrains de ballons dans les jardins de la Ville de Paris (page 183)	3 305 €
DEVE	Favoriser et créer des lieux de convivialité pour les jeunes dans les jardins (page 184)	107 690 €
DEVE	Création, rénovation et amélioration des équipements actuels (page 186)	150 032 €
Total		261 027 €

AXE 3 : SECURISER LES PARCOURS DE VIE DES JEUNES

La population jeune à Paris se caractérise par une forte hétérogénéité de situations et de perspectives. Si une grande partie des jeunes réussit à intégrer des parcours d'autonomie « classiques » (études, entrée dans l'emploi, décohabitation, etc.), d'autres, en général moins préparé-e-s et favorisé-e-s, connaissent des parcours plus difficiles et peuvent se trouver exposé-e-s à la précarité. Et ce, d'autant que la crise sanitaire de 2020 a révélé un nombre important de situations de grande précarité et a impacté des jeunes qui ne sollicitaient pas d'aides jusqu'à présent.

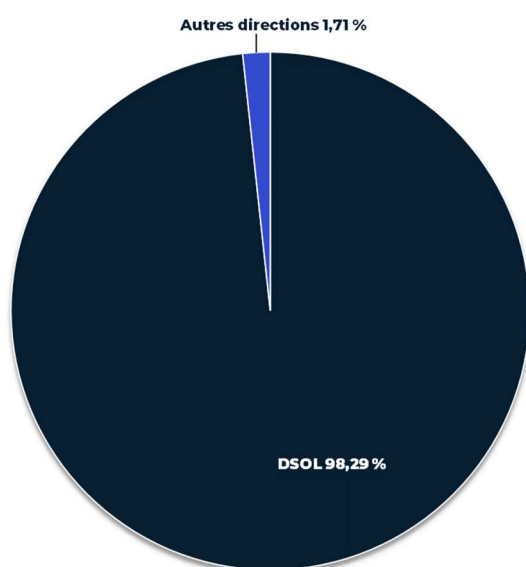
Cette précarité est difficile à saisir chez les jeunes. Elle peut être cachée et, même lorsqu'elle transparaît, elle est souvent regardée comme moins conséquente que pour d'autres populations parce que vue comme transitoire ou accidentelle. En réalité, la précarité affecte une part significative des jeunes Parisien-ne-s : jeunes sans emploi, ni en cours études ou de formation (NEET), jeunes contraint-e-s de rester chez leurs parents alors qu'il-elle-s travaillent, jeunes sans qualification, jeunes parents isolés, jeunes migrant-e-s, étudiant-e-s paupérisé-e-s, jeunes à la rue, etc.

Ainsi, **la sécurisation des parcours de vie des jeunes passe en particulier par l'accès aux droits, la lutte contre le non-recours à leurs droits ainsi qu'à la protection de ceux-ci en ce qui concerne les plus vulnérables d'entre eux-elles par une politique volontariste d'aller vers.**

Afin d'accompagner tou-te-s les jeunes à trouver une réponse adaptée à leur situation, la Ville de Paris a développé des politiques spécifiques en direction des jeunes ayant le moins d'opportunités, et notamment sur les périodes critiques durant lesquelles certain-e-s peuvent être en situation de rupture.

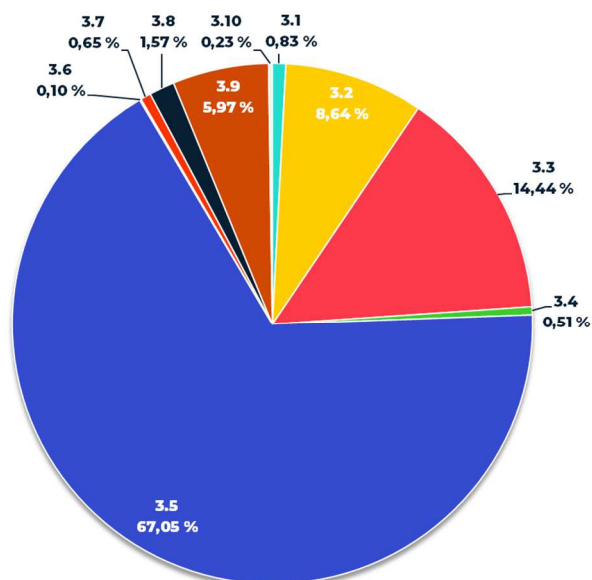
Ces politiques se structurent autour d'un accueil et d'un accompagnement individualisé des jeunes, et notamment des plus fragiles, grâce à des projets ciblés et à des lieux adéquats. Cela passe également par une territorialisation des politiques de jeunesse, pour adapter les actions en fonction des réalités des différents quartiers parisiens.

Poids relatif des directions et des thématiques dans les dépenses de l'axe 3¹⁹⁷



	Axe 3	
DSOL	117 276 778 €	98,29 %
DJS	995 000 €	0,83 %
DPMP	583 712 €	0,49 %
DDCT	116 000 €	0,10 %
DAE	327 600 €	0,27 %
DSP	12 000 €	0,01 %
Total	119 311 090 €	100 %

¹⁹⁷ Pour une meilleure lisibilité, les directions contribuant pour moins de 1 % des dépenses de l'axe 3 ont été regroupées dans une entrée « Autres directions » dans ce graphique. Pour en avoir une vision exhaustive, se référer au tableau suivant. Les acronymes des directions sont détaillés dans l'annexe 1.



3.1	Les actions socio-éducatives des Foyers de Jeunes Travailleurs	990 000 €
3.2	L'accès à l'autonomie des jeunes en situation de handicap	10 309 877 €
3.3	La prévention spécialisée	17 233 298 €
3.4	L'insertion professionnelle	606 412 €
3.5	Les prises en charge « Jeune Majeur » au titre de l'ASE	80 000 000 €
3.6	L'accompagnement des jeunes en souffrance	117 000 €
3.7	Les dispositifs de prévention de la récidive et d'insertion	773 177 €
3.8	Les structures d'accompagnement des jeunes en rupture ou sans domicile fixe	1 877 398 €
3.9	Les aides financières	7 123 928 €
3.10	Les aides alimentaires	280 000 €
Total		119 311 090 €

1. Les actions socio-éducatives des Foyers de Jeunes Travailleurs

Le Soutien aux actions socio-éducatives des Foyers de Jeunes Travailleurs

(jeunes salarié-e-s ou apprenti-e-s de 16 à 30 ans)¹⁹⁸

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DJS	990 000 €	-

Objet du dispositif

Les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), gérés par des associations affiliées à l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Ile-de-France (URHAJ) ou à l'Union Professionnelle du Logement Accompagné (UNAFO), **concourent à l'autonomisation des jeunes en répondant à leurs besoins en matière de logement et d'insertion sociale et professionnelle.**

Ils offrent aux jeunes de 16 à 30 ans un **lieu d'accueil et d'hébergement temporaires** (séjours d'un mois à un an, et de plus en plus souvent jusqu'à deux ans). Ils font également bénéficier leurs résident-e-s d'un accompagnement dans leur parcours socioprofessionnel, grâce aux actions socio-éducatives qu'ils mettent en œuvre.

Les modalités, propres à chaque association gestionnaire de FJT, et les actions socio-éducatives résultant des projets pédagogiques ont pour objectif de développer une politique d'accueil adaptée à la socialisation des jeunes. Un suivi individuel des résident-e-s, un accompagnement spécifique des jeunes en difficulté ainsi que des actions collectives dans les domaines de l'emploi, de la santé, de la recherche de logement pérenne et dans la gestion du budget sont menés conjointement avec les services référents. Une éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République, l'accès à des activités culturelles et de loisirs privilégiant la convivialité et la solidarité entre les résident-e-s complètent le dispositif. Enfin, de nombreux partenaires (professionne-le-s du logement, entreprises, intervenant-e-s médico-sociaux-ales, organismes culturels et de loisirs) apportent leur contribution et leur soutien.

Les FJT représentent un réseau essentiel par rapport à la politique menée par la Ville de Paris en faveur de la jeunesse. Ils participent également aux actions proposées par les équipements de la collectivité dédiés à la jeunesse (Centres Paris Anim' et Espaces Paris Jeunes).

Pour l'URHAJ et l'UNAFO les redevances mensuelles pour un logement individuel varient entre 400 et 560 €, en fonction de la superficie des logements. L'APL-foyer versée directement au gestionnaire par la Caisse d'Allocations Familiales de Paris permet de limiter considérablement le coût restant effectivement à la charge du jeune, en fonction de ses revenus (pour un revenu de 700 €, 90 € restent à la charge du/de la résident-e).

Financement

Depuis 2002, la Ville de Paris soutient les FJT dans leurs missions et leurs activités auprès des jeunes au moyen de subventions de fonctionnement pour le développement de projets pédagogiques et des actions socio-éducatives qui en découlent (en appui de la prestation de service « fonction socio-éducative » versée par la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, pour le financement de nouvelles structures destinées au logement des jeunes).

¹⁹⁸ Les FJT relèvent du Code de l'Action Sociale et des Familles (article L312-1) et du Code de la Construction et de l'Habitation (articles L351-2 et L353-2). Dans le cadre de la loi ALUR (2014), le décret n° 2015-951 du 31 juillet 2015 relatif aux FJT et l'instruction n° DGCS/SD1A/2015/284 du 9 septembre 2015 relative au statut juridique des FJT précisent le public prioritaire ainsi que le contenu du projet socio-éducatif à mener au sein des foyers. Sauf dispense dûment argumentée, l'agrément de gestion de résidences sociales par le gestionnaire de nouveaux foyers est obligatoire. Les délibérations de la Ville de Paris portent les références : 2021 DJS 91 et 2021 DJS 127.

En 2021, la subvention au titre des actions socio-éducatives des FJT votée par le Conseil de Paris est de 990 000 € (794 900 € pour les FJT adhérents de l'URHAJ et 195 100 € pour les FJT adhérents de l'UNAFO).

Par ailleurs, les FJT reçoivent des subventions d'équipement (21 600 €), pour des travaux et achats de mobiliers améliorant les espaces de convivialité et de vie commune, pour un déploiement optimal du projet éducatif soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales de Paris (voir à ce sujet la partie investissement à la page 181).

La Ville de Paris est également particulièrement sensible aux projets favorisant le vivre-ensemble, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations et l'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

2. L'accès à l'autonomie des jeunes en situation de handicap

Le Service d'Accompagnement Médico-Social Adulte Handicapé (SAMSAH) Prepsy

(jeunes de 18 à 25 ans)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSOL	458 644 €	-

Objet du service

Les Services d'Accompagnement Médico-Social Adulte Handicapé (SAMSAH) institués par un décret du 11 mars 2005 ont pour **vocation de contribuer, dans le cadre d'un accompagnement comportant des prestations de soin, à la réalisation du projet de vie des personnes handicapées en souffrance psychique** en favorisant le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, universitaires ou professionnels et l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. Services en milieu ordinaire, sans hébergement, les SAMSAH visent une plus grande autonomie des personnes en proposant une assistance pour tout ou partie des actes essentiels de la vie quotidienne, ainsi qu'un suivi médical et paramédical. La DSOL assure le contrôle et le financement des SAMSAH, conjointement avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.

Unique SAMSAH « jeunes » de France, le **SAMSAH Prepsy** installé rue de la Fontaine à Mulard (13^{ème}) est un dispositif médico-social conjoint de la Ville de Paris et de l'Agence Régionale de Santé (ARSDD75). Le SAMSAH Prepsy s'adresse aux Parisien·ne·s de 18 à 25 ans avec un handicap psychique. Le service travaille en partenariat étroit avec le secteur psychiatrique. L'accompagnement proposé vise à prévenir les épisodes psychotiques et à développer l'autonomie des jeunes (autonomie sociale, dans le logement, etc.).

Nombre de bénéficiaires

50 jeunes Parisien·ne·s en ont bénéficié en 2021 (50 places autorisées), la file active étant de 79 personnes. Sauf cas exceptionnel et sur dérogation, le SAMSAH accueille uniquement des Parisien·ne·s suite à une orientation médico-sociale de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Le CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) qui lie l'association Prepsy à la Ville de Paris depuis le 1^{er} janvier 2022 fixe un objectif à 100 % de Parisien·ne·s

Financement

La Ville finance le SAMSAH Prepsy par une dotation réalisée de 458 644 €.

En complément de cette dotation de la Ville de Paris, l'ARS verse une dotation d'un montant d'environ 500 000 € pour financer les dépenses de soins.

Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS ImaJ et SAVS ADAPT)

(jeunes de 18 à 30 ans)¹⁹⁹

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSOL	712 589 €	-

Objet du service :

La DSOL assure **le suivi, le contrôle et le financement des services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) pour les personnes en situation de handicap** (de tous âges). Les SAVS sont des dispositifs médico-sociaux autorisés et financés par la Ville de Paris dans le cadre d'une dotation annuelle. Les personnes bénéficiant de cet accompagnement social souffrent en majorité de handicap mental ou psychique, et ont une reconnaissance de handicap délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Deux SAVS s'adressent spécifiquement à un public jeune :

- le **SAVS ImaJ, géré par le CASIP COJASOR s'adresse à un public âgé de 18 à 39 ans** : situé dans le 10^{ème} arrondissement. Il s'agit d'une extension à titre expérimental du SAVS ADAPT. Le budget est commun aux deux SAVS. Sous la forme de parcours coordonnés, ce SAVS favorise des passerelles entre l'enfance et le monde adulte, entre le milieu protégé et le milieu ordinaire. Il s'organise autour de 4 principaux axes : l'accès vers l'autonomie, loisirs et création, bien-être, culture.
- le **SAVS ADAPT, géré par l'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (ADAPT) s'adresse à des jeunes travailleur-euse-s âgé-e-s de 18 à 30 ans**. Dans le cadre d'un partenariat avec des Foyers de Jeunes Travailleurs situés dans les 11^{ème}, 12^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements, ce SAVS de 40 places s'adresse à des jeunes adultes en situation de handicap mental ou cérébro-lésé-e-s, qui résident dans ces foyers.

Nombre de bénéficiaires

Au total au cours de l'année 2021, 53 personnes ont été accompagnées par le SAVS ImaJ (50 places autorisées mais file active de 53 personnes suivies) et 45 personnes ont été accompagnées par le SAVS ADAPT (40 places autorisées mais file active de 45 personnes suivies).

Financement

En 2021, la Ville de Paris a soutenu ces deux SAVS à hauteur de 712 589 € (406 640 € pour le SAVS ImaJ et 305 949 € pour le SAVS ADAPT).

Le SAVS ADPAT a par ailleurs perçu des produits de tarification des départements de résidence de certain-e-s usager-ère-s non Parisien-ne-s à hauteur de 9 000 €. Dans le cadre de la CPOM liant les SAVS à la Ville de Paris les nouvelles admissions doivent uniquement concerner des Parisien-ne-s.

Les Centres d'Activités de Jour (CAJ) pour personnes en situation de handicap

(adultes hanidcapé-e-s)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSOL	8 789 000 €* [*]	-

*Part du dispositif bénéficiant aux jeunes

Objet du dispositif

Les Centres d'Activités de Jour (CAJ) et Centres d'Activités de Jour Médicalisés (CAJM) sont des **accueils de jour pour personnes en situation de handicap**. L'accueil peut être quotidien ou séquentiel.

¹⁹⁹ Le dispositif est régi par le code de l'action sociale et des familles (autorisation, financement et contrôle de structures médico-sociales).

Les CAJ **accueillent en journée des adultes en situation de handicap qui disposent d'une autonomie suffisante pour se livrer à des activités** éducatives, créatrices et ludiques ainsi qu'une capacité à participer à une animation sociale. Les CAJM proposent en complément de l'activité des CAJ une coordination de soins médicaux.

Nombre de structures et de bénéficiaires

Au total, en 2021, la Ville de Paris contrôle et finance 24 centres d'activités de jour pour personnes en situation de handicap, tous gérés par des associations : 16 CAJ et 8 CAJM. Cela représente 542 places et, si l'on considère le taux moyen de personnes de moins de 30 ans (55 %), il s'agit de 300 places à disposition d'un public 18-30 ans.

Le public accueilli doit être constitué a minima de 80 % de Parisien·ne·s.

Financement

En 2021 le financement de la collectivité parisienne dédié au fonctionnement des CAJ et CAJM s'élève à 15 980 000 €, dont 8 789 000 € peuvent être affectés au public jeune.

Dans le cas des CAJM, qui sont autorisés conjointement par la Ville de Paris et l'ARS, la partie soins est prise en charge par l'Assurance-Maladie.

L'augmentation du budget par rapport à 2020 est liée à l'ouverture du CAJM ASM13 en 2021 et à une hausse d'activité (l'année 2020 étant non représentative).

Obligation légale ou réglementaire

Le dispositif répond au Code de l'action Sociale et des Familles. La collectivité parisienne est compétente pour autoriser l'ouverture, le financement et le contrôle des CAJ handicap. La compétence est partagée avec l'Agence Régionale de Santé pour les CAJM.

Evolutions

Des ouvertures de nouveaux CAJM ou extensions de CAJM existants sont prévues : création du CAJM Maia Autisme (6 places) ; Extension du CAJM Le Relais L'Elan Retrouvé (+ 3 places).

Le prochain Schéma départemental handicap 2022-2026 prévoit également des créations de places, le besoin restant à affiner avec la MDPH et les acteurs du territoire en termes de typologie et de nombre de structures. La MDPH fait état de besoins de création de places en CAJM notamment, pour jeunes adultes autistes.

Le soutien aux projets associatifs pour l'accès aux études et à l'emploi des jeunes en situation de handicap

(jeunes en situation de handicap)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DAE	38 000 €	-

Objet du dispositif

La Ville de Paris **soutient les initiatives des associations qui luttent contre les freins que peuvent rencontrer les jeunes en situation de handicap dans l'accès aux études et à l'emploi**. Dans le cadre de l'appel à projet « Kit Asso 3 », la Ville soutient ainsi les association **100 % Haninamique** et **apiDV**.

Association « 100 % Handinamique pour la réussite des jeunes handicapés » (ex-FEDEEH, Fédération Etudiante pour une Dynamique Etudes et Emploi avec un Handicap)

- Dispositifs de tutorat PHARES ET PHRATRIES visant à renforcer chez les jeunes handicapés l'empowerment et la pairémulation

100% Handinamique pilote et accompagne le déploiement opérationnel de deux dispositifs de tutorat étudiants à destination des jeunes en situation de handicap, et/ou à besoins éducatifs particuliers scolarisés dans les établissements du secondaire afin de leur apporter les clés pour envisager une insertion professionnelle et/ou des études supérieures, à la hauteur de leur potentiel.

Le **tutorat PHARES** (Par-Delà le Handicap Avancer et réussir des Etudes Supérieures) est **destiné aux jeunes handicapé-e-s de la Quatrième à la Terminale** qui sont intéressé-e-s par la poursuite de leurs études dans le supérieur, et s'articule autour de 3 ambitions :

- les aider à consolider des capacités humaines transversales : confiance en soi, aisance sociale, organisation dans le travail, savoir-être, etc. ;
- renforcer leur autonomie et leur discernement dans la construction de leur parcours scolaire/professionnel ;
- susciter une dynamique affinitaire d'émulation entre les jeunes tutoré-e-s dans une logique d'empowerment et entre les tutoré-e-s et les tuteurs-rices pour stimuler les projections dans l'enseignement supérieur.

Le **tutorat PHRATRIES** (Par-delà le Handicap Recevoir un Accompagnement Tutoré pour se Réaliser et s'Initier à l'Emploi dès le Secondaire) est quant à lui **destiné aux jeunes en situation de handicap et/ou à besoins éducatifs particuliers, scolarisé-e-s dans les établissements du secondaire**, qui ont besoin d'un accompagnement dans la réalisation de leur projet professionnel.

Ces deux tutorats s'articulent autour de 3 ambitions :

- les aider à consolider des capacités humaines transversales : confiance en soi, aisance sociale, organisation dans le travail, savoir-être, etc. ;
- renforcer leur autonomie et leur discernement dans la construction de leur parcours scolaire/professionnel ;
- susciter une dynamique affinitaire d'émulation entre les jeunes tutoré-e-s dans une logique d'empowerment et entre les tutoré-e-s et les tuteurs-rices pour stimuler les projections dans l'enseignement supérieur et dans l'emploi.

- Programme « Accompagnement Handinamique pour l'insertion professionnelle des jeunes handicapés »

Destiné à **favoriser le retour à l'emploi durable**, il s'articule autour d'un socle central, les Handicapés, temps de rencontre entre recruteur-euse-s d'entreprises et jeunes en situation de handicap organisés par 100 % Handinamique, auquel s'ajoutent des modules supplémentaires adaptés aux besoins : sessions de coaching collectif ; parcours insertion pro ; parrainage individualisé Handinamique vers l'emploi ; conseils sur les salons ; conseils téléphoniques.

Association « apiDV - Accompagner, promouvoir, intégrer les Déficiants Visuels - Section étudiante « Baisser les barrières »

- Adaptation d'ouvrages universitaires aux besoins spécifiques des étudiant-e-s déficient-e-s visuel-le-s

Ce projet constitue l'un des socles de la section étudiante. Renouvelé tous les ans, ce projet est porté par une salariée de l'association et 10 bénévoles. Il a deux objectifs : adapter à la demande les ouvrages des étudiant-e-s, chaque ouvrage venant enrichir la BNU (Bibliothèque Numérique Universitaire) et, avant chaque rentrée universitaire, adapter les ouvrages de base des trois années de licence de Droit pour que les étudiant-e-s du tronc commun puissent débiter sereinement leur cursus. Ce projet cible tou-te-s les étudiant-e-s déficient-e-s visuel-le-s, quel que soit leur cursus ou leur niveau post bac.

- Accompagnement des étudiant-e-s déficient-e-s visuel-le-s dans l'insertion professionnelle : aide à la recherche de stages et d'alternances

Cette action est réalisée chaque année afin de pouvoir suivre les étudiant-e-s tout au long de leur cursus et ainsi répondre à leurs différents besoins. apiDV se mobilise en faveur de l'insertion professionnelle des étudiant-e-s déficient-e-s visuel-le-s. Elle a pour objectif d'accompagner l'étudiant-e dans sa recherche de stage ou d'alternance : aide à la rédaction du CV ; mise en relation avec des entreprises partenaires prêtes à recruter des stagiaires déficient-e-s visuel-le-s. L'association organise aussi des entretiens personnalisés avec les étudiant-e-s afin de les coacher pour leurs futurs entretiens d'embauches, pour aborder la question de leur handicap en entreprise, etc. Les stages et les alternances permettent à l'étudiant-e de se préparer à sa future insertion professionnelle. Il est donc primordial que les étudiant-e-s déficient-e-s visuel-le-s y aient accès et acquièrent les codes professionnels en plus de leurs études théoriques.

Nombre de bénéficiaires

Les actions de 100 % Handinamiques ont bénéficié à 1 200 jeunes (100 via les tutorats et 1 100 via les Handicapés).

Les actions de apiDV ont bénéficié à 48 jeunes pour les adaptations d'ouvrages et 34 jeunes pour l'accompagnement (il peut s'agir des mêmes bénéficiaires).

Financement

En 2021, la Ville a subventionné 100 % Handinamique à hauteur de 25 000 € et apiDV à hauteur de 13 000 € dans le cadre de l'appel à projet « Kit Asso 3 » (voir page 90).

Le Bureau du développement économique local de la DAE a par ailleurs subventionné 100 % Handinamique à hauteur de 15 000 € au titre de l'insertion professionnelle des jeunes (voir page 35).

L'accès aux loisirs et aux vacances des jeunes en situation de handicap

(jeunes de 10 à 25 ans)²⁰⁰

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSOL	144 500 €	-

Objet du dispositif

La Ville de Paris **soutient de nombreuses associations organisatrices de loisirs, de séjours et de vacances destinés à des jeunes en situation de handicap** :

- séjours vacances (116 500 €) : A Chacun ses Vacances (ASCV – 80 000 €) ; Association des Paralysés de France (15 000 €) ; Les Eclaireurs et Eclaireuses de France (10 000 €) ; Class Open (8 000 €) ; Point Vert (3 500 €) ;
- loisirs (28 000 €) : ACCESSIJEUX (4 000 €) ; Association Française d'Expression artistique MUSIKA DANSE (5 000 €) ; Comme les autres (12 000 €) ; J'imaginerais (2 000 €) ; Mobile en ville (5 000 €).

Nombre de bénéficiaires et financements

Environ 350 jeunes ont bénéficié, en 2021, des loisirs, séjours et vacances ainsi organisés pour un montant total des subventions de 144 500 € (pour 10 associations). Certaines actions modulent les tarifs des séjours en fonction des revenus des familles.

Pass Paris Access' Jeunes (PPAJ)

(16-19 ans en situation de handicap)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSOL	167 144 €	-

Objet du dispositif

Le Pass Paris Access' Jeunes (PPAJ)²⁰¹ est un dispositif qui s'adresse aux jeunes Parisien·ne·s en situation de handicap, âgé·e·s de 16 à 19 ans révolus, bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) ou de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), et non titulaires de la carte Imagine R'.

Le PPAJ permet de **voyager gratuitement** sur l'ensemble du réseau RATP-SNCF d'Ile-de-France (zones 1 à 5) pendant 12 mois. Les droits se chargent sur un passe Navigo « mois-semaine ».

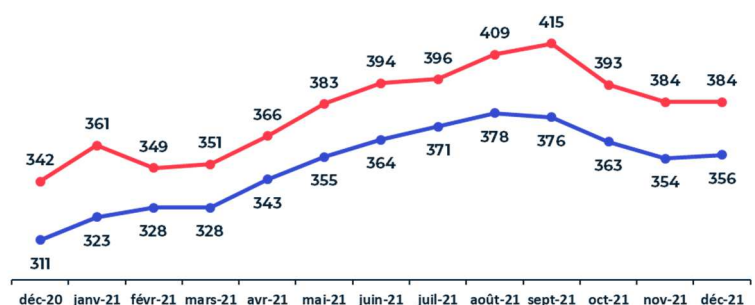
Le dispositif est accessible sans condition de revenus.

Nombre de bénéficiaires

Au 31 décembre 2021, 384 jeunes parisien·ne·s bénéficiaient de cette aide.

Financement

En 2020, la Ville de Paris a financé cette action à hauteur de 167 144 €.



— Évolution du nombre de bénéficiaires — PPAJ chargés/payés à Comutitres

²⁰⁰ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DASES 9

²⁰¹ <https://www.paris.fr/pages/aides-aux-transport-3848>

3. La prévention spécialisée

(jeunes de 12 à 25 ans)²⁰²

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSOL	17 233 298 €	-

Missions

La prévention spécialisée est une **action socio-éducative menée auprès des jeunes défavorisé-e-s de 12 à 25 ans au sein de leur lieu de vie**. Les éducateur-ric-e-s de prévention spécialisée vont à la rencontre des jeunes aux relations sociales et familiales fragiles et/ou dégradées en instaurant une relation de confiance afin de leur proposer un suivi éducatif, individuel ou collectif, pour favoriser leur insertion. Cette action s'inscrit dans le cadre de l'obligation de la Ville de Paris de protection de l'enfance et est confiée à 10 associations : association ARC Equipes d'Amitié (ARC-EA) ; association Jeunes Amis du Marais (AJAM) ; association Aurore ; Jeunesse Feu Vert – Fondation Robert Steindecker ; association Olga Spitzer ; association Travail Vers l'Autonomie et la Solidarité 17 (TVAS) ; Association de Prévention Spécialisée et d'Accompagnement des Jeunes (APSAJ) ; fondation OPEJ – Baron Edmond de Rothschild ; fondation A. Méquignon ; association Groupe de Recherche et d'Action auprès des Jeunes Adolescents de la Rue (GRAJAR).

Ces associations sont habilitées par la Ville de Paris dans le cadre de la réglementation des Etablissements et Services Sociaux et médico-sociaux (L312-1 et L313-1 et suivants). Les 10 associations qui interviennent à Paris actuellement ont été autorisées en 2008, par arrêté de la Maire de Paris, pour une durée de 15 ans, à exercer une activité de prévention spécialisée.

Actions portées par la prévention spécialisée

L'intervention des associations de prévention spécialisée, à la fois collective et individuelle, se déroule au sein même des quartiers, en allant au-devant des jeunes présent-e-s dans l'espace public. Cette démarche permet aux éducateur-ric-e-s de rue d'établir une relation de confiance et d'obtenir progressivement l'adhésion des jeunes à une intervention éducative qui s'inscrit dans le temps et contribue à l'instauration, à la restauration et à la cohésion des liens sociaux en vue de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

Les actions des associations de prévention spécialisée doivent prendre en compte les problématiques prioritaires suivantes :

- contribuer par leur mission éducative à la protection de l'enfance ;
- agir à l'encontre des différents processus de marginalisation et des points de ruptures tels que le décrochage scolaire ;
- développer des actions destinées à favoriser l'insertion et la réinsertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté ;
- développer des supports et des espaces qui permettent de favoriser l'égalité femmes-hommes ;
- interroger les transmissions identitaires et participer à une dynamique sur l'inter-culturalité dans les quartiers ;
- engager des relations avec les familles, favoriser et conforter l'autorité parentale ;
- faciliter l'accès aux soins des jeunes ;
- concourir, par leur action auprès des jeunes en grande difficulté et par des liens partenariaux, à la prévention de la délinquance ;
- alerter sur les évolutions sociales et sociétales de leurs territoires d'implantation.

Profils des bénéficiaires

En 2021, la prévention spécialisée a été en contact avec environ 14 161 jeunes, dont 68,13 % de jeunes hommes.

²⁰² Le dispositif répond aux exigences du Code de l'Action Sociale et des Familles (L121-2 et art L221-1 2°). La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2018 DASES 329G.

4. L'insertion professionnelle

La Plateforme Dynamique Insertion Professionnelle (DIP)

(jeunes de 16 à 25 ans)²⁰³

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSOL	257 812 €	-

Objet du dispositif

La Plateforme Dynamique Insertion Professionnelle (DIP), cofinancée par le Fonds Social Européen et la Ville de Paris, est un projet mis en œuvre par la **Mission Locale de Paris**²⁰⁴ depuis 2017. Elle vise à **soutenir, des jeunes parisiens-ne-s âgé-e-s de 16 à 25 ans, déscolarisé-e-s, ni en emploi, ni en formation (NEET), ou bénéficiant de contrats précaires.**

Les jeunes sont repéré-e-s et orienté-e-s par le Secteur Educatif auprès des Mineurs Non Accompagnés, le Secteur Educatif auprès des Jeunes Majeurs de l'Aide Sociale à l'Enfance et par les associations de prévention spécialisée qui interviennent auprès des jeunes au sein de l'espace public.

La plateforme d'accompagnement renforcé vers l'emploi **offre un accompagnement qui tient compte de la spécificité des parcours de vie.** Elle se caractérise par la flexibilité des réponses apportées, la disponibilité et la réactivité des conseiller-ère-s ainsi que par l'accompagnement physique dans les démarches d'insertion. L'accompagnement personnalisé est prévu pour une durée de 6 mois avec une possibilité de reconduction d'une période de 3 mois. Enfin, 6 mois après la sortie de la plateforme, un suivi est envisagé afin d'éviter toute rupture de parcours.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, 272 jeunes, dont 25 % de jeunes femmes, ont été accompagné-e-s par la plateforme.

Financement

La plateforme fait l'objet d'un cofinancement par le Fonds Social Européen (FSE, 50 %) et la Ville de Paris.

Les Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI)

(jeunes de 16 à 25 ans en grande difficulté et précarité)²⁰⁵

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSOL	300 000 €	-

Objet du dispositif

Les Espaces Dynamiques d'Insertion parisiens (EDI) s'adressent à des jeunes de 16 à 25 ans, qui **ne parviennent pas à accéder aux dispositifs d'insertion ou à s'y maintenir, en raison de leurs difficultés personnelles et/ou sociales.** Ils répondent donc à deux missions principales :

- identifier et lever les principaux obstacles qui freinent et compromettent l'insertion professionnelle et sociale des jeunes en mobilisant leurs ressources et leur réseau de partenaires (hébergement, santé, accès aux droits, formation, etc.) ;
- favoriser l'acquisition de compétences par un suivi éducatif et pédagogique. La réalisation de ces objectifs doit permettre aux jeunes de stabiliser leurs parcours et d'accéder notamment à une formation pré-qualifiante ou qualifiante, à l'apprentissage ou à un emploi.

L'accompagnement à la formation se fonde sur plusieurs types d'ateliers afin de favoriser les apprentissages comportementaux et l'acquisition de savoir-être.

²⁰³ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DASES 23.

²⁰⁴ Voir aussi la fiche dédiée à la Mission locale de Paris page 30.

²⁰⁵ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DASES 23.

Les jeunes sont adressé-e-s par la mission locale, les travailleur-euse-s sociaux-ales, les différentes associations œuvrant auprès de ce public ou se présentent à la suite d'une démarche spontanée.

Financement

Les trois EDI parisiens bénéficient d'une subvention de 100 000 € par EDI :

- l'EDI Emergence (11^{ème}) géré par l'ANRS²⁰⁶ (Association Nationale de Réadaptation Sociale) ;
- l'EDI Le Tipi (20^{ème}) dont la gestion est assurée par la fondation Jeunesse Feu Vert – Robert Steindecker²⁰⁷ ;
- et l'EDI Coquéron (1^{er}) porté par l'association Sauvegarde de l'Adolescence.

Ces structures sont cofinancées par la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif Avenir Jeunes (68 % - La Région reçoit à ce titre un cofinancement de la part du Fonds Social Européen) et la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports - DRAJES²⁰⁸ (moins de 1 %).

Nombre de bénéficiaires

En 2021, 300 jeunes ont été suivi-e-s par ces 3 structures. La part des jeunes hommes est majoritaire.

Soutien aux actions d'égalité et d'insertion professionnelle des femmes éloignées de l'emploi

(femmes éloignées de l'emploi)²⁰⁹

Directions	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DDCT	34 000 €*	-
DAE	9 600 €	-
DJS	5 000 €	-
Total	48 600 €*	-

**Part bénéficiant aux jeunes*

Objet du dispositif

Les inégalités s'installant dès le plus jeune âge, l'émancipation économique des femmes se joue aussi à travers les choix d'orientation scolaire et professionnelle. Les jeunes filles et jeunes femmes se trouvent limitées dans leurs choix d'orientation par les stéréotypes de genre, qui les détournent de certains secteurs, professions, et carrières, et brident leur ambition. Dès lors, il apparaît primordial de mener des actions auprès de ces jeunes filles et jeunes femmes, pour élargir leur horizon professionnel et soutenir leur ambition. En cette période de crise sanitaire, qui fragilise psychologiquement et précarise financièrement les jeunes, ce soutien apparaît d'autant plus essentiel.

L'accès à l'entrepreneuriat permet également aux femmes de s'émanciper financièrement et de s'épanouir au travail (possibilité de fixer leur propre salaire, décider de leur carrière, affirmer leur ambition et leur leadership). L'accompagnement des femmes à la création d'activités, secteur dans lequel elles demeurent minoritaires (30 % des femmes créatrices d'entreprises) est un enjeu capital. Cet accompagnement doit être poursuivi et renforcé en cette période difficile, où une grande partie de l'activité économique est affectée par la crise.

Pour soutenir l'insertion professionnelle des femmes éloignées de l'emploi et l'égalité professionnelle, il a été proposé en 2021, un soutien de la Ville de 136 500 € à 27 associations dont les actions s'articulent autour des 5 axes suivants :

- levée des freins à l'insertion socioprofessionnelle et au maintien dans l'emploi : 9 associations pour un montant de 33 500 € ;

²⁰⁶ L'ANRS reçoit également des subventions pour la Permanence Accueil Jeunes (voir page 171) et le Service Insertion Jeunes (voir page 173).

²⁰⁷ Voir aussi pages 39 et 165.

²⁰⁸ Les Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) ont remplacé, en 2021, les Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

²⁰⁹ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DDCT DJS 14 et 2021 DAE 67 (Becomtech).

- parcours d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle de femmes éloignées de l'emploi : 10 associations pour un montant de 47 000 € ;
- orientation professionnelle des femmes et mixité professionnelle : 4 associations pour un montant de 29 000 € ;
- soutien à l'entrepreneuriat des femmes : 3 associations pour un montant de 15 000 € ;
- recherche sur l'égalité professionnelle : 2 associations pour un montant de 12 000 €.

Les actions financées dans le cadre de cette enveloppe peuvent toucher des jeunes femmes, mais la part de jeunes femmes sur l'ensemble des actions ne peut être précisément comptabilisée. Aussi, ne sont valorisées ici que les actions dédiées spécifiquement aux jeunes filles et jeunes femmes.

Structures et actions soutenues

Sur 27 associations soutenues, 4 portent spécifiquement sur les jeunes femmes :

- l'association Daradja, 4 000 €, pour son projet « Promo F – Agissons pour l'insertion sociale et professionnelle des étudiantes primo-arrivantes » ;
- l'association Fit une femmes un toit, 10 000 €, pour son projet « Accès à l'emploi des jeunes femmes victimes de violences » ;
- l'association RêV'Elles, 15 000 € (10 000 € au titre de l'égalité professionnelle et 5 000 € au titre de la jeunesse [voir page 94]), pour son projet « RêV'Elles Ton Potentiel – Accompagnement de 180 jeunes filles » ;
- l'association Becomtech, 10 000 €, pour son projet « Promotion Jump in tech – Digital summer à Paris 2021 ».

Financement

L'enveloppe globale que la Ville de Paris dédie à l'égalité professionnelle et à l'insertion professionnelle des femmes éloignées de l'emploi est de 136 500 € dont 39 000 € subventionnent les actions des quatre associations (34 000 € DDCT et 5 000 € DJS).

L'action de l'association Becomtech est par ailleurs co-financée par le bureau de l'innovation de la DAE dans le cadre de l'appel à projets « Culture scientifique » à hauteur de 9 600 €.

5. Les prises en charge « Jeune Majeur » au titre de l'ASE

(jeunes de 18 à 21 ans)²¹⁰

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSOL	80 000 000 €	1 441 154 €*.

*Estimation de frais de personnel fournis par le SEJM.

Missions

Les interventions relevant de la protection de l'enfance sont destinées à aux **mineur-e-s et majeur-e-s de moins de 21 ans connaissant des difficultés « susceptibles de compromettre gravement leur équilibre »**. Sont ainsi pris en charge à titre temporaire par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) des majeur-e-s bénéficiant d'un accueil du temps de leur minorité ou qui éprouvent « des difficultés d'insertion sociale faute de ressources ou d'un soutien familial suffisant ». Les jeunes de nationalité étrangère ne sont pas écarté-e-s du bénéfice de ces dispositions encadrées par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Nombre de bénéficiaires

Au 31 décembre 2021, 1 806 jeunes de 18 à 21 ans étaient pris-e-s en charge par l'ASE (contre 1 662 en 2019), dont :

- 1 664 jeunes majeur-e-s en Accueil Provisoire Jeune Majeur (APJM), un nombre qui n'a jamais été si élevé, dont 63 % sont des ex-Mineurs Non Accompagnés (MNA) ;

²¹⁰ Textes de références : articles L 221-1 et L 222-5 du CASF et Shéma de prévention et de protection de l'enfance.

- 142 jeunes majeur·es avec une Aide Educative à Domicile Jeune Majeur (AEDJM).

Le taux de contrats jeunes majeurs est important et en augmentation à Paris :

- le taux de jeunes majeur·es accompagné·es en protection de l'enfance est en 2018 de 12 pour mille à Paris contre 10,3 pour mille en France entière (soit 1 355 jeunes accompagné·es au 31 décembre 2018 sur 112 501 jeunes de 18 à 21 ans à Paris) ;
- une augmentation de 33 % du nombre de jeunes suivis entre 2018 et 2021 (1 355 jeunes majeurs en 2018 contre 1 806 en 2021).

L'étude de cohorte sur 3 810 enfants né·es en 2000 ayant fait l'objet d'une mesure de prévention ou de protection de l'enfance indique que 88 % des jeunes ayant connu un accueil pendant leur minorité ont un APJM (94 % pour les MNA et 80 % pour les hors MNA), contre 73 % dans une étude précédente (étude ELAP) menée dans 7 départements, dont Paris, entre 2013 et 2018.

En 2021, sur 4 854 jeunes (mineur·e·s et majeur·e·s) accueilli·e·s, les jeunes majeur·es représentent 34 % du public pris en charge. Les garçons représentent 66,5 % des mineur·e·s et majeur·e·s accueilli·e·s (soit 3 227 individu·e·s) et les filles seulement 33,5 % (soit 1 627 individu·e·s). Ce chiffre s'explique par la part importante de mineurs non accompagnés accueillis à Paris qui sont majoritairement des garçons (près de 92 %).

Organisation du service

Au sein du pôle parcours de l'enfant et du service de l'accompagnement vers l'autonomie et l'insertion (SAAI), le secteur éducatif auprès des jeunes majeurs (SEJM) a été créé en 2015 afin de permettre une plus grande cohérence dans l'intervention des services pour répondre aux projets d'insertion sociale et professionnelle des jeunes majeur·es, particulièrement celles et ceux connaissant de graves difficultés, et favoriser les solutions d'accès à l'autonomie. Le SEJM propose ainsi un suivi individuel (au travers du contrat jeune majeur·e), mais également un programme d'actions collectives.

Objet du dispositif « Contrat Jeune Majeur·e »

Le dispositif d'accompagnement socio-éducatif proposé au·à la jeune majeur·e s'inscrit dans le cadre d'un « contrat Jeune Majeur·e (CJM) ». A partir de la demande du·de la jeune et de l'évaluation de son projet, il repose sur l'élaboration d'objectifs contractualisés d'un projet d'autonomie personnalisé entre la·le représentant·e de la Ville de Paris et la·le jeune : engagements auxquels s'associe le service d'accueil ou d'accompagnement de proximité. Le droit à l'accompagnement du·de la jeune majeur·e court jusqu'à l'âge limite des 21 ans.

Le Contrat Jeune Majeur·e proposé par le SEJM se décline selon la typologie suivante destinée à ajuster les modalités de prise en charge aux besoins du·de la jeune : le contrat d'accompagnement éducatif en soutien à l'autonomie ; le contrat d'accompagnement éducatif en soutien au projet d'insertion ; le contrat de relais éducatif ; le contrat d'aide financière.

L'action en direction des jeunes majeur·e·s est donc à la croisée de plusieurs orientations parisiennes/plans cadres : le Schéma parisien de protection de l'enfance ; le Plan parisien d'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des mineur·e·s isolé·e·s étranger·ère·s ; le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion ; le Plan parisien pour l'insertion par l'emploi.

Financement

Le budget est en forte augmentation, en corrélation avec la progression du nombre de jeunes majeur·es pris en charge par l'ASE.. Toutefois, les budgets concernant les jeunes majeur·es sont difficiles à isoler car relèvent à la fois de la ligne hébergement, de celle du milieu ouvert et de dépenses en personnel affectées à cette mission. Les chiffres ci-dessous sont donc des estimations sur la base du nombre de jeunes accueilli·e·s (ne comprenant pas le personnel de la SDPPE, référent des jeunes).

En 2021, le budget est d'environ 80 000 000 € soit 11 000 000 € de plus qu'en 2020.

Evolutions

Les évolutions législatives (loi du 7 février 2022) et le nouveau schéma conduisent vers une pratique encore plus volontariste en matière de contrats Jeunes Majeurs.

6. L'accompagnement des jeunes en souffrance

Le Passage

(jeunes de 16 à 26 ans en situation de rupture et souffrant de difficultés sur le plan psychologique)²⁷¹

Directions	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSOL	75 000 €	-
DSP	12 000 € ²⁷²	-
Total	87 000 €	-

Objet du dispositif

La Ville apporte son soutien à la Croix-Rouge Française pour son établissement **Le Passage** dédié à **l'accueil, au soutien psychologique et à l'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle de jeunes de 16 à 26 ans souffrant de difficultés sur le plan psychologique mais ayant dépassé l'âge d'une prise en charge en Centre Médico-Psychopédagogique (CMPP)**.

Ne relevant pas du secteur psychiatrique mais se situant au carrefour de la souffrance psychique et de la précarité sociale, ces jeunes sont le plus souvent sorti-e-s du système scolaire et éprouvent de grandes difficultés pour accéder ou se maintenir dans les dispositifs de formation et d'insertion.

Le Passage offre un accompagnement global, coordonné avec les partenaires du réseau sanitaire et social qui s'articule autour de trois axes : un espace d'accueil, des ateliers collectifs et un suivi individuel.

Les permanences sont animées par des psychologues assurant également des suivis individuels, essentiels pour un public en situation de rupture. Ce lieu convivial favorise la création de lien social, la prévention de l'errance et le traitement de certaines démarches administratives.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, Le Passage a accueilli 181 jeunes. La part des jeunes hommes est majoritaire.

Financement

L'action est soutenue par la Ville à hauteur de 87 000 € (75 000 € par la DSOL et 12 000 € par la DSP).

La structure est aussi financée par l'Etat (28 %), la Région (9 %), et l'ARS (23 %).

Lieu d'Accueil et d'Orientation POW'HER

(jeunes femmes victimes de violences, de 15 à 25 ans)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DDCT	30 000 €	7 661 €

Objet du dispositif

Le **Lieu d'Accueil et d'Orientation (LAO) POW'HER**, unique en France, situé à Bagnolet, est à destination des jeunes femmes âgées de 15 à 25 ans. Il a pour objectif de **repérer, prévenir, accueillir, accompagner et orienter les jeunes femmes victimes**

²⁷¹ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DASES 23.

²⁷² Voir page 71.

de violences et de faciliter leur émancipation. Il a ouvert le 31 août 2019 pour une durée expérimentale de 3 ans jusqu'en mars 2022 grâce, entre autres, à l'impulsion de la Ville de Paris et du département de la Seine Saint-Denis, avec une convention multipartite, d'une durée de 3 ans, entre le Conseil départemental et la Préfecture de Seine Saint-Denis, la Préfecture de région Ile de France, la Préfecture de Paris, la Mairie de Bagnolet, l'association **FIT Une Femme, un toit** et la Ville de Paris.

Les objectifs de la création du LAO POW'HER étaient les suivants :

- proposer un lieu spécialement pensé pour les plus jeunes femmes victimes de violences qui sont « en dehors des radars » : premières concernées par les violences sexistes et sexuelles mais dernières à solliciter les dispositifs d'accompagnement existants ;
- proposer un lieu d'écoute, d'information et d'accompagnement individuel et collectif pluridisciplinaire pour prévenir les violences, protéger les jeunes femmes victimes et arrêter le continuum des violences le plus tôt possible ;
- être un tremplin vers le droit commun via une démarche d'empouvoirement.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, l'accueil de jour POW'HER a pris en charge 289 jeunes femmes dont 187 nouvelles situations en 2021. Le nombre de jeunes femmes accompagnées a donc dépassé de 38 % la projection initiale de 250 prévue à l'ouverture.

Financement

L'accueil de jour POW'HER est financé par la Ville de Paris à hauteur de 30 000 €.

7. Les dispositifs de prévention de la récidive et d'insertion

Soutien aux actions de prévention de la récidive et lutte contre la radicalisation

(jeunes de 11 à 30 ans)²¹³

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DPMP	565 820 €*	24 088 €
DSOL	123 500 €*	-
Total	689 320 €*	24 088 €

*Montant donné à titre indicatif, voir partie Précisions méthodologiques.

Objet du dispositif

La Ville de Paris subventionne pour des actions de prévention de la récidive et de la radicalisation :

- des actions d'éducation populaire ou d'occupation positive implantées sur des territoires marqués par une activité délinquante et/ou des troubles à la tranquillité publique ;
- des actions visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en situation d'infradélinquance ou sous-main de justice ;
- des actions visant, au-delà d'un public cible spécifique ou d'un territoire particulier, à agir préventivement face à des phénomènes évolutifs tels que les rixes à Paris ;
- des actions visant à accompagner l'insertion sociale et professionnelle des Parisien-ne-s sous-main de justice, tant en milieu fermé qu'en milieu ouvert avec l'objectif de prévenir la réitération de l'acte délinquant ;
- des actions pour le public placé sous-main de justice particulièrement exposé au risque de radicalisation violente. Ces actions à destination de ce public s'inscrivent dans le champ de l'éducation à l'image, aux réseaux sociaux et aux média ou sont à visée citoyenne ;

²¹³ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DPSP 4.

- des actions d'occupation positive de l'espace public et des dispositifs de protection et de sûreté ;
- des actions en direction des jeunes, dans le champ de la prévention primaire.

Ce dispositif relève d'actions de **prévention de la récidive et de la radicalisation en direction des jeunes parisiens âgés de 11 à 30 ans**. Un tiers d'entre eux-elles est placé sous-main de justice.

Structures subventionnées :

La Ville de Paris subventionne ainsi 26 structures dans le cadre de la politique parisienne de lutte contre la récidive, de prévention de la délinquance, de l'aide aux victimes et de la tranquillité publique pour un total de 709 320 € (585 820 € DPMP et 123 500 € DSOL) dont 20 000 € dans le cadre de l'appel à projet Politique de la Ville (voir page 162).

Afin de rendre compte de la diversité des actions soutenues, certaines structures subventionnées par la DPMP et la DSOL sont mentionnées de manière distincte dans le Bleu Budgétaire Jeunesse :

- **Espoir Centres Familiaux De Jeunes** (Espoir-CFDJ - 143 000 €), pour le projet de mini-ferme au jardin d'Eole, page 116 ;
- **Association de Prévention du Site de la Villette** (APSV - 28 570 €), **Halage** (1 250 €) et **la mécanique de l'instant** (4 000 €) pour leurs actions de mesures alternatives à l'incarcération, page 164 ;
- **Fondation Jeunesse Feu Vert – Fondation Robert Steindecker** (18 000 €) pour son action « Nouvelle Chance », page 165 ;
- **Mission locale de Paris** (107 000 €) pour le financement de 3 postes « référents insertion » et la plateforme d'accompagnement des jeunes vers l'insertion professionnelle, page 166.

Précisions méthodologiques

Contrairement aux éditions précédentes du Bleu Budgétaire Jeunesse, lorsqu'une association subventionnée au titre de la prévention de la récidive et de la radicalisation fait l'objet d'une fiche ailleurs dans la présente édition, le montant des subventions, inclut dans les 709 320 € susmentionnés, n'est pas comptabilisé dans la présente fiche mais ventilé dans leur fiche respective (voir liste ci-dessus). Ainsi, le budget effectivement comptabilisé ici s'élève à 387 500 € (364 000 € DPMP et 23 500 € DSOL).

Prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville

(jeunes de 11 à 25 ans)²¹⁴

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DPMP	20 000 €	-

Objet du dispositif

Ce dispositif se matérialise par des subventions pour soutenir des actions de **prévention de la récidive et de la radicalisation en direction des jeunes Parisiens de 11 à 25 ans des quartiers politique de la ville**.

Financement

10 associations sont soutenues financièrement par la Ville de Paris à hauteur de 20 000 € dans le cadre de l'appel à projet Politique de la Ville au titre de la prévention de la délinquance et la radicalisation.

La DDCT et la DJS soutiennent également certaines de ces associations dans le cadre de l'appel à projet Politique de la Ville (voir pages 95 et 132)

²¹⁴ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DPSP 4.

Médiation de Jour : le soutien à l'association AOCSA – La 20^{ème} Chaise

(jeunes des quartiers de la politique de la Ville Amandiers/Belleville)²¹⁵

Directions	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DPMP	3 000 €	2 738 €
DJS	2 000 € ^{*216}	-
Total	5 000 €	2 738 €

*Montant donné à titre indicatif. Voir partie Financement.

Objet du dispositif

Contexte de création

L'**association AOCSA la 20^{ème} Chaise**, créée en 2006, est implantée dans le quartier des Amandiers à Paris (20^{ème}). Centre social, elle réunit des habitant·e·s concerné·e·s par les questions de solidarité dans la vie quotidienne, de convivialité entre les habitant·e·s et de communication. Elle apporte une contribution à l'animation et au développement local en général et assure la gestion et l'animation du centre social et culturel.

31 % des habitant·e·s du quartier des Amandiers, situé en zone politique de la Ville, ont moins de 29 ans, ce qui explique en partie l'importance du réseau associatif et institutionnel autour de la jeunesse dans ce quartier. Toutefois, chaque structure a des spécificités, tant dans son domaine de compétences que dans son mode de fonctionnement.

Parallèlement, des groupes de jeunes n'adhèrent pas aux propositions émanant des différentes structures, que ce soit pour des raisons opérationnelles (horaires, coûts des activités, fonctionnement interne des structures, etc.) ou pour des raisons d'intérêt (certains projets remportent l'adhésion de certain·e·s jeunes mais pas de tou·te·s). Ainsi, en 2009 et 2010, la plupart des structures d'animation et d'accueil de droit commun du quartier ont dû faire face à de nombreux comportements d'incivilité, voire de violences verbales et parfois physiques.

Suite à ces problématiques, un comité de pilotage, rassemblant l'ensemble des acteur·rice·s sociaux·ales concerné·e·s, a été mis en place afin de réfléchir aux actions à développer pour renouer un dialogue avec ces jeunes. C'est dans ce contexte qu'est né le projet consistant en **la création d'un poste d'animateur·rice-médiateur·rice chargé·e de travailler avec les jeunes en lien avec les partenaires socio-éducatif·ve·s**. L'embauche de cet·te animateur·rice-médiateur·rice a été réalisée de façon expérimentale sur l'année 2011, grâce aux financements du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et de la Ville de Paris. Au vu du bilan positif réalisé par le Comité de pilotage, il est apparu nécessaire de poursuivre ce projet.

Objectifs de la création du dispositif

Pour apporter une réponse adaptée aux problématiques des structures et des jeunes du quartier, les activités de l'animateur·rice/médiateur·rice inter-structures doivent favoriser le lien entre les jeunes et les structures de droit commun. De plus, l'animateur·rice/médiateur·rice doit réinvestir les jeunes dans une démarche de projets, qu'ils soient sportifs, culturels ou de loisirs et les accompagner vers les structures existantes. Ces projets émergents sont alors présentés au comité de pilotage, au sein duquel les partenaires mettront leurs ressources et compétences en synergie afin de les soutenir.

Concrètement, l'animateur·rice/médiateur·rice inter-structure :

- établit des contacts avec les groupes de jeunes afin de créer une relation de confiance ; pour cela, il·elle va à leur rencontre dans l'espace public pour ceux·elles qui sont la·le plus éloigné·e·s des offres diversifiées apportées par les structures en fonction de leurs missions pour établir des contacts mais aussi recenser et décrypter leurs demandes ;
- élabore et met en œuvre des stratégies permettant de répondre aux demandes repérées ou exprimées par les jeunes ;
- oriente et/ou accompagne les jeunes vers les structures ou l'équipe d'éducateur·rice·s de prévention en fonction des besoins repérés ;
- crée une dynamique de participation des jeunes leur permettant de s'impliquer dans la vie du quartier (fête de quartier et autres manifestations culturelles ou sportives).

²¹⁵ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DASES T1 DDCT/DFPE/DJS/DAE/DAC/DEVE/DASCO/DPSP.

²¹⁶ Subvention au titre de la jeunesse dans le cadre de l'appel à projet Politique de la Ville (voir page 95)

Les activités de l'animateur·rice-médiateur·rice sont adaptées selon les périodes.

Financement

En 2021, la Ville de Paris a attribuée une subvention de 5 000 € à La 20^{ème} Chaise pour le projet intitulé « Animateur médiateur inter partenarial (3 000 € DPMP et 2 000 € DJS).

Pour le fonctionnement général du centre social et d'autres projets, AOCSA La 20^{ème} Chaise est également subventionné sur les crédits de la DDCT, de la DSOL, de la DJS et de la DEVE.

N'est comptabilisé dans le cadre de cette fiche que la subvention de la DPMP, celle de la DJS étant comptabilisée par ailleurs, voir page 110.

Soutien aux mesures alternatives à l'incarcération : l'accueil de Travail d'Intérêt Général (TIG)

(jeunes sous-main de justice et/ou ayant à exécuter une peine de TIG)²¹⁷

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DPMP	33 820 €	13 690 €

Objet du dispositif

Le **Contrat Parisien de prévention et de sécurité** (CPPS) 2015-2020 met en œuvre une **politique globale et cohérente de lutte contre la récidive sur le territoire parisien**, partagée entre la Ville de Paris et les différents partenaires de la justice (Parquet, juges d'application des peines, Tribunal pour enfants, Service pénitentiaire d'insertion et de probation, Protection judiciaire de la jeunesse, etc.), la Préfecture de Police, le Rectorat ainsi que les associations spécialisées travaillant auprès des jeunes en difficulté et dans le champ de l'insertion professionnelle.

La Ville mène ainsi, en lien avec ses partenaires, une politique volontariste qui vise à **accompagner les Parisien-ne-s placé-e-s sous-main de justice**, tant en milieu fermé qu'en milieu ouvert, et à favoriser l'exécution des mesures judiciaires alternatives en développant et diversifiant les possibilités d'accueil afin d'éviter la réitération de l'acte délinquant.

Ce soutien se réalise selon trois volets :

- soutien à des associations proposant des accueils collectifs de TIGistes ;
- accueil par les Directions de la Ville de personnes condamnées à un TIG ou autres mesures alternatives à l'incarcération, cet accueil se réalise sous la coordination de la DPMP, désignée Direction pilote ;
- accueil par la DPMP dans le cadre d'un dispositif spécifique de mineur·e-s faisant l'objet d'une mesure judiciaire de réparation pénale.

Evolutions

Création en 2022 d'une agence parisienne du TIG et de la prévention de la récidive rattachée au bureau des actions préventives de la DPMP. Cette agence aura pour mission de coordonner le dispositif d'accueil de TIGistes, développer l'offre d'accueil au sein des directions, animer le réseau des tuteur·rice·s TIG, mettre à jour les informations relatives aux postes via la plateforme nationale TIG 360°, rendre compte de l'activité de l'Agence, instruire les demandes de subventions des associations.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, 58 jeunes ont bénéficié de ces mesures alternatives à l'incarcération.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Association d'aide pénale (Aapé) la DPMP propose d'accueillir des mineur·e-s suivi·e-s par l'association dans le cadre de la mise en œuvre d'une mesure de réparation pénale (alternative aux poursuites). 4 jeunes de 15 à 17 ans ont ainsi été accueilli·e-s par les équipes de médiateur·rice·s.

²¹⁷ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DPSP 4.

Financement

La Ville soutient financièrement plusieurs associations travaillant sur ce sujet :

- **Association de prévention du site de la Villette** (APSV)²¹⁸ : éducation à l'image à la Villette. Stage en milieu ouvert pour des personnes sous-main de justice (28 570 €) ;
- **Halage** : accueil de TIG collectif sur la petite ceinture (1 250 €) ;
- **La mécanique de l'instant** : ateliers citoyens collectifs (4 000 €).

Ces associations bénéficient également de soutiens du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR).

Nouvelle Chance, action portée par la Fondation Jeunesse Feu vert

(jeunes de 16 à 28 ans sans emploi et/ou placé-e-s sous-main de justice)²¹⁹

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DPMP	18 000 €	2 738 €

Objet du dispositif

La **Fondation Jeunesse Feu Vert**²²⁰ a été créée en 1957, pour créer et gérer des structures d'accueil, d'hébergement, de formation, d'éducation ou de rééducation, concourant à **l'insertion ou la réinsertion sociale et professionnelle des enfants, adolescent-e-s et jeunes adultes en difficulté**. Son implantation à Paris, et notamment dans les 11^{ème} et 20^{ème} arrondissements, lui permet d'être un partenaire reconnu parmi les acteur·rice·s institutionnel·le·s et associatif·ve·s locaux·ales.

Depuis 2011, la Fondation Jeunesse Feu Vert est porteuse d'un projet, intitulé « **Nouvelle Chance** », qui vise à **accompagner les jeunes pour sortir des pratiques de trafics en les orientant vers le monde du travail**. Elle offre ainsi aux jeunes qui lui sont orienté-e-s un accompagnement régulier, renforcé et personnalisé et leur propose une activité en entreprise, de façon souple, en fonction des besoins de l'entreprise et des compétences des postulant-e-s. Ces jeunes sont soit sélectionné-e-s, avec l'appui de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), en raison de leur parcours judiciaire mais aussi de leur capacité et désir de travailler en entreprise, soit sont sélectionné-e-s par les éducateur·rice·s des associations de prévention spécialisée.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, 52 jeunes ont été accompagné-e-s dans le cadre de ce dispositif.

Financement

Le dispositif est soutenu financièrement par la Ville de Paris à hauteur de 18 000 € par la DPMP.

Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) finance également le projet à hauteur de 18 000 €.

La DSOL et la DSP soutiennent également la fondation pour ses différentes actions (voir pages 67, 155 et 156).

²¹⁸ Voir page 40.

²¹⁹ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DPSP 4.

²²⁰ Voir aussi pages 39 et 156.

Financement de coordinateur·rice·s de la Mission locale de Paris pour les jeunes emprisonné·e·s ou en sortie de détention

(jeunes de 16 à 25 ans parisien·ne·s en détention, sortants de prison et/ou sous-main de justice)²²¹

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DPMP	107 000 €	13 137 €

Objet du dispositif

Depuis 2012, et suite à une première expérimentation menée en 2010, deux postes de référent·e·s insertion en prison ont été créés au sein des maisons d'arrêt de Fleury-Mérogis et de Fresnes par la Ville de Paris, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Paris. Avec la réouverture de la prison de la Santé, qui accueille désormais les jeunes parisiens incarcérés, ces deux postes y sont redéployés depuis septembre 2019.

Ces **conseiller·ère·s de la Mission Locale travaillent en détention avec les jeunes Parisiens âgés de 16 à 25 ans afin de préparer la sortie de prison** en construisant un projet de formation et/ou d'insertion professionnelle dans le cadre d'un aménagement de peine.

Face au constat partagé par l'ensemble des partenaires d'un besoin de renforcer la continuité du suivi entamé en prison à l'occasion de la sortie de prison, un troisième poste de « référent·e insertion » travaillant en milieu ouvert et chargé·e d'assurer le lien entre le « dedans » et le « dehors » a été créé en septembre 2015, en lien avec les travaux initiés dans le cadre du Conseil de Juridiction. Il avait pour mission de suivre les jeunes Parisien·ne·s incarcéré·e·s à Fleury ou à Fresnes après leur sortie de prison par un accompagnement personnalisé et renforcé, en lien étroit avec les conseiller·ère·s d'insertion et de probation du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP 75) en charge du suivi de l'aménagement des peines. Le financement de ce troisième poste s'inscrit notamment dans la série de mesures adoptées suite aux attentats de janvier 2015 visant à favoriser la réinsertion des personnes sous-main de justice.

Jusqu'en 2021, 3 postes de conseiller·ère·s étaient soutenus dans le cadre de ce dispositif. Suite au désengagement de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Paris en 2021, le dispositif a été redimensionné autour de **2 postes de conseiller·ère·s**.

En outre, la Mission locale de Paris anime le **dispositif Passerelle vers le monde professionnel** s'adressant à des jeunes Parisien·ne·s âgés de 16 à 21 ans suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Cette action propose à ces jeunes n'adhérant pas aux modalités classiques d'accueil et d'accompagnement, la mise en place, notamment au terme de la mesure judiciaire, d'un accompagnement individuel par un·e conseiller·ère de la Mission Locale dédié. Cet accompagnement se réalise via des rendez-vous individuels bihebdomadaires et des ateliers collectifs devant permettre, à l'issue, la maîtrise des prérequis indispensables à l'entrée en emploi/formation et la validation d'un projet professionnel individuel (voir la fiche de la Mission Locale de Paris page 30).

Nombre de bénéficiaires

En 2021, le dispositif a accompagné 311 jeunes au total :

- 127 jeunes accompagné·e·s en milieu fermé dont 105 entré·e·s dans le dispositif en 2021 ;
- 144 jeunes accompagné·e·s en milieu ouvert dont 83 entré·e·s dans le dispositif en 2021 ;
- 40 jeunes ont été accompagné·e·s par la Passerelle.

Financement

La Ville de Paris soutient le dispositif par le biais d'une subvention globale qui s'élève à 107 000 € en 2021 dont 55 000 € pour le financement des postes de référent·e·s insertion et 52 000 € pour le financement du dispositif « Passerelle vers le monde professionnel ». Le financement des postes de référent·e·s est également cofinancé par le SPIP et le FIPD (90 700 €).

Il est à noter que la subvention indiquée dans cette fiche (107 000 €) correspond à celle indiquée dans la fiche de la Mission Locale (page 30). Ce montant est comptabilisé dans le cadre de ce Bleu uniquement dans cette fiche et il est indiqué à titre informatif dans la fiche susmentionnée.

²²¹ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DPSP 4.

Prévention des rixes

(prioritairement jeunes de 11 à 18 ans issu-e-s des Quartiers Politique de la Ville)²²²

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DPMP	37 892 €	13 137 €
DSOL	143 965 €	-
DDCT	22 000 €	-
Total	203 857 €	13 137 €

Objet du dispositif

La Ville de Paris a initié, en 2019, une Stratégie parisienne de prévention des rixes (SPPR) pour répondre au phénomène d'affrontements entre groupes de jeunes, se faisant de plus en plus violents et avec la participation de jeunes de plus en plus jeunes. Cette stratégie a permis de fédérer nombre de partenaires : services de la Préfecture de police, du Parquet de Paris, de la Protection judiciaire de la jeunesse, de la Caf de Paris, et également plus largement des associations, des jeunes et des familles.

Depuis 2019, cette stratégie a permis des réponses fortes au phénomène, à travers notamment une organisation partenariale territoriale structurée et dynamique. Celle-ci permet une attention permanente et une réactivité renforcée grâce à un dispositif local d'alerte et de veille partagé entre tous les acteur·trice·s.

Par ailleurs, les actions de prévention et de médiation ont été renforcées. Des formations à destination des professionnel·le·s ont été engagées et de multiples actions ont été mises en œuvre s'appuyant sur l'ensemble des acteur·trice·s locaux auprès de la jeunesse : associations de prévention spécialisée, centres sociaux, équipements jeunesse, associations de quartiers ou de parents, établissements scolaires, etc.

Evolutions

Depuis 2021, un nouvel appel à projets « prévention des rixes entre jeunes à Paris » a été lancé. 200 000 € sont consacrés aux actions de prévention, en rue et sur les réseaux sociaux en priorité. Un travail avec les communes limitrophes est également prévu pour renforcer les actions aux portes de Paris.

Financement

En 2021, la Ville de Paris a subventionné 33 associations à hauteur de 203 857 € (143 965 € DSOL, 37 892 € DPMP et 22 000 € DDCT).

La Préfecture de Paris et la Caf cofinancent également le projet.

²²² La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DASES 256.

8. Les structures d'accompagnement des jeunes en rupture ou sans domicile fixe

Le Centre d'hébergement Stendhal

(jeunes sans domicile fixe de 18 à 26 ans)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSOL	-	1 461 953 €

Objet du dispositif

Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) gérés par la Ville sont répartis en pôles destinés à prendre en compte la diversité des publics et de leurs besoins à l'échelle parisienne : hommes et femmes isolé-e-s, familles monoparentales, jeunes.

Le pôle « Joséphine Baker » du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris accueille dans le **centre d'hébergement Stendhal**²²³

90 jeunes de moins de 27 ans, sans domicile et en situation de détresse sociale :

- **l'orientation des jeunes est réalisée par le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientat**ion (SIAO) de Paris ;
- depuis juillet 2021, **2 à 5 places sont mobilisées** dans le cadre d'une convention avec la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris **pour des jeunes placé-e-s sous main de justice** faisant l'objet d'un placement à l'extérieur (alternative à l'incarcération favorisant la réinsertion) ;
- **les jeunes, isolé-e-s ou en couple, y sont accueilli-e-s dans des chambres individuelles ou double** (70 places) soit dans des appartements diffus mobilisés auprès de bailleurs sociaux (20 places).

L'accompagnement proposé est global, individualisé et non différencié selon le mode d'orientation des jeunes. Il a notamment pour objectif l'accès aux droits, aux soins, à la culture, à la formation et à l'emploi ainsi que l'accès au logement adapté ou de droit commun, comme préalable à la réinsertion sociale.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, le CHRS Stendhal a accompagné 69 jeunes au total (23 % de jeunes femmes), dont 36 âgé-e-s de 18 à 24 ans, et 33 âgé-e-s de 25 à 27 ans (pour les jeunes présent-e-s au 31 décembre 2021).

Financement

Le coût de fonctionnement des CHRS est supporté par l'Etat au travers d'une dotation de fonctionnement (1 762 610 €) versée par la DRIHL (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement).

La Ville de Paris absorbe les déficits des centres. Pour l'année 2021, le centre d'hébergement Stendhal a connu un excédent d'environ 233 000 €, la Ville de Paris n'a donc pas eu besoin de soutenir financièrement la gestion du centre.

Evolutions

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'ensemble des centres d'hébergement de la Ville de Paris sont sous statut CHRS, dans le cadre d'un CPOM conclu avec la DRIHL de Paris. Auparavant, le CH Stendhal comportait 59 places d'hébergement d'urgence et 31 places d'hébergement et de réinsertion sociale.

Regroupement des centres d'hébergement du CASVP par pôle (une autorisation préfectorale par pôle) sous un statut unique CHRS (01/01/2021). Validation du projet de pôle « Joséphine Baker », auquel le centre d'hébergement Stendhal est désormais rattaché (juin 2021).

²²³ <https://www.paris.fr/pages/lieux-d-accueil-128#les-centres-d-hebergement-d-urgence-et-les-centres-d-hebergement-et-de-reinsertion-sociale>

Effets liés à la crise sanitaire

En 2021, le droit de visite a été limité ou suspendu.

Les jeunes adultes en centre de formation ont dû poursuivre leurs études en distanciel. Une donation d'ordinateurs portables en 2020 a permis d'équiper 5 résident-e-s.

Centre d'hébergement expérimental « Relais 18 Hébergement »

(jeunes de 18 à 23 ans)²²⁴

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSOL	252 657 €	-

Objet du dispositif

Développé par l'association ARC-Equipes d'Amitié (ARC-EA)²²⁵, le centre d'accueil et d'hébergement expérimental « Relais 18 », localisé au 17/19 rue Binet dans le 18^{ème} arrondissement de Paris **offre des places d'hébergement** (dont 12 places situées dans le centre lui-même et 6 studios passerelle disséminés dans Paris) **destinées à des jeunes**. Le dispositif comprend également **un suivi social, y compris pour des jeunes hors hébergement**. Toutes les orientations vers ce dispositif émanent de demandes formulées par des prescripteurs via le SIAO.

Actions menées

L'association propose d'une part des solutions d'hébergement différenciées en fonction des situations :

- l'accueil collectif « Relais 18 » (12 places) : la prise en charge des jeunes suivi-e-s et hébergé-e-s (en chambre de 2) dure 3 mois et est renouvelable 1 fois. L'accompagnement vise à la construction pour chaque jeune d'un projet personnalisé d'insertion favorisant son autonomie ;
- l'accueil d'urgence : cette modalité d'accueil constitue une mise à l'abri immédiate pour des jeunes isolé-e-s, ayant épuisé leurs réseaux d'ami-e-s ou de connaissances, sans autre alternative que la rue. La durée de l'accueil peut varier de une à quatre nuits selon les situations et se poursuivre par un hébergement. L'objectif de cette prise en charge est d'éviter l'installation dans l'errance, offrir une présence et un suivi éducatif. 20 jeunes en ont bénéficié en 2019 ;
- les 6 studios passerelles : pour des jeunes en voie d'insertion hébergé-e-s pendant 6 mois renouvelable une fois. Ils concernent les jeunes ayant bénéficié d'un hébergement au Relais 18 ou dans un processus d'insertion afin de leur permettre d'expérimenter la responsabilité liée à l'occupation d'un logement autonome. Chaque jeune bénéficie d'un accompagnement social individualisé ;
- des accompagnements « hors les murs » après le temps de l'hébergement, afin de stabiliser la situation et favoriser les relations avec les nouvelles structures d'accueil qu'il-elles ont intégrées.

L'association mène d'autre part des actions spécifiques : le projet « ma santé me concerne » qui a vocation à agir sur la globalité des problématiques repérées en matière de santé (réalisation d'un bilan santé, organisation de soirées-débat sur la toxicomanie, l'équilibre alimentaire, la sexualité, ateliers de cuisine diététique, etc.) : un atelier recherche d'emploi (aide à l'élaboration d'un CV, simulation d'entretien d'embauche, accompagnements à la mission locale, au Pôle emploi, etc.) ; des ateliers sportifs et des activités culturelles et éducatives.

Financement

Les ressources financières du centre Relais 18 proviennent de la Ville de Paris (252 657 €) et de la DRIHL (269 770 €).

²²⁴ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DASES 76.

²²⁵ Les associations ARC 75 et Les Equipes d'Amitié ont fusionné en 2018, l'association prend alors le nom d'ARC-Equipes d'Amitié.

Permanence Sociale d'Accueil de Belleville

(jeunes sans domicile fixe de 18 à 24 ans)²²⁶

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSOL	1 246 741 €	1 508 496 €

Objet du dispositif

Le Direction des Solidarité de la Ville de Paris gère **trois Permanences Sociales d'Accueil (PSA)**²²⁷, services sociaux et administratifs, au service des Parisien·ne·s sans domicile fixe :

- **PSA Bastille** : accueil et orientation hommes isolés à partir de 25 ans, sans domicile fixe ;
- **PSA Gauthery** : accueil et orientation femmes isolées, couples et familles sans domicile fixe ;
- **PSA Belleville** : accueil et orientation de femmes et hommes de 18 à 24 ans, sans enfant à charge, sans domicile fixe.

Celles-ci remplissent 4 missions essentielles : **l'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation ; l'accès aux droits ; l'accompagnement social** (accompagnement social global et accompagnement au titre du RSA) ; **la protection de l'enfance** (PSA Gauthery).

Gestion

Les PSA sont gestionnaires des aides facultatives de la Ville de Paris (demandes des usager·ère·s suivi·e·s en PSA ainsi que de celles des services partenaires intervenant auprès de ce public sur l'ensemble du territoire parisien).

La **PSA Belleville** est **spécialisée dans l'accueil et l'orientation de femmes et d'hommes de 18 à 24 ans, sans enfant à charge, sans domicile fixe**. Elle est composée de 21 agent·e·s dont 8 travailleur·euses sociaux·ales, un·e psychologue à temps partiel, un·e agent·e d'accès au droit et un·e permanencier·ère de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) en vacations hebdomadaires.

La Ville de Paris délègue la gestion des demandes au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) à la PSA Belleville pour soutenir l'insertion professionnelle du public sans domicile fixe de 18 à 24 ans, soit en moyenne 50 demandes par mois.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, la PSA Belleville a enregistré 10 947 passages (+7,7 %) soit, **une moyenne mensuelle de 913 passages, pour 441 personnes accompagnées** dont 16 % de femmes.

Dans le cadre de cet accueil, les jeunes reçu·e·s ont pu bénéficier de diverses prestations :

- **3 019 aides accordées** pour un montant total de **267 175 €**. Le montant des aides allouées poursuit sa progression. ;
- 77 % des aides en nature dont 33 % pour l'aide au transport et 66 % d'aide en tickets service et 34 % des aides en espèces.

Le montant total des aides allouées poursuit sa progression. Pour les aides en espèces, par exemple : 89 633 € en 2021, 51 705 € en 2020 et 29 953 € en 2019. Cette augmentation est comme l'année précédente liée aux aides aux transports nécessaires à l'insertion des jeunes suivis par la PSA Belleville.

Le montant moyen des aides accordées est de 30 €. L'objectif est que les aides financières constituent un outil d'accompagnement dans la durée face à un public volatil qui a souvent du mal à s'inscrire dans le temps long.

Par ailleurs, le dispositif a évalué son public et fait ressortir les données suivantes : **1 personne sur 3 a moins de 21 ans** (33,8 %) ; **les jeunes femmes sont sous-représentées** (16 %) ; **les jeunes de nationalité étrangère représentent 72,5 %** (jeunes qui arrivent en France sans points de chute, jeunes pris en charge d'abord comme mineur·e·s non accompagné·e·s ou jeunes venu·e·s avec titre de séjour, dans l'objectif de rejoindre de la famille, de poursuivre des études) ; **des difficultés financières très nombreuses** (absence totale de ressources pour 2 jeunes sur 5) ; **des parcours d'exclusion du logement** (après l'arrivée en France, 57 % sont sans logement, 18 % sont séparé·e·s de leur famille, 10 % ne sont plus pris en charge par l'ASE, 1 personne sur 3 n'a pas de solution de logement pour la nuit) ; **des jeunes plus mobiles** (57 % des enquêté·e·s (hors primo) fréquentent la PSA depuis moins de 6 mois, et un fort renouvellement est observé par les professionnel·le·s, des jeunes souvent en forte demande d'accompagnement).

²²⁶ Textes de référence : pour ce qui concerne l'aide facultative, le règlement municipal des prestations d'aide sociale facultative

²²⁷ <https://www.paris.fr/pages/s-inserer-129#les-permanences-sociales-d-accueil>

Financement

Le coût total de ces aides dites facultatives est inclus dans le budget de la PSA Belleville (CA 2021 : 1 246 741 €).

La Permanence Accueil Jeunes

(jeunes de 12 à 25 ans en situation d'errance)²²⁸

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSOL	93 000 €	-

Objet du dispositif

La **Permanence Accueil Jeunes (PAJ)** est un service géré par l'Association Nationale de Réadaptation Sociale (ANRS)²²⁹. Elle assure un **accueil anonyme et inconditionnel des jeunes de 12 à 25 ans en situation d'errance sur le territoire parisien**. Elle permet également de repérer des troubles psychiques importants et de réorienter des jeunes vers des structures spécialisées. Cette structure met en œuvre un accueil organisé en deux temps distincts :

- un accueil inconditionnel le matin avec accès à des services gratuits répondant aux besoins de première nécessité des jeunes (douches, laverie, consigne, téléphone, boissons chaudes) ;
- un accueil sur rendez-vous l'après-midi, dédié aux entretiens individuels et aux accompagnements extérieurs.

L'accueil et l'écoute individuelle des jeunes sont effectués par des éducateur·rice·s spécialisé·e·s.

Des démarches d'insertion sociale sont entreprises avec les jeunes, telles que la mise en place de soins en lien avec des structures spécialisées, des inscriptions vers les services de droit commun ou de recherche d'emploi, ou des reprises de relation familiale. Des permanences infirmières et de santé sont assurées deux fois par semaine. Les jeunes sont informé·e·s sur les dispositifs d'aides et sont orienté·e·s vers ces partenaires associatifs. La PAJ développe depuis 2021 des activités hors les murs afin de créer des liens entre son public et les jeunes du secteur de Belleville (20^{ème})

Nombre de bénéficiaires

En 2021, la PAJ a accueilli 664 jeunes. La part des hommes est majoritaire.

Financement

Outre le financement de la Ville de Paris qui s'élève à 93 000 €, l'Etat finance le dispositif à 62 %.

Association « Centre Corot Entraide Auteuil »

(jeunes de 18 à 25 ans)²³⁰

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSOL	135 000 €	Non estimé

Objet du dispositif

Le centre d'hébergement géré par l'association « Centre Corot Entraide Auteuil » au 4, rue Corot dans le 16^{ème} arrondissement de Paris **assure l'accompagnement global de jeunes en errance de 18 à 25 ans avec hébergement en hôtel** (18 chambres de services disséminés et 48 chambres dans des hôtels). Dans ce cadre, les jeunes sont orienté·e·s dans le but de prévenir l'exclusion, la marginalisation, et l'errance. Le Centre Corot fonctionne comme un centre de stabilisation.

²²⁸ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DASES 23.

²²⁹ L'ANRS reçoit également des subventions pour l'EDI Emergence (voir page 156) et le Service Insertion Jeunes (voir page 173).

²³⁰ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DASES 76.

Il accueille les jeunes âgé-e-s de 18 à 25 ans, en grande difficulté et les accompagne dans leur parcours d'insertion. Le suivi du-de la jeune comprend :

- un accompagnement éducatif, social et une aide à l'insertion : la-le jeune signe un contrat matérialisant son adhésion à l'accompagnement. Le suivi comporte un entretien hebdomadaire avec un-e référent-e. L'accompagnement social comprend notamment une aide à la recherche de logement (CHRS, FJT, logement autonome, etc.), aux démarches administratives et de santé (prévention, bilans de santé réalisés par un partenaire spécialisé), une action éducative budgétaire visant à conseiller la-le jeune dans la gestion de son budget. L'association propose également, en lien avec la Mission Locale de Paris, une aide à l'insertion professionnelle (ateliers emploi, etc.). L'accompagnement du-de la jeune dure environ 6 mois ;
- une aide matérielle complémentaire : les jeunes ont accès au vestiaire ainsi qu'à l'épicerie sociale ;
- des actions collectives : l'organisation d'actions socio-éducatives et conviviales permet de créer une dynamique de groupe et de redynamiser les jeunes (organisation de repas, sorties culturelles dans le cadre d'un partenariat avec l'association Cultures du Cœur, etc.).

Des partenariats sont par ailleurs mis en place : SIAO Insertion de Paris, la Permanence Sociale d'Accueil de Belleville, structures d'accueil de jour (ANRS, Itinérances, etc.), centres d'hébergements (Relais 18, Tillier), des structures de soins (Centre Léveillé, Solipam).

Financement

Les ressources financières du centre d'hébergement proviennent de la Ville de Paris (135 000 €) et de la DRIHL (597 000 €).

L'Accueil Lazare

(jeunes de 18 à 30 ans environ)²³¹

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSOL	90 000 €	Non estimé

Objet du dispositif

L'accueil de jour Lazare, situé au 197 bis, avenue Victor Hugo (16^{ème}), est l'une des antennes de l'association « Aux captifs la Libération ». Elle s'adresse aux jeunes âgé-e-s de 18 à 30 ans environ, en **situation d'errance ou de prostitution**, rencontré-e-s lors des tournées sur le secteur de la Porte de Dauphine et du Bois de Boulogne. Cette action vise à :

- assurer la **prévention de l'errance** des jeunes en situation de précarité sociale en particulier des jeunes en danger ou en situation de prostitution ;
- proposer aux jeunes rencontré-e-s un accompagnement global et faire émerger un **projet d'insertion professionnelle** en nouant notamment des partenariats avec les structures existantes sur le secteur d'intervention ;
- assurer la **prévention santé des IST** par le biais de partenariats avec l'hôpital Ambroise Paré et l'association Hors la Rue, avec un objectif de mise en lien avec les structures de dépistage et de soins.

Cette structure propose aux jeunes un accueil inconditionnel toute la semaine :

- 2 créneaux de rendez-vous dédiés aux démarches administratives sont proposés le mercredi et le vendredi de 10h à 12h ;
- 3 permanences d'ouverture au public ont lieu le lundi de 16h à 18h30, le mardi de 10h30 à 15h et le jeudi de 10h30 à 15h.
- Les autres créneaux sont consacrés aux rendez-vous individuels et aux ateliers collectifs.

L'accueil Lazare propose un accès à des prestations de base (espace sanitaire, espace cuisine, casiers, etc.) ainsi qu'un accompagnement vers les soins et l'insertion sociale et professionnelle : une aide dans les démarches administratives, dans la recherche d'hébergement et d'emploi, un accompagnement juridique (régularisation administrative, titres de séjours), des rencontres avec un-e médecin, un programme de dynamisation comprenant des ateliers collectifs, sportifs et des séjours. L'association, disposant de l'agrément « Organismes d'Accueil Communautaire et d'Activités Solidaires », a mis en place un parcours d'insertion professionnelle permettant aux jeunes accueilli-e-s de participer à des activités d'économie solidaire et de

²³¹ La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2021 DASES 10 DDCT.

bénéficier d'un soutien financier et d'un hébergement le temps de l'activité. Ce qui facilite des embauches ultérieures et l'obtention de papiers d'identité.

Financement

En 2021, les ressources financières de l'accueil Lazare proviennent de la Ville de Paris (90 000 €), de l'ARS (10 000 €) de financements privés (103 000 €) de l'Agence de services et de paiement (ASP - 1 200 €) et d'autres financements (10 350 €), soit un budget total de 214 550 €.

Le Service Insertion Jeunes (SIJ)

(jeunes de 18 à 25 ans en situation de vulnérabilité ou en risque d'exclusion sociale notamment des jeunes en danger ou en situation de prostitution)²³²

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSOL	30 000 €	-
DDCT	30 000 €	-
Total	60 000 €	-

Objet du dispositif

Le **Service Insertion Jeunes (SIJ)** est un service, géré par l'Association Nationale de Réadaptation Sociale (ANRS)²³³, qui **assure le suivi éducatif, social et professionnel des adolescent-e-s et des jeunes adultes, âgés de 18 à 25 ans, en situation de vulnérabilité ou en risque d'exclusion sociale, notamment des jeunes en danger ou en situation de prostitution.**

Le SIJ accompagne les jeunes vers un projet d'insertion sociale et professionnelle pour une durée de moins de 6 mois à plus d'un an. Il est proposé aux jeunes : un accompagnement individuel comprenant une aide à la recherche d'hébergement (Résidence sociale, CHRS, hôtels), aux démarches administratives et de santé ainsi qu'un accompagnement social.

Les jeunes accueilli-e-s au SIJ sont également aidé-e-s dans la construction d'un projet d'insertion professionnelle. La structure s'appuie notamment sur un réseau de partenaires ; des ateliers collectifs (visites culturelles, sorties cinéma, revue de presse) ; des actions de prévention et de formation sur les risques de prostitution des jeunes, en collaboration avec d'autres associations spécialisées.

Le SIJ est spécialisé dans la prévention de la prostitution « occasionnelle » et de survie de jeunes majeur-e-s. Cette action passe par la mise en place d'un projet contractualisé de réinsertion sociale et professionnelle. Le SIJ oriente les jeunes concerné-e-s à partir des diagnostics qu'il pose lors des temps de discussion avec elles et eux. Il met alors en place un accompagnement global : problèmes d'urgence sociale et d'accès aux droits (hébergement, recherche de logement, aide alimentaire, tickets de transport, démarches administratives, soins) et d'insertion sociale, médicale et professionnelle (ouverture de droits, recherche d'emploi). Le SIJ appuie ses actions d'insertion sur des solutions d'hébergement primordiales pour engager de façon significative tout processus de rupture avec la prostitution. Dans ce cadre, le SIJ utilise l'hébergement à l'hôtel pour des séjours de 1 à 2 mois comme un outil de mise à l'abri et d'insertion pour les jeunes concerné-e-s.

Nombre de bénéficiaires

En 2021, 260 jeunes ont été accompagné-e-s. La part des hommes est majoritaire.

Financement

Outre le financement de la Ville de Paris (60 000 €), le dispositif est financé par l'Etat (88 %) et la CAF de Paris (4 %).

²³² Les délibérations de la Ville de Paris portent les références 2021 DASES 23 et 2021 DDCT 13.

²³³ L'ANRS reçoit également des subventions pour la Permanence Accueil Jeunes (voir page 171) et l'EDI Emergence (voir page 156).

Perspectives 2022

L'objectif 2022 est de continuer les missions du SIJ au titre de l'accompagnement individuel mais également de développer des actions collectives afin de mobiliser les jeunes et de créer du lien. En effet, depuis 2 ans, la crise sanitaire n'a pas permis de mettre en place ce type d'activités. Les perspectives pour 2022 sont donc les suivantes :

- d'un point de vue opérationnel : mettre en place des ateliers collectifs, notamment pour les jeunes hébergé-e-s à l'hôtel. En effet, ceux-ci sont isolé-e-s, l'objectif est de créer du lien social entre ces jeunes ; continuer à faire évoluer les outils éducatifs dans un souci de qualité ;
- d'un point de vue institutionnel : revisiter le projet de service ; préparer la nouvelle évaluation ; consolider les partenariats.

9. Les aides financières

L'allocation exceptionnelle

(tous publics)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSOL	409 651 €*	-

* Part du dispositif bénéficiant aux jeunes.

Objet du dispositif

L'allocation exceptionnelle (AE) est une aide financière ponctuelle²³⁴ accordée aux personnes domiciliées à Paris depuis au moins un mois et devant faire face à des difficultés financières temporaires et imprévues. Elle vise à prévenir les risques de basculement dans la précarité.

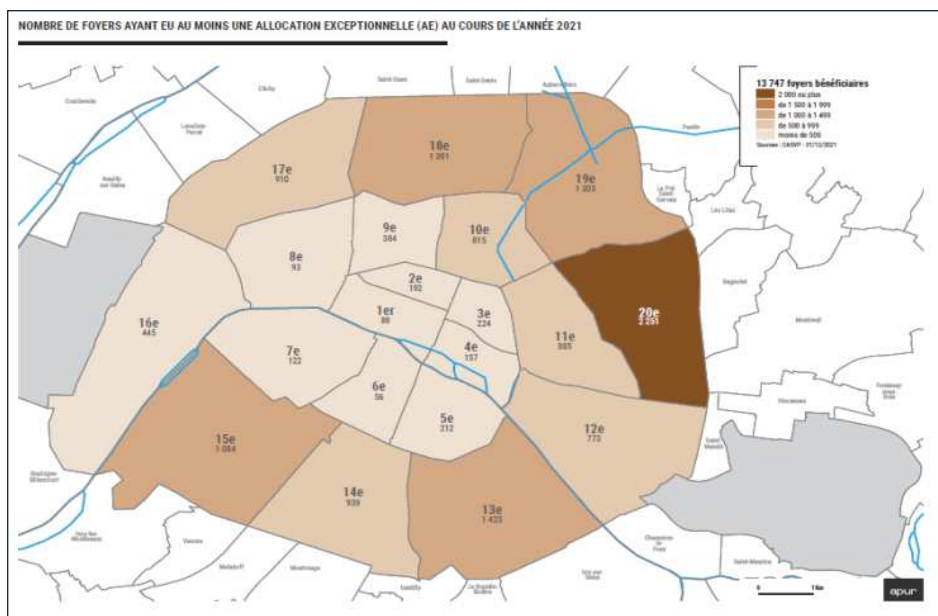
Le dispositif est accessible à tous, et sans condition de revenu, mais c'est une évaluation sociale qui détermine le besoin en AE. Le montant de l'allocation exceptionnelle est variable. Il est attribué en fonction de la situation du demandeur. En moyenne, le montant accordé en 2021 s'est élevé à 208,1 € (il était de 201,9 € en 2020).

L'AE est attribuée dans la limite d'un montant maximum cumulé sur douze mois et qui varie selon la durée de résidence à Paris du-de la demandeur-euse-s : 3 287 € pour une résidence supérieure ou égale à 3 ans et 2 830 € pour une résidence inférieure à 3 ans.

Nombre de bénéficiaires

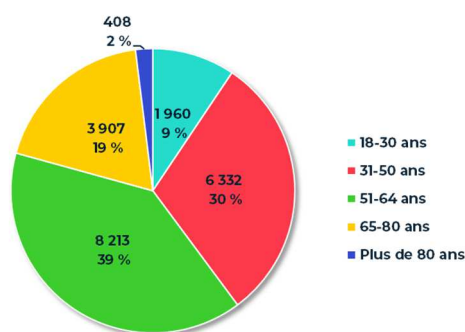
En 2021, **sur 20 820 aides accordées** (- 9,63 % sur un an), **1 960** (soit 9,41 % de l'ensemble des bénéficiaires) l'ont été à des jeunes âgé-e-s de 18 à 30 ans (sachant qu'une même personne peut se voir accorder plusieurs aides dans l'année).

782 des aides ont été accordées à des jeunes parisiens âgés 18 à 24 ans (- 11,1 % sur un an) et 1 178 (- 13,8 % sur un an) pour ceux âgés de 25 à 30 ans.



²³⁴ <https://www.paris.fr/pages/aides-financieres-exceptionnelles-3815>

Répartition des accords AE par tranche d'âge des bénéficiaires :



Financement

En 2021, le budget total de l'allocation exceptionnelle s'est élevé à 4 353 354 €. Rapporté au nombre des bénéficiaires de 18 à 30 ans, le coût des aides exceptionnelles à destination de ce public s'est estimé à 409 651 €.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes Parisien-ne-s (FAJP)

(jeunes de 18 à 24 ans en difficulté d'insertion)²³⁵

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSOL	680 000 €	300 207 €

Objet du dispositif

Le **Fonds d'Aide aux Jeunes** est une **aide financière adressée aux jeunes en difficulté d'insertion, âgé-e-s de 18 à 24 ans révolus (hormis les scolaires et les étudiant-e-s), sans ressources ou disposant de faibles revenus (inférieurs au SMIC), en vue de favoriser leur insertion sociale et professionnelle** et, le cas échéant, leur apporter des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents.

Créé en 1989, ce dispositif devient obligatoire dans tous les départements en 1992. Il relève depuis 2005 de la compétence exclusive du département et désormais de la Ville pour Paris.

Le FAJP s'adresse aux jeunes qui s'engagent dans un parcours d'insertion. Les demandes sont donc réalisées avec un-e professionnel-le de l'insertion (conseiller-ère d'insertion socioprofessionnelle de la Mission Locale de Paris ou travailleur-euse social-e des services sociaux, des services de prévention spécialisée, des centres d'hébergement, etc.). Elles sont instruites par les services de la DSOL (pour les jeunes domicilié-e-s) et par la PSA Belleville (pour les jeunes sans domicile fixe)²³⁶ et sont examinées par des commissions quotidiennes et un comité d'attribution mensuel composé notamment de représentant-e-s associatif-ve-s (dont la Mission Locale de Paris, des CHRS, des associations de prévention spécialisée, etc.). Enfin dans le cadre d'une convention passée avec la collectivité parisienne, les aides sont payées par la Mission Locale de Paris, gestionnaire comptable et financier du dispositif.

Profil et nombre de bénéficiaires

Une précarisation du profil des bénéficiaires a été constatée depuis 4 ans, notamment du point de vue du logement. Depuis l'adoption de son dernier règlement intérieur en 2016, le FAJP développe et coordonne l'action partenariale entre les différentes aides existantes en faveur des jeunes (l'Aide individuelle à la formation [AIF] de Pôle Emploi, projet jeune de la CAF, le Fonds Départemental d'Insertion [FDI] du RSA, l'allocation exceptionnelle,²³⁷ l'AGEPHIP et le Crous de Paris) ce qui permet au Comité FAJP d'être une instance dynamique et un véritable lieu de ressources pour les prescripteur-ric-e-s et partenaires.

²³⁵ Textes réglementaire : le dispositif répond au Code de l'Action Sociale et des Familles (article 263-3 et suivants). La délibération de la Ville de Paris porte la référence 2020 DASES 22.

²³⁶ Voir page 170.

²³⁷ Voir page 174.

En 2021, 1 736 jeunes ont été accompagné-e-s dont 34,27 % de femmes. Le nombre de demandes en 2021 connaît une légère baisse par rapport à 2020 avec 2 524 demandes (- 13,2 %). Soit 739 115 € versés aux jeunes grâce à un reliquat de l'exercice de 2019.

Parmi les 1 736 bénéficiaires : 70 sont en emploi ou en stage rémunéré ; 212 sont soclarisé-e-s ou étudiant-e-s sans emploi ni stage rémunéré ; 1 068 ne sont ni scolarisé-e-s, ni en emploi, ni en stage ; 36 sont dans une autre situation ; 350 sont dans une situation non renseigné.

Financement

L'enveloppe budgétaire du FAJP est fixée à 680 000 €. Celle-ci est entièrement dédiée aux jeunes à l'exception des coûts de gestion par la Mission Locale de Paris (4 %).

Evolutions

Mise en place d'un formulaire dématérialisé. Numérisation de tous les dossiers. Mise en place d'une messagerie sécurisée entre prescripteur-ric-e-s et instructeur-ric-e-s (OODRIVE) et instruction des dossiers dans la Gestion Electronique des Documents (GED). En 2022/2023, sera établi un nouveau règlement intérieur du FAJP en s'appuyant sur des études quantitatives et qualitatives afin de répondre aux évolutions des besoins des jeunes du fait du contexte économique et social actuel. Simplification des démarches pour les prescripteur-ric-e-s et pour les instructeur-ric-e-s.

Effets liés à la crise sanitaire

Les services se sont rapidement adaptés pendant la crise sanitaire pour maintenir la continuité du dispositif qui revêt une importance particulière du fait de la dégradation de la situation de nombreux-euses jeunes précarisé-e-s.

La dématérialisation du dispositif a été un enjeu majeur afin de répondre plus rapidement quelque soit la situation sanitaire (télétravail). La procédure administrative a évolué (formulaire de demande simplifié) et est dorénavant totalement dématérialisée (GED). La professionnalisation des instructeur-ric-e-s aux procédés numériques est d'actualité.

Pour les jeunes demandeur-euse-s, il est à noter que le montant maximum de l'enveloppe vie quotidienne est de 2 700 €. Ce plafond de l'enveloppe était rarement atteint jusqu'en 2020. Depuis 2021, tous les mois, des jeunes atteignent ce plafond ce qui nécessite de réorienter sur le monde associatif alors qu'elle-il-s n'ont pas 25 ans.

Le dispositif est connu de plus en plus de prescripteur-ric-e-s en dehors de la Mission Locale de Paris mais ne peut se développer à enveloppe constante.

L'Allocation de Soutien aux Parents d'Enfants Handicapés (ASPEH)

(tous publics)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSOL	5 092 683 €*	-

* Part du dispositif bénéficiant aux jeunes de 15 à 30 ans.

Objet du dispositif

L'Allocation de Soutien aux Parents d'Enfants Handicapés (ASPEH)²³⁸ est une aide de 153 € versée mensuellement aux familles ayant un-e ou plusieurs enfants en situation de handicap à leur charge fiscale, vivant au domicile.

L'aide peut être versée pour un-e enfant âgé-e de moins de 20 ans, titulaire de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (76,8 % des ouvrants droit en 2021) ou un-e enfant âgé-e de plus de 20 ans, titulaire de l'Allocation Adulte Handicapé (23,2 % des ouvrants droit en 2021). Le dispositif est accessible sous conditions de revenu. Le plafond de ressources mensuelles devant être inférieur ou égal à 5 000 €.

Lorsque l'enfant handicapé-e est placé-e dans un établissement spécialisé conventionné, la famille perçoit une allocation annuelle calculée au prorata du nombre de jours que l'enfant a passé au domicile :

1 836 € (montant global annuel de l'ASPEH : 153 € x 12 mois) x nombre de jours au domicile/365 jours.

²³⁸ <https://handicap.paris.fr/accompagner-votre-enfant/aides-financieres/#allocation-de-soutien-aux-parents-denfants-handicapes-aspeh>

Nombre de bénéficiaires

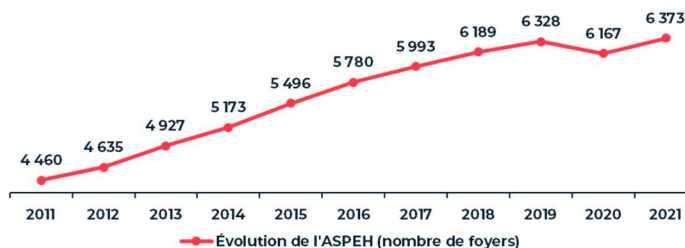
En 2021, l'ASPEH a concerné 7 091 enfants en situation de handicap dont 2 839 jeunes âgé-e-s de 15 à 30 ans, soit 40,04 % de ses bénéficiaires.

Financement

Rapportée au coût global pour la Ville de cette prestation (12 718 988 €), sa part «jeunes» a représenté une dépense de 5 092 683 €.

Effets de la crise sanitaire

Après une légère baisse en 2020 (-2,3 %), le nombre d'enfants en situation de handicap pris-es en charge par le dispositif a augmenté de 3,5 % en 2021, retrouvant sa croissance régulière depuis 2011. Les 7 091 enfants ouvrant droit à l'ASPEH sont à la charge de 6 373 familles parisiennes.



Paris Solidarité - PSOL (18-30 ans)

(personnes majeures en situation de handicap et Parisien-ne-s âgé-e-s de 65 ans et plus)

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DSOL	941 594 €*	-

* Part du dispositif bénéficiant aux jeunes

Objet du dispositif

Paris Solidarité²³⁹ (PSOL) est un **complément de ressources mensuel destiné aux personnes âgées ou en situation de handicap** disposant de faibles revenus et percevant tous les avantages légaux auxquels elles peuvent prétendre.

Paris Solidarité n'est pas cumulable avec l'aide ASPEH (voir ci-dessus, page 176), la-e jeune majeur-e en situation de handicap peut choisir entre :

- soit l'aide ASPEH pour le parent qui a à sa charge un-e enfant handicapé-e mineur-e ou majeur-e, montant de l'aide 153 € par mois ;
- soit l'aide Paris Solidarité, versée directement sur le compte de l'enfant handicapé-e majeur-e, montant maximum de l'aide 116 € en 2020 pour une personne seule.

Conditions d'accès

Le montant de Paris Solidarité est égal à la différence entre un plafond et les ressources du-de la demandeur-euse. Ces ressources sont réputées au moins équivalentes aux montants maximums de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) et l'Allocation aux Adlutes Handicapés (AAH) :

- plafond de ressources mensuelles de 1 019 € au 1^{er} janvier 2021 pour une personne en situation de handicap seule ;
- plafond de ressources mensuelles de 1 608 € au 1^{er} janvier 2021 pour un couple.

Par ailleurs la-e bénéficiaire doit habiter Paris depuis au moins 3 ans (cette situation est appréciée dans les 5 années qui précèdent la date de la demande).

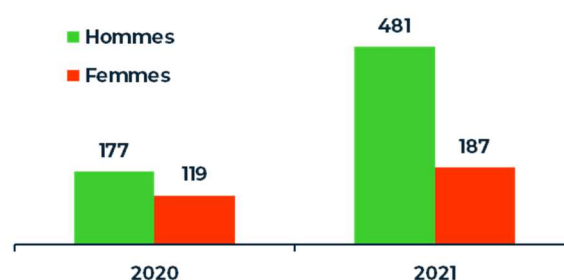
Nombre de bénéficiaires

Le nombre total des bénéficiaires de cette aide était de **23 827** au 31 décembre 2021. 70 % des bénéficiaires Paris Solidarité sont des personnes âgées et 30 % sont des personnes en situation de handicap.

²³⁹ <https://www.paris.fr/pages/minimas-sociaux-garanties-de-ressources-3846>

Parmi les bénéficiaires handicapé-e-s, on compte 668 jeunes adultes handicapé-e-s âgé-e-s de 18 à 30 ans (187 femmes et 481 hommes ; 32 bénéficiaires ont entre 18 et 20 ans, 138 ont entre 21 et 24 ans et 498 ont entre 25 et 30 ans).

En 2021, le dispositif note une légère hausse du nombre total de bénéficiaires, + 1,7 % par rapport à 2020. En revanche, la hausse est très importante pour le jeune public handicapé, âgé de 18 à 30 ans, + 126 % par rapport à 2020.



Financement

En 2021, Paris Solidarité a été financé par la Ville de Paris à hauteur de 33 628 342 €. Rapporté à la part des bénéficiaires de 18 à 30 ans (2,8 %), le montant de la dépense pour ce public a été estimé à environ 941 594 €.

10. Les aides alimentaires

Distributions alimentaires

(étudiant-e-s)²⁴⁰

Direction	Fonctionnement 2021	Estimation de frais de personnel 2021
DAE	280 000 €	-

Objet du dispositif

La crise sanitaire a été un facteur de révélation de la précarité étudiante. Pour répondre en partie aux besoins des étudiant-e-s, la Ville de Paris a mis en place des distributions alimentaires à destination du public étudiant.

Actions soutenues et nombre de bénéficiaires

Linkee (240 000 €)

La Ville de Paris subventionne l'association Linkee pour la tenue des distributions alimentaires à l'attention d'étudiant-e-s précaires suivant les principes suivants : la distribution de 900 colis par semaine ; des denrées brutes à cuisiner et des plats préparés ; des produits de qualité, issus de l'agriculture biologique ou vertueuse ; un accès universel ; la production d'une étude portant sur la précarité étudiante et les bénéficiaires des distributions ; la distribution de produits d'hygiène ainsi que l'accès à une aide psychologique et administrative.

Entre octobre 2021 et juin 2022, 32 200 colis ont été distribués soit 386 400 repas.

Parmi les bénéficiaires de Linkee : 96,3 % vivent sous le seuil de pauvreté ; 60 % des étudiant-e-s ont un reste à vivre inférieur à 50 € une fois leurs factures payées ; 43 % des étudiant-e-s sautent des repas pour des raisons financières ; 58 % des étudiant-e-s ont dû renoncer à des soins médicaux au cours des 12 derniers mois, faute de moyens.

Co'p1 (40 000 €)

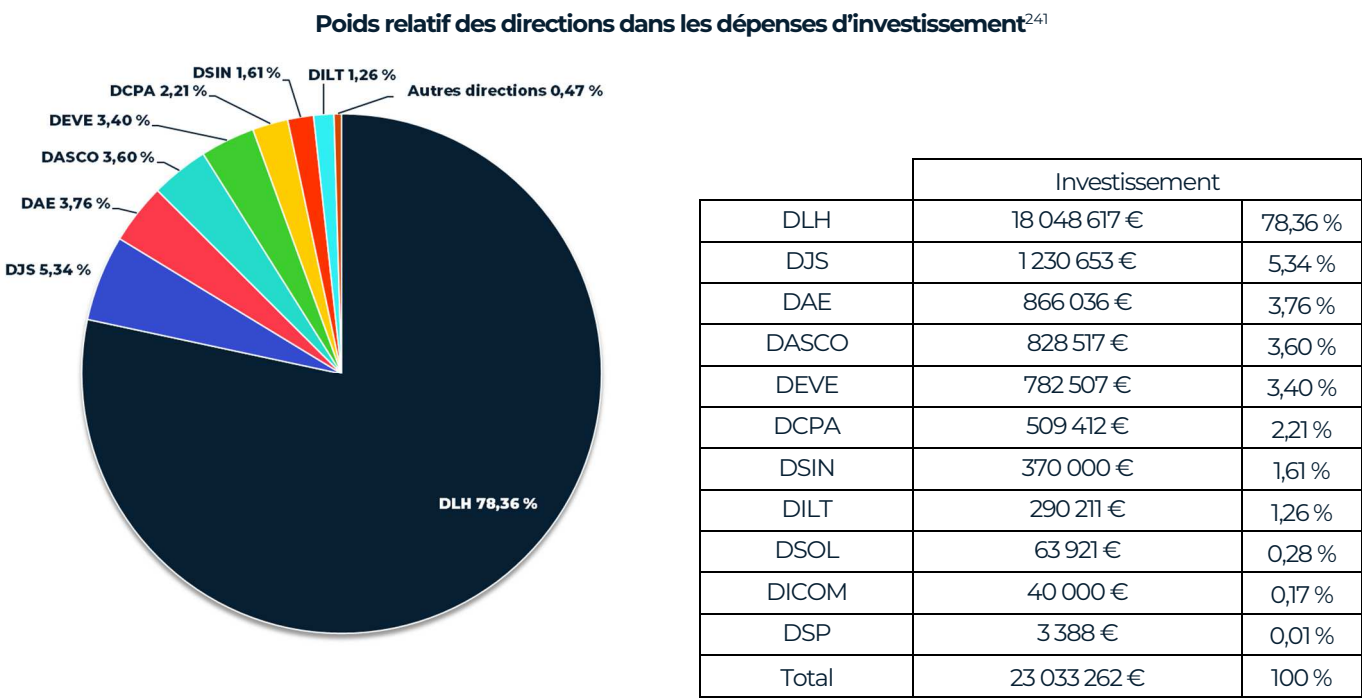
La Ville de Paris a soutenu l'association Co'p1 – Solidarités étudiantes pour la mise en place de distributions alimentaires. L'association offre aussi un accompagnement personnalisé et des aides culturelles et sportives aux étudiant-e-s.

Pour l'année scolaire 2021-2022 : 121 distributions ont bénéficié à 25 444 étudiant-e-s. En outre 250 étudiant-e-s ont profité d'aides sportives et culturelles et 600 étudiant-e-s ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé.

²⁴⁰ Les délibérations de la Ville de Paris portent les références 2021 DAE 306 (Linkee) et 2021 DAE 355 (Co'p1).

CHAPITRE 2 : INVESTISSEMENT

Pour la sixième édition consécutive, le choix a été fait de regrouper au sein d'une même partie l'ensemble des informations se rapportant aux dépenses d'investissement de la collectivité en faveur des jeunes Parisien-ne-s.



Le logement représente la majorité des dépenses d'investissements de la Ville de Paris en faveur des jeunes (18 070 217 € soit 78,45 %) essentiellement porté par la DLH. L'investissement dans les équipements jeunesse représente le deuxième poste de dépenses porté par différentes directions (3 702 045 € soit 16,07 %, dont 2 184 355 € pour l'Académie du Climat et 912 288 € pour QJ le reste étant fléché vers les Centres Paris Anim', les Espaces Paris Jeunes, ainsi que la Maison des Initiatives Etudiantes). Les autres dépenses d'investissement correspondent essentiellement aux subventions d'investissements et aux aménagement sportifs ou de loisirs dans les espaces verts.

²⁴¹ Pour une meilleure lisibilité, les directions contribuant pour moins de 1 % des dépenses d'investissement ont été regroupées dans une entrée « Autres Directions » dans ce graphique. Pour en avoir une vision exhaustive, se référer au tableau suivant. Les acronymes des directions sont détaillés dans l'annexe 1.

1. Le développement de l'offre de logements

Les Résidences Etudiantes et les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT)

(étudiant-e-s boursier-ère-s pour les Résidences Etudiantes et jeunes de 16 à 30 ans pour les FJT)²⁴²

Directions	Investissement 2021
DLH	18 048 617 €
DJS	21 600 €
Total	18 070 217 €

Afin de **faciliter l'accès des jeunes à un logement à un coût modéré**, la Ville leur propose **deux offres spécifiquement dédiées** : les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) et les Résidences Etudiantes.

Les Résidences Etudiantes

Les Résidences Etudiantes sont généralement financées en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social - plus en adéquation avec les ressources de ces publics) voire en PLS (Prêt Locatif Social). Elles **accueillent des étudiant-e-s sous conditions de ressources et d'âge pendant une durée déterminée**. Certains logements de ce type de programmes peuvent être destinés à des étudiant-e-s chercheur-euse-s, qui font alors l'objet d'un financement PLS.

Nombre de bénéficiaires

Entre 2001 et 2021, 9 791 logements pour étudiant-e-s ont été livrés. Ces logements livrés représentent un investissement dégagé de 265 542 562 € au titre de la Ville et 73 071 671 € au titre de l'Etat.

En 2021, 772 logements étudiants ont été livrés (4 résidences). Ces logements livrés en 2021 représentent un investissement dégagé de 15 200 963 € au titre de la Ville et 5 999 037 € au titre de l'Etat.

Livraisons

Les Résidences Etudiantes livrées en 2021 sont installées dans le : 14^{ème} arrondissement : 300 logements ; 15^{ème} arrondissement : 101 logements ; 18^{ème} arrondissement : 240 logements ; 19^{ème} arrondissement : 131 logements.

Les Foyers de Jeunes Travailleurs

Les FJT, qui bénéficient de financements en PLA-I (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), ont vocation à **faciliter l'insertion des jeunes de 16 à 30 ans, effectuant un stage ou un apprentissage ou exerçant une activité professionnelle**. Il s'agit donc d'une solution d'hébergement temporaire (2 ans maximum), à vocation sociale, proposant un accompagnement adapté. Ils ont le statut de résidences sociales, mais l'appellation « FJT » apparaît toujours dans les bilans, afin de différencier ces structures (dont la vocation première demeure l'accueil de ce public spécifique) des autres résidences sociales.

Nombre de bénéficiaires

Entre 2002 et 2021, 5 236 logements en FJT ont été livrés. Ces logements livrés représentent un investissement dégagé de 120 011 221 € au titre de la Ville et 111 213 533 € au titre de l'Etat.

En 2021, 75 logements en FJT (1 foyer) ont été livrés. Ces logements livrés en 2021 représentent un investissement dégagé de 2 847 654 € au titre de la Ville et 2 061 393 € au titre de l'Etat.

²⁴² Textes de références : Sous une double tutelle, les FJT relèvent du Code de l'Action Sociale et des Familles (article L312-1) et du Code de la Construction et de l'Habitation (articles L351-2 et L353-2). Dans le cadre de la loi ALUR (2014), le décret n° 2015-951 du 31 juillet 2015 relatif aux FJT et l'instruction n° DGCS/SD1A/2015/284 du 9 septembre 2015 relative au statut juridique des FJT précisent le public prioritaire ainsi que le contenu du projet socio-éducatif à mener au sein des foyers. Sauf dispense dûment argumentée, l'agrément de gestion de résidences sociales par le gestionnaire de nouveaux foyers est obligatoire. Les délibérations de la Ville de Paris portent les références : 2021 DJS 91 et 2021 DJS 127 pour le soutien en investissement des FJT par la DJS.

Livraisons

Un Foyer de Jeunes Travailleurs a été livré en 2021 dans le 17^{ème} arrondissement (8-10 et 43-45 rue Davy) : 75 logements.

Subventions d'équipement

Depuis 2002, la Ville de Paris soutient en outre les Foyers de Jeunes Travailleurs en accordant des **subventions de fonctionnement pour le développement des projets pédagogiques et des actions socio-éducatives** qui en découlent (voir page 149) et **des subventions d'équipement pour des travaux et achats de mobiliers améliorant les espaces de convivialité et de vie commune**, pour un déploiement optimal du projet éducatif. Le budget de la Ville de Paris en équipement s'élève à 40 000 € imputés au budget de la DJS.

En 2021, quatre associations gestionnaires de foyers ont été soutenues.

Deux affiliées à l'association l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes Ile-de-France (URHAJ Ile-de-France) :

- **Foyer de Jeunes** (234, rue de Tolbiac - 13^{ème}), a reçu une subvention d'équipement de 4 300 € pour le foyer Tolbiac pour des travaux d'aménagement de deux espaces extérieurs couverts (terrasses) non utilisés afin de les rendre plus conviviales ;
- **Relais Accueil pour l'Hébergement et l'Orientation des Jeunes** (21, rue Malmaisons - 13^{ème}), a reçu une subvention d'équipement de 12 200 € pour l'aménagement de l'accueil de la résidence.

Et deux affiliées à l'Union Professionnelle du Logement Accompagné (UNAFO) :

- **Le Centre du Logement des Jeunes Travailleurs (CLJT)** (140, rue du Chevaleret - 13^{ème}), a reçu une subvention d'équipement de 3 100 € destinée au Foyer Les Batignolles pour la création d'un espace sportif visant à lutter contre la sédentarité et à favoriser le lien entre les résidents autour de la pratique du sport ;
- **Vivre et Devenir – Villepinte – St Michel** (5 bis, avenue Sainte-Eugénie - 15^{ème}), a reçu une subvention d'équipement de 2 000 € pour le foyer Pierre Olivaint pour le renouvellement et le complément du matériel de la salle de sport existante dans l'objectif de pouvoir proposer de nouvelles activités (sport et bien-être).

Pour l'URHAJ et l'UNAFO : les redevances mensuelles pour un logement individuel varient entre 400 et 560 €, en fonction de la superficie des logements. L'APL-foyer, versée directement au gestionnaire par la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, permet de limiter considérablement le coût restant effectivement à la charge du jeune, en fonction de ses revenus (pour un revenu de 700 €, 90 € restent à la charge du/de la résident-e).

Evolutions

En application de l'article L. 301-5-2 du Code de la construction et de l'habitation pour Paris, une nouvelle convention de Délégation des Aides à la Pierre a été conclue en 2017, pour une durée de six ans. Elle renforce l'effort de production des logements sociaux étudiants, en le portant à 4 500, et l'accent a été mis sur la réalisation de foyers pour jeunes travailleur-euses (400 logements).

La convention de délégation des aides à la pierre prendra fin en décembre 2022. Une nouvelle convention pourrait être engagée fixant de nouveaux objectifs en matière de réalisation de ces structures collectives pour les 6 prochaines années à partir du 1^{er} janvier 2023. Le bilan logement 2011-2021 ainsi que l'évaluation de la Délégation des Aides à la Pierre 2017-2022 serviront de point d'appui aux nouvelles orientations dans ce cadre.

L'effort de production de Résidences Etudiantes et de Foyers Jeunes Travailleurs a vocation à être maintenu, compte tenu des difficultés particulières que rencontrent les jeunes pour se loger à Paris. En effet, Paris est une ville très attractive pour les étudiant-e-s et les jeunes actifs qui, du fait de leur niveau de revenus généralement modestes et de leurs besoins spécifiques (hébergement temporaire le temps des études, d'un stage, des premiers mois dans un emploi, etc.), peinent à se loger dans le parc privé.

Du fait de la très forte demande, seuls 3 % des jeunes bénéficient d'un logement social, notamment via le CROUS qui fait face à sept demandes pour un logement « vacant » (plan parisien pour l'autonomie des jeunes 2015 – 2020).

Pour répondre à cet enjeu, la mise en œuvre de nouveaux produits (colocations dans le parc social, la cohabitation intergénérationnelle solidaire [voir page 60], etc.) ou encore la mobilisation des logements du parc privé à destination des jeunes suivis par l'aide sociale à l'enfance dans le cadre de « Louez solidaire » (voir page 58) pourrait se développer. Tout en diversifiant l'offre, il convient de développer la production de logements sociaux de droit commun afin de faciliter l'accès des jeunes ménages vers ces logements de droit commun.

Il convient également que l'Etat poursuive ses actions de mobilisation de fonciers publics, comme le préconise le Plan d'actions régional pour redynamiser la production des logements à destination des étudiant-e-s et des jeunes, édité en 2021.

2. Des aménagements urbains aux pratiques sportives

Construction de terrains multisports et de terrains de ballons dans les jardins de la Ville de Paris

(tous publics)

Direction	Fonctionnement 2021	Investissement 2020	Investissement 2021
DEVE	3 305 €	212 757 €	59 426 €

Afin de **favoriser la pratique libre du sport dans la ville**, deux **terrains multisports ont été créés en 2021 afin de les adapter aux besoins des jeunes**, tout en respectant les autres usager-ère-s des jardins.

Ces équipements rencontrent un grand succès et sont fréquentés tant par les adolescentes que les adolescents favorisant ainsi la mixité. Ces équipements sont aussi accessibles aux jeunes en situation d'handicap.

Opérations

2 terrains multisport supplémentaires ont été livrés en 2021 portant leur nombre à 82 : Parc Chapelle Chardon (18^{ème}) ; SJardin Gare de Charonne (20^{ème})

Pose d'agrès et aménagement de parcours sportifs dans les jardins de la Ville de Paris

(tous publics)

Direction	Fonctionnement 2021	Investissement 2020	Investissement 2021
DEVE	-	46 930 €	34 715 €

L'installation d'appareils sportifs dans l'enceinte de jardins pour que les jeunes aient la possibilité de faire du sport avec des infrastructures spécialisées rencontre un grand succès d'années en années. Ainsi, les jeunes, quel que soit leur niveau sportif, seul-e, en famille ou entre ami-e-s peuvent s'exercer sur des appareils en **accès libre**.

17 squares et jardins ont été équipés d'agrès durant la période 2021.

Soit un total de 62 agrès supplémentaires proposés aux Parisien-ne-s portant ainsi le nombre de ces équipements installés dans les jardins à 586 unités.

3. Les autres dépenses d'investissement

Les équipements jeunesse de la Ville de Paris

Pour cette édition du Bleu Budgétaire, les investissements correspondant, d'une part, aux ouvertures de QJ et de l'Académie du Climat et, d'autre part, à la mise à niveau des Espaces Paris Jeunes, des Centres Paris Anim' et de la Maison des Initiatives Etudiantes ont été ventilés dans les notices respectives des équipements (QJ, 912 288 € en investissement, voir page 102 ; Académie du Climat, 2 184 355 € en investissement, voir page 105 ; EPJ, 27 119 € en investissement, voir page 107 ; CPA, 566 527 € en investissement, voir page 108 ; MIE, 11 756 € en investissement, voir page 93).

Le soutien aux associations au titre de la jeunesse - Equipements

(jeunes de 11 à 30 ans)²⁴³

Direction	Investissement 2020	Investissement 2021
DJS	110 000 €	48 400 €

Inscrites au budget de la DJS, les subventions au titre de la jeunesse visent en priorité un public âgé de 13 à 30 ans. Outre les subventions de fonctionnement (voir page 94), la DJS dispose d'un budget d'un montant de 30 000 € par an pour **attribuer des subventions permettant l'acquisition de petits équipements ou le soutien à des travaux et aménagements permettant la réalisation de projets destinés aux jeunes Parisien-ne-s**.

En 2021, il a été attribué une subvention d'équipement d'un montant global de 48 400 € (après virement d'un montant de 18 400 € de crédits non utilisés, en provenance de l'enveloppe équipement destinée aux Foyers de Jeunes Travailleurs), à l'association **Mag Jeunes LGBT** pour son projet d'investissement « Changement de locaux de l'association » qui permettra d'accueillir, d'accompagner et de soutenir les jeunes LGBT+ ou en questionnement dans des locaux chaleureux, adéquats et disposant d'un espace suffisant aux normes à appliquer aux établissements recevant du public (ERP) à Paris.

Favoriser et créer des lieux de convivialité pour les jeunes dans les jardins

(tous publics)

Direction	Fonctionnement 2021	Investissement 2020	Investissement 2021
DEVE	107 690 €	188 625 €	196 833 €

Afin de **permettre aux jeunes de se rencontrer, se dépenser et s'amuser à leur guise**, la DEVE a développé, et créé **des lieux d'échanges et de convivialité dans des jardins**. Ces installations : aires de pique-nique, jeux de babyfoot, tables de ping-pong, etc. rencontrent un vif succès.

Ainsi 13 tables de ping-pong ont été installées dans 8 jardins en 2021 portant leur nombre à 296.

Des tables de jeux d'échecs et/ou de dames (4) ont été installées dans le Square Tolstoï (16^{ème}) et le square Charles Hermite (18^{ème}). Elles sont venues compléter les 75 déjà à la disposition des Parisien-ne-s dans les jardins de la Capitale.

Des jeux de baby-foot ont été posés dans 4 jardins pour la première fois en 2017. Devant le succès rencontré par ces équipements, 36 jardins ont déjà été équipés les années précédentes et en 2021, 2 ont été installés dans le parc Chapelle Chardon (18^{ème}) et 2 autres dans le square de la Salamandre (20^{ème}).

L'installation des premiers brumisateurs a permis l'émergence d'un nouveau lieu de rencontre pour les jeunes où il-elle-s se retrouvent dans un contexte ludique tout en se rafraichissant, notamment lors des périodes de canicule. Dans le cadre d'une

²⁴³ La délibération de la Ville de Paris porte la références 2021 DJS 128.

première phase expérimentale en 2016-2017, ceux-ci ont été installés dans 8 squares. Devant le succès de ces installations, durant la période 2018-2019, des brumisateurs ont été installés dans 24 jardins et, en 2020, de nouvelles installations ont pu être, de nouveau, aménagées dans 16 jardins. Cette politique a été poursuivie en 2021 avec l'installation de 8 nouveaux ensembles de brumisateurs.

Enfin des premières tables de pique-niques ont été installées en 2017, permettant de favoriser le dialogue, tant entre jeunes qu'entre jeunes et parents. Leur déploiement s'est poursuivi en 2018-2019 jusqu'en fin 2020-début 2021.

Par ailleurs, durant l'été 2021 (du 2 juillet au 29 août) 15 jardins normalement fermés sont restés ouverts toute la nuit. Ces sites ont été essentiellement fréquentés par des jeunes qui organisaient des pique-niques dans une ambiance décontractée et festive.

Le programme européen Investissements Territoriaux Intégrés (ITI)

Directions	Estimation de frais de personnel 2021	Investissement 2021
DDCT	3 588,30 €*	-
DFA	1 794,15 €*	-
DAE	1 076,49 €*	-
Total	6 458,94 €*	-

* Part du dispositif bénéficiant aux jeunes

La Ville de Paris mobilise le soutien de l'Union Européenne et de la Région Ile-de-France pour conduire le **programme « Investissement territorial Intégré » (ITI) agissant pour le développement des quartiers populaires du Nord-Est parisien** (18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements).

Objet, gestion et financements

Pour la gestion de ce programme ITI, une convention a été signée entre la Ville de Paris et la Région en 2016 dotée d'une enveloppe du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et Fond Social Européen (FSE) de 10,7 millions d'euros. Cette enveloppe est axée sur les quartiers populaires des 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements dans des domaines tels que l'entrepreneuriat, la formation professionnelle, l'inclusion sociale, le développement économique et numérique, la protection de l'environnement, etc. Le cofinancement par ITI peut aller jusqu'à 50 % du montant total du projet et les projets peuvent se dérouler jusqu'au 30 juin 2022 dans le cadre de cette programmation 2014 -2020 (programmation close en septembre 2020). ITI est abondé uniquement par des fonds européens FEDER et FSE qui interviennent en cofinancement des autres ressources des porteur-euse-s de projets. Le budget ITI Paris est engagé à hauteur de 100 %. Il permettra à terme de soutenir 40 projets et actions au profit des quartiers populaires du nord-est parisien.

1,8 ETP d'agent-es de la Ville contribuent à la gestion d'ITI (129 178,73 € - 1 ETP DDCT ; 0,5 ETP DFA ; 0,3 ETP DAE). Ces postes sont cofinancés à 50 % par les fonds européens dans le cadre de la convention signée avec la Région (soit 64 589,36 € de reste à charge pour la Ville). En le rapportant à la part des dispositifs destinés particulièrement aux jeunes (4/40), on peut valoriser 6 458,94 € de frais de personnels dans cet exercice du Bleu Budgétaire Jeunesse.

Nombre de bénéficiaires

Ces projets bénéficieront d'ici le 30 juin 2022 à près de 2 600 demandeur-euses d'emploi, 1160 créateur-riche-s d'activités, 400 personnes discriminées, et permettront la réalisation de 7 projets numériques innovants pour le territoire, ainsi que deux aménagements structurants au service de l'inclusion et de l'environnement.

Concernant les jeunes, quatre projets du programme ITI actuel leur sont particulièrement destinés : **Qualifjeunes** (GRDR) pour 18 jeunes accompagné-es (subvention ITI de 100 000 € du 01/06/2020 au 31/03/2022) ; **Practice – parcours jeunes** (SOS) pour 18 jeunes accompagné-es (subvention ITI de 267 523 € du 01/11/2020 au 30/06/2022) ; **Chantiers éducatifs** (Paris Habitat) pour 148 jeunes accompagné-es dont 22 jeunes filles (508 281,25 € du 01/01/2021 au 31/03/2022) ; **Coopératives éphémères** (Etudes et Chantiers) pour une coopérative organisée avec 8 jeunes de 20 à 30 ans et à parité (subvention ITI de 80 186,40 € du 16/03/2020 au 15/03/2022).

En tout, 249 jeunes de moins de 25 ans sont entré-es dans des projets financés par ITI en 2021.

Evolutions

La nouvelle programmation 2022-2027 est en cours de négociation et devrait être votée et signée d'ici la fin de l'année 2022. La Région a indiqué qu'elle ne souhaitait plus que les nouveaux ITI comportent du FSE (seulement du FEDER). Le FSE régional sera proposé sous forme d'appels à projets territorialisés à partir de l'automne 2022 avec des projets de 600 000 € minimum.

Création, rénovation et amélioration des équipements existants

(tous publics)

Direction	Fonctionnement 2021	Investissement 2021
DEVE	150 032 €	345 533 €

Objet du dispositif

Des créations ou des rénovations d'équipements existants ont été menées en 2021. Les principaux chantiers ont concerné 13 squares et jardins.

Dépenses diverses d'investissement

Au fil du document, diverses dépenses d'investissement sont comptabilisées au regard des dispositifs cités. Ces sommes sont reportées ici sans qu'une fiche de présentation de chacun des dispositifs soit à nouveau détaillée.

Directions	Dispositif	Investissement 2021
DAE	L'Ecole de la 2 ^{ème} chance de Paris (voir page 25)	32 000 €
DAE	PTEJ (voir page 44)	5 000 €
DASCO	Les Cours et le Lycée d'Adultes (voir page 27)	7 470 €
DAE	PLVP (voir page 45)	6 300 €
DAE	Paris Fertile (voir page 47)	10 500 €
DAE	ParisFabrik (voir page 47)	29 000 €
DAE	ParisCode (voir page 48)	61 902 €
DAE	La Maison des Initiatives Etudiantes (voir page 93)	11 756 €
Multidirections	QJ (voir page 102)	912 288 €
Multidirections	L'Académie du Climat (voir page 105)	2 184 355 €
DJS	Les Espaces Paris Jeunes (voir page 107)	27 119 €
DJS	Les Centres Paris Anim' (voir page 108)	566 527 €
DSOL	Les Centres Sociaux (voir page 110)	63 921 €
DAE	TUMO Paris (voir page 111)	300 000 €
DEVE	Animations dans les équipements de l'Agence d'Ecologie Urbaine (voir page 115)	60 000 €
Total		4 278 138 €

ANNEXE 1 : DIRECTIONS PARISIENNES

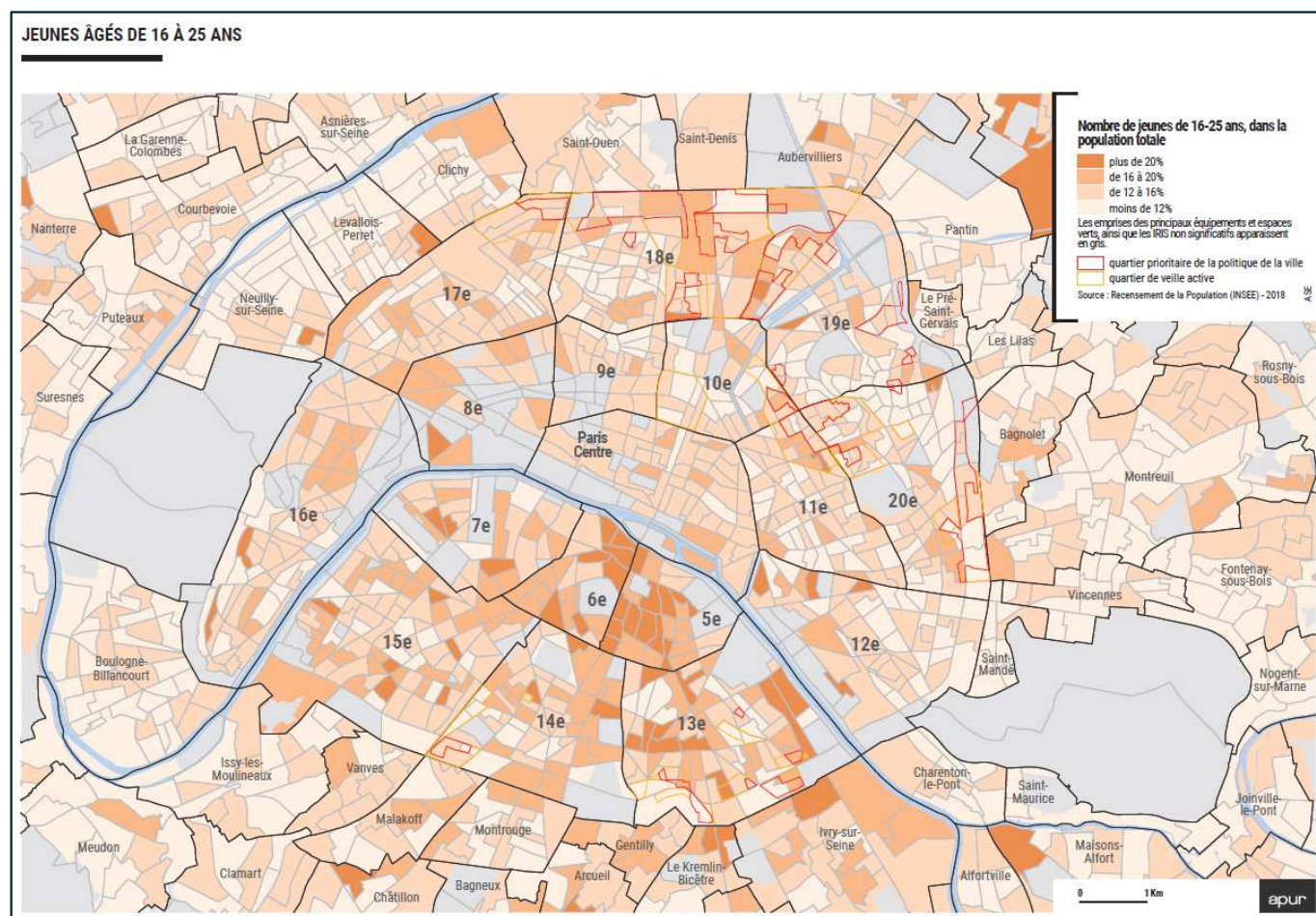
Les directions de la collectivité sont évoquées dans ce document par leur acronyme. Afin de faciliter la compréhension du-de la lecteur-riche, ces acronymes sont détaillés ici.

DAC	Direction des Affaires Culturelles
DAE	Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
DAJ	Direction des Affaires Juridiques
DASCO	Direction des Affaires Scolaires
DCPA	Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture
DDCT	Direction de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires
DEVE	Direction des Espaces Verts et de l'Environnement
DFA	Direction des Finances et des Achats
DFPE	Direction des Familles et de la Petite Enfance
DGJOPGE	Délégation Générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux Grands Evènements (SG)
DGRI	Délégation Générale aux Relations Internationales (SG)
DICOM	Direction de l'Information et de la Communication
DILT	Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports
DJS	Direction de la Jeunesse et des Sports
DLH	Direction du Logement et de l'Habitat
DPE	Direction de la Propreté et de l'Eau
DPMP	Direction de la Prolice Municipale et de la Prévention ²⁴⁴
DRH	Direction des Ressources Humaines
DSIN	Direction des Systèmes d'Information et du Numérique
DSOL	Direction des Solidarités
DSP	Direction de la Santé Publique
DTEC	Direction de la Transition Ecologique et du Climat
DU	Direction de l'Urbanisme
DVD	Direction de la Voirie et des Déplacements
IG	Inspection Générale
SG	Secrétariat Général
Paris Musée	Etablissement Public Paris Musée

Notes : depuis avril 2022, la DSOL est née du rapprochement de la DASES (Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé) et du CASVP (Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris) dans le cadre du projet d'unification et de territorialisation de l'action sociale. A cette même date la DSP a été créée pour mettre en œuvre la politique de santé publique de la Ville de Paris.

²⁴⁴ Anciennement DPSP (Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection).

ANNEXE 2 : QUI SONT LES JEUNES PARISIEN·NE·S ?



Un portrait social et démographique réactualisé de la jeunesse parisienne a été publiée en 2022 par l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) à la demande de la Ville de Paris et avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris. Les éléments ci-dessous s'appuient très largement sur cette étude.

Paris, ville jeune

En 2018, Paris comptait **314 313 jeunes âgé·e·s de 16 à 25 ans**, soit 14 % de sa population. Cette part est un peu plus élevée que dans la Métropole du Grand Paris (13,2 %) ou qu'en Ile-de-France (12,8 %) et plus largement qu'en France métropolitaine (11,6 %).

En effectifs, les arrondissements parisiens les plus peuplés et les plus familiaux accueillent le plus de jeunes, notamment au nord et à l'est de Paris (18^{ème}, 19^{ème}, et 20^{ème} arrondissements) ainsi qu'au sud dans le 13^{ème} et le 15^{ème} arrondissements.²⁴⁵

Par ailleurs, un peu plus de 97 260 jeunes âgé·e·s de 11 à 15 ans vivent à Paris en 2018. Il·le·s représentent 4,5 % de la population parisienne. Leur proportion est légèrement inférieure à celle observée à l'échelle de la Métropole du Grand Paris (5,7 %), en Ile-de-France (6,3 %) et en France métropolitaine (6,2 %). 223 440 jeunes résidant à Paris ont entre 26 et 30 ans en 2018 et représentent 10 % de la population parisienne contre 7 % en Ile-de-France et 8 % dans les communes de la Métropole du Grand Paris. Au total, **635 000 jeunes de 11 à 30 ans vivent à Paris soit 29 % de la population**.

²⁴⁵ La carte publiée ci-dessus renvoie à la « part » de jeunes âgé·e·s de 16-25 ans, ce qui correspond à l'effectif de jeunes de 16-25 ans présent sur un territoire, rapporté à l'ensemble de la population de ce territoire. Cela permet de distinguer les arrondissements dans lesquels la proportion de jeunes est plus importante au regard de la structure par âge de l'ensemble de la population

Cœur de métropole, Paris accueille aussi quotidiennement nombre de jeunes Francilien·nes venant y étudier ou y travailler. Cette attractivité ne peut occulter les situations de précarité, parfois difficiles à déceler, auxquelles sont exposés nombre de jeunes Parisien·nes. **Au total, près de 700 000 jeunes de 16 à 25 ans sont présent·e-s quotidiennement à Paris.**

La population des jeunes Parisien·nes est marquée par la diversité de ses origines. En 2018, 17 % des 16-25 ans ne vivaient pas à Paris un an auparavant (la proportion pour l'ensemble de la population parisienne étant de 6 %). Ces jeunes qui s'installent à Paris sont majoritairement originaires de province (47 % des arrivées) et notamment des villes de Toulouse, Lille, Bordeaux et Nantes. 23 % arrive de l'étranger et 30 % est originaire d'Ile-de-France (dont 17 % de la Métropole du Grand Paris).

Mais dont la part de jeunes diminue aujourd'hui

Suivant la tendance baissière de la population parisienne, le nombre de jeunes Parisien·nes diminue légèrement chaque année entre 2008 et 2018 (- 0,2 % par an, soit - 710 jeunes en moins chaque année). La baisse relative des jeunes vivant à Paris touche davantage les hommes (- 0,4 %/an) que les femmes (- 0,1 %/an). De la même manière, les arrondissements enregistrent une évolution contrastée. Ainsi, trois arrondissements observent une stabilité de la population âgée de 16 à 25 ans (14^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} arrondissements) et trois autres une légère hausse (13^{ème}, 16^{ème} et 19^{ème} arrondissements).

D'importants flux quotidiens

La présence des jeunes dans la capitale ne se restreint pas à celles et ceux qui y résident. C'est aussi en tant que site d'études, d'emplois et de loisirs que Paris attire une population jeune considérable, originaire en grande partie des autres territoires franciliens.

Du fait d'une forte concentration d'emplois, de lieux d'études, d'équipements culturels, de lieux festifs et de commerce, chaque jour Paris attire de nombreux·euses jeunes non parisiens·es, que ce soit en journée ou en soirée. Ainsi, aux 314 310 jeunes de 16 à 25 ans résidant à Paris s'ajoutent :

- **189 100 jeunes de 15 à 24 ans qui étudient à Paris alors qu'il·elle·s habitent une autre commune.** Plus de la moitié de ces jeunes réside dans une autre commune de la Métropole du Grand Paris (58 %). Il·elle·s représentent 51 % des jeunes de 15 à 24 ans faisant leurs études à Paris.
- **82 700 jeunes de 15 à 24 ans qui travaillent à Paris mais n'y résident pas.** Plus de la moitié d'entre eux·elles habite dans une commune de la Métropole du Grand Paris (57 %). Il·elle·s représentent 59 % des jeunes de 15-24 ans ayant un emploi à Paris.
- **117 000 jeunes de 15 à 24 ans qui se rendent à Paris pour d'autres raisons que le travail ou les études.**

Les mouvements de sens inverse sont de moindre ampleur mais existent également.

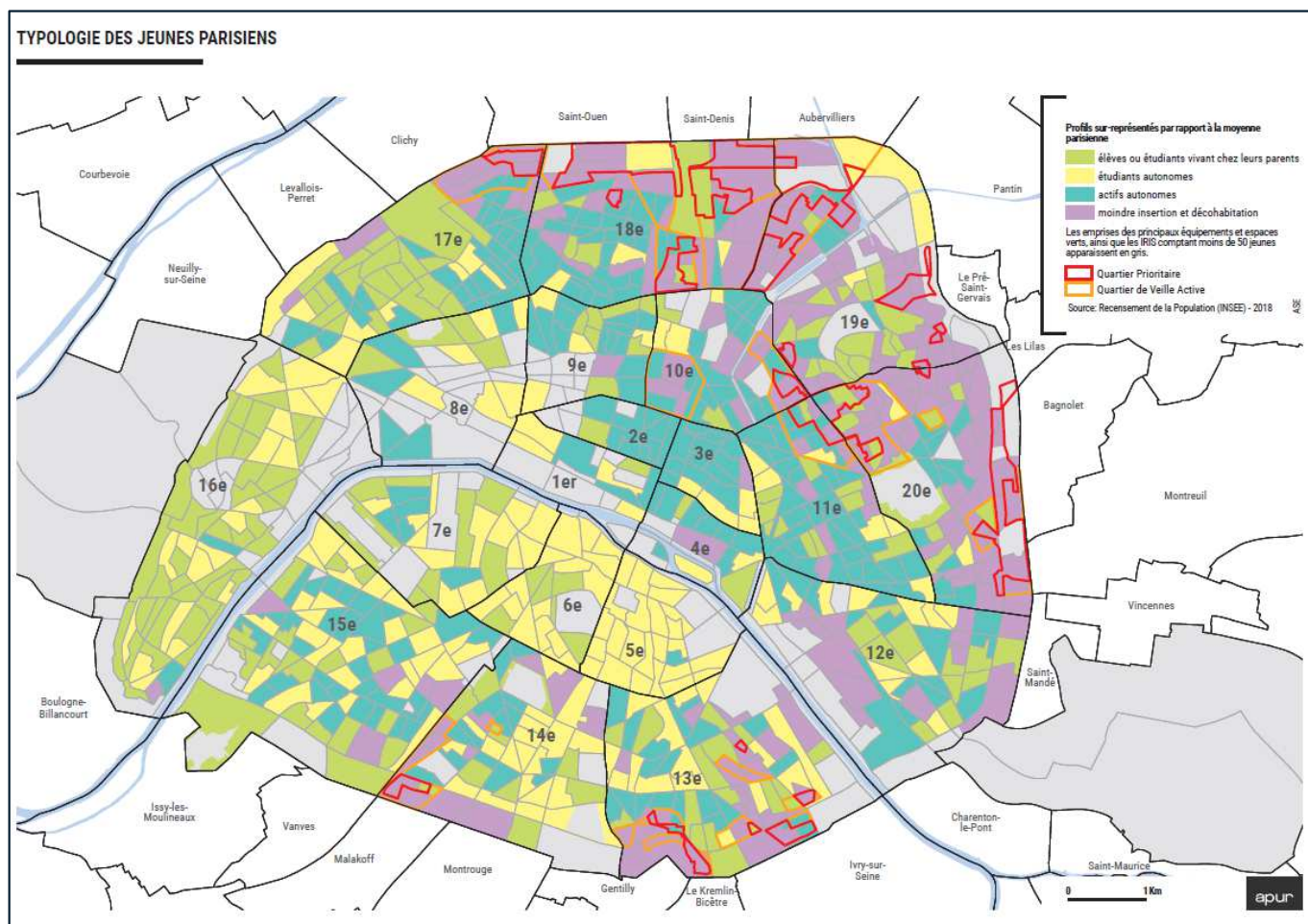
Typologie de la jeunesse parisienne

Trois profils dominants se distinguent afin de caractériser les jeunes parisiens de 16 à 25 ans : les élèves et les étudiant·e·s (69 % des 16-25 ans) dont la moitié habite encore chez ses parents (49 %) et l'autre moitié vit dans un logement autonome. Arrivent ensuite les jeunes qui exercent un emploi (22 %) et les jeunes qui connaissent des difficultés d'insertion, notamment professionnelle (9 %).

Une typologie de la jeunesse a été construite afin de caractériser les différents quartiers de la capitale à partir des caractéristiques des jeunes qui y habitent. Cette analyse permet de dessiner une géographie des arrondissements parisiens selon le profil dominant de jeunes y résidant. Chaque IRIS²⁴⁶ se voit attribuer une couleur lorsque le profil correspondant y est surreprésenté par rapport à la moyenne parisienne. Cela ne signifie pas que ce profil est dominant mais que, sur ce profil, l'écart avec la moyenne parisienne est important. On peut distinguer quatre catégories de profils :

²⁴⁶ Les communes d'au moins 10 000 habitant·es sont découpées en IRIS (Ilots Regroupés pour l'Information Statistique). Ce découpage, maille de base de la diffusion de statistiques infracommunales, constitue une partition du territoire de ces communes en "quartiers" dont la population est de l'ordre de 2 000 habitant·es.

- les étudiant·e·s « autonomes » sont surreprésenté·e·s dans le Quartier Latin (5^{ème} et 6^{ème} arrondissements) et plus généralement dans les quartiers de la rive gauche (13^{ème} et 14^{ème} arrondissements notamment) ;
- les élèves ou étudiant·e·s vivant chez leurs parents sont surreprésenté·e·s dans certains quartiers des arrondissements périphériques, en particulier dans les 12^{ème}, 13^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} arrondissements ;
- les jeunes actif·ve·s « autonomes » sont surreprésenté·e·s dans certains quartiers de la rive droite, en particulier à Paris Centre et dans les 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} arrondissements mais aussi dans les certains quartiers des 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements ;
- les jeunes confronté·e·s à une moindre insertion ou de décohabitation sont surreprésenté·e·s dans certains quartiers périphériques dans les arrondissements de l'est Parisien (12^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements) ainsi que certains quartiers des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements.



Les élèves et les étudiant·e·s

En 2018, 217 780 jeunes Parisien·ne·s sont inscrit·e·s dans un établissement d'enseignement. Les élèves et étudiant·e·s représentent la grande majorité (69 %) des 16-25 ans à Paris :

- 46 800, soit 21 %, ont un diplôme inférieur au baccalauréat et peuvent donc être considérés comme des élèves de l'enseignement secondaire (15 % de l'ensemble des 16-25 ans) ;
- 170 980, soit 79 %, ont un diplôme au moins égal au baccalauréat et peuvent être considérés comme des étudiant·e·s de l'enseignement supérieur (54 % de l'ensemble des 16-25 ans).

La majorité (98 %) des élèves du secondaire est scolarisée dans un des 200 collèges et 209 lycées parisiens. Lors de la rentrée 2020, plus d'un tiers (36 %) des lycéen·ne·s étaient scolarisé·e·s dans un établissement privé sous contrat, une proportion nettement supérieure à celles observées en Ile-de-France (19 %) et en France métropolitaine (21 %).

La Métropole du Grand Paris compte un peu plus de 510 collèges et 260 lycées. Répartis sur tout le territoire métropolitain leur implantation se relie à la densité des jeunes âgé-e-s de 11 à 17 ans. Paris concentre une part importante de ces établissements avec 39 % des collèges et 47 % des lycées.

L'entrée en études supérieures, et particulièrement à Paris, marque souvent le début de la prise d'autonomie et, contrairement aux élèves du secondaire, les étudiant-e-s vivent plus souvent dans un logement personnel (59 %) que chez leurs parents (41 %). La part des étudiant-e-s disposant de leur propre logement est bien plus élevée à Paris qu'en Ile-de-France (35 %) ou dans la Métropole du Grand Paris (42 %).

La majorité des étudiant-e-s résidant à Paris sont inscrit-e-s dans un établissement d'enseignement supérieur parisien (76 % des étudiant-e-s résident-e-s). Les autres étudient pour l'essentiel dans les grands pôles universitaires d'Ile-de-France : Nanterre, Saint-Denis et Créteil.

En parallèle de leurs études, 43 800 étudiant-e-s Parisien-ne-s exercent une activité professionnelle, soit un quart (25 %) des étudiant-e-s.

Les actif-ve-s

En 2018, 68 900 jeunes Parisien-ne-s âgé-e-s de 16 à 25 ans exercent un emploi et ne sont plus étudiant-e-s, ce qui représente 22 % de l'ensemble des 16-25 ans.

Ces jeunes actif-ve-s Parisien-ne-s ayant terminé leurs études sont majoritairement diplômé-e-s du supérieur (73 %) et 40 % occupent un poste de cadre. Deux tiers d'entre eux-elles exercent leur emploi dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée (68 %) et il-elles sont 19 % en contrat à durée déterminée.

Du fait de leur statut, les jeunes actif-ve-s ayant un emploi bénéficient de plus grandes ressources financières que les autres profils et vivent majoritairement de manière autonome : 76 % d'entre eux-elles occupent leur propre logement. Néanmoins, la part des jeunes actives Parisien-ne-s disposant de leur propre logement est en léger recul depuis 1999 où 78 % disposaient de leur propre logement, témoignant de la difficulté de décohabiter que peuvent rencontrer les jeunes Parisien-ne-s.

Il-elle-sont plus souvent né-e-s en dehors de l'Ile-de-France (55 % contre 46 % pour l'ensemble des 16-25 ans), venu-e-s de province ou de l'étranger pour terminer leurs études à Paris et y trouver leur premier emploi. Par conséquent, il-elles sont plus nombreux-ses à avoir emménagé à Paris au cours de l'année précédente : 20 % contre 17 % des jeunes Parisien-ne-s. Cette proportion atteint même un quart des actif-ve-s occupé-e-s vivant de manière autonome.

Les jeunes en difficultés d'insertion

Bien que les 16-25 ans Parisien-ne-s soient en moyenne plus diplômé-e-s et disposent de plus de ressources que la moyenne des jeunes Français-e-s, près de 27 650 sont « ni en emploi, ni en étude, ni en formation » (NEET) en 2018. Ils-elles représentent 9 % des jeunes Parisien-ne-s âgé-e-s de 16 à 25 ans. Les NEET sont moins présent-e-s à Paris qu'en Ile-de-France et dans la Métropole du Grand Paris (13 % des 16-25 ans).

Néanmoins Paris se distingue par une proportion plus élevée de jeunes diplômé-e-s de l'enseignement du supérieur parmi les NEET (39 % contre 23 % en Ile-de-France et 26 % dans la Métropole du Grand Paris). Rappelons que pour ces jeunes cette situation peut être transitoire.

Près de deux-tiers des NEET résidant à Paris (62 %) se déclare au chômage et plus d'un quart en situation d'inactivité (26 %). Comparés à l'ensemble des 16-25 ans vivant à Paris, les jeunes NEET sont plus souvent des hommes (53 % contre 46 % de l'ensemble des 16-25 ans) et habitent majoritairement chez leurs parents (56 % contre 45 % de l'ensemble des 16-25 ans). Il-elles sont aussi un peu plus âgé-e-s en moyenne que l'ensemble des 16-25 ans (22,3 ans contre 21,2 ans).

Leur présence est aussi plus importante au sein des Quartiers de la politique de la Ville : 15 % des jeunes qui habitent les quartiers de la politique de la ville et les quartiers de veille active ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation (contre 8 % des jeunes hors quartiers prioritaires à Paris). Plus d'un quart des NEET parisiens (27 %) résident dans un quartier de la politique de la ville ou dans un quartier en veille active.

A Paris, les jeunes actifs sont plus fortement touchés par le chômage que l'ensemble des actifs : 18 % des actifs de 16-25 ans sont au chômage en 2018, contre 11,5 % pour les actifs de 15-64 ans. A Paris, la part des 16-25 ans en situation de chômage est variable selon les arrondissements parisiens. Ils sont ainsi surreprésentés dans les 13^{ème}, 18^{ème}, et, de façon nettement plus importante, dans les 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements où ils représentent un quart des jeunes actifs. Néanmoins, malgré des taux élevés dans certains arrondissements, le taux de chômage reste inférieur à Paris qu'à l'échelle régionale (23 %).

L'engagement citoyen

En 2020, 6 820 jeunes ont effectué un Service Civique sur le territoire parisien parmi les 132 000 Services Civiques réalisés sur l'ensemble du territoire national. A l'échelle de Paris et des départements de la petite couronne, la Capitale représente plus de la moitié (56 %) des 7 714 volontaires en Service Civique. Lorsque l'on rapporte le nombre de volontaires à la population totale de jeunes parisiens, le taux de volontariat est de 1,5 %. Les jeunes en Service Civique à Paris ont en moyenne 21 ans et sont 80 % à résider en Ile-de-France dont 37 % à Paris.

En 2021, un peu plus de 16 300 jeunes âgés de 15 à 24 ans ont participé au vote du Budget Participatif, soit 16 % de l'ensemble des votants. Parmi les 2 356 projets proposés au Budget Participatif, 92 (4 %) ont été soumis par les 15-24 ans. et près d'un projet sur dix a été porté par cette tranche d'âge. Comparée à l'année 2017, la part des jeunes votants a peu évolué tandis que la part des projets qu'ils ont présentée a diminué de moitié suivant une tendance générale liée au type de projets pouvant être éligibles au Budget Participatif. Cela s'explique par la révision, entre les deux périodes, des critères de recevabilité afin de tendre à des projets plus robustes et donc réalisables, souvent portés par un collectif d'habitants ou une association. L'environnement demeure toutefois le thème principal abordé par les 15 à 24 ans dans les projets qu'ils ont soumis (18 % contre 15 % des 25 et plus), comme en 2017 alors que les autres classes d'âge ont plus souvent mis en avant le cadre de vie (21 % contre 13 % des 15-24 ans). Ensuite, et comparés aux 25 ans et plus, les jeunes de 15 à 24 ans ont plus souvent proposé des projets en lien avec la solidarité (13 % contre 8 % des 25 ans et plus) et les transports (13 % contre 10 % des 25 ans et plus).

En 2021, près de 159 380 jeunes de 18-25 ans sont inscrits sur les listes électorales parisiennes. Cela représente un taux d'inscription de 58 %, plus élevé qu'en 2017 (51 %). La part des jeunes inscrits demeure bien inférieure à celle des 26 ans et plus qui s'élève en 2021 à 76 %, comme en 2017. Le taux d'inscription varie selon le sexe, de 55 % pour les femmes de 18-25 ans à 62 % des hommes du même âge. De manière générale, la proportion importante d'étudiants venus de province qui réside à Paris explique en partie ce faible taux d'inscrits chez les jeunes. Ceux-ci conservant des attaches avec le logement familial, et restent souvent inscrits sur les listes électorales de la commune de résidence de leurs parents.

Une autonomie résidentielle importante mais l'accès à un logement autonome reste une épreuve

L'accès au logement favorise la transition des jeunes vers l'autonomie. A Paris comme dans la Métropole du Grand Paris, la prise d'autonomie se relie en particulier aux arrivées massives des jeunes depuis les autres départements français et depuis l'étranger. Ces jeunes ont quitté le domicile parental pour s'installer dans le Grand Paris expliquant une décohabitation plus précoce notamment à Paris.

En 2018, 55 % des jeunes Parisiens âgés de 16 à 25 ans vivent de manière autonome, dans leur propre logement et 45 % chez leurs parents. A l'échelle de la Métropole du Grand Paris les rapports sont inversés puisque 39 % des jeunes métropolitains de 16 à 25 disposent de leur propre logement et 61 % vivent chez leurs parents.

Pour l'ensemble des jeunes résidant à Paris, l'âge de la décohabitation est resté relativement stable depuis 1999. C'est à 20 ans que la moitié des jeunes a quitté le domicile parental et cet âge est identique à celui de 1999. Néanmoins, passé 20 ans, les jeunes qui n'ont pas encore décohabité le font un peu plus tardivement en 2018 qu'en 1999.

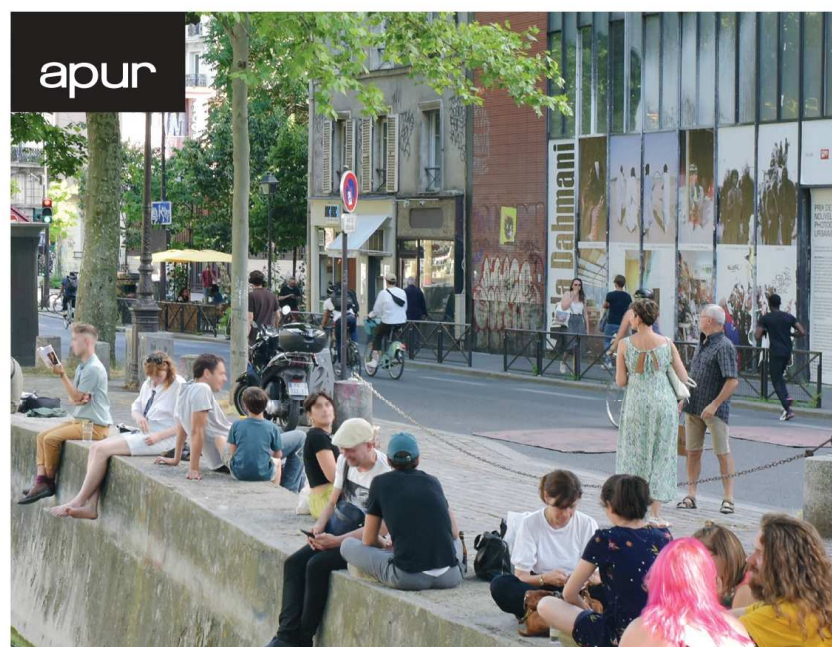
L'âge de décohabitation varie très fortement selon le lieu de naissance. En effet, si la décohabitation est un impératif pour les jeunes qui s'installent à Paris afin de poursuivre leurs études ou travailler, elle est plus difficile à mettre en œuvre pour les jeunes natif·ve·s de Paris. En 2018, 46 % des jeunes âgé·e·s de 25 ans né·e·s à Paris vivent encore chez leurs parents, alors qu'il·le·s n'étaient que 32 % en 1999.

Pour certains, la précarité

112 jeunes âgé·e·s de moins de 25 ans ont été décompté·e·s dans le cadre de la **Nuit de la Solidarité 2022**, sans solution d'hébergement le soir de l'enquête, soit 7 % de l'ensemble des personnes ayant répondu au questionnaire. Compte tenu de leur jeune âge, cette situation de rue est plus récente et inédite comparée à l'ensemble des personnes rencontrées. Ainsi, 31 % n'ont pas de logement personnel depuis moins de 6 mois (contre 23 % de l'ensemble des personnes décomptées) et pour 58 % il s'agit de leur premier épisode de rue (contre 37 % de l'ensemble des personnes rencontrées). Pour autant, près de la moitié des jeunes sans-abri (48 %) indique vivre à la rue depuis au moins un an (contre 60 % pour l'ensemble) et leur proportion s'est accrue depuis deux ans (29 % de moins de 25 ans sans logement personnel lors de la Nuit de la Solidarité 2021 et 28 % lors de la Nuit de la Solidarité 2020). Le plus souvent, cette situation coïncide avec une arrivée à Paris sans logement (52 % contre 34 % de l'ensemble des personnes décomptées) et pour 20 % cela fait suite à une expulsion de chez un tiers (contre 10 % de l'ensemble).

SOURCE

Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR),
« Les jeunes à Paris et dans la Métropole du Grand Paris. Portrait social et démographique », 2022. Cette étude, basée notamment sur les chiffres de l'INSEE (RP 2018) a été financée par la sous-direction de la jeunesse de la DJS avec la participation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Paris. Elle est disponible en téléchargement sur le site de l'APUR (www.apur.org).



ÉTUDE

LES JEUNES À PARIS ET DANS LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS

PORTRAIT SOCIAL ET DÉMOGRAPHIQUE

OCTOBRE 2022

ATELIER PARISIEN D'URBANISME

apur.org

**Rédigé par le pôle transversalité
de la Mission Jeunesse et Citoyenneté
de la Direction de la Jeunesse et des Sports**